

# Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°29

janvier-mars 2023

## Social, divers



# Table des matières

Les Diables Rouges boycottent (enfin) le mondial ! .....	4
Une scène de crime pour dénoncer le désastre du Mondial au Qatar.....	7
Humour de Kroll.....	9
Coupe du Monde 2022 : « En appelant à “se concentrer sur le football”, Gianni Infantino tente d’exonérer la FIFA de toute responsabilité ».....	10
Pays du Golfe, les États membres du CCG sont toujours aussi répressifs.....	12
Mes 300 jours de « prise d’otage ».....	13
Vis ma vie de navetteuse .....	14
Effondrement collectif : près de 30% des travailleurs belges sont proches du burn-out .....	16
« Ce qui se passe est une honte ».....	20
Humour de Siné mensuel.....	22
Nouvelle étude : les règles européennes sur la sous-traitance favorisent le dumping social.....	23
Et maintenant, des flexi-jobs pour la culture ! .....	26
Le papa de Tchanchès et d’Ubu rwé nous a quittés.....	28
Une bonne fois.....	31
Sous le travail, quelle(s) valeur(s) ?.....	33
« Seuls les plus qualifiés pourraient se permettre le luxe de trouver du sens à leur travail. C’est faux ».....	34
Humour de Siné mensuel.....	36
« Te plains pas c’est pas l’usine ». L’exploitation en milieu associatif ET dans le secteur de la coopération au développement .....	37
L’État social contre la Sociale.....	41
Travail versus allocs : l’œil de Marx.....	46
La fin de la grande démission ?.....	47
Licencié pour faute grave, un lanceur d’alerte fait condamner une filiale de Veolia.....	48
« Quiet firing » : une pratique de licenciement de plus en plus courante.....	48
Réforme des retraites : Macron contraint à faire marche arrière .....	49
Accidents du travail et maladies professionnelles sont repartis à la hausse après la crise sanitaire.....	50
Humour de Politis.....	51
Dans les sucreries de Cristal Union, les accidents mortels à répétition suscitent peu de réaction.....	52
« Zéro mort au travail » : Paris, ville pionnière.....	55
Quand le mythe du « chômeur profiteur » se heurte à la réalité .....	57
Les Gilets Jaunes ont quatre ans : les trois plus grandes réussites du Mouvement.....	59
Au bon vouloir des procureurs .....	61
Résister à la technologie.....	63
Le logiciel qui fait boguer les cheminots.....	69
La justice annule des arrêtés interdisant les distributions de repas et d’eau aux personnes en exil.....	71
Humour de Siné mensuel.....	72
Bagnolet : clap de fin pour la ferme pédagogique.....	73
Victoire complète pour le Pr Perronne devant la chambre disciplinaire de l’Ordre des médecins.....	74
À Saint-Denis : un collectif contre la politique sécuritaire du maire PS.....	75
Bure : Le procès de l’association des malfaiteurs n’aura pas lieu !.....	80
Pour avoir appelé à « détruire le capitalisme », une association de gauche est menacée de dissolution.....	82
Les sorcières du cinq décembre.....	84
Humour de Siné mensuel.....	85
Contre les passoires thermiques, ils brûlent leurs factures énergétiques.....	86
Coupures d’électricité : ce qu’il faut savoir .....	90
5 ans de #MeToo : ne rien lâcher ! .....	92
Un an après le retour des talibans, les Afghanes continuent de se battre pour l’égalité.....	93
Iran : la révolte des femmes .....	96
Les Iraniennes allument un brasier social.....	97
Humour de Kroll.....	99
Iran, au moins 23 enfants tués dans le cadre de la répression des manifestations .....	100
Maroc : La marche de protestation du 4 décembre 2022 et ses antécédents.....	102

Arabie saoudite, l'immunité accordée par le gouvernement américain est une profonde trahison .....	106
Dans la classe des Freinet .....	107
L'affaire Leonard Peltier à l'ONU : une impasse ? .....	111
La Ville de Genève demande à Joe Biden la grâce présidentielle pour Leonard Peltier .....	114
Réimaginer la terre avec les peuples autochtones .....	115
Grèce : une première victoire de la mobilisation étudiante .....	122
Annie Ernaux à sa juste place.....	124
Pourquoi il faut revoir « Histoires d'A ».....	125
Baya, artiste et femme inclassable.....	127
Un livre en hommage aux victimes des chasseurs .....	129



## Les Diabes Rouges boycottent (enfin) le mondial !

**Bravo les gars ! Alors là, vraiment, vous m'avez épaté (1).**

Je ne savais pas que l'Asympto était lu jusqu'au Qatar, ni que notre appel au boycott serait entendu jusque dans le vestiaire des Diabes Rouges.

Vous avez bien essayé de nous enfumer pendant 24 heures avec ce soi-disant brassard arc-en-ciel palpitant d'amour et d'inclusivité, mais on a vite compris que c'était un leurre.

Sur un maillot de foot, on peut écrire le nom d'une compagnie d'aviation écocide, c'est tellement plus sportif, ou celui d'une banque d'affaires, c'est tellement plus sexy, mais certainement pas le mot « love ».

Tout le monde devrait le savoir, et nous, on ne s'est pas laissé avoir !

**Votre véritable coup de génie, ce fut d'aller boycotter le Qatar... sur la pelouse même du Championnat du Monde !**

D'arriver à « être là » sans « être là ». Moi je dis : chapeau ! Je ne sais où vous avez trouvé les pâles figurants qui vous ont remplacés au débotté pendant vos matchs contre l'Égypte, le Canada et le Maroc, mais c'était vraiment bluffant.

Le sosie de Courtois, qui regarde entrer un ballon au premier poteau sur un petit corner, était particulièrement ressemblant (et pourtant, les Qataris de deux mètres ne doivent pas courir les rues à Doha). Boycott pleinement réussi, donc. Mission accomplie. Maintenant, rentrez vite chez nous. Ou plutôt, rentrez chez vous (2).

**Car vous n'habitez généralement pas en Belgique.**

Je n'ai personnellement jamais très bien compris pourquoi et comment quelques mercenaires tatoués et dorés, qui vendent leurs charmes jusqu'en Chine, et changent de Club et de pays comme moi de pantalon, pourraient incarner les supposées vertus collectives d'une nation (ou même celles d'un Club de foot).

Mais, de fait, ça marche comme ça.

Quand on voit les joueurs l'équipe d'Argentine chanter à plein poumon leur hymne national, et tous les gradins le reprendre en chœur avec eux, on s'étonne qu'ils n'aillent pas illico envahir les îles Malouines, et peut-être même le Chili (3).

Mais c'est un cas à part. Le nationalisme en short des stades reste généralement de basse intensité.

Il tient plus aux débordements du carnaval (picole, perruques et maquillages) qu'à l'invasion de la Pologne (casques, grenades et chars d'assaut).

C'est l'occasion de faire la fête plutôt que de faire la guerre.



**Si le football reste visiblement un puissant moteur pour provoquer des émotions collectives,** jusqu'aux larmes de déception et aux embrassades compulsives, il n'est pas, par nature, porteur de ces passions tristes que sont la haine, la violence, le racisme ou le ressentiment.

Si vous en doutez, allez faire un tour, un dimanche, chez les supporters de l'Union Saint-Gilloise. Vous les verrez, pendant deux heures, chanter joyeusement pour encourager leur équipe, sans jamais huer, insulter ou siffler l'adversaire.

Question d'état d'esprit, certes, de transmission de certaines valeurs, comme l'antiracisme et ce bon vieux « fairplay ».

On peut certes être allergique à la fraternité dominicale, postillonnante et houblonnée des gradins, et préférer aller chercher tout seul des champignons dans les bois – mais c'est un autre débat, et qui n'a, en soi, rien à voir avec le football.

**Pas plus que les dégradations de rue qui, à Liège comme à Bruxelles, ont spectaculairement suivi le match Belgique-Maroc.** Elles n'ont certes jamais impliqué que quelques dizaines de personnes, mais elles ont rapidement escaladé la « une » de tous les journaux télévisés, et saturé illico tous les réseaux sociaux. En donnant des airs d'émeutes à ce qui n'aurait dû n'être qu'un pétard mouillé.

L'origine de ces affrontements me semble plutôt à rechercher ici dans la dégradation permanente des relations entre la police et une partie de la jeunesse « d'origine immigrée ».

L'une accusant les autres « d'incivilités » quotidiennes, les autres dénonçant un « racisme systémique » et un « délit de sale gueule » récurrents.

Ce racisme larvé des forces de l'ordre est malheureusement largement documenté, par exemple ici (4), où une manifestation pacifique de lycéens « contre le racisme » s'est soldée, à Bruxelles, par plusieurs dizaines d'arrestations arbitraires, assorties d'insultes, d'humiliations et de tabassages. Des parents ont porté plainte et des procédures judiciaires sont en cours.

Laisser donc « la police » et « les jeunes » face à face un soir de match, comme on agite un drapeau rouge sous le nez d'un taureau, n'était donc sans doute pas le meilleur moyen d'assurer un « maintien de l'ordre » pacifique et convivial.

Lors du troisième match victorieux du Maroc contre le Canada, une chaîne citoyenne de plusieurs dizaines « d'ainés » s'est d'ailleurs spontanément formée à Bruxelles pour « séparer » les jeunes qui faisaient la fête et les forces de police, et les choses se sont ensuite très bien passées (5).

**Quant à comprendre pourquoi certains jeunes semblent s'identifier plus aisément au pays de leurs grands-parents,** qu'au pays où ils sont nés et où ils vivent... c'est un vaste débat. Dont les réponses sont probablement multiples.

Mais « nous-mêmes », n'avons-nous pas tendance à les renvoyer systématiquement à leur prétendue « altérité », en en parlant cavalièrement comme « des jeunes Marocains » ou des « jeunes Arabes » ?

Alors qu'ils sont d'abord, au même titre que nous, des Liégeois et de Bruxellois, qui plus est de nationalité belge, avec exactement les mêmes supposés droits et devoirs ?

Qui doit changer de lunettes en premier ? Les deux, mon général.

S'il est parfois porteur ainsi de ce chauvinisme au raz de la pelouse, *le sport a souvent été aussi le reflet fidèle du multiculturalisme de nos sociétés.* À part peut-être la musique, nul autre secteur d'activité ne l'a si explicitement incarné.

La bruxelloise Nafissatou Thiam, « notre » championne du monde d'heptathlon, est un magnifique exemple des vertus de ce métissage (pour le coup, ici, belgo-sénégalais).

Et si Le Pen (Jean-Marie) a pu, de son côté, s'indigner du trop grand nombre de « blacks » ou de « franco-algériens » dans le onze de France, n'est-ce pas le signe, a contrario, que nous pourrions de notre côté nous en réjouir ?

Nous n'avons certes plus, aujourd'hui, parmi les Diables Rouges, un Marouane Fellaini pour incarner ce versant méditerranéen de nos sociétés, comme un Zidane ou un Benzema ont pu le faire en France. Mais on s'en fout. L'important, c'est que ce mélange soit fréquent, possible, évident, désirable.

D'ailleurs, **en Belgique, ne sommes-nous pas, depuis toujours, les champions de l'altérité ?** Les subtils équilibres dans les vestiaires entre « flamands » et « francophones », ou entre « bruxellois » et « wallons », font partie des impératifs du coaching « à la belge » même si, à la fin, tout le monde parle en

anglais avec l'accent flamand italo-espagnol (que Jacques Brel, exaspéré, faisait rimer dans une chanson avec « ses vieilles roubignolles »).

Pour le reste, ce que l'Histoire retiendra peut-être paradoxalement de ce Mondial « arabe » au Qatar, c'est que pour la première fois dans un championnat du monde, une femme arbitre va « siffler » un match entre deux équipes masculines !

Et ce symbole-là, pâle reflet de la révolution féministe en cours, est sans doute de taille à nous faire oublier tous les autres.

Claude SEMAL, le 2 décembre 2022

(1) Ah ! Comme j'aurais aimé voir Irène s'en réjouir avec moi ! Et comme j'aurais aimé lire à ce propos ses commentaires acidulés (« ... avec points d'ironie ») ! Car entre autres paradoxes, elle ne crachait parfois pas sur un « bon » match de foot.

(2) On me murmure dans l'oreillette que vous avez repris votre place pour le dernier match, mais que cela n'a rien changé au résultat final.

(3) Chez nous, la séquence « Brabançonne » tient plutôt de la pub pour Assimil. Avec les footballeurs, on n'est certes jamais à « The Voice », mais chanter un hymne national en deux langues relève visiblement du pari impossible (même si Youri Tielemans, les yeux au ciel, implore toujours à ce sujet une intervention du Saint-Esprit).

(4) <https://www.asymptotique.be/suite-a-la-manifestation-du-24-janvier-plainte-collective-de-jeunes-et-de-parents-contre-les-arrestations-abusives/>

(5) <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2022/12/02/une-chaine-humaine-a-mis-fin-a-tout-debordement-dans-le-centre-de-bruxelles-apres-la-victoire-du-maroc-CD5HDBXMHZEI5LP3IKVGABYJQM/>

<https://www.asymptotique.be/les-diabes-rouges-boycottent-enfin-le-mondial/>

# Une scène de crime pour dénoncer le désastre du Mondial au Qatar



*S'effondrant sur le sol pour simuler leur mort, des activistes ont dénoncé à Paris la tenue de la Coupe du monde de football, qui a démarré au Qatar.*

Paris, reportage

Quelques minutes d'échauffement avant que le coup d'envoi ne soit donné place de la République, à Paris. La rencontre fictive entre le Qatar et le Danemark ne dure que quelques minutes, avant le tournant du match : un carton rouge pour le Qatar. Des ballons crevés inondent le terrain avant que des dizaines de supporters ne l'envahissent. Puis, ils s'écroulent sur la pelouse, comme asphyxiés. Alors qu'au même moment, à quelque 6 000 km, le coup d'envoi du véritable match d'ouverture de la Coupe du monde de football entre le Qatar et l'Équateur est donné, plusieurs mouvements entendaient lancer les « contre-festivités » le dimanche 20 novembre.



Plusieurs dizaines d'activistes ont participé à l'action. © Pablo Patarin / Reporterre

Ce *die-in* (forme de manifestation dans laquelle les participants simulent la mort), organisé par les collectifs un Bruit qui court, Fridays for Future France, Carton rouge pour le Qatar et On est prêt, entendait dénoncer l'inaction de la Fifa et des pouvoirs publics dans l'organisation du Mondial. Des critiques qui découlent notamment de la mort de 6 500 ouvriers dans la construction de stades climatisés, au sein d'un pays où les droits humains sont sans cesse bafoués.



Les militants ont simulé une scène de crime pour rappeler les 6 500 ouvriers morts au Qatar. © Pablo Patarin / Reporterre

### « Aberration écologique »

Pablo Flye, porte-parole du mouvement Fridays for Future France, a évoqué « les conditions abominables de travail de véritables esclaves modernes. Ce sont des travailleurs migrants, retenus contre leur gré par le droit qatari ». Dans la matinée, la statue place de la République avait été affublée d'un maillot blanc « Qatar pue la mort », avant d'être retiré rapidement par les forces de police. « L'aberration écologique » était aussi au cœur des discours : « Six stades climatisés à usage unique ont été construits sur place, notamment par des entreprises françaises comme Vinci. Une navette quotidienne en avion conduira les supporters du stade à l'hôtel... Nous voulons un autre foot ! »



Des cartons rouges ont été donnés au Qatar. © Pablo Patarin / Reporterre



À la fin de l'action collective et du *die-in*, les militants sont allés rencontrer des spectateurs afin de collecter des idées de mobilisations à réaliser pendant le Mondial. Contrairement à Fridays for Future, le collectif Carton rouge pour le Qatar appelle déjà au boycott : « Il n'y a pas d'événement qui rassemble autant de gens à l'international. Il faut s'en saisir pour promouvoir un autre monde. » Parmi ses membres, Zak, aussi militant à Extinction Rebellion, détaille la stratégie des semaines à venir : « On a déjà mené à bien plusieurs actions coups-de-poing ces dernières semaines. À présent, on veut organiser des contre-soirées festives, pour montrer que l'on peut s'amuser autrement. »

Une carte interactive a été mise en place pour recenser ces événements alternatifs partout en France. Tournois de foot, concerts, spectacles et soirées seront l'occasion de promouvoir une autre vision du sport, plus populaire et respectueuse de l'environnement.

Pablo PATARIN (Reporterre), 21 novembre 2022

## Humour de Kroll





# Coupe du Monde 2022 : « En appelant à “se concentrer sur le football”, Gianni Infantino tente d’exonérer la FIFA de toute responsabilité »

Dénonçant le *silence du président de la FIFA aux demandes d’indemnisation des travailleurs tués ou blessés sur les chantiers de la compétition*, la secrétaire générale d’Amnesty International appelle la Fédération internationale de football à *respecter son engagement en matière de droits humains*.

Le dimanche 20 novembre 2022, le président de la FIFA, Gianni Infantino, prendra place dans son fauteuil pour assister au match d’ouverture de la Coupe du monde 2022, qui opposera le Qatar, pays hôte, à l’Équateur, dans le stade dernier cri Al-Bayt, à Doha. Parmi les sept sites construits spécialement pour le tournoi, celui-ci est le joyau d’un projet de développement de grande ampleur qui a transformé la capitale du Qatar et ses alentours depuis 2010, lorsque la FIFA a attribué au pays l’organisation de la Coupe du monde. Pour un coût estimé à 200 milliards d’euros, des infrastructures englobant des centres d’entraînement, des hôtels et des autoroutes ont été bâtis en prévision de la venue de 1,5 million de supporters pour ce qui est sans doute le plus grand événement sportif du monde.

Pour les millions de travailleurs migrants qui ont fait de ce projet une réalité, le prix à payer a également été très lourd. C’est notamment le cas du Népalais Tul Bahadur Gharti qui, à l’âge de 34 ans, est mort dans son sommeil en novembre 2020 après avoir travaillé plus de 10 heures par des températures grimant jusqu’à 39 °C sur un chantier. Son épouse, Bipana, n’a jamais reçu aucune explication sur ce qui était arrivé à son mari. D’après le certificat de décès délivré par les autorités qatariennes, Tul Bahadur Gharti, qui n’avait pas d’antécédents médicaux, est mort de « causes naturelles ».

## **Des conditions de travail assimilables à du travail forcé**

En mai 2022, Amnesty International et 24 organisations de la société civile et syndicats ont écrit à Gianni Infantino pour lui demander de mettre en place un programme de réparation pour les victimes d’atteintes à leurs droits fondamentaux, comme Gharti et Bipana. Derrière la façade chatoyante que le Qatar présentera au monde à partir du 20 novembre, les histoires de souffrance comme la leur sont innombrables.

Les faits, largement documentés par Amnesty International et d’autres organisations : des centaines de milliers de travailleurs migrants, principalement originaires d’Afrique, d’Asie du Sud et du Sud-Est, victimes d’exploitation et d’atteintes aux droits du travail généralisées. Ces violations incluaient des frais de recrutement exorbitants, des conditions de travail assimilables à du travail forcé, des salaires perdus et impayés, et de longues périodes de travail sans jour de repos. À l’instar de la mort de Tul Bahadur Gharti, des milliers de décès de travailleurs migrants demeurent inexpliqués.

L’appel à indemnisation lancé par Amnesty International recueille une liste croissante de soutiens divers, dont les fédérations de football d’Angleterre, d’Allemagne, de France, des Pays-Bas et des États-Unis [1], des sponsors de la Coupe du monde Coca-Cola, Adidas, Budweiser et McDonald, et, avec une vidéo devenue virale en octobre [2], l’équipe nationale australienne. Selon un sondage mondial commandé par Amnesty International, 84 % des spectateurs potentiels de la Coupe du monde sont favorables à cette proposition d’indemnisation.

## **Inaction de la FIFA pour prévenir ou atténuer la situation**

Au milieu de cette clameur croissante, la voix la plus cruciale de toutes, celle de Gianni Infantino, a gardé un silence remarqué. Malgré les assurances privées et publiques de la FIFA, qui a affirmé « étudier la proposition », Gianni Infantino, hormis quelques platitudes, a constamment éludé la question. Il n’a toujours pas répondu à notre lettre conjointe. Puis, le 4 novembre, il a adressé une lettre aux 32 nations en compétition, les invitant à « se concentrer sur le football » et balayant d’un revers de main les préoccupations relatives aux droits humains, désireux de ne pas se laisser entraîner dans ces « batailles idéologiques ou politiques ».

Sa lettre est une tentative grossière et sans équivoque d’exonérer la FIFA de sa responsabilité dans ces atteintes aux droits humains et envers ces travailleurs. L’engagement de la FIFA à remédier aux violations auxquelles elle contribue est pourtant inscrit dans sa propre politique.

Au regard du passé bien documenté en matière de violations des droits du travail au Qatar, la FIFA connaissait – ou aurait dû connaître – les risques évidents pour les travailleurs au moment de l’attribution de la Coupe

du monde à ce pays. Pourtant, lors de l'évaluation de la candidature du Qatar, aucune mention n'a été faite des droits humains, ou des travailleurs, et aucune condition n'a été posée pour les protéger. La FIFA a ensuite pris des mesures très insuffisantes pour prévenir ou atténuer ces risques.

### **Des mots toutefois vides de sens**

Toute la hiérarchie de la FIFA ne s'est pas montrée aussi muette. En octobre, son secrétaire général adjoint, Alasdair Bell, a déclaré devant le Conseil de l'Europe qu'il était « *important d'envisager que tout travailleur blessé dans le cadre de la Coupe du monde puisse obtenir d'une manière ou d'une autre une réparation* », ajoutant : « *C'est quelque chose que nous souhaitons faire progresser.* »

De beaux sentiments qui montrent que le soutien gagne les plus hautes sphères de la FIFA. Sans la bénédiction de Gianni Infantino, ces mots resteront toutefois vides de sens. Depuis son arrivée à la présidence de la FIFA en 2016, M. Infantino avait pourtant opéré un changement notable dans l'approche de l'instance dirigeante du football mondial en matière de droits humains.

Son mandat a en outre coïncidé avec des réformes positives du droit du travail au Qatar, bien que le chemin restant à parcourir soit encore long. La définition de la première politique de la FIFA en matière de droits humains en 2017, l'annonce de la Stratégie de développement durable de la Coupe du monde au Qatar en 2020 et les critères relatifs aux droits humains pour les candidatures à la Coupe du monde 2026 marquent un réel progrès.

### **Une demande urgente d'indemnisation des victimes**

Au cœur de ces politiques réside la responsabilité de la FIFA de remédier aux préjudices auxquels elle contribue et de veiller à ce qu'ils ne se reproduisent pas à l'avenir. La FIFA doit maintenant joindre le geste à la parole. En promettant d'accorder des indemnisations, Gianni Infantino démontrerait de manière tangible qu'elle prend au sérieux son engagement à respecter les droits humains.

La FIFA et le Qatar se plaisent à répéter, à l'instar d'Alasdair Bell s'exprimant devant le Conseil de l'Europe, qu'un « package » de mesures d'indemnisation serait compliqué à élaborer et à appliquer. Certes, le nombre de personnes concernées et l'ampleur des violations rendent cet engagement complexe, mais cela ne saurait servir d'excuse à l'inaction ou à un retard supplémentaire. Les solutions existent, c'est une question de volonté de les mettre en œuvre.

Tout ce que nous demandons à ce stade, c'est que la FIFA s'engage fermement à indemniser les victimes d'atteintes et à financer des programmes de prévention, dont un centre où les travailleurs pourront s'informer sur leurs droits et obtenir une assistance et des conseils juridiques. Il suffirait pour cela d'un simple trait de plume de Gianni Infantino.

### **En reconnaissance du travail réalisé**

Les détails, à peaufiner en collaboration avec les autorités qataries, les syndicats, des experts indépendants et les travailleurs migrants eux-mêmes, pourront être réglés après la Coupe du monde. L'argent ne devrait pas être un obstacle, au regard des six milliards d'euros de recettes que la FIFA devrait engranger.

Pour Bipana et tant d'autres, aucune somme d'argent ne pourra effacer la souffrance ni ramener leurs êtres chers. Mais une indemnisation financière aidera les victimes et leurs familles à reconstruire leur vie. Si Gianni Infantino souhaite vraiment que le monde se concentre sur le football pendant la Coupe 2022, il devrait commencer par s'assurer que ceux qui l'ont rendue possible obtiennent la justice et les réparations qu'ils méritent. Le temps presse.

Agnès CALLAMARD (secrétaire générale d'Amnesty International)

*Cette carte blanche a été publiée sur le site du journal Le Monde le vendredi 11 novembre 2022 [3].*

### **Notes**

[1] <https://www.theguardian.com/football/2022/nov/06/european-nations-demand-fifa-deliver-on-workers-rights-in-qatar-world-cup>

[2] <https://twitter.com/thepfa/status/1585360307102552064?s=20&t=c7MpL84qNAk05Oixhy9M4g>

[3] [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/11/coupe-du-monde-2022-en-appelant-a-se-concentrer-sur-le-football-gianni-infantino-tente-d-exonerer-la-fifa-de-toute-responsabilite\\_6149431\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/11/coupe-du-monde-2022-en-appelant-a-se-concentrer-sur-le-football-gianni-infantino-tente-d-exonerer-la-fifa-de-toute-responsabilite_6149431_3232.html)

# Pays du Golfe, les États membres du CCG sont toujours aussi répressifs

Le fait que des États membres du *Conseil de coopération du Golfe (CCG)* accueillent plusieurs grands événements sportifs ne doit pas éclipser leur bilan d'atteintes persistantes aux droits humains à l'approche de la Coupe du monde de la FIFA au Qatar et du Grand prix de Formule 1 d'Abu Dhabi aux Émirats arabes unis en novembre.

Au moins 75 personnes sont emprisonnées dans au moins quatre des États membres du Conseil de coopération du Golfe (en Arabie saoudite, au Qatar, à Bahreïn et aux Émirats arabes unis) pour avoir simplement exercé leurs droits aux libertés d'expression, d'association ou de réunion pacifique. L'Arabie saoudite vient de se voir attribuer l'organisation des Jeux asiatiques d'hiver de 2029.

« Les gouvernements d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de Bahreïn ont régulièrement réprimé la dissidence, tout en investissant d'énormes sommes pour redorer leur image et se présenter comme des pays respectueux des droits humains. Les amateurs et amatrices de sport devraient prendre le temps de réfléchir et de penser aux dizaines de personnes qui croupissent derrière les barreaux dans des États membres du Conseil de coopération du Golfe pour avoir simplement exercé leurs droits fondamentaux, et devraient demander leur libération », a déclaré Amna Guellali, directrice adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International.

« Dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe, les rassemblements publics sont extrêmement limités, des femmes purgent des peines de prison scandaleuses pour avoir formulé des commentaires sur Twitter et les ONG sont restreintes ou interdites. Les autorités de la région écrasent la dissidence en emprisonnant les personnes critiquant l'État et en imposant une censure stricte. Toutes les personnes emprisonnées pour avoir exercé leurs droits humains doivent être immédiatement libérées et toutes les personnes dans les États membres du CCG doivent être autorisées à s'exprimer et se déplacer en toute liberté. »

Amnesty International fait campagne pour la libération de 75 personnes, mettant en lumière neuf cas emblématiques de répression et de restriction des droits humains dans des États membres du Conseil de coopération du Golfe sur une page spéciale : Silence is king : the persecution of activists in the GCC [1].

Salma al Shehab, étudiante en doctorat à l'université de Leeds, a été condamnée à 34 ans de prison en Arabie saoudite en raison uniquement de son activité pacifique sur Twitter. Elle avait dans un premier temps été condamnée à six ans de prison à la mi-2022. Après son audience d'appel, un juge l'a condamnée à une peine de 34 ans de prison à l'issue d'un procès manifestement inique, suivie d'une interdiction de voyager d'une durée de 34 ans à compter de la date de sa libération. De nombreuses autres personnes subissent un sort similaire.

Aux Émirats arabes unis, le défenseur des droits humains Ahmed Mansoor a maintenant passé cinq ans et demi en détention à l'isolement en raison de son travail de défense des droits humains. Ahmed Mansoor purge actuellement une peine de 10 ans de prison après avoir été condamné injustement pour « atteinte au statut et au prestige des Émirats arabes unis et de leurs symboles, y compris de leurs dirigeants », en lien avec son militantisme en faveur des droits humains, notamment ses publications sur les réseaux sociaux.

Au Qatar, les avocats Hazza et Rashed bin Ali Abu Shurayda al Marri [2], tous deux membres de la tribu al Murra, ont été condamnés à la réclusion à perpétuité pour avoir organisé des réunions publiques sans autorisation et contesté une loi électorale ratifiée par l'émir du Qatar qui est discriminatoire envers leur tribu.

À Bahreïn, le défenseur des droits humains Abdulhadi Al Khawaja est emprisonné à tort depuis 11 ans pour avoir simplement participé à des manifestations pacifiques. Il est toujours privé de soins médicaux adaptés pour les blessures qu'il a reçues en 2011, lorsqu'il a été torturé.

Pour en savoir plus sur ces cas ou d'autres cas d'atteintes aux droits humains dans des États membres du Conseil de coopération du Golfe, veuillez consulter notre page spéciale [3] (en anglais ou en arabe).

## Notes

[1] <https://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2022/10/silence-is-king-the-persecution-of-activists-in-the-gulf/>

[2] <https://www.amnesty.org/es/documents/mde25/6071/2022/en/>

[3] <https://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2022/10/silence-is-king-the-persecution-of-activists-in-the-gulf/>



## Mes 300 jours de « prise d'otage »

Ces trois jours de grève, que certain.es (qui étaient sans doute en voyage sur Mars toutes les semaines précédentes, durant lesquelles on a été prévenu.es non-stop) appellent indécemment « prise d'otages », ce n'est rien à côté de notre quotidien.

300 jours par an, sur certaines lignes, il y a des problèmes : retards, annulation, voitures bondées, chaleur insupportable, froid.

Sans compter les fréquences lamentables, la durée de certains trajets, l'impossibilité d'envisager le train si on a un truc le soir, le coût exorbitant des titres de transports, quels qu'ils soient. Pas la peine de faire le calcul : entre les fois où je dois filer en voiture au boulot faute de train et celles où j'y suis arrivée en retard en train, la SNCB me fait perdre bien plus que 3 jours par an.

Et en plus, elle me maltraite en me faisant voyager dans des conditions inacceptables.

Tout le mois d'août, il y a eu des travaux sur cette ligne. Pour améliorer les choses, nous a-t-on dit. Outre que les alternatives durant ces travaux étaient tellement impraticables que j'ai été (ainsi que bien des compagnons de galère) remise en télétravail pour un mois, on attend toujours les améliorations.

Ici, comme chaque vendredi depuis bien longtemps et comme beaucoup trop d'autres jours, on a droit à ça. On est crevé.es, de mauvaise humeur et il n'est pas rare que certain.es d'entre nous agressent (verbalement, mais pas que) les accompagnateurs et accompagnatrices qui n'y sont pour rien.

Au contraire, ils et elles se battent pour que ça change. Et ils et elles sacrifient une grosse partie de leur salaire pour ça, parce que les indemnités des syndicats sont très loin de le compenser.

Je ne sais pas comment, mais au lieu de leur râler dessus, il faut absolument qu'on les rejoigne dans ce combat.

Anne LÖWENTHAL, 1 décembre 2022

<https://www.asymptotique.be/mes-300-jours-de-prise-dotage-par-anne-lowenthal/>

# Vis ma vie de navetteuse

Puisque ni lui, ni ses prédécesseurs, ni ses prédécesseuses, n'ont répondu à mon invitation de passer une semaine sur ma ligne, j'ai décidé d'offrir à Georges Wilkinet un petit compte-rendu quasi quotidien de ma vie de navetteuse #SNCB. Le « quasi », ce n'est pas parce que je zappe les jours où tout va bien, c'est parce qu'il y a des jours où je ne prends pas le train.

Ce matin, le train de 7h38 est parti à l'heure de La Louvière Sud.

Là, on vient de quitter Écaussinnes avec environ 7 minutes de retard (il paraît qu'il y a un problème de j'sais pas quoi au démarrage, mais il y a aussi un problème avec les haut-parleurs, qui émettent en cet instant un « tût tût » de mauvais augure, alors je ne peux pas être plus précise).

Braine-le-Comte : on nous annonce un problème de traction, et donc un risque de ne plus repartir. On nous précise que le prochain partira dans 5 minutes de... la même voie.

Ah ! finalement, d'une autre voie.

8 minutes, toujours rien.

Le train suivant sur la voie où on est descendu (Jurbise) est annoncé avec environ 6 min de retard. Tandis que le nôtre, déjà 9 minutes en retard, arrive avec, nous dit-on, 5 minutes de retard.

(Christophe, un autre passager, intervient dans le « reportage » : « J'arrive à Jurbise. On a 3 voitures au lieu de 6. Restez sur votre quai... ! »)

Il est 8h41 (j'ai rendez-vous à Schuman à 9h, autant dire que c'est mort).

On approche de Halle en nous annonçant (en flamand uniquement, dans un train uniquement peuplé de Wallons) 14 minutes de retard. On est déjà à 15.

On est au Midi, on attend que la voie se dégage...

Il est 9h, heure à laquelle je devais arriver à mon rendez-vous.

Le pire c'est que je me suis levée une heure plus tôt ce matin pour être sûre d'être à l'heure...

Anne LÖWENTHAL (en direct de son portable), 8 décembre 2022

NB : Une amie qui fait le trajet Charleroi/Bruxelles a posté ça ce matin... :

« À la SNCB, pour la Saint-Nicolas, on a été gâté : quatre wagons simples au lieu de huit double-étage ».



Commentaire de Yves (un autre passager) : « Nous étions donc dans le même train... Je suis arrivé avec 14 minutes de retard au taf alors que, train à l'heure, j'y arrive avec 15 minutes d'avance... »

## Vis ma vie (la suite du 8 décembre).

Je n'ai pas pris le train aujourd'hui, mais j'en ai parlé. Et vraiment, vraiment, on n'en peut plus d'entendre que du pognon (le nôtre) est investi sans voir la différence. On n'en peut plus d'attendre des améliorations qui-ne-se-font-pas-en-jour. Ça fait des décennies qu'on attend. Qu'on nous dise que oui, c'est le bordel, que oui, c'est inadmissible et qu'on nous montre une réelle volonté que ça change. Là oui, on pourra attendre. (A.L.)





« En fait, et oui je suis vulgaire, je n'en ai rien à foutre. On paie de + en + cher pour un service de + en + merdique. Alors quand bien même ce serait le plus gros investissement depuis la nuit des temps... (Je connais la suite : faut patienter. Ça aussi, on nous le dit depuis 20 ans). »

« Si au moins le ministre reconnaissait que c'est la cata, qu'on est maltraité·es et qu'il faut en faire une priorité (pour les usager·es, les employé·es et la planète), si enfin on avait le sentiment qu'au moins quelqu'un reconnaît le problème et s'y attelle, mais non, "le train, c'est sympa" ».



<https://www.asymptotique.be/vis-ma-vie-de-navetteuse-par-anne-lowenthal/>

# Effondrement collectif : près de 30% des travailleurs belges sont proches du burn-out

Selon une étude menée par Securex avec l'appui de la KUL, 28,5% des travailleurs belges sont exposés à un risque de burn-out. La crise sanitaire a aggravé la situation. La crise économique et sociale liée à l'inflation et au coût de l'énergie ne va pas améliorer les choses... Ne voit-on aujourd'hui que le sommet de l'iceberg ?



Jacqueline Jost

*Psychologue de formation, Jacqueline Jost est conseillère en prévention chez Securex, une société internationale de services RH aux employeurs et aux entrepreneurs. Elle coordonne une équipe qui, quotidiennement, se déplace dans les entreprises, à l'écoute des travailleurs souffrant d'un problème psychosocial au travail : violence, harcèlement, conflit ou encore stress et burn-out. C'est l'experte que nous avons choisi de rencontrer pour évoquer le burn-out, ce problème de société qui prend une ampleur préoccupante.*

**Paris Match. Peut-on définir le burn-out tel un effondrement, un écroulement de la personne qui en souffre ?**

**Jacqueline Jost.** Oui, c'est un effondrement. Le travailleur en burn-out se consume de l'intérieur. On peut aussi se référer à l'image d'une batterie qui serait vide et qu'on ne parviendrait plus à recharger.

**Comment se rendre compte qu'on est proche de ce syndrome d'épuisement professionnel ? Y-a-t-il des signaux qui alertent ?**

Certainement mais, malheureusement, beaucoup de personnes les sous-estiment. Elles reçoivent pourtant des messages de leur corps, elles souffrent parfois pendant des mois, voire pendant des années sans identifier ou sans admettre qu'elles sont proches d'un burn-out. Ces signaux sont notamment d'ordre physique. Il s'agit de tous ces symptômes psychosomatiques qui expriment un trop-plein sur le plan émotionnel : des troubles du sommeil, des tensions musculaires, des problèmes cardiovasculaires comme l'hypertension, des difficultés sur le plan digestif ou encore le fait de tomber très souvent malade, par exemple de faire un rhume après l'autre. En outre, on constate des signaux de type émotionnels : les personnes qui sont dans le rouge deviennent très irritables, elles souffrent d'anxiété ou ont des accès de colère. Elles peuvent aussi éprouver de la tristesse, des moments de déprime.

**Un tableau qui n'est évidemment pas sans conséquences sur le plan des relations sociales ?**

Cette pathologie peut en effet déboucher sur un isolement, une mise en retrait, une prise de distance par rapport au travail, des conflits, des ruptures relationnelles que ce soit au boulot ou dans le privé. Se corrént à cela des modifications dans le mode de vie : la prise de calmants, de somnifères, l'accroissement de certaines addictions (alcool, cigarettes...), un déséquilibre alimentaire intervenant lui aussi tel un mécanisme de compensation.

**Quels sont les déclencheurs généralement observés ?**

La charge émotionnelle au travail est un facteur important. Surtout pour les travailleurs qui œuvrent dans des secteurs où le contact avec la souffrance des autres est fréquent : certains métiers de la sécurité, les professions médicales et sociales. Cela dit, ce déclencheur émotionnel est aussi présent dans bien d'autres activités : par exemple, on peut songer aux employés des call centers qui doivent, à longueur de journée, gérer la mauvaise humeur de clients mécontents. Cette charge émotionnelle peut évidemment être accrue par des situations privées, extraprofessionnelles : divorce, soucis avec des enfants, problèmes financiers, maladie d'un proche... C'est souvent la concomitance de plusieurs sources de stress qui conduit à l'épuisement. Ce cumul entre des facteurs professionnels et privés doit aussi être pris en compte dans la question de la reconnaissance de ce syndrome en tant que maladie professionnelle. Ce n'est pas un débat facile.

**Dans cette période de crise, l'insécurité de l'emploi est de plus en plus forte. Cette inquiétude quant à l'avenir professionnel est-elle aussi une étape sur le chemin du burn-out ?**

C'est en effet un déclencheur qui est clairement reconnu par la littérature scientifique. La difficulté à se projeter sereinement dans l'avenir est un facteur de déséquilibre personnel considérable.

**Une idée reçue voudrait que l'épuisement professionnel soit essentiellement lié à une trop forte charge de travail ?**

C'est un élément important, évidemment. Le fait de ne pas avoir assez de temps pour terminer ses tâches crée un climat anxiogène pour le travailleur : « Malgré le fait que je puise au fond de mes ressources, je n'y arrive pas ». Toutefois, il faut nuancer le propos. Encore une fois, on observe une multiplicité de déclencheurs. Autrement dit, une charge de travail lourde peut parfois être tout à fait inoffensive, de même qu'on peut tomber en burn-out en ne faisant que ses huit heures. Certaines personnes qui multiplient les heures supplémentaires le vivent très bien parce qu'elles ont la possibilité d'organiser leur activité professionnelle en harmonie avec leur vie privée. Avoir une forte charge de travail n'est pas un problème en soi. En revanche, on peut entrer dans le rouge quand des facteurs professionnels ou extraprofessionnels perturbent les équilibres qui sont en place, parfois depuis fort longtemps. Il suffit parfois d'un changement de leadership. La mise en œuvre de la mission qu'on s'est vu assigner devient tout à coup plus compliquée. Un sentiment de perte de contrôle, d'impuissance, apparaît. On perd pied.

**Dans notre société qui reste très patriarcale, comment ne pas songer à la situation de trop nombreuses femmes qui doivent cumuler une activité professionnelle avec un deuxième boulot à la maison, fait de tâches ménagères et d'innombrables charges mentales liées à l'organisation familiale ?**

Ce scénario est malheureusement encore très fréquent. Il y a eu une grande évolution du discours en la matière mais, dans les faits, la société ne se transforme que lentement. On peut aussi souligner les difficultés énormes rencontrées par les chefs de familles monoparentales. L'étude que nous avons réalisée montre clairement que les travailleurs célibataires qui ont de jeunes enfants sont particulièrement concernés par le burn-out. La crise sanitaire n'a pas arrangé les choses dans les familles où le télétravail imposé a dû s'exercer dans un logement trop exigü, alors même que les enfants restaient eux aussi à la maison.

**L'étude réalisée par Securex évoque aussi le caractère destructeur des conflits de rôles. De quoi s'agit-il ?**

Cela réfère aux travailleurs qui ne comprennent pas ou qui ne comprennent plus la mission qu'ils doivent remplir à cause d'un mauvais management. Ils peuvent aussi avoir le sentiment qu'ils effectuent des tâches qui devraient être celles de collègues, de ne pas disposer d'une description de fonction claire... Dans les entreprises qui ne prennent pas assez soin de leurs travailleurs, on constate souvent que ces conflits de rôles sont concomitants avec une charge de travail importante et un sentiment d'insécurité de l'emploi.

**Certaines entreprises sont des fabriques de burn-out ?**

C'est un constat que l'on pose très régulièrement. Le cas échéant, ce sont d'abord des fabriques de harcèlement. Il n'y a pas nécessairement une volonté de nuire, mais il faut se rendre compte qu'un management défaillant et une mauvaise culture d'entreprise sont éminemment toxiques pour le bien-être des travailleurs.

Le sujet du burn-out est sur la table en beaucoup d'endroits. La prise de conscience est-elle pour autant suffisante ? Je n'oserais pas l'affirmer.

**La prise de conscience des enjeux psychosociaux n'est-elle pas suffisante dans le monde du travail ?**

Le sujet du burn-out est sur la table en beaucoup d'endroits. La prise de conscience est-elle pour autant suffisante ? Je n'oserais pas l'affirmer. Les grandes entreprises sont sans doute plus sensibilisées. Elles ont en général un service RH bien étoffé qui inclut des personnes dédiées à la prévention psychosociale et au bien-être du personnel. Pour les plus petites structures qui disposent de moins de moyens, c'est évidemment plus difficile à mettre en place.

**L'investissement dans l'humain est éthiquement indispensable. Est-il aussi rentable ?**

Absolument ! Le retour sur investissement est très grand. Quand des cas de burn-out apparaissent au sein d'une entreprise, cela a un impact financier et organisationnel considérable. Il faut payer le premier mois d'incapacité et remplacer le travailleur en souffrance. De plus, les arrêts maladies provoqués par le syndrome d'épuisement professionnel sont longs : de six mois à un an, voire plus. Pour autant que les travailleurs reviennent un jour dans l'entreprise.

### **N'est-ce pas généralement le cas ?**

Loin de là : lorsqu'elles arrivent à reprendre le travail, une majorité des personnes qui ont connu un burn-out sévère changent d'employeur, voire d'activité. La probabilité de retour au sein de la même organisation diminue proportionnellement avec la durée de l'absence maladie. Il y a donc une perte humaine et financière importante, c'est un véritable gâchis. À l'inverse, le souci du bien-être des travailleurs et la prévention des risques psychosociaux ont un impact fort sur la satisfaction du personnel, et cela se traduit manifestement par un accroissement de la productivité. Il est donc primordial œuvrer en amont, d'endiguer le problème à la racine.

### **Mais de quelle manière ?**

Cela peut notamment se traduire par une sensibilisation des travailleurs aux risques psychosociaux. Ils doivent être en mesure de détecter les signaux d'alerte que nous évoquions précédemment. Il est tout aussi essentiel de former les lignes hiérarchiques, car trop souvent les managers se sentent démunis face à l'apparition de cas de burn-out. Cela débouche alors sur une politique de l'autruche qui précédera inévitablement une explosion. Ce travail de prévention implique des analyses précises des risques psychosociaux auxquels les travailleurs sont confrontés (charge quantitative de travail, charge émotionnelle, qualité du leadership, relations interpersonnelles, etc.). Ensuite, il faut prévoir des mesures d'intervention qui peuvent être activées dès qu'on constate qu'un travailleur ne va pas bien, voire qu'il s'absente de plus en plus régulièrement. On peut aussi mettre en place un espace de parole et des coachings personnalisés. Il faut enfin prévoir un accompagnement au retour des convalescents afin qu'ils ne soient plus confrontés aux situations de stress qui les ont fait plonger.

### **Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur l'occurrence des burn-out dans les entreprises belges ?**

L'impact de la crise sanitaire a été très important. Securex utilise le *Burnout Assessment Tool*, un questionnaire développé par la KUL permettant d'évaluer l'évolution de ce problème de société en sondant des échantillons représentatifs des travailleurs belges en activité, que ce soit en termes de sexe, d'âge, de statut, de taille d'entreprise ou de région. Il faut malheureusement constater que les travailleurs en risque de burn-out – appelons-les « orange » – et ceux qui sont vraiment à deux doigts de l'arrêt maladie – appelons-les « rouges » – sont toujours plus nombreux. L'addition des « orange » et des « rouges » représentait déjà 23,8 % des salariés en 2019. Les derniers chiffres disponibles renseignent que, désormais, ce groupe représente 28,5 % des travailleurs, soit près d'un sur trois. Ce sont surtout les données relatives aux « rouges », ceux qui sont vraiment très proches du burn-out et qui pourraient s'absenter à tout moment, qui sont alarmantes. Avant la crise sanitaire, 8,3 % des travailleurs étaient au bord du gouffre. Désormais, ce groupe représente 13,4 %. C'est une augmentation de pas moins de 61,4 %. On constate par ailleurs que la plupart des déclencheurs dont nous venons de discuter sont plus que jamais ressentis par les travailleurs : la charge émotionnelle au travail, la charge privée, l'insécurité de l'emploi et l'intensité du travail.

Incontestablement, on est face à un problème de société qui demande des réponses. Certes, le burn-out, on en parle depuis longtemps : le concept a été formulé pour la première fois en 1969. Mais depuis ces dernières années, on voit une évolution vraiment inquiétante. Le monde scientifique estime que deux moments clés ont pesé dans ce processus : l'arrivée des mails, qui ont contribué à une accélération importante des processus de décision et de management dans les entreprises, et la révolution des smartphones, qui a entraîné l'hyper-connexion. Les écrans sont partout, ils ne s'éteignent plus, ils se rappellent sans cesse à nous. C'est aussi l'ère du multitasking. Les cerveaux sont surstimulés.

### **Une crise économique et sociale a succédé à la crise sanitaire. Plus de travailleurs encore se rapprocheront-ils bientôt du point de rupture ?**

C'est malheureusement une hypothèse extrêmement plausible. Ce qui accompagne les crises, c'est le sentiment d'insécurité, et notamment en termes d'emploi. Or, on a vu que c'est un déclencheur important. L'inflation et les coûts énergétiques peuvent aussi créer, au-delà des difficultés financières, des situations

nouvelles de déséquilibre dans les familles, qui se répercutent dans la vie professionnelle. Les entreprises en difficulté peuvent être tentées de réduire les effectifs, ce qui augmente la charge de travail. Dans certaines, le climat peut devenir plus concurrentiel entre les travailleurs, ce qui augure des conflits de rôles. C'est une sorte d'effet domino.

### **On a parlé de métiers à risque, de profils de personnalité plus affectés. D'autres catégories importantes ressortent-elles encore ?**

Selon notre étude, les travailleurs de moins de 25 ans sont plus concernés : 39 % d'entre eux sont en risque de burn-out. C'est 2,4 fois plus que les travailleurs âgés de plus de 54 ans. Peut-être faut-il y voir un effet conjugué de l'hyper-connexion et de la pression inhérente à l'entrée dans le monde professionnel : on veut montrer qu'on est capable, on ne connaît pas encore ses limites.

### **On constate aussi un risque plus élevé pour les personnes moins qualifiées. Comment l'expliquez-vous ?**

Les universitaires occupent généralement des postes impliquant une plus grande autonomie et, en matière de prévention du stress, c'est une donnée importante. L'autonomie donne un sentiment de contrôle sur ce qu'on fait, elle est valorisante. La personne moins qualifiée va plus souvent se trouver aux prises avec une ligne hiérarchique directive, laissant peu de place à la créativité, à la prise de décision.

### **L'autonomie est donc cruciale ?**

Tout à fait. Cela ne veut pas dire « laisser faire », mais donner au travailleur la possibilité d'être impliqué dans les processus de décision. Finalement, c'est le boss qui tranche mais avant cela, il tient réellement compte de l'avis de ses collaborateurs. Cela donne du sens, une lisibilité à ce qu'on construit ensemble.

### **Peut-on en déduire que les managers tout-puissants qui ne sont pas ouverts au dialogue sont une source de problèmes psychosociaux ?**

Oui, absolument. Des études montrent qu'il y a une ligne directe reliant l'autoritarisme managérial et l'apparition de cas de burn-out. Il est très important que le management soit à l'écoute, qu'il apporte du soutien. Diriger des équipes, c'est une lourde responsabilité, et pas seulement en termes de chiffres. Sans la dimension humaine, ça ne fonctionne pas.

### **Vous avez évoqué le télétravail de manière un peu négative, mais n'est-il pas aussi une possibilité de vivre mieux, quand il est praticable ?**

La réserve que j'exprimais était relative au télétravail imposé par une situation de crise comme on l'a connue pendant la pandémie. Mais si travailler à domicile une partie de la semaine est un choix, c'est évidemment une excellente chose. Cela favorise le bien-être et donc la qualité du travail. Dans certaines petites structures, on a parfois encore du mal avec ça. Pourtant, c'est une erreur d'obliger un travailleur à une présence constante dans l'entreprise si celle-ci n'est pas indispensable. Cela nourrit une insatisfaction légitime et un stress inutile pour des collaborateurs qui sont conscients de la possibilité de prêter efficacement une partie de leur travail au calme, en évitant des déplacements chronophages. Ces pauses en termes de présence obligatoire peuvent aussi être considérées comme des outils de prévention du burn-out.

### **L'étude de Securex révèle aussi que le risque de burn-out est plus élevé d'un quart pour les travailleurs wallons comparé aux travailleurs flamands.**

Ce constat doit encore faire l'objet d'études plus poussées. Mais on peut émettre l'hypothèse qu'il y a moins de travailleurs qualifiés dans le sud du pays. Cela peut être aussi le résultat d'une meilleure sensibilisation des entreprises en Flandre. Les initiatives prises au niveau de la prévention du burn-out et du bien-être mental ne sont pas forcément les mêmes dans ces deux Régions. Il serait intéressant que les décideurs politiques s'approprient le constat de ces différences pour en tirer des enseignements.

Michel BOUFFIOUX, publié le 26 septembre 2022

<https://parismatch.be/actualites/societe/589549/effondrement-collectif-pres-de-30-des-travailleurs-belges-proches-du-burn-out>



# « Ce qui se passe est une honte »

## Entretien avec Bernard De Vos

Il est délégué général aux Droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 14 ans. Pendant toutes ces années, Bernard De Vos a alerté les politiques sur l'orientation abusive d'enfants précarisés vers l'enseignement spécialisé.



Comment tu te vois quand tu seras grand ? Les élèves de l'école des Fleuristes (centre pédagogique de Vlaesendael) à Bruxelles, enseignement spécialisé de type 1 et 8, ont accepté de répondre en dessin à cette question. Nous reproduisons leurs œuvres dans cette série d'articles. Les élèves de l'école des Fleuristes. Tous droits réservés.

Fin juin 2022. Bernard De Vos est censé vivre ses dernières semaines en tant que délégué général aux Droits de l'enfant (DGDE)

Il nous reçoit dans ses bureaux de Molenbeek, le chien sous la table et les idées bien au clair.

**Médor : À 16 ans, un ado né dans un quartier pauvre a presque 5 fois plus de « chances » d'être dans l'enseignement spécialisé que celui qui est né dans un quartier riche.**

**Ça vous a toujours révolté...**

**Bernard De Vos :** Quand on quitte une fonction aussi prenante, ce qu'on retient, ce sont les émotions. Et moi, depuis le début de mon mandat, cette affaire de relégation des enfants des classes populaires dans l'enseignement spécialisé, c'est quelque chose qui m'a tout de suite retourné, ému.

**Vous parlez de relégation parce qu'ils n'ont donc aucun handicap, ni physique ni mental, ni aucune maladie.**

Non, ils souffrent d'un retard intellectuel ou de problèmes de comportements liés à leur milieu d'origine. Il m'est arrivé plusieurs fois que je pleure quand j'en parle devant les parlementaires. Ce qui se passe est une honte. Pas simplement pour ces enfants mais pour le système scolaire, pour tout ce que ça engendre comme malheurs. Et les parlementaires baissent les yeux dans la salle. Tout le monde est gêné parce que tout le monde sait que j'ai raison.

**La situation est dénoncée partout, y compris dans le Pacte d'Excellence qui rappelle que l'enseignement spécialisé n'a pas pour mission de regrouper les enfants les plus défavorisés. Elle est donc connue des parlementaires ?**

Oui. Je n'invente rien. Je leur dis : je prends vos outils. S'il y a bien une chose qui fonctionne bien dans l'enseignement, ce sont les « Indicateurs de l'enseignement » (données publiées par la FWB, NDLR). On y voit bien que, de manière très majoritaire, tous les enfants qui sont dans le qualifiant (technique de qualification et professionnel) et surtout ceux qui fréquentent l'enseignement spécialisé viennent des milieux populaires.

**Et ça ne s'améliore pas avec le temps...**

Non. Tous les pays européens dégraissent le nombre d'enfants dans l'enseignement spécialisé pour aller vers de l'enseignement inclusif, sauf la Communauté française de Belgique (ou Fédération Wallonie-Bruxelles, NDLR), qui augmente chaque année le nombre d'enfants dans l'enseignement spécialisé (+18 % en maternel, +11 % en primaire, entre 2010 et 2020, NDLR). Le coût social et économique est énorme et les retombées positives pour les enfants et les familles extrêmement limitées.

**Comment peut-on expliquer cette particularité ?**

Je ne peux pas l'expliquer. Comment est-ce qu'on peut être aussi mauvais ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est qu'à force d'avoir de fausses idées sur l'enseignement spécialisé, on fout des carrières scolaires et des carrières humaines en l'air.

**Quelles sont ces fausses idées ?**

On fait des mauvaises orientations avec la meilleure volonté du monde. Des médecins, des CPMS se disent : cet enfant va être broyé par l'enseignement ordinaire – et c'est vrai. Ils pensent que dans l'enseignement spécialisé, il va bénéficier d'un encadrement particulier et que donc il va réussir. Mais si vous prenez les Indicateurs de l'enseignement, sur 18 371 élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé en primaire, il y en a 130 qui vont réussir le CEB le CEB

Et, encore, tout le monde dit que ce CEB est beaucoup trop facile... Vous vous retrouvez donc avec des carrières scolaires complètement déglinguées, avec des débouchés extrêmement limités. La relégation poursuit les enfants jusqu'à la fin de leur carrière scolaire.

**Est-ce un problème de financement ?**

Non ! Refinancer l'enseignement, ce n'est vraiment pas ça qu'il faut faire. Il faut dépenser l'argent correctement. On ne peut plus dépenser chaque année l'équivalent de 350 millions d'euros dans le redoublement, alors qu'on sait que, globalement, à part aider quelques élèves à gauche à droite, c'est redoutablement mauvais. Pour vous faire une idée, c'est l'équivalent annuel de tout le budget pour l'Aide à la jeunesse. Et l'enseignement spécialisé est la deuxième dépense énorme. Il coûte 4 à 5 fois plus cher que l'ordinaire, pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur.

**C'est triste comme constats parce que, dans les écoles spécialisées, on a croisé beaucoup d'instits et des directions qui se donnent corps et âmes pour leurs élèves...**

Il n'y a aucune responsabilité des instits dans cette situation. C'est une chaîne de malheurs, non seulement pour les gamins, mais aussi pour les instits qui se demandent dans quelle pièce on les fait jouer, pour les directions qui montrent beaucoup de bonne volonté. Ce sont les parlementaires qui doivent se bouger. Le système est complètement foireux. On ne peut pas accepter cela.

**Les Pôles territoriaux (mis en place à la rentrée 2022) sont un début de réponse. Ils sont censés aider les écoles à garder ou remettre dans l'ordinaire des enfants qui ont des difficultés, mais avec un encadrement supplémentaire pour la classe, quelques heures par semaine. Ça ne va pas dans le bon sens ?**

Si. Je suis pour le principe. Cela permet d'avoir un deuxième instit, non seulement pour celui qui a été diagnostiqué « dys » mais aussi pour les 15 autres à côté, qui n'ont pas été diagnostiqués mais qui ont des difficultés – notamment dans les milieux populaires. Deux instits, ce n'est pas du luxe.

**Mais vous plaidez pour un système qui va plus loin : qu'on rapatrie tous les moyens gaspillés dans le redoublement et le spécialisé pour construire une école véritablement inclusive.**

Oui. L'inclusion, c'est le système qui s'adapte à chaque enfant et s'organise pour accepter tous les besoins spécifiques, toutes les difficultés. Avec les progrès technologiques, les nouvelles pédagogies, c'est possible. On peut faire de l'inclusion totale (tout le monde dans la même classe) ou partielle (des classes réservées à certains troubles, comme l'autisme ou la trisomie, mais dans la même école que les autres, avec la même cantine et la même cour de récré).

**Vous avez été en Finlande pour observer leur modèle scolaire, basé sur l'inclusion de tous les élèves et un tronc commun qui valorise tous les types d'intelligence (y compris artistique, par exemple).**

Oui. On dit toujours que c'est le meilleur système au monde. Et franchement, ça en jette.

**Comment on fait pour qu'un jour ce soient les Finlandais qui viennent chercher l'inspiration chez nous ?**

Il faut un pacte entre tous les partis pour une période plus longue qu'une législature, afin de réformer complètement l'enseignement. On ne peut pas laisser un parti jouer sa carte là-dessus sur une législature. C'est ce qu'a fait la Finlande : elle a pris 10 ans pour réformer son système scolaire. Et, on l'oublie souvent : avant cela, elle avait pris 4 ans pour réformer l'accueil de la petite enfance. C'est la priorité absolue.

Texte (CC BY-NC-ND) : Céline GAUTIER  
Illustration : les élèves de l'école des Fleuristes  
Publié le 24/11/2022

1. Des semaines qui seront, en fait, des mois. Fin novembre 2022, la nomination de la personne qui doit le remplacer n'est toujours pas actée par le gouvernement de la FWB, qui ne parvient pas à se décider.
2. L'info est donnée dans les « Indicateurs de l'enseignement » 2021 de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le calcul de l'indice socio-économique est fait sur la base du lieu de résidence.
3. L'intégration, c'est le fait de faire revenir des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé dans des classes de l'ordinaire, avec des aménagements. L'inclusion, c'est le fait de concevoir, dès le départ, des écoles capables de s'adapter aux différentes difficultés des élèves.
4. Centres psycho-médico-sociaux attachés aux écoles.
5. 514 le réussissent en secondaires (chiffres pour l'année scolaire 2019-2020).



## Humour de Siné mensuel

# Nouvelle étude : les règles européennes sur la sous-traitance favorisent le dumping social

*La législation européenne permet aux entreprises de recourir à la sous-traitance afin de se débarrasser des risques et coûts liés à la réalisation de travaux. C'est ce que révèle une nouvelle étude menée par la professeure Silvia Borelli, de l'Université de Ferrara. La sous-traitance exerce une pression sur les conditions de travail et les salaires, ainsi que sur le droit du travail. La législation européenne favorise ainsi un cercle vicieux de dumping social. L'étude a été commandée par le groupe The Left au Parlement européen.*

Le scandale Borealis à Anvers [voir ci-dessous] est un exemple particulièrement choquant de l'exploitation à laquelle conduisent les chaînes de sous-traitance. Une nouvelle étude montre maintenant que la sous-traitance, même légale, favorise une spirale vers le bas en matière de conditions de travail. Le droit européen promeut la sous-traitance comme modèle, au nom entre autres de la libre concurrence. Selon l'auteure de l'étude, l'objectif est de séparer, d'une part, les marges bénéficiaires et, d'autre part, le contrôle des risques et des coûts, tels que les salaires et les conditions de travail. Autrement dit, via la sous-traitance, un client peut s'assurer le bénéfice désiré, tout en se libérant de sa responsabilité sociale.

Les conséquences concrètes sont souvent dramatiques pour les travailleurs. C'est ce qu'illustre une série de scandales européens récents, de l'industrie de la viande espagnole au secteur des transports chypriotes néerlandais. La sous-traitance complique aussi particulièrement la tâche de l'inspection du travail. Certains pays ont déjà réagi par des initiatives législatives. L'Allemagne a interdit la sous-traitance dans certains secteurs de l'industrie de la viande. L'Espagne a interdit le travail intérimaire dans les secteurs à haut risque. Des pays comme l'Italie et l'Espagne ont inclus des « clauses de sécurité de l'emploi » dans leur législation sur les marchés publics.

L'étude souligne la prolifération de la sous-traitance en Europe. Le marché européen en renforce les effets néfastes. En plus des changements dans la législation autour de l'obligation de diligence (Due Diligence), l'étude propose un règlement européen sur le travail décent dans les chaînes de sous-traitance. Un tel règlement devrait viser, entre autres, à rendre le donneur d'ordre solidairement responsable des termes des contrats de travail tout au long de la chaîne. Cela permettrait aux travailleurs employés par des sous-traitants de demander réparation au donneur d'ordre si le sous-traitant ne remplit pas certaines obligations. Un tel règlement apporterait aussi une réponse à la fragmentation actuelle des règles sur la sous-traitance. Elle mettrait fin aux chaînes d'exploitation qui ne servent que le dumping social.

Marc Botenga, député européen du PTB, soutient pleinement les conclusions de l'étude : « Les règles européennes visant à promouvoir la sous-traitance sont au détriment des travailleurs. Les travailleurs sont obligés de vivre avec des contrats précaires et des salaires de misère. Il est temps d'abandonner les chaînes de sous-traitance sans fin. La sous-traitance doit être l'exception. »

7 décembre 2022 (PTB)



## Chantier Borealis à Anvers : déjà 174 personnes identifiées comme victimes de traite

Plus de 100 personnes supplémentaires ont été reconnues comme victimes de la traite des êtres humains dans l'affaire d'exploitation sur le chantier de l'usine chimique Borealis (photo) à Anvers. Au départ, il était question de 55 hommes originaires des Philippines et du Bangladesh. Il apparaît maintenant que des Turcs et des hommes originaires d'autres pays étaient également exploités sur le chantier à Kallo dans la zone portuaire. L'organisation anversoise Payoke, qui accueille et aide les victimes de traite d'êtres humains parle de 174 victimes déjà identifiées et « de la plus grosse affaire de traite en Belgique ». Elle annonçait sur Radio 2 ne pas pouvoir venir en aide concrètement à toutes ces victimes.



Mardi après-midi, plus d'une centaine de travailleurs turcs se sont rassemblés devant un poste de police d'Anvers pour faire connaître leurs doléances. « Tout le monde a été identifié et, en concertation avec le parquet, une personne qui a mené l'action a été entendue dans une interview », a déclaré le porte-parole de la police d'Anvers, Wouter Bruyns. « Nous transmettons ces informations à l'auditorat du travail, qui examine l'affaire. »

« En ce qui nous concerne, il s'agit d'une affaire d'une ampleur sans précédent », déclarait Pieter Wyckaert de l'auditorat du travail d'Anvers. « En fait, c'est l'un des plus gros cas que nous ayons rencontrés jusqu'à présent. L'enquête est menée au mieux, mais les capacités des enquêteurs et des institutions d'accueil sont limitées. » Une réalité que confirmait ce mercredi, sur les ondes de Radio 2, Klaus Vanhautte, directeur de l'organisation anversoise Payoke.

« Nous comptons maintenant déjà 174 victimes de traite d'êtres humains dans l'affaire concernant le chantier de l'usine chimique Borealis. C'est une catastrophe. Il n'y a encore jamais eu en Belgique une affaire de traite d'êtres humains aussi importante en Belgique. Je pense même que ce soit l'une des plus grosses affaires en Europe. »





Borealis était au courant depuis mai des abus sur son chantier anversois

L'affaire avait éclaté au grand jour la semaine dernière, avec la découverte de 55 victimes originaires des Philippines et du Bangladesh, qui devaient travailler sur le chantier de Borealis à Kallo six jours par semaine pour 650 euros par mois et qui étaient logés dans des conditions misérables. L'entreprise chimique rejette la faute sur le sous-traitant en charge du chantier dans le port d'Anvers, à savoir l'entrepreneur IREM-Ponticelli. Mais une centaine de victimes supplémentaires, originaires de Turquie et d'autres pays, se sont entretemps fait connaître. Les 55 premières victimes sont accueillies dans la ville d'Anvers, qui a apporté son aide à Payoke. « Nous ne savions pas que ces 55 personnes ne représentaient qu'un tiers des victimes. Nous n'avons pas de scénario pour ce type d'affaire. Nous ne pourrions pas aider tout le monde concrètement », indiquait Klaus Vanhautte à Radio 2.

Les cent nouvelles victimes vivent dans la situation précaire dans laquelle le bureau de recrutement travaillant avec IREM-Ponticelli les a placés. « Une situation dramatique. Mais tous les centres d'accueil en Belgique affichent complet. Ils ne trouvent nulle part de la place ». Payoke ne sait actuellement pas comment aider toutes les victimes. « Je ne sais pas par où commencer. Normalement je devrais prendre mes vacances maintenant, mais ce sera impossible. Tout le monde continue à travailler chez Payoke, mais je ne sais pas comment nous devons résoudre ce problème de dimension inédite », concluait Vanhautte au micro de Radio 2 Anvers.

Anne FRANÇOIS, Belga

<https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2022/08/03/chantier-borealis-a-anvers-deja-174-personnes-identifiees-comm/>

## Et maintenant, des flexi-jobs pour la culture !



Alors là, c'est le pompon. Après avoir communiqué et légiféré pendant des mois sur la création d'un prétendu « statut des travailleurs des Arts », voilà que le gouvernement de la Vivaldi introduit à présent des « flexi-jobs » dans le domaine de la culture (ce qu'on pourrait traduire en français par « boulots de merde »).

Les syndicats unanimes réagissent contre ce nouveau magistral foutage de gueule. Quant à Frank VandenBroecke, qui devrait jouer le rôle du méchant dans les séries télévisées allemandes, on ne l'enverrait pas en exil, en guise de repentance, faire une neuvaine de silence ou brûler quelques billets de banques sur une

éolienne offshore en Mer du Nord ? Ça nous ferait des vacances.

Mais s'il préfère aller se noyer dans un puits de pétrole, pour moi, cela me va aussi.

Claude SEMAL, le 22 octobre 2022.

### On nous avait annoncé un statut... on finit avec des flexi-jobs !

Alors que les discussions sur le mal nommé « statut d'artiste » ont abouti à une réforme qui rend l'accès et le maintien dans un statut du travailleur des arts encore plus difficile, alors que le texte sur la future commission du travail des arts est encore en discussion et qu'il inquiète particulièrement les techniciens du secteur (qu'est-ce qui sera reconnu comme travail artistique et sur base de quels critères ?), le gouvernement vient d'annoncer que les flexi-jobs vont être étendus aux secteurs de la Culture (en dehors des fonctions artistiques).

Incompréhensible, de la part d'un gouvernement qui prétendait améliorer le statut des travailleurs de la culture.

Les flexi-jobs c'est un statut précaire de travail, une succession de mises à disposition ouverte à tout le monde pour qui a travaillé en 4/5ième (pas de sécurité d'emploi), un salaire instable et non garanti (pas sécurité de revenu), un salaire brut inférieur au minimum sectoriel (déjà très bas), des horaires instables et imprévisibles, pas de double pécule de vacances ni d'assurance maladie et pas de qualification requise...

Or, depuis la crise Covid, dans le secteur de la Culture et de l'événementiel, on constate une pénurie de personnel technique qui, suite au chômage Corona s'est vu obligé de se réorienter professionnellement.

Un vrai problème pour ces métiers indispensables au secteur des Arts puisqu'on a estimé qu'il manquait environ 600 techniciens pour la bonne tenue des festivals cet été. Par ailleurs, on constate que les jeunes ne finissent plus leurs études puisqu'ils trouvent du boulot dès leur deuxième année d'étude, délaissant ainsi prématurément leur formation.

Ce dont les travailleurs ont besoin, ce sont d'emplois stables et de contrats plus longs, pas d'un démantèlement



encore accentué des conditions de travail. Les travailleurs n'ont certainement pas besoin d'un nivellement par le bas. Ce dont le secteur a besoin ce sont des travailleurs réguliers et qualifiés.

Les organisations syndicales regrettaient déjà vivement de ne pas être conviées à la réflexion sur le statut d'artiste, elles s'insurgent aujourd'hui en constatant qu'on fragilise une fois de plus les travailleurs. Ne l'oublions pas, le statut de flexi-jobs c'est une précarisation généralisée du monde du travail. Il s'agit d'une dérégulation inacceptable.

Dominik ROLAND, CGSLB/Vinciane CONVENS, CSC Culture/Tijs HOSTYN,

PULS/Maximilien HERRY, CGSP/Stéphane PIRON, Setca (13/10/2022)

Les réactions « à chaud » sur Facebook d'Anne-Catherine Lacroix (Atelier des Droits Sociaux), de Nadia Moscufo (PTB) et de Boris Dambly (scénographe)

**Anne-Catherine Lacroix (ADDS) : « Je trouve ça hallucinant »**

*Moi, je ne m'exprime plus tellement sur la réforme, c'est time. Je l'ai fait, avec mes armes, l'espace et le temps dispo mais maintenant, pour moi, que ça plaise ou pas, le temps est à l'explication des règles (et à mettre l'énergie chez ceux et celles qui vont justement pas rentrer dans ce « statut » car là, je peux te dire que des tas de questions vont se poser et se posent déjà).*

*Mais cette annonce des flexi-jobs dans ce même contexte rajoute une couche que j'ai du mal à digérer. Politiquement parlant, je trouve ça hallucinant.*

*Personnellement, j'exècre comme toi ces conditions de travail. Et ce matin, j'étais à l'ERG pour expliquer la réforme... et face à des étudiants qui comprennent de moins en moins les questions de sécu et de cotisations sociales, j'ai constaté qu'il n'était même pas pensable ou possible de parler des flexi-jobs puisque la base de principe de la cotisation et de la protection sociale n'est pas toujours comprise (et de mon côté, ça fait 15 ans que je dis qu'on vient gratos parler sécu dans les hautes écoles). Bref ....*

**Nadia Moscufo (PTB) : « On n'a pas la même notion de la protection sociale »**

*Comme si les travailleurs et travailleuses de la culture n'avaient pas déjà des contrats précaires et flexibles... V'là ti pas que la Vivaldi en remet une couche en introduisant les flexi-jobs. Ces jobs dont le salaire minimum s'élève à 10,30 euros de l'heure et auxquels les minima sectoriels ne s'appliquent pas. Ces mêmes jobs qui procurent des droits réduits (au niveau des horaires, par exemple) et vident les caisses de la sécurité sociale. Le ministre Vandenbroucke « rassure » en disant que ce ne sera pas pour tous les travailleurs et travailleuses de la culture, mais entre-temps il aura mis le pied dans la porte.... Comment peut-on, d'un côté, prétendre vouloir améliorer la protection sociale des travailleurs et travailleuses des arts et, de l'autre, y introduire les flexi-jobs ? Autant dire qu'on n'a pas la même notion de la protection sociale...*

*Tout mon soutien aux travailleurs et travailleuses du secteur.*

**Boris Dambly (scénographe) : « Porteuses de câbles, vous allez manger vos morts »**

*Les porteuses de câbles, je vous spoil : vous allez manger vos morts. Toujours en direct de la Commission des affaires sociales : Vandenbroucke confirme l'extention des flexi job aux travailleuses techniques non artistiques de la cp304. Ce sont justement les mêmes travailleuses qui seront exclu.e.s de la protection sociale par la nouvelle réforme. Les flexi-jobs c'est une succession de CDD à l'infini (pas de sécurité d'emploi), un salaire instable et non garanti (pas sécurité de revenu), un salaire brut inférieur au minimum sectoriel (déjà très bas), des horaires instables et imprévisibles, pas de double pécule de vacances ni d'assurance maladie...*

<https://www.asymptotique.be/et-maintenant-des-flexi-jobs-pour-la-culture/>



## Le papa de Tchanchès et d'Ubu rwé nous a quittés



Photo Dominique Houcmant

Bouli m'appelle hier soir, l'heure tardive ne laissait présager rien de bon, et effectivement il venait m'annoncer le décès de son beau-père Jacques Ancion, Grand Maître es-marionnettes liégeoises, résident du Théâtre Al Botroûle où « n'a nouk qui tchoule ».

Las ! Aujourd'hui tout le monde pleure la disparition qui d'un compagnon, qui d'un père, d'un grand-père, d'un beau-père, qui d'un ami, qui de précieux souvenirs, qui d'un peu du patrimoine wallon liégeois, qui de la saveur d'un monde d'avant plus simple, plus bon-enfant, plus chaleureux et convivial...

Que de souvenirs se bousculent... D'abord, il y a plus de 40 ans, c'est la rencontre avec les marionnettes de Maître Jacques. Le Théâtre Al Botroûle était venu jouer « *La nonne sanglante* » à Saint-Luc, premier



émerveillement. Plus tard, avec Bouli et Élise, ce sont les soirées et surtout les Noëls passés dans le petit théâtre de la rue Hocheporte où après le spectacle tous se retrouvaient en dessous de la salle dans le petit café enfumé où jusque bien tard ça « djâzait walon », ça buvait et ça mangeait selon l'actualité du calendrier chrétien soit boudin, bouquettes ou galette des rois...

Je ne saurais oublier la procession de Saint-Gilles, le tir aux campes et autres manifestations d'un autre temps en sa compagnie, sorties qui immanquablement se terminaient autour d'un café, d'un *boket de doreye* et d'une ou deux bières spéciales... De même, je n'oublierai jamais le rare privilège d'avoir eu accès à tous les coins et recoins du petit théâtre peuplé de mille visages en bois et de mille petites choses racontant chacune une histoire... un fourbi merveilleux.

Pour tout ça Merci Jacques.

Mes pensées vont vers Tanya sa fidèle Amie, ses enfants Élise, Hélène, Laurent et Nicolas, leur compagne et compagnon et leurs enfants, tous les amis du Théâtre Al Botroûle mais aussi vers tous ces simples bouts de bois rustiquement sculptés qui à jamais, ont perdu la main et la voix qui leurs insufflaient âme et vie. *Pês à vosses cindes, Jacques...*

Dominique HOUCMANT (sur Facebook)

### Le Théâtre Al Botroûle a perdu son fondateur



Photo Dominique Houcmant

Notre cher père, Jacques Ancion, est passé de l'autre côté du miroir aujourd'hui. Pour tous ceux et toutes celles qui l'aimaient, une tendresse partagée. 50 ans de marionnettisme invétéré. Voici, pour ceux qui ne le connaissaient pas, et pour tout le monde, une petite biographie que je viens de rédiger, aussi en souvenir de notre mère Françoise, qu'il a rejointe aujourd'hui.

Le Théâtre Al Botroûle a perdu son fondateur. Jacques Ancion est décédé ce 24 octobre 2022. En revenant aux racines de la marionnette liégeoise, dès 1973, le montreur avait, avec son épouse Françoise Gottschalk, réconcilié les adultes et cet art aussi truculent qu'irrésistible. Leur Théâtre Al Botroûle, bien accroché au pied de la rue Hocheporte, à Liège, avait trouvé un rayonnement dans le monde entier, prouvant que l'universel se niche au cœur du particulier.

Il avait fait tous les métiers : sculpteur animalier, taxidermiste, plâtrier figuriste, brancardier. Mais c'est à la fin des années 60 qu'il trouvera sa vocation définitive et indéboulonnable : Jacques Ancion serait montreur de marionnettes à tringles. Rénovateur d'une tradition qui se diluait dans d'autres loisirs, il a rendu à la marionnette liégeoise son public d'adultes et son lieu où refaire le monde : le Théâtre Al Botroûle, installé dès 1973 dans le quartier Saint-Séverin. Pendant plusieurs décennies, c'était le repère des poètes, mais aussi l'épicentre d'un succès qui allait très vite dépasser les frontières belges.

Le décès de Jacques Ancion, ce 24 octobre 2022, touchera tous ceux qui, comme les marionnettes qu'il animait, ont le cœur en bois tendre. C'est qu'on n'oubliait pas la visite au Théâtre Al Botroûle : une cour aux lampions colorés, où l'on poussait la porte d'un estaminet bardés d'affiches et de chaleur. On montait au premier étage, où l'on se serrait dans une salle de 42 places à peine. La surprise était à l'intérieur : sur sa

scène minuscule, le théâtre revisitait les grands classiques, les pièces de chevalerie ou « Li Naissance » et « La Passion », mais lorgnait aussi vers la recherche, loin de tout répertoire figé.

Al Botroûle a ainsi exploré l'Ubu d'Alfred Jarry sous toutes les coutures : « Ubu Roi » en français, mais aussi « L'Ubu Rwè » traduit en wallon par André Blavier, ou transformé en pape par Robert Florkin. Sur les planches, c'est tout un peuple de trouvailles et de truculence qui prenait corps, mais la seule passion de Jacques Ancion n'aurait pas suffi à lui insuffler la vie : son épouse Françoise Gottschalk était de tous les spectacles, mais aussi de tous les costumes. À leurs côtés, les décennies ont vu défiler et suer (les coulisses étaient étroites) une foule d'assistants et d'artistes, de Jacques Delcuvellerie à François Sikivie, de Julos Beaucarne à Thierry Crommen, jusqu'à l'assistanat de Tatiana Falaleew pour les dernières années.

Petit par la taille, local par sa tradition, le Théâtre Al Botroûle avait développé une expression à la puissance universelle. Ses spectacles ont fait le tour du monde ou presque. Jacques Ancion a emmené sa troupe aux quatre coins de l'Europe (Espagne, Italie, France, Grèce...) mais aussi bien plus loin : pour une tournée au Japon, en 1986, le spectacle était doublé en direct par une interprète virtuose, qui accompagnait à la virgule près « *La Tentation de Saint-Antoine* ». Né au cœur de Liège – ou de son nombril –, le Théâtre Al Botroûle démontrait que l'universel se niche souvent dans le particulier. Sa devise était « *Al Botroûle, n'a nouk qui tchoûle* » (« personne ne pleure »).

Tchantchès Bonète doit pourtant se sentir bien seul à présent.

Laurent ANCION, 26 octobre 2022

<https://www.asymptomatique.be/le-papa-de-tchanches-et-dubu-rwe-nous-a-quittes-photo-dominique-houcman/>



# Une bonne fois

On ne sort pas tous les quatre matins. Donc, quand on sort, autant que ce soit une bonne fois. Un petit stratège macroniste verrait sans doute l'avantage pour son maître de l'agitation présente : ils sortent maintenant, ils ne ressortiront pas de sitôt – par exemple dans trois mois pour les retraites.

D'un certain point de vue, la grève salariale, en tant que telle, est la plus fade des grèves – trade-unioniste dirait Lénine. On se met en grève, on obtient tant de pourcents, on retourne à la mine. La grève salariale est le point de confort suprême du syndicalo-syndicalisme, exercice institutionnel revendicatif type qui, par définition, *ne touche à rien* puisque, revendiquant *dans le cadre*, il reconnaît de fait le cadre – donc ne charrie aucun projet de le renverser.

Mais il faudrait une singulière arrogance de clerc marxiste-léniniste pour s'en tenir-là quand tant de gens sont en train de tomber dans la misère, la pénurie, le froid, et que le pouvoir d'achat, avant même d'être une « revendication », est une urgence quasi vitale. On se souvient des « gilets jaunes » et de cette lumière crue qui était tombée (enfin) sur les conditions d'existence d'une partie considérable de la population, hors d'état parfois de faire plus d'un repas tous les deux jours. C'était en 2018 et on imagine les mêmes aujourd'hui. On est bien contents qu'il y ait des syndicalistes pour s'occuper des salaires.

Il faut pourtant peut-être garder quelque chose du point de vue du clerc, fut-ce simplement pour que le petit stratège macroniste l'ait bien profond, mais aussi, en fait surtout, parce que *tout se tient*. Et qu'il n'y a aucune difficulté, tirant sur le fil du pouvoir d'achat, à faire venir tout le reste avec.

Hormis la frange supérieure des porcs façon Pouyanné Arnault, et la classe nuisible qui les soutient, classe des wannabes, startuperes, chaussures pointues du privé comme du public, entrepreneurs réels ou imaginaires, bourgeois vieux, éditorialistes surpayés, admis à la grande table mais juste au bord pour ouvrir le bec et attraper quelques bas morceaux qu'on leur jette, hormis ces 10% qui tiennent symboliquement et électoralement le pays, le reste de la population n'en peut plus, ni monétairement, ni – c'est ça le point important – *d'aucune autre manière*. Car le macronisme détruit la vie des gens *de toutes les manières*.

Avec le concours mouillé de tout ce que le système médiatique compte de porte-coton, Macron s'est longuement épanché et fait connaître ses méditations : suis-je vraiment Jupiter ? Ne suis-je pas plutôt Vulcain ? On verrait pareilles scènes à la télé nord-coréenne, on n'en croirait pas ses yeux. Mais c'est en France, et c'est la journaliste intransigeante Caroline Roux qui donne la réplique. La vérité est, qu'à laisser le choix des affiliations latines, il aurait plutôt fallu proposer : Néron ou Caligula ? La vérité est que la ruine est partout et, qu'ayant vendu de la startup nation aux électeurs, il a tiers-mondisé le pays.

On a beaucoup discuté ces dernières années de la « France périphérique ». L'appellation est tout à fait pertinente, mais elle a fait l'objet d'un terrible malentendu. Il fallait l'entendre, non pas au sens du « périurbain », mais de l'économie politique internationale. Périphérique : pays occupant des positions intermédiaires dans la division internationale du travail, cultivant un avantage compétitif par la compression des coûts, aux infrastructures sociales peu développées. Encore cette définition s'applique-t-elle le plus souvent à des pays qu'on dit aussi « émergents », alors que dans le cas de la périphérisation macroniste il faut inverser la direction du mouvement.

Plutôt Néron donc :

À Strasbourg, le CROUS ouvre un concours aux étudiants : deux mois de repas gratuits pour les gagnants.

À Strasbourg, l'université va prolonger de deux semaines les vacances de fin d'année. Il fait froid à Strasbourg. L'université n'a plus les moyens de chauffer.

Remontée significative du taux de mortalité infantile en France.

Le système de santé au bord de l'écroulement. La fermeture des lits continue pendant et après le covid. Le ministre Braun répond : on ferme des lits parce qu'il n'y a plus assez de personnel. Ministre, le personnel s'en va parce qu'on a fermé les lits – et que c'est intenable.

L'éducation nationale au bord de l'écroulement. Les profs écoeurés quittent le métier parce que tout a été fait pour le leur rendre odieux et le leur faire quitter. Job dating.

Les instits, ceux des écoles primaires, qui, comme les soignants, tiennent leur métier pour « le plus beau des métiers », quittent « le plus beau des métiers » (1), vocations dévastées par la destruction de leurs conditions de travail. Une directrice se suicide. L'institution néomanagérialisée jusqu'au trognon, aux mains des *would-be* chaussures pointues, devenue inhumaine.

Attention, primaires et maternelles, on vous enviait dans le monde entier, comme le système de santé. Attention, même chemin...

Les Ehpad – ah les Ehpad... La promesse d'Orpée : Ouverture, Respect, Présence, Écoute, Accueil.

Les nouveau-nés, les malades, les écoliers, les lycéens, une classe qui se tient sage, les étudiants, les vieux. Néron : « Nous avons accompagné les plus fragiles ».

Les chômeurs aussi : bien accompagnés. Avec une réforme de l'Unedic qualifiée de « tuerie » jusque par l'homme dont on dit parfois que, si l'esclavage était rétabli, il négocierait la longueur des chaînes.

Les conducteurs – de cars, de trains, de métro – envolés : conditions de travail insupportables.

La compétence technologique nucléaire de l'électricien français : détruite.

Les SDIS, effectifs de pompiers sacrifiés, réduction des moyens financiers, Canadiens en voie de déglingue.

Bonne idée pendant le changement climatique.

L'Office national des forêts : détruit. Bonne idée pendant le changement climatique. La directrice de la destruction : nommée par Néron.

La Bibliothèque nationale de France : en cours de destruction. La directrice de la destruction : reconduite par Néron.

Le Centre National du Cinéma : en cours de destruction. Le directeur de la destruction : nommé par Néron.

Si les salles de cinéma sont vides, reconvertissons-les en salles d'e-sport. Néron, visiblement très excité le jour où il a cette idée de génie.

Les piscines tournent glaciales. De toutes façons il n'y a plus de maîtres-nageurs – partis, plus recrutés. Remises au privé. (Anecdotes les piscines ? Mais les « petites choses » comptent : elles mesurent la *profondeur* de la destruction.)

On meurt au voisinage des vignes. Pesticides. Glyphosate maintenu.

On jure la planète *great again*, qu'on a l'écologie au cœur, qu'on va planifier même. Un décret défait les « zones de protection fortes » : feu vert pour la destruction des fonds marins. Bonne idée pendant l'écocide.

Un sous-ministre de Néron s'oppose à Bruxelles à l'interdiction des méthodes de pêche les plus agressives (la senne demersale) (2) : feu vert pour la destruction des fonds marins. Bonne idée pendant l'écocide.

Etc., on n'en finirait pas.

Et pendant ce temps : les porcs, les jets.

Et la police.

*Bourdieu lui-même avoue s'être demandé s'il n'a pas poussé le bouchon un peu loin.*

Lire aussi Martine Bulard, « Le travail ne paie pas », *Le Monde diplomatique*, septembre 2022.

En 1995 à la Gare de Lyon, Bourdieu prend la parole, explique que dans la réforme Juppé des régimes spéciaux, il y va d'un enjeu de civilisation. Joffrin, Minc, Colombani, Plenel, Julliard, Rosanvallon lui rient au nez. Bourdieu lui-même avoue s'être demandé s'il n'a pas poussé le bouchon un peu loin. Trente ans plus tard, pourtant, tout est confirmé. Un ensemble, qu'on appelle « néolibéralisme », qui n'a pas commencé avec Macron mais que Macron a poussé à des sommets sans précédent, détruit *tout*. Les salariés, les fonctionnaires, les vocations, les services publics, l'amour du service public, l'amour des métiers, les structures sociales, toutes les formes d'organisation collective qui n'ont pas été jetées au capital et au marché, les mers, l'espace, la terre, l'air à respirer, l'eau à boire, la planète. Néron, fier de son incendie, contemple son œuvre. Envisage la suite : les retraites. « Ce qui se joue, c'est mon autorité ».

Il faut sortir pour le pouvoir d'achat, c'est une évidence criante. Mais il faut sortir aussi pour tout ça. Une bonne fois.

Frédéric LORDON, 15 octobre 2022 (blog du Monde diplomatique)

(1) Merci Ludivine Bantigny

(2) Merci à Claire Nouvian pour ces deux fils

# Sous le travail, quelle(s) valeur(s) ?

*La réduction du temps de travail<sup>1</sup> reste une condition pour desserrer l'étau de l'exploitation et réhabiliter le travail. Et pour sortir du piège d'un débat biaisé sur sa « valeur ».*

Voici un exemple d'embrouillamini dans lequel s'empêchent la gauche et beaucoup d'économistes, et dont s'emparent avec gourmandise libéraux et réactionnaires, au sujet de la dite valeur(-)travail (avec ou sans trait d'union, on va le voir). Cette notion revêt deux significations.

La première est d'ordre *économique* : la théorie de la « valeur-travail » fut esquissée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'économie politique pour expliquer la valeur d'échange des marchandises irréductible à leur valeur d'usage. Elle fut reprise et chamboulée par Marx sur trois plans.

Marx posa que le capital achète la force de travail du prolétaire à des fins d'accumulation. L'expression « valeur du travail » n'a alors aucun sens économique puisqu'elle confond valeur créée par celui-ci et salaire. Le philosophe montra que le marché capitaliste égalise les travaux, abstraction faite de leurs caractères concrets, dès lors qu'ils sont soumis à l'exigence moyenne de taux de profit. Enfin, il définit le travail dans deux dimensions, économique et aussi philosophique et politique : le *travail vivant* est exploité, aliéné, dominé par le *capital mort*, mais il est également intégrateur dans la société et émancipateur.

La *lutte des classes* exprime ces deux facettes du travail en tension. Son enjeu a toujours été de faire reculer l'exploitation économique et, en même temps, de retrouver la maîtrise de l'acte de travail lui-même, de ses finalités, de son sens. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui que la *crise écologique* oblige à revoir la répartition du fruit du travail, mais aussi la composition de ce fruit pour *sortir du productivisme*.



Ici intervient le *hold-up conceptuel* opéré par la droite conservatrice. En feignant de défendre la « valeur travail » dans son sens philosophique, elle réussit à faire oublier la dégradation des conditions de travail et des droits sociaux, dont l'assurance-chômage et la retraite. C'est un tour de force : l'idéologie libérale a toujours nié la théorie de la « valeur-travail », qui fait du travail le « *seul facteur de production* » au sens propre, *dixit* Keynes lui-même, mais elle retourne la « valeur travail » philosophique en obligeant à travailler à n'importe quelles conditions.

Certains opposent le travail et les minima sociaux. C'est nier que les *chômeurs* et tous les *exclus* forcés de survivre font partie de la classe des travailleurs, à rebours de la revendication de la CGT pour une sécurité sociale professionnelle visant à « *garantir des droits individuels et collectifs à tous les salariés qui ne sont pas en exercice dans un emploi* ». En face, prétendre que la « valeur travail » est une valeur de droite témoigne d'un oubli ou d'une incompréhension de la dualité du travail.

C'est pourquoi, si l'on veut un plein-emploi de qualité avec un sens redonné au travail, la réduction du temps de travail reste une condition pour desserrer l'étau de l'exploitation et réhabiliter le travail\*. Et pour sortir du piège d'un débat biaisé au moment où s'élabore le projet de faire travailler jusqu'à 65 ans.

Jean-Marie HARRIBEY, membre du conseil scientifique d'Attac (Politis), publié le 16 novembre 2022

\* *En finir avec le capitalovirus*, J.-M. Harribey, Dunod, 2021 ; *Redonner du sens au travail*, T. Coutrot et C. Perez, Seuil, 2022.

<sup>1</sup> La réduction du temps de travail seule n'est pas suffisante si elle entraîne une intensification du travail (MN).

# « Seuls les plus qualifiés pourraient se permettre le luxe de trouver du sens à leur travail. C'est faux »

## Grande démission

La perte de sens au travail est l'une des principales causes de « la grande démission ». L'économiste Thomas Coutrot détaille pour *basta !* une proposition pour renforcer le pouvoir d'agir des salariés au quotidien sur leur travail.

### LA GAUCHE PEUT-ELLE LIBÉRER LE TRAVAIL ?



Les départs volontaires, démissions ou ruptures conventionnelles, n'ont jamais été aussi nombreux en France. Plus nouveau encore : de plus en plus, les salarié·es démissionnent ou se détournent de certains emplois au regard des conditions de travail insoutenables qui leur sont proposées.

Avant même la crise sanitaire, bien plus qu'à cause d'un salaire jugé insuffisant, les démissions s'expliquaient par un travail trop intense, des conflits avec la hiérarchie et surtout une perte de sens du travail. La pandémie n'a fait qu'accentuer le phénomène.

Qu'on le veuille ou non, le travail est central dans nos vies : c'est l'activité par laquelle nous transformons à la fois le monde matériel, la société et nous-mêmes. Il y a selon nous [1] trois conditions pour qu'une personne trouve du sens à son travail : l'utilité sociale (mon travail répond à des besoins réels), la cohérence éthique (je peux faire un travail de qualité, je respecte la santé des autres et de la planète), la capacité de développement (j'apprends des choses nouvelles, je développe mes capacités).

Si l'une de ces dimensions vient à manquer – ce qui est en général le cas avec le management par les chiffres sous domination de la finance, qui a envahi les entreprises et les administrations –, c'est ma santé qui est en danger. Les démissions sont souvent le fait de salarié·es qui veulent sauver leur peau, ou au moins leur santé mentale.

### « Renoncer à la vision simpliste du travail comme pure aliénation »

Une idée reçue veut que seul·es les plus qualifié·es puissent se permettre le luxe de trouver du sens à leur travail. C'est faux. Certes, nos données montrent que les ouvrier·es trouvent en moyenne moins de sens à leur travail, qui est plus contraint. Mais quand leur travail perd son sens, leur risque de dépression est multiplié par deux comme pour les cadres. Ils et elles sont tout aussi enclin·es à démissionner quand c'est le cas. C'est une question vitale pour toutes et tous, même en bas de l'échelle. Les aides-soignantes, les auxiliaires de vie, les agent·es de service souffrent tout autant de ne pas pouvoir faire du bon travail que les ingénieur·es, les magistrat·es ou les enseignant·es.

Il faut, pour le comprendre, renoncer à la vision simpliste du travail comme pure aliénation. L'ergonomie et la psychologie du travail l'ont abondamment montré : dans le travail, nous mobilisons notre sensibilité, notre intelligence, notre expérience, pour faire face aux imprévus qui surgissent sans cesse. Nous déployons notre travail vivant pour surmonter la résistance du réel. Même dans les métiers les moins qualifiés, nous mettons du nôtre. Et nous souffrons parce que le management par les chiffres pour les actionnaires ou les bureaucrates nous empêche de bien faire ce qui nous semble important.

### **S'appuyer sur les savoirs et aspirations des salariés pour créer une dynamique collective**

Il y a là une source potentielle d'action collective peu utilisée par les syndicats et ignorée par les partis de gauche. La tradition de l'enquête ouvrière et les expériences de démarche revendicative partant du travail réel ont pourtant montré qu'en s'appuyant sur leurs savoirs et leurs aspirations, souvent méconnus des salarié·es mêmes, par une activité de délibération et d'enquête sur le travail, on peut redynamiser ou créer une dynamique collective et un rapport de forces. La réduction du temps de travail subordonné (RTTS) vise à mettre en œuvre à grande échelle cette politique du travail vivant.

Il s'agirait en fait d'étendre à l'ensemble des salariés le droit à du temps de travail, rémunéré, mais hors subordination, dont disposent déjà les représentants du personnel (élus ou délégués syndicaux). Le paiement des heures de délégation reconnaît déjà ce travail de représentation comme une activité utile à l'entreprise et à la société : la RTTS reconnaîtra de la même manière le travail de délibération des salariés, les meilleurs connaisseurs de leur travail, sur son organisation et ses finalités.

### **Délibérer sur le travail**

Par exemple, une loi de RTT à 32 heures pourra prévoir qu'une des trois heures gagnées sera consacrée non pas à des activités hors travail, mais à la délibération sur le travail. Dans ces réunions de délibération, qui pourront prendre la forme d'une demi-journée mensuelle, on discutera, à partir de l'expérience concrète de chacun·e, pour mettre en lumière les trucs et ficelles par lesquels on essaie de surmonter ce qui empêche de bien travailler. On interrogera les modes d'organisation du travail et leurs effets sur la santé des salarié·es, des destinataires du travail, des riverains et de la nature. On élaborera des propositions d'améliorations sur tous ces aspects, ensuite portées par les délégué·es devant la direction, celle-ci étant tenue de justifier ses réponses. Dans les grandes entreprises, l'intégration dans ces débats des associations de clients/usagers, de riverains et de défense de l'environnement permettra d'associer des parties prenantes extérieures, ô combien concernées par les effets du travail.

Ces temps de délibération devront être préparés, animés et répercutés par des délégué·es élu·es et formé·es à cet exercice difficile. Dans chaque unité de travail, en remplacement des délégués du personnel, supprimés en France par les ordonnances Macron de 2017, seront élus des délégués à la délibération sur le travail, pourvus de la responsabilité, et du temps, de mener des enquêtes sur le travail réel auprès et avec les salarié·es.

### **« Il est décisif de ne pas "lâcher le travail" »**

Ces heures de délibération iront bien au-delà du « droit d'expression » instauré par les lois Auroux de 1982, et depuis tombé en désuétude, et *a fortiori* des pauvres (et mort-nés) « espaces de discussion sur le travail » évoqués par le patronat et certains syndicats dans l'accord interprofessionnel « Qualité de vie au travail » de 2013. Les salarié·es et leurs représentant·es décideront en toute autonomie de l'organisation et de l'ordre du jour des réunions, où la parole sera libre du fait de l'absence – sauf exception décidée collectivement - de la hiérarchie. La confrontation entre collègues des expériences multiples et des divers points de vue sur le travail fera émerger des préoccupations et des propositions communes, étayant la controverse avec le management et favorisant l'action collective.

Thomas COUTROT, 7 octobre 2022

Thomas Coutrot  
Coralie Perez  
**Redonner du sens  
au travail**  
Une aspiration révolutionnaire

Nul doute qu'un tel renforcement de leur pouvoir d'agir au quotidien sur leur travail serait de nature à mobiliser les salariés et à redonner du sens à leur travail. Nous sommes aujourd'hui confrontés à l'imminence d'une grave crise économique et financière, qui signale sans doute la fin d'une époque. La « grande démission » risque de laisser la place à la « grande dépression », et les questions de l'emploi de reprendre la priorité sur celles du travail. Il est pourtant décisif de ne pas « lâcher le travail » si nous voulons ouvrir une véritable perspective de bifurcation sociale, démocratique et écologique.

**Thomas Coutrot**, statisticien, économiste et militant altermondialiste. Il est aujourd'hui chercheur associé à l'Irès (Institut de recherches économiques et sociales), après avoir dirigé de 2003 à 2022 le département Conditions de Travail et Santé à la Dares (ministère du Travail). Ses recherches et interventions portent sur les liens entre travail, santé et démocratie, et il coanime les ateliers Travail et Démocratie.

Dessin de Une : Rodho.

*Redonner du sens au travail, une aspiration révolutionnaire*, Thomas Coutrot, Coralie Perez.  
Éd. du Seuil

## Notes

[1] Thomas Coutrot et Coralie Perez ont publié *Redonner du sens au travail. Une aspiration révolutionnaire* (éditions du Seuil, 2022).

<https://basta.media/perte-de-sens-au-travail-alternative-reduction-du-temps-de-travail-subordonne-deliberation-pouvoir-d-agir-grande-demission>



## Humour de Siné mensuel



[Incomplet, à mon avis, MN]

## « Te plains pas c'est pas l'usine ». L'exploitation en milieu associatif ET dans le secteur de la coopération au développement



Photographie de Thérèse Di Campo lors de la soirée de présentation de l'ouvrage « Te plains pas c'est pas l'usine », le 23 septembre 2022

Le 23 septembre 2022, le GRESEA, le CADTM et la Revue Politique ont consacré une soirée autour de la présentation de l'ouvrage « Te plains pas c'est pas l'usine ». L'exploitation en milieu associatif lors de laquelle les deux autrices, Lily Zalzett et Stella Fihn, sont venues en présenter les traits saillants à près de 120 personnes.

Dans cet ouvrage, elles constatent que les travailleuses associatives sont utilisées par l'État pour privatiser à moindre frais une partie de ses activités, en particulier dans le secteur social. S'il s'inscrit dans un contexte français, il n'en demeure pas difficile d'en faire des parallèles avec le secteur associatif belge. L'article de Thibaut Scohier de la Revue Politique, un de partenaires de l'organisation de la soirée est, à cet égard, éclairant [1].

Le CADTM Belgique est un réseau international qui utilise la dette comme angle d'analyse pour aborder les problèmes de développement et proposer des alternatives en vue de l'émancipation des peuples. Constitué en association d'éducation permanente en Belgique, le CADTM était également, jusqu'à peu, accrédité comme une ONG de développement. C'est avec cette double casquette que le CADTM a marqué un intérêt à co-organiser cette soirée et relève l'hypothèse que les constats posés à l'égard du secteur associatif peuvent également être posés dans le secteur de la coopération au développement. En effet, ce secteur est traversé par de multiples évolutions (excès de bureaucratie, approche quantitative au détriment d'une approche qualitative de la DGD, difficulté d'accès au financement, formatage des actions, etc.) qui font écho à ceux rencontrés dans le secteur associatif de première ligne.

### **Managérification et critères gestionnaires**

Jacques Moriau, sociologue et chargé de recherches au Conseil Bruxellois de Coordination Socio-politique (CBCS) [2] décrit bien les mutations des politiques publiques de soutien à l'associatif, en l'occurrence bruxellois. Il rappelle comment à son origine, la constitution de l'État social, nous dit-il, a représenté une

dévolution de certaines missions étatiques aux associations émergentes, fortement liées aux partis politiques (modèle des piliers), dans un contexte de solidarité organisée et d'un idéal d'émancipation des masses. Puis à partir des années 70, un modèle militant s'est dessiné, désireux de gagner en autonomie par rapport aux piliers et de répondre à de nouveaux problèmes sociétaux. L'institutionnalisation des associations va ainsi ériger un modèle de « liberté subventionnée », où l'autonomie de l'action associative reste garantie. Cependant, depuis les années 90, le secteur se professionnalise par la création de décrets qui vont proposer un schéma normatif de la mise en œuvre de l'action sociale. L'État octroie des budgets aux associations par le biais d'appels à projets destinés à des publics-cibles, des déficits identifiés et des résultats concrets à atteindre. Aujourd'hui, c'est une logique issue du New Public Management qui encadre les réalités associatives. Le sens de l'action menée par l'associatif est ainsi confisqué par le politique.

De son côté, la chercheuse et politologue Justine Contor a étudié les mutations qu'a connues le secteur des ONG de développement belges ces dernières décennies [3]. Elle rappelle que si en Belgique, la coopération au développement existe depuis la période coloniale, c'est dans les années 1960 que les ONG commencent à être financées par l'État belge. En 1999, une loi définit trois piliers d'action pour la coopération au développement et le troisième pilier concerne la coopération non gouvernementale, qui est essentiellement composée des ONG de développement. Elle démontre qu'au fil du temps, l'État belge augmente le contrôle qu'il exerce sur les structures non gouvernementales qu'il finance. Il développe pour cela tout un arsenal de programmes politiques qui visent notamment à rendre la coopération non gouvernementale « efficace et performante », répondant ici aux injonctions du New public management également identifié par Jacques Moriau. Cela passe par la mise en place d'un cadre réglementaire et de procédures d'audits (screening) de la capacité de gestion des ONG mises en œuvre par des sociétés privées de consultance.

Les mutations du paysage de l'associatif bruxellois de première ligne ainsi que le secteur des ONG de la coopération au développement répondent donc au rythme d'une transformation néolibérale de l'action sociale.

### **Screening et Code des sociétés : une logique de marché**

Justine Contor observe la mise en place d'une logique de marché au sein du secteur ONG, notamment à travers une mise en concurrence tacite

Dans le secteur associatif, la récente intégration depuis 2020 des associations au sein du Code des Sociétés et des Associations (CSA) a fait disparaître l'une des dernières frontières formelles entre « l'entreprise » et « l'association » [4]. Désormais, les ASBL peuvent réaliser des activités commerciales « à titre principal ». Face à ce tournant libéral, dès 2020 et inquiètes de ces évolutions, des travailleuses associatives, des militantes et des ASBL se sont rassemblées et en arrivent à questionner l'existence même du secteur associatif. Cela a d'ailleurs été une question qui a surplombé la soirée de présentation du 23 septembre qui était de savoir s'il ne valait pas mieux que l'associatif disparaisse. Ce à quoi le Collectif 21 (groupe de réflexion sur le fait associatif composé par des associations et des fédérations d'associations) réaffirme tout l'intérêt du fait associatif « pour ne pas se laisser coloniser par des logiques managériales, marchandes et déshumanisantes » [5].

Dans le secteur de la coopération au développement, Justine Contor observe la mise en place d'une logique de marché au sein du secteur ONG, notamment à travers une mise en concurrence tacite. Le dispositif du screening est mis en place par l'administration de la coopération qui vise à évaluer si ces organisations disposent ou non d'une série d'outils de gestion interne (ressources humaines, risques, aspects financiers, etc.) qui feraient preuve de leur qualité de gestion. Le résultat du screening était vital pour beaucoup : il déterminait l'octroi ou non de l'agrément permettant d'introduire des demandes de financement des programmes auprès de l'État belge.

Le screening effectué en 2015 et 2016 sur plus d'une centaine d'ONG auditées, a éliminé près de 30 % de la liste des organisations pouvant bénéficier de subsides de la DGD (coopération belge). Par ailleurs, c'est la multinationale Deloitte qui a été mandatée pour effectuer le screening de la coopération au développement [6]. Et ce, alors que Deloitte applique des critères venus du management privé et qu'elle s'organise pour conseiller les grandes structures et entreprises à faire de l'évasion fiscale. Le CADTM a été à la base d'une critique adressée au gouvernement, soulignant comment ce dernier opère sous une logique de marché dans un secteur qui ne devrait pas y être associé.

### **Appels à projets et accréditations : mise en concurrence**

Le mode de financiarisation des ASBL et des ONG est un des rouages principaux qui explique cette mutation libérale.

Dans le cadre associatif, le passage d'une logique d'agrément à une logique d'appels à projets génère une lourdeur administrative et cadence l'action des ASBL, leur imposant de répondre à l'agenda des priorités posées par les politiques, de tordre le cœur de leur action pour qu'ils répondent à des critères davantage quantitatifs qui vident le sens même de leur engagement et s'éloignent des besoins sur le terrain. Finalement, la logique d'appels à projets induit une logique de concurrence entre associations [7].

Du côté des ONG, depuis 2016 [8], elles doivent obtenir une reconnaissance officielle à travers une accréditation et répondre à une série de conditions pour être éligibles au financement de la DGD. Parmi celles-ci [9], les ONG doivent être performantes, avoir une approche orientée sur les résultats et non plus sur les moyens, disposer *a priori* d'une capacité de gestion plus importante et être de taille moyenne à grande, puisque seules les ONG qui proposent un programme budgétaire supérieur ou égal à 2 000 000 euros par an pour un programme Sud, et supérieur ou égal à 750 000 euros par an pour un programme d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, sont éligibles au financement directement mis en place par l'État fédéral à travers la DGD. Pour les entités qui rendent un programme avec un budget inférieur à cette somme fixée peuvent alors conclure un partenariat avec une ou plusieurs ONG pour remettre un programme commun suffisamment important afin d'atteindre le niveau de budget requis.

Ces exigences gestionnaires standardisent le secteur et questionnent dans le même temps le sens de leurs actions. C'est ainsi que le CADTM a acté en mai 2021 sa sortie de la DGD à partir de l'année 2022. Cela a entraîné une restructuration de l'équipe, impliquant le départ de 2/3 de ses salarié·es, et un impact moral important pour l'ensemble des travailleur·euses. Cette sortie provient d'un « choix contraint ». Un choix pour davantage d'indépendance politique et ne plus être « noyé » dans la tourmente administrative du poly-subventionnement. Mais une décision contrainte également car le CADTM ne pouvait pas affronter la remise d'un programme unique et n'a pu trouver les partenaires idéaux pour un programme commun. Il faut avoir en tête que ces programmes communs induisent que des associations aient des « visions du monde » qui se rejoignent, au risque sinon de rogner sur leur identité politique.

### **Effets sur les travailleuses**

Dans les deux secteurs, cette évolution managériale des projets associatifs a parfois créé un profond malaise pour les organisations, mais surtout pour les travailleurs et travailleuses qui les composent, puisque ces exigences gestionnaires standardisent le secteur et questionnent dans le même temps le sens de leurs actions. Comme l'évoque Justine Contor, « la disciplinarisation agit en silence, mais parfois, elle fragilise, use, fatigue ou encore fait souffrir l'esprit et le corps des individus » [10]. Comme dans de nombreuses autres structures associatives, les travailleur·euses du CADTM n'ont pas été épargné·es de cette fatigue, dont les symptômes se sont manifestés par des arrêts maladies ou des départs anticipés à plusieurs reprises.

Par ailleurs, tout comme le fait Natalia Hirtz dans son article *L'exploitation du travail en milieu associatif - Regard féministe*, il est important de rappeler que cette évolution impacte principalement les femmes car l'associatif est un secteur qui connaît une surreprésentation de femmes. Cette surreprésentation des femmes dans le militantisme bénévole ou salarié de l'associatif n'est pas le produit du hasard. C'est le résultat du patriarcat qui organise une division sexuelle du travail qui crée une hiérarchisation entre les métiers masculins et féminins. Ces derniers sont souvent moins valorisés et moins bien rémunérés. Et le secteur associatif est un secteur d'activité qui a une orientation vers autrui, de rapport de l'accueil et de l'aide à la personne. Il est ainsi, tout comme le *care*, surreprésenté par les femmes qui y travaillent, ainsi que dévalorisé et précarisé. C'est pourtant un métier pénible physiquement et moralement et où les travailleurs sont davantage exposés aux maux du monde.

### **De nouveaux espaces de résistances**

Cette analyse comparative met en évidence que, du secteur des ONG au secteur associatif, les mêmes enjeux se posent. La tendance vers une logique de marché et la managérisation existe autant dans le secteur associatif que dans celui de la coopération au développement. Cette tendance est un symptôme parmi d'autres des injonctions néolibérales, telles que le système dette et les plans d'austérité, que le CADTM place au cœur de sa lutte.

Partant de là, il peut être utile de développer une réflexion collective quel que soit le secteur, quelle que soit la taille des associations, et créer de nouveaux espaces de résistance en place de ces réformes politico-administratives.

De plus en plus de rencontres autour de ce sujet sont mises en place à l'initiative d'ASBL afin de créer des espaces de dialogue pour discuter, échanger, imaginer des autres possibles et ainsi résister. La soirée du 23 septembre dernier en était un exemple. De ces moments émergent des propositions pour redonner un sens

politique au « faire association », quel que soit le secteur, et se fait l'expression ici, d'un « contre-pouvoir » en Belgique.

**La présentation de l'ouvrage est écoutable en ligne ici :**

<https://cloud.ieb.be/s/gmGzXTkedf64236>

**Pour aller plus loin :**

<https://www.revuepolitique.be/te-plains-pas-cest-pas-lusine/>

<https://www.econospheres.be/L-exploitation-du-travail-en-milieu-associatif-Regard-feministe>



### Notes

[1] Thibault Scohier, *Te plains pas, c'est pas l'usine*, Revue politique, <https://www.revuepolitique.be/te-plains-pas-cest-pas-lusine/>

[2] Jacques Moriau, *Évolution des politiques publiques de soutien à l'associatif bruxellois*, FESEFA, [https://www.fesefa.be/wp-content/uploads/2017/04/20180529\\_ANALYSE\\_MORIAU.pdf](https://www.fesefa.be/wp-content/uploads/2017/04/20180529_ANALYSE_MORIAU.pdf)

[3] Justine Contor, *Chorégraphie néolibérales. La disciplinarisation des ONG de développement belges*, ABSP, <https://absp.be/Blog/disciplinarisation-ong-belges-developpement/>

[4] <https://www.collectif21.be/2019/12/21/que-penser-du-nouveau-code-des-societes-et-des-associations/>

[5] Collectif 21, « Cent ans d'associatif en Belgique... Et demain ? Les réflexions du Collectif 21 ».

[6] Jérôme Duval, *Deloitte, un champion de l'évasion*, CADTM, <http://cadtm.org/Deloitte-un-champion-de-l-evasion>

[7] Jacques Moriau, *Gouverner par appel à projet, dompter l'associatif*, CBCS, <https://cbcs.be/Gouverner-par-appel-a-projet-dompter-l-associatif/> ; Jean Blairon, *Appels à projets : le « monde » associatif, pris dans une utopie à l'envers ?*, <https://www.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2015-1-page-66.htm>

[8] Arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, *Moniteur belge*, 20 septembre 2016.

[9] Justine Contor, *Saisir la managérialisation de la coopération belge au développement dans sa matérialité*, *Sciences de la société*, <https://journals.openedition.org/sds/11404#tocto1n6>

[10] Justine Contor, *Des effets sur les travailleurs ?*, ITECO, <http://www.iteco.be/revue-antipodes/les-ong-face-au-management/article/des-effets-sur-les-travailleurs>

Anaïs CARTON, permanente au CADTM Belgique, 26 octobre 2022

# L'État social contre la Sociale

Nicolas Da Silva

## La bataille de la Sécu

Une histoire  
du système de santé

Préface de Bernard Friot

La fabrique  
éditions

*Bonnes feuilles – Dans les débats publics, la protection sociale est souvent considérée comme une mission de l'État providence sans cesse dévaluée par des politiques néo-libérales. Une autre perspective ancrée dans la longue durée invite à y voir une opposition entre l'État social et la Sociale : celle-ci symbolise la protection sociale auto-organisée par les travailleuses ses que l'État tente de détricoter et de contrôler jusqu'à en changer sa nature.*

**Ce texte est l'introduction de *La bataille de la Sécu* (La Fabrique, 2022) de Nicolas Da Silva.**

*La bataille de la Sécu* nous propose le récit détaillé de l'histoire de la production de soin de santé en France depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les lectrices et lecteurs vont tirer grand profit d'un texte synthétique qui rend accessible un ensemble impressionnant de données dont témoigne la bibliographie. Espérons que les programmes scolaires, les formations syndicales, l'éducation populaire sauront faire leur miel de ce très beau travail. Et que des artistes s'en empareront, pour contribuer à faire bouger nos imaginaires et nos émotions sur la question si centrale de « la Sécu ».

Car nos imaginaires et nos émotions en la matière sont aliénés. Aliénés par l'adhésion à l'État social. L'État social fait consensus : les politiques étatiques de santé, et plus largement de sécurité

sociale, sont lues comme un outil de redistribution des ressources, de réduction des inégalités, d'accès populaire à des services publics. Bref, pour reprendre un lieu commun, les politiques étatiques produiraient le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Nicolas Da Silva nous dégrise de cet enchantement pour nous proposer une histoire de la production de soin inscrite dans la lutte des classes. Et dans cette lutte l'État social, loin d'être force de progrès, joue la carte capitaliste contre son adversaire, l'auto-organisation populaire que l'auteur désigne sous le terme *la Sociale*.

C'est ici l'apport majeur, à mon sens, de *La bataille de la Sécu*. Une institution comme la Sécurité sociale, dont le régime général mis en place en 1946 gère dès sa naissance l'équivalent de la moitié du budget de l'État, et bientôt davantage que ce dernier, est d'abord un enjeu de pouvoir économique : qui décide du salaire et donc de la production ? Toute lecture de « la Sécu » qui n'est pas centrée sur la question du pouvoir économique manque sa cible. La bourgeoisie capitaliste entend construire son monopole sur le travail, s'opposer à toute autonomie populaire en matière de décision sur la production. L'État social est une pièce maîtresse, une arme de guerre contre cette autonomie.

Le qualificatif « de guerre » ne vient pas ici par hasard, il fait écho à ce qui constitue un point central de la démonstration de Nicolas Da Silva : l'État social naît de la *guerre totale* telle que l'initient les deux guerres mondiales.

Ce propos est à méditer dans nos sociétés capitalistes contemporaines « en guerre » depuis vingt ans. « En guerre » contre le terrorisme, puis contre la crise des *subprimes*, puis contre la Covid-19, puis contre l'agression russe en Ukraine, en attendant la nécessaire prochaine guerre de la classe dirigeante qui cherche à nous entraîner dans une Union sacrée dont nous savons depuis août 1914 ce qu'elle veut dire. Et nous savons mieux depuis vingt ans ce que cette récurrence de l'« en guerre », cette pérennisation de l'état d'urgence avec ses atteintes aux libertés publiques portent de collusion croissante entre l'État social et les multinationales capitalistes. Collusion sur le front de la destruction des droits salariaux, collusion sur le front de la gestion de l'État comme une entreprise capitaliste, collusion sur le front de l'imposition de normes assurant profit et impunité au cœur financier de la bourgeoisie, collusion sur le front de politiques publiques construites comme épice de la prédation capitaliste. Si *La bataille de la Sécu* contribue à disqualifier les menées guerrières poursuivies aujourd'hui derrière le drapeau de l'État social, Nicolas Da Silva aura fait œuvre très utile.

La thèse soutenue est la suivante. La sécurité sociale est une institution publique. Mais « public » renvoie dans notre histoire à deux dynamiques contradictoires : celle qui est portée par l'État – l'État social – et celle qui est portée par les intéressés eux-mêmes – la Sociale. Confondre, comme on le fait souvent, public et étatique, c'est se condamner à ignorer l'acteur populaire et sa capacité – je cite l'auteur dans sa conclusion – à « construire un monde en dehors de la domination étatique et de l'exploitation capitaliste ». État social et Sociale ne sont pas des acteurs intemporels, ils se sont imposés dans les moments de conflit brûlants : s'agissant de l'État social, pendant la « guerre totale » qui mobilise toute la société sans séparation entre soldat et citoyen, et, s'agissant de la Sociale, pendant les périodes révolutionnaires. L'État social s'impose pendant les deux guerres mondiales, tandis que la Sociale est née en 1871 de la Commune et en 1946 de la Résistance et de la Libération, des moments où « l'organisation sociale se fait par en bas, contre l'État ». Je renvoie de nouveau à la conclusion : « L'histoire contradictoire de la protection sociale publique s'inscrit dans l'opposition entre gouvernement représentatif et démocratie » telle qu'elle commence à se jouer entre 1789 et 1795, autour de la Constitution de l'an II, bien davantage que dans des débats et des mobilisations autour de la lutte contre la misère et les inégalités. Voilà qui nous prémunit contre trop d'histoires de la sécurité sociale qui vont chercher sa dynamique dans le ciel des idées, par exemple dans le solidarisme de Léon Bourgeois, ou alors dans une poursuite non contradictoire de la logique capitaliste, comme le « compromis institutionnalisé » fordien ; ou qui nous noient dans des considérations techniques. Voilà qui nous invite à lutter pour le public auto-organisé contre le public étatique.

Qu'en est-il si on examine les choses chronologiquement ? Je ne peux reprendre, bien sûr, que quelques-uns des éléments d'une très riche démonstration.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'État social n'est pas à l'ordre du jour de la bourgeoisie révolutionnaire, mais les sociétés de secours mutuel, embryon de la Sociale, vont concentrer l'attention de la classe dirigeante au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est l'objet du décret du 26 mars 1852 légalisant la mutualité. Je cite Nicolas Da Silva : « Alors que les mutuelles sont des lieux de socialisation ouvrière potentiellement subversifs où se pense la transformation sociale par l'auto-organisation, il s'agit d'en faire des institutions intégrées à l'ordre social », de changer « le sens de la mutuelle : d'une institution d'émancipation dirigée contre le capital et l'État à une institution de gestion de la souffrance créée par le capitalisme industriel. [...] Les mutuelles "approuvées" donnent de nombreux avantages en contrepartie d'un contrôle politique fort des élites de l'Empire, tandis que les mutuelles "autorisées" ne bénéficient d'aucun avantage et s'exposent aux forces de la répression par leur refus de l'approbation. Sommés de choisir l'un ou l'autre statut juridique, les militants se séparent entre ceux qui acceptent l'ordre établi et ceux qui, en conservant leur autonomie, le combattent ». Et – toujours la collusion entre l'État et le capital – « alors que les sociétés de secours mutuel étaient organisées en fonction des métiers, les mutuelles approuvées sont principalement organisées sur une base territoriale [...]. L'organisation spatiale plutôt que professionnelle a pour objectif d'empêcher que les mutuelles servent à défendre les intérêts des ouvriers face aux employeurs ». Cependant que « l'institutionnalisation des membres honoraires a pour objectif explicite de "moraliser" la classe ouvrière, c'est-à-dire d'empêcher que les buts de secours soient détournés, en particulier pour organiser la conflictualité de classe ». On retrouve « l'histoire de la lutte entre démocratie et représentation telle qu'elle commence en 1789. L'État autorise les ouvriers attachés aux principes démocratiques à s'auto-organiser, mais c'est pour mieux les surveiller et les réprimer. À ceux qui acceptent la délégation de pouvoir, via le rôle du préfet, du clergé et des membres honoraires, l'État offre des avantages matériels importants ».

Si je cite longuement ce passage sur la mutualité du Second Empire, c'est que, comme le montre en détail la suite de l'ouvrage, la République va s'appuyer sur elle contre le syndicalisme tandis que l'État social du XX<sup>e</sup> siècle l'utilisera dans les assurances sociales de 1930 avant de l'instrumenter de nouveau depuis 1947 pour combattre toute renaissance de l'auto-organisation instituée à vaste échelle de 1946 à 1967 dans le régime général. Car contre la Sociale, la « forme non capitaliste » de la mutualité en fait un cheval de Troie particulièrement efficace du couple État social/capital.

Venons-en maintenant à la naissance de l'État social et à l'affirmation de son contraire, la Sociale.

« Le soin, écrit Nicolas Da Silva, est un sujet politique et de politique publique bien avant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, ce n'est qu'avec les deux guerres mondiales que l'on constate l'explosion du secteur des soins dans les dépenses de l'État. Pour comprendre le lien entre guerre totale et État social, il est nécessaire de déplacer le regard que l'on porte habituellement sur les périodes de guerre. Ce ne sont pas des parenthèses entre deux cycles de paix, ce sont des périodes fondatrices d'un nouvel ordre trouvant ses racines dans la préparation, la conduite et les conséquences de la guerre. La Grande Guerre (1914-1918)



modifie la place de l'État dans la société, rendant possible ce qui était autrefois impossible : l'adoption des assurances sociales de 1928-1930. L'État ne devient social que parce qu'il a organisé la guerre totale. »

L'ouvrage développe longuement la manière dont la préparation, la conduite et les conséquences de la guerre de 1914-1918 conduisent à une prise en charge durable de la santé, de la natalité et de l'enfance, du handicap, de la vieillesse, du logement, par l'État. Alors que le PIB réel de 1919 est inférieur de 30 % à celui de 1913, que l'inflation multiplie par 100 les prix entre 1914 et 1945, ce qui ruine les pratiques traditionnelles de prévoyance, et que les salaires réels ouvriers ne retrouveront qu'en 1930 leur niveau de 1911, les assurances sociales mises en débat dès 1921 ne sont pas compréhensibles sans l'urgente nécessité du maintien, par un État devenu omniprésent, d'un ordre social très menacé.

Mais ce qui est passionnant dans cette affaire, c'est que si la CFTC, nouveau syndicat lié à l'Église, la CGT-Confédérée liée à la SFIO et la mutualité bien sûr soutiennent dans l'entre-deux-guerres l'État social en train de s'affirmer, il en va tout autrement de la CGT-Unitaire liée au Parti communiste et aux anarchistes, qui refuse les assurances sociales et aussi les allocations familiales, arme du patronat contre la hausse des salaires. Non sans référence au précédent de la Commune de Paris, la CGT-U construit au quotidien à compter de 1922, et évidemment dans les occupations d'usines de 1936 et dans la Résistance, où elle s'élargit au-delà des seuls syndicalistes, les conditions d'une sécurité sociale auto-organisée à vaste échelle à compter de 1946. Comme l'écrit excellemment Nicolas Da Silva, « la Seconde Guerre mondiale relève de la guerre totale, mais l'originalité du cas français réside dans la résistance d'une partie de la population à l'État collaborateur – un terreau essentiel pour la réémergence de la Sociale. Le chemin tracé par la Commune soixante-dix ans plus tôt refait surface. »



Je ne saurais trop insister sur l'importance de la restitution minutieuse du conflit de 1945-1946 qu'opère *La bataille de la Sécu* contre une histoire officielle qui le nie derrière la fable d'une union des communistes aux gaullistes sur le plan complet de sécurité sociale évoqué en une phrase dans le programme du CNR. Le régime général que mettent en place les militants essentiellement communistes de la CGT au cours du premier semestre de 1946 est le contraire de l'État social élaboré avec l'appui de la mutualité dans la collusion de

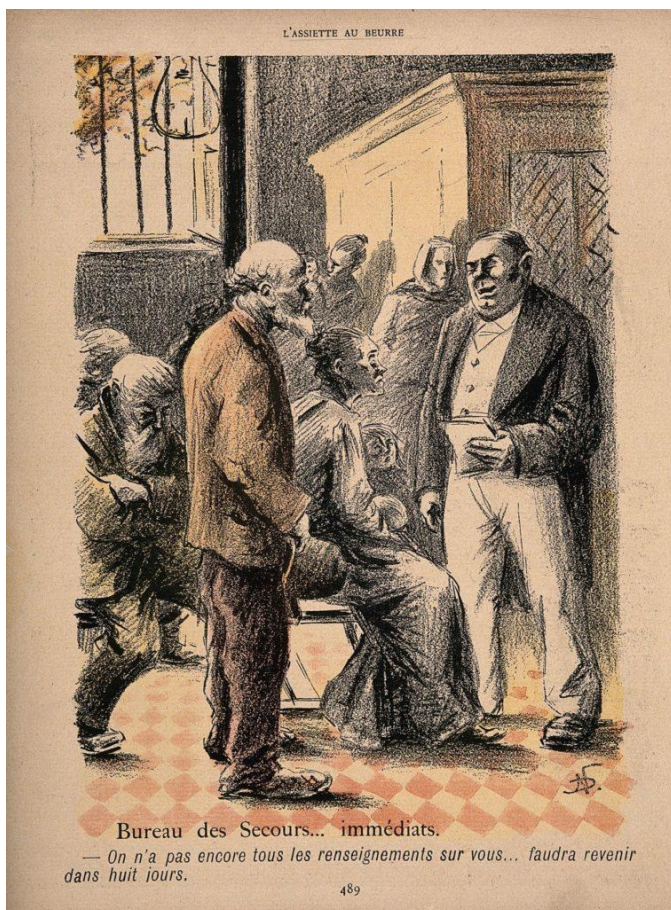
l'État et du capital au cours des décennies précédentes. Comme l'écrit Nicolas Da Silva, « l'enjeu central qui cristallise les conflits est l'éventuelle création d'un régime général de sécurité sociale dont le pouvoir de gestion serait confié aux intéressés eux-mêmes en dehors de tout paternalisme patronal, confessionnel, mutualiste ou étatique. L'enjeu porte sur la renaissance de la Sociale ou la généralisation de l'État social. » Unicité du régime, unicité d'un taux de cotisation interprofessionnel, gestion par les intéressés eux-mêmes, perception des cotisations par le régime et non par l'État, qualité du statut des salariés des caisses, bureaux de vote et antennes du régime dans les entreprises, capacité de former soigneusement les administrateurs, ce sont là des lignes rouges de la transformation d'une institution de classe du capital en une institution de classe des travailleurs. Elles vont faire l'objet d'un combat acharné dont rend compte l'ouvrage dans un récit qui anéantit l'histoire officielle, toute à la gloire de l'État social. L'auteur propose une explication d'une telle réussite populaire – une réussite exceptionnelle même si elle n'est pas totale – qui me semble très pertinente : la répression anti-communiste et anti-ouvrière menée par le gouvernement pendant la « drôle de guerre » de septembre 1939 à avril 1940 suivie de « l'étrange défaite » de mai-juin et de la collaboration d'État avec le nazisme pendant quatre ans, tout cela polarise le conflit « entre un pôle collaborateur et un pôle résistant », avec « une partie significative de la population » qui « organise la résistance face à l'occupation et à l'État vichyste ». Et donc à l'État social dont Vichy a été un ardent promoteur.

La suite de l'histoire se lit sans peine. Que des travailleurs gèrent dans le régime général l'équivalent du budget de l'État, même si c'est dans les limites imposées par les ordonnances d'octobre 1945, qu'ils sortent de la protestation et de la victimisation pour exercer une responsabilité économique majeure est absolument intolérable pour la classe dirigeante. Comme l'écrit Nicolas Da Silva : « L'enjeu n'est pas l'argent mais le pouvoir. [...] Le régime général s'inscrit dans les pas des grandes luttes pour la démocratisation depuis 1789. Pour la première fois, la classe ouvrière organisée est en mesure de diriger une partie significative de l'activité économique du pays. Ceci est insupportable pour tous les conservateurs et réactionnaires qui préfèrent le système représentatif à la démocratie, le paternalisme à l'auto-organisation, l'État social à la Sociale. » L'existence du régime général et sa gouvernance vont faire l'objet d'une lutte de classes de tous les instants. Tandis que, bien que victorieuse aux élections des conseils des caisses en 1947, la CGT se heurte à l'alliance de l'État, du patronat, de FO et de la CFTC, l'analyse du débat parlementaire qui à l'été 1949 porte sur le principe même d'un régime général fournit l'argumentaire indéfiniment rabâché pour justifier « la réforme » : la fraude et les abus des assurés, le vieillissement de la population, l'inefficacité du régime général appellent le renforcement du contrôle et de l'étatisation, le déremboursement du petit risque et le transfert à la mutualité. L'acharnement contre un régime général géré par les assurés eux-mêmes est d'autant plus fort que cette auto-organisation distante tant de l'État que du capital va rendre possible dans les années 1960 une considérable réussite en matière de production de soin portée par une forte hausse du taux de cotisation après sa stagnation dans les années 1950. Comme l'écrit l'auteur, « non seulement la classe ouvrière dirige une institution d'ampleur, libérée de toute forme de paternalisme social, mais elle finance en plus le développement de la production de soin en dehors des contraintes du capital et de l'État. » Qu'un tel dispositif puisse se généraliser à l'ensemble de la production est une véritable hantise pour une classe dirigeante qui va dès lors s'employer à asphyxier le régime général d'assurance maladie tout en organisant sa réappropriation par l'État social au bénéfice du capital. Cette clé de lecture permet un récit particulièrement stimulant de l'étatisation du régime général, depuis le retour de De Gaulle en 1958 jusqu'au plan Juppé de 1995-96, et de « la réforme » telle qu'elle est inscrite à l'agenda de tous les gouvernements depuis les années 1980. En matière de santé, « l'avènement progressif de l'État social contre la Sociale libère le cycle des réformes visant à réduire les capacités *publiques* de production de soin » et à mettre en œuvre « industrialisation et dépossession du travail de soin ». Comme l'écrit Nicolas Da Silva au terme d'une présentation très minutieuse : « La convention de qualité des soins industrielle n'est pas un problème en soi. [...] Le grand échec de l'industrialisation des soins provient de son instrumentalisation par l'État. L'enjeu de l'industrialisation n'a pas été la promotion de la convention de qualité industrielle mais l'utilisation de cet imaginaire pour imposer un contrôle sur le travail visant à réduire les dépenses de soin. [...] Non seulement l'État s'est réapproprié la sécurité sociale, mais il s'est aussi réapproprié la définition du travail de soin – au détriment des professionnels et des patients. »

Résultat de la réaffirmation de l'État social : s'épanouit aujourd'hui un capitalisme sanitaire reposant sur la consanguinité des élites politiques et économiques. Ce que Nicolas Da Silva, reprenant ce terme à Gabriel Kolko, définit comme un capitalisme politique dont il analyse en détail les quatre terrains.

Le plan Juppé d'étatisation a acté en 1996 le gel définitif, quand ce n'est pas le recul organisé, du taux de cotisation et initié une financiarisation scandaleuse dont le clou est la CADES, invraisemblable livraison des cotisations aux prêteurs, ce à quoi s'emploie aussi l'ACOSS tandis que, « à l'agonie, les hôpitaux n'ont pas eu

d'autre choix que d'accepter la violence du gouvernement par la dette ». Ainsi, « chaque année, à cause de la politique d'endettement, la sécurité sociale attribue près de 17 milliards d'euros au paiement de la dette ». « Rêve éveillé du capital », l'industrie pharmaceutique « illustre à merveille l'entrelacement de l'État social et du capital au détriment du plus grand nombre. [...] Parce que l'État social assure l'accès au médicament, il peut plus facilement organiser l'exploitation par l'industrie pharmaceutique ». « Le brevet, le mode de fixation des prix et la solvabilisation de l'activité par la sécurité sociale organisent un monde à part. La proximité entre élites politiques et économiques permet aux deux types d'acteurs de renforcer mutuellement leur pouvoir. Qui irait remettre en cause l'État social qui finance les médicaments ? Qui irait remettre en cause le capital pharmaceutique qui découvre les remèdes permettant de soigner et guérir les malades ? » Le texte fourmille d'exemples des pratiques inouïes que cela permet, alors même que Sanofi a été incapable de mettre au point un vaccin contre la Covid-19.



Dans les trous aujourd'hui béants de la production hospitalière de soin, et soutenus par l'État social dans leur bataille contre les libéraux, les groupes capitalistes prennent une place croissante dans les cliniques, les centres de santé, les Ehpad et les laboratoires d'analyses médicales.

Enfin, et nous retrouvons nos (chères) mutuelles du départ, au recul constant des régimes complémentaires jusqu'aux années 1980 a succédé depuis la loi Évin de 1989 leur réaffirmation comme second pilier, rendu obligatoire par l'État social en 2016. Cette prétendue « assurance maladie complémentaire » obéit à la logique financière et concurrentielle du second pilier (d'où des coûts de gestion stupéfiants : 7,5 milliards en 2018 pour distribuer 30 milliards de prestations, à comparer aux 7,3 milliards du régime général qui en a distribué 206,5 milliards), tout en fonctionnant à l'inverse de la sécurité sociale en termes de rapport entre poids de la cotisation dans les revenus et qualité de la prestation.

Je conclus : les lectrices et lecteurs éventuellement entrés dans *La bataille de la Sécu* en croyants de l'État social en sortiront à coup sûr, et c'est heureux, en athées convaincus. L'effectivité et la réussite de la Sociale entre 1946 et les années 1960 sont un déjà-là alternatif reconfortant. Un déjà-là

d'auto-organisation d'une fonction collective macro-économique, le régime général, qui a rendu possible la mise en place dans les années 1960 d'une production de soin en sécurité sociale, à distance de l'État social et du capital, classée au premier rang mondial pendant plusieurs décennies. Nous savons donc ce qui est possible et ce qu'il nous reste à faire. Appelons-le par son nom : communisme, auto-organisation par les citoyens-travailleurs de la production et des fonctions collectives, production communiste et État communiste donc. Nous avons fait de 1946 à 1967 l'expérience heureuse de la gestion par les intéressés du régime général, prémices d'un État communiste. Nous avons fait à compter des années 1960 l'expérience heureuse d'une production de soin par des soignants qui soignaient puisqu'ils étaient libérés du marché du travail et de la dette, prémices d'une production communiste. Sortir l'État et la production des griffes du capital est possible. Nous allons reprendre la construction d'un État communiste en mettant toutes les fonctions collectives en autogestion. Et reprendre la dynamique d'une production communiste en mettant toutes les productions en sécurité sociale.

Bernard FRIOT, 9 novembre 2022

<https://www.terrestres.org/2022/11/09/letat-social-contre-la-sociale/>



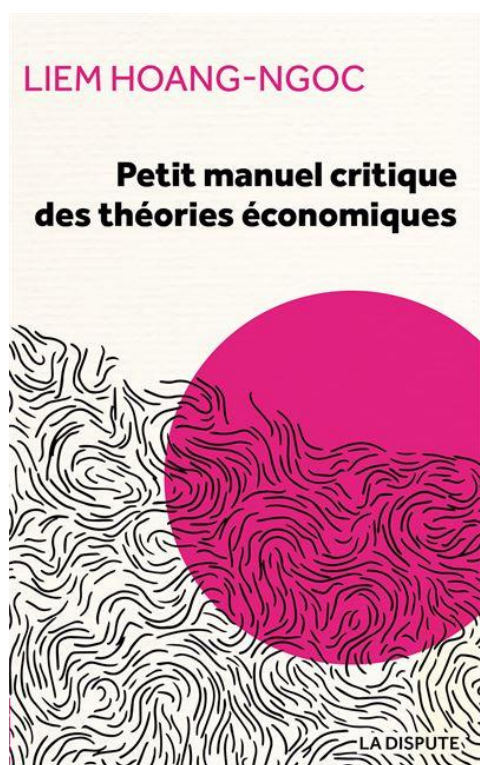
# Travail versus allocs : l'œil de Marx

Le débat entre la « gauche du travail » et la « gauche des allocs » n'est pas nouveau. Marx polémiquait déjà en son temps avec ceux qu'il qualifiait d'utopistes et qu'incarnent aujourd'hui les promoteurs de l'allocation universelle.

Relire Marx permet de situer l'origine de la querelle opposant la « gauche du travail » à la « gauche des allocs ». Notre *Petit Manuel critique des théories économiques* (éd. La Dispute, septembre 2022) rappelle que la théorie marxiste de la valeur s'inscrit dans la lignée de la théorie classique, où le travail est la seule source de création de richesse.

Chez Marx, le mode de production capitaliste repose sur l'unique condition que les détenteurs de capitaux soient en mesure d'exploiter une marchandise particulière, la *force de travail*, la seule ayant la propriété de créer de la valeur – les machines, produits d'un travail passé, ne créant pas de valeur.

La force de travail est rémunérée à sa valeur, équivalente à la quantité de travail nécessaire pour produire des marchandises entrant dans le panier de consommation des salariés. Elle engendre une plus-value, à l'origine du profit que s'approprient les capitalistes sur le dos des travailleurs.



**Le conflit transversal capital-travail** est donc consubstantiel au capitalisme. Il pose le problème du contrôle, par les salariés eux-mêmes, de la valeur qu'ils ont créée, dans le but de socialiser la plus-value en faveur d'investissements utiles au progrès social. À long terme, la réduction du temps de travail, permise par le progrès technique et organisée par le collectif des travailleurs-producteurs, rend possible la fin de la division du travail.

Mais tout ceci suppose que les travailleurs aient, auparavant, *dessaisi les capitalistes* de la direction de l'économie. C'est pourquoi la question sociale est centrale dans la hiérarchie des luttes menées par la « gauche du travail ». Celles-ci portent non seulement sur les salaires et les conditions de travail, mais peuvent également faire émerger des « déjà-là » communistes (*dixit* Friot), à l'image des services publics ou de la Sécurité sociale, dont la bourgeoisie n'a de cesse de vouloir réduire le périmètre.

Faut-il s'étonner du fossé qui sépare la nouvelle gauche utopiste des classes laborieuses de la France périphérique ?

Le débat entre les rouges et les verts n'est pas nouveau. Marx polémiquait déjà avec ceux qu'il qualifiait d'utopistes, et qu'incarnent aujourd'hui les promoteurs de l'allocation universelle. Alors que la bataille centrale pour le contrôle de la sphère de la production est, pour Marx, l'enjeu final de la lutte des classes, les utopistes de son époque proposaient de s'en détourner pour

fonder, à côté de l'économie monétaire, les éphémères « phalanstères » de Fourier, les « villages d'harmonie et d'amitié » d'Owen ou l'« Icarie » de Cabet.

De nos jours, le revenu universel prôné par « la gauche des allocs » instille de nouveau l'idée que la bataille pour changer la vie au travail est devenue vaine, si ce n'est écologiquement indésirable. Pour les décroissants, honte à ceux qui s'aliènent dans ce qu'André Gorz nomme « l'économie hétéronome » ; l'allocation universelle (dont le montant avancé ne dépasse pourtant pas le seuil de pauvreté) permettrait de s'accomplir en dehors du travail salarié, qui participe à leurs yeux d'un *productivisme destructeur*.

Faut-il alors s'étonner du fossé qui sépare la nouvelle gauche utopiste des classes laborieuses de la France périphérique, qui s'échinent à conserver leurs emplois et à boucler leurs fins de mois ?

Liem HOANG-NGOC (Politix), publié le 19 octobre 2022

Liem Hoang-Ngoc est maître de conférences à Paris-I.

# La fin de la grande démission ?

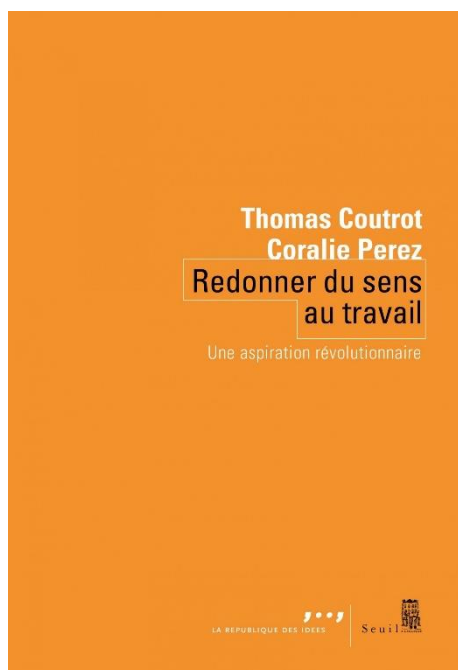
En France, les démissions ont atteint un niveau historiquement haut, alimenté en partie par les départs volontaires. Un phénomène politique, signe de la nécessité d'une autre organisation du travail.

La France connaît-elle un phénomène de « grande démission » analogue à la Great Resignation aux États-Unis ? Les démissions ont atteint un niveau historiquement haut : fin 2021 et début 2022, 520 000 par trimestre, dont 90 % de salarié·es en CDI. Le record précédent datait du premier trimestre 2008 (510 000 démissions, dont 78 % de CDI).

Une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares, ministère du Travail) veut réfuter l'idée d'un phénomène exceptionnel : « La hausse du taux de démission apparaît comme normale, en lien avec la reprise à la suite de la crise du covid-19. » En bref, rien de nouveau sous le soleil : quand le chômage baisse, les salarié·es quittent plus facilement leur emploi pour en trouver un autre.

Mais c'est oublier qu'en 2008, lors du pic précédent de démissions, les ruptures conventionnelles n'existaient pas. Début 2022, il y en a 120 000 par trimestre. La rupture conventionnelle suppose en principe l'accord du salarié.

Certes, nombre d'entre elles sont des licenciements masqués. Mais même en supposant que la moitié seulement des ruptures conventionnelles soient vraiment voulues par les salarié·es, il n'y a jamais eu autant de départs volontaires en France.



Avec Coralie Perez (1), nous avons montré que, même avant la crise sanitaire, la perte de sens du travail était l'un des facteurs majeurs qui déterminent les départs.

Les salarié·es qui ne trouvent pas de sens à ce qu'ils font – pas d'utilité sociale, pas de cohérence éthique, pas d'apprentissage de nouvelles compétences – sont beaucoup plus nombreux que les autres à changer d'emploi.

Les départs volontaires sont une forme de refus de l'aliénation et de la subordination au capital.

À cela s'ajoute ce que nous avons appelé le *conflit éthique environnemental* : l'impression de contribuer à la destruction écologique par son travail provoquerait elle aussi un nombre important de reconversions professionnelles ou de bifurcations radicales ; les étudiants d'AgroParisTech et d'autres écoles l'ont récemment confirmé.

L'organisation du travail sous la domination de la finance (*lean management*) détruit la santé des salarié·es et des écosystèmes ; les départs volontaires sont une forme de *refus de l'aliénation* et de la subordination au capital.

Bien qu'individuels et pas toujours explicitement motivés par ce refus, ils n'en constituent pas moins, par leur masse et leurs conséquences sur la gestion patronale, un *phénomène politique*.

L'actuel retournement de conjoncture économique obligera-t-il les salarié·es à réfléchir à deux fois avant de démissionner ? À supporter sans protester ni partir ces conditions de travail délétères ? C'est possible. Mais on peut douter que cela suffise à enterrer le débat sur la nécessité d'une autre *organisation du travail*. Surtout si le mouvement syndical et écologiste et la gauche politique s'en emparent enfin.

---

(1) *Redonner du sens au travail. Une aspiration révolutionnaire*. Seuil, 2022.



# Licencié pour faute grave, un lanceur d'alerte fait condamner une filiale de Veolia

Un haut cadre, lanceur d'alerte au début de la pandémie de Covid, a fait reconnaître, devant les prud'hommes, le harcèlement moral et la nullité de son licenciement. Il avait été accusé de ne pas servir les intérêts de son entreprise et de Veolia en préconisant des mesures de prudence. La société et son président ont fait appel. C'est un conflit éthique en pleine crise Covid qui a tout déclenché. Un désaccord, remonté jusqu'au PDG de Veolia, sur d'éventuels risques sanitaires et qui a coûté son poste à Hubert Brunet, cadre dirigeant, employé depuis 36 ans par une filiale du groupe...

Cécile HAUTEFEUILLE (publié le 20/09/2022)

(Sites Médiapart et bonnesnouvelles), 2 novembre 2022

---

## « Quiet firing » : une pratique de licenciement de plus en plus courante

*Avec moins de relations « présentes », les employeurs se laissent plus facilement aller à cette tendance managériale. Dans le monde du travail, de nouvelles tendances apparaissent : après la « grande démission », voici le « quiet firing », une pratique qui conduit les employeurs à discrètement mettre leurs salariés à la porte, en s'inspirant du comportement des utilisateurs des applications de rencontre et autres outils numériques.*

### Les applications de rencontre influencent les pratiques de recrutement en entreprise

Selon des experts, les usages numériques et les comportements sur les réseaux sociaux et applications de rencontre ont un impact sur comportements en entreprise. Sur les applications de rencontres, les partenaires romantiques sont devenus nombreux et faciles à « swiper<sup>2</sup> », « nexter<sup>3</sup> », à remplacer. Ce principe du partenaire « jetable » semble avoir gagné le monde du travail.

Les responsables RH et managers ont donc eux aussi l'impression de pouvoir changer, remplacer, voire jeter facilement leurs salariés. Cette tendance, appelée en anglais le « quiet firing », conduit un employeur à virer un employé sans le dire, en refusant toutes ses demandes d'augmentations de salaire, de promotions, d'avantages non financiers, et en l'empêchant même d'accéder à des opportunités de développement professionnel. L'employeur se comporte ainsi jusqu'à ce que l'employé n'ait d'autre choix que de trouver une opportunité dans une autre entreprise.

### Le travail hybride renforce ces licenciements silencieux

Alors que les salariés sont moins présents au bureau, les liens humains sont moins entretenus, et cela permet à des comportements moins humains, très communs sur les plateformes numériques, d'émerger en entreprise. Avec moins de relations « présentes », les employeurs se laissent plus facilement aller à cette tendance managériale que le site Positivr.fr décrit comme étant « des plus douteuses ».

Certes, les employés démissionnent plus facilement, mais les employeurs licencient aussi avec moins d'hésitation. L'éloignement physique dû au télétravail a donc pour conséquence de renforcer ces comportements, plus propres aux réseaux sociaux et aux applications de rencontre, où le « ghosting<sup>4</sup> » est courant.

FRANCESOIR, Publié le 21 septembre 2022

---

<sup>2</sup> Swiper : désigne le fait de déplacer son doigt sur un écran tactile pour provoquer une action.

<https://www.geekjunior.fr/ghoster-stalker-swiper-la-langue-des-mobinautes-decortiquee-dans-un-glossaire-38653/>

<sup>3</sup> Sens ?

<sup>4</sup> Le terme ghosting est tiré de l'anglais ghost, qui signifie fantôme. L'équivalent français de ce terme pourrait être l'expression « faire le mort » ou « disparaître sans un mot »

([https://consent.yahoo.com/v2/collectConsent?sessionId=3\\_cc-session\\_7b23b3a3-c131-48fe-8e56-fc07025a026e](https://consent.yahoo.com/v2/collectConsent?sessionId=3_cc-session_7b23b3a3-c131-48fe-8e56-fc07025a026e))

# Réforme des retraites : Macron contraint à faire marche arrière



Le président Macron ne disposant pas d'une majorité parlementaire, il a voulu faire passer ses réformes des retraites par la petite porte. Après une manifestation et beaucoup de résistance, le président français a temporisé et décidé de lancer un cycle de consultations. Les syndicats veulent faire monter la pression et se mobilisent en force.

Le report de l'âge de la retraite de 62 à 65 ans était une promesse électorale clé du président de droite Macron. Cependant, après la grande percée de la gauche aux élections législatives de juin, il n'avait plus de majorité à l'Assemblée.

C'est pourquoi il a voulu faire passer la réforme des retraites en les inscrivant dans une loi de finances annuelle. Une telle procédure ne nécessite pas de vote et donc de majorité au parlement. Dans certaines circonstances, le gouvernement français peut passer outre le Parlement en adoptant des projets de loi.

Les projets de Macron mais aussi sa méthode de travail ont suscité beaucoup d'opposition. François Bayrou, un allié proche de Macron issu du centre-droit, n'est pas d'accord avec la méthode irrespectueuse avec laquelle Macron veut pousser la loi. Il a appelé à une consultation approfondie sur cette question délicate.

La plus grande opposition est venue de la gauche. Elle n'aime absolument pas l'augmentation de l'âge de la retraite. En 2021, le système de retraite présentait un excédent de près d'un milliard d'euros. Selon une présentation de l'Élysée, la réforme vise principalement à libérer des ressources pour financer des mesures gouvernementales qui devraient autrement être financées par des impôts.

L'année dernière, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 33 %. Les bénéfices des 40 plus grandes entreprises cotées en bourse au premier semestre 2022 ont atteint quelque 73 milliards d'euros, soit 53 % de plus qu'au premier semestre 2019.

Macron rejette fermement une augmentation des impôts pour les riches, comme le propose la Banque centrale européenne. Pour financer les dépenses publiques dans les années à venir, le président compte en fait sur la réforme des retraites.

Ce sont donc à nouveau les gens ordinaires qui doivent en payer le prix. C'est pourquoi les syndicats et les partis de gauche se sont mobilisés pour une manifestation. « Ils veulent que les travailleurs paient pour une crise dont ils sont les principaux responsables. Dans le même temps, ils protègent les bénéficiaires et les dividendes des actionnaires et des entreprises », a déclaré un syndicaliste.

Jeudi 29 septembre, des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues de plusieurs villes pour protester contre la réforme des retraites et réclamer une augmentation des salaires. Les travailleurs de l'éducation et des transports publics ont arrêté le travail pour se joindre à la manifestation. Des organisations étudiantes ont également pris part aux protestations. La grève a empêché les touristes de visiter la Tour Eiffel. Macron a finalement cédé à la pression. Il s'abstient de faire passer les réformes par la loi de finances. Il souhaite toujours augmenter l'âge de la retraite, mais il prévoit de renégocier ce point avec les partenaires sociaux dans les mois à venir.

La réaction des syndicats sera déterminante pour savoir si et dans quelle mesure Macron parviendra à obtenir une majorité pour ses projets de réforme.

En tout cas, ils ont l'intention de faire monter la pression. La manifestation du 29 septembre était un premier avertissement. « Pour nous, c'est le point de départ d'un mouvement », a déclaré Philippe Martinez, responsable de la deuxième plus grande fédération syndicale, la CGT. L'automne sera sans doute chaud en France.

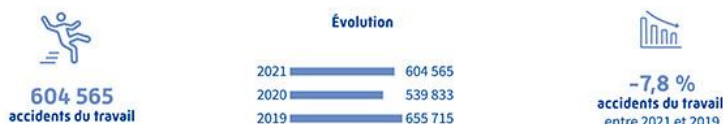
MARC VANDEPITTE, 07 octobre 2022

Sources : dewereldmorgen et Investig'Action

# Accidents du travail et maladies professionnelles sont repartis à la hausse après la crise sanitaire

La crise du Covid-19 a été à l'origine d'une baisse historique de la sinistralité professionnelle en 2020. Les chiffres dévoilés par l'Assurance Maladie pour 2021 montrent que cet effet est terminé, même si les statistiques sont meilleures qu'en 2019.

## Accidents du travail



## Maladies professionnelles



## Accidents de trajet



La baisse a été historique en 2020 : - 18,8 % pour les maladies professionnelles, - 17,7 % pour les accidents du travail. Une baisse qui s'expliquait par la crise sanitaire, avec son lot d'entreprises à l'arrêt, de chômage partiel et de télétravail. Les statistiques pour l'année 2021, dévoilées le 17 novembre par l'Assurance maladie-Risques professionnels, montrent que ces chiffres sont repartis à la hausse, mais qu'ils restent inférieurs à ceux de l'année 2019.

Si les accidents du travail, au nombre de 604 565, ont baissé de 7,8 % par rapport à 2019, ils ont en revanche augmenté de 12 % par rapport à 2020. Ce sont les activités tertiaires (+ 18 %) et le secteur du transport (+ 14 %) qui enregistrent les plus fortes augmentations par rapport à 2020, alors que ces secteurs étaient

déjà en hausse cette année-là. « Après deux années de baisse en 2019 et 2020, le BTP affiche une hausse des accidents du travail de 15,6 % par rapport à 2020 », rapporte également l'Assurance maladie.

Le nombre de décès liés au travail s'élève à 645, en 2021. Un chiffre également en augmentation par rapport à 2020, mais en baisse par rapport à 2019, où il était de 733. « Plus de la moitié de ces décès sont des malaises, et 12 % sont des décès routiers », précise l'Assurance maladie.

### Hausse des accidents de trajets à vélo ou trottinette

Les accidents de trajets, au nombre de 89 278, sont en baisse de 9,7 % par rapport à 2019, mais en hausse de 12,4 % par rapport à 2020. La baisse par rapport à 2019 est « en lien probablement avec les limitations de déplacements domicile-travail », avance l'Assurance maladie. Soixante pour cent de ces accidents résultent d'une perte de contrôle du moyen de transport. Les accidents de vélo ou de trottinette sont, quant à eux, en augmentation de 18,6 % par rapport à 2020, alors qu'ils étaient déjà en hausse de 14,8 % en 2020 par rapport à 2019.

Les maladies professionnelles, au nombre de 47 398, connaissent une baisse de 4,3 % entre 2019 et 2021, mais une hausse de 17,9 % par rapport à 2020. La majeure partie d'entre elles, et de loin (86 %), sont constituées de troubles musculosquelettiques (TMS). Les maladies psychiques reconnues en maladies professionnelles, au nombre de 1 566, connaissent une hausse de 9 % par rapport à 2020 alors qu'une augmentation de 37 % avait déjà été enregistrée entre 2019 et 2020. Le nombre d'affections psychiques reconnues en accidents du travail, cette fois, s'élève à 10 662 en 2021, avec une surreprésentation du secteur médico-social, du transport de personnes et du commerce de détail.

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE © (Actu-Environnement), 21 novembre 2022

## Humour de Politis

### RÉFORME DES RETRAITES début des concertations

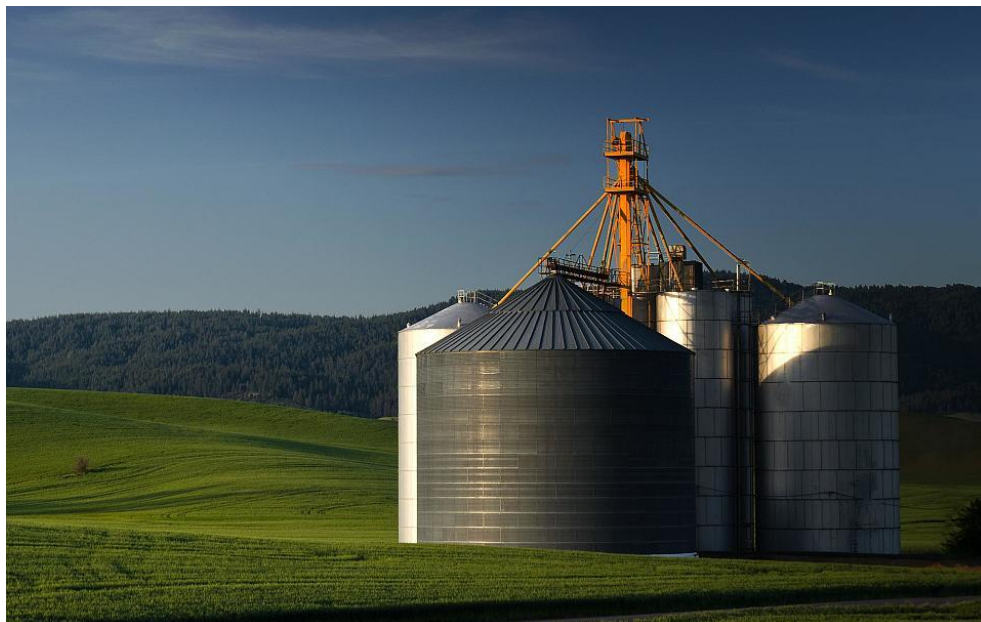


Politis

Aurélien

# Dans les sucreries de Cristal Union, les accidents mortels à répétition suscitent peu de réaction

Sept morts au travail depuis 2010 impliquent le groupe sucrier Cristal Union. Pourtant, la prévention des risques semble toujours insuffisante. Collègues et familles dénoncent des sanctions pénales peu dissuasives.



Le 19 octobre dernier, un grave accident du travail a eu lieu à la sucrerie d'Erstein, en Alsace, qui appartient au groupe Cristal Union (notamment propriétaire de la marque de sucre Daddy). « Un mécanicien de 45 ans a été retrouvé inanimé par l'un de ses collègues », explique France bleu Alsace. Il se serait retrouvé coincé dans des « bandes transporteuses » – des tapis roulants – près d'un four à chaux. Transporté à l'hôpital, il est mort de ses blessures quelques jours plus tard.

« Depuis un certain nombre d'années, Cristal Union peut se targuer d'un terrible palmarès », déplore Éric Louis, « ouvrier en lutte » et membre de l'association Cordistes en colère. Depuis 2010, six travailleurs ont trouvé la mort dans les usines de ce groupe, dont trois cordistes, des accidents du travail mortels sur lesquels *Basta !* a longuement enquêté. « Avec le mécanicien de la sucrerie d'Erstein on arrive à sept morts », se désole Éric Louis. Cela commence à faire beaucoup pour un groupe qui se targue d'agir « au quotidien pour faire évoluer [ses] pratiques » et d'être « une entreprise engagée soucieuse de l'environnement » [1]

## Des manquements à la législation du travail

Les personnes qui sont mortes dans ces usines n'étaient pas toutes salariées du groupe Cristal Union. Plusieurs étaient sous-traitantes ou intérimaires, catégorie surreprésentée parmi les 733 salariés qui meurent au travail chaque année en France (hors accidents de trajets ou maladies professionnelles [2]), de même que les jeunes travailleurs. « Les ouvriers qui ont moins d'un an d'ancienneté sont surexposés aux accidents du travail », observe Mathieu Lépine, professeur d'histoire et animateur du compte Twitter « Silence des ouvriers meurent » qui recense les accidents du travail mortels, souvent traités comme des faits divers. *Ils ne connaissent pas les lieux, ni les machines, ni les procédures. Trop souvent, on leur confie des tâches qu'on ne devrait pas leur confier.* » C'était le cas d'Arthur Bertelli et de Vincent Dequin, cordistes de 23 et 33 ans, qui meurent en 2012 ensevelis au fond d'un silo de sucre appartenant à la distillerie Cristanol, filiale de Cristal Union, à Bazancourt, dans la Marne. Ils étaient arrivés le matin même sur le site pour descendre, suspendus à une corde, dans le silo pour une intervention.

Les enquêtes menées dans la foulée de l'accident par l'inspection du travail révèlent « divers manquements à la législation du travail » avec « un plan de prévention gravement lacunaire » et une omission du risque d'ensevelissement. Cristal Union conteste alors ces divers manquements, et nie toute responsabilité pénale. Le sous-traitant employeur des deux cordistes, Carrard Services, adopte la même stratégie de défense. En



janvier 2019, tout au long de l'audience de première instance, « les avocats des prévenus ne cessent de se renvoyer la balle, sans reconnaître la moindre responsabilité », relève le journaliste Franck Dépretz, qui suit le procès pour Basta. « Ils semblent néanmoins s'accorder sur un point : "Les imprudences des deux victimes", notamment le fait qu'Arthur et Vincent avaient détendu leur corde. » Pourtant, les investigations des gendarmes écartent toute responsabilité des victimes dans l'accident ainsi que l'hypothèse d'une défaillance du matériel.

### **Des risques connus, mais ignorés**

Cinq ans après la mort de Arthur Bertelli et Vincent Dequin, le 21 juin 2017, le même scénario semble se répéter. Quentin Zaraoui-Bruat, cordiste de 21 ans, meurt enseveli en pleine opération de nettoyage d'un silo, sur le même site industriel. Le rapport de l'inspection du travail évoque « l'absence d'information et de formation des travailleurs cordistes aux risques liés au travail à l'intérieur d'un silo contenant de la matière » et insiste sur « l'attention toute particulière » qui doit normalement être portée à la formation des intérimaires et sous-traitants étant donné que leur statut implique « une méconnaissance intrinsèque de l'entreprise dans laquelle ils sont amenés à travailler ».

Tous les cordistes alors interrogés expliquent qu'ils pensaient pouvoir prendre appui sur la matière contenue dans le silo – de la drêche, résidu de céréales s'agglomérant le long des parois et qui forme d'énormes blocs. Et que cela n'était pas dangereux puisque la matière était « colmatée ». « Rien dans l'évaluation des risques ne vient définir la notion de colmatage », regrette l'inspectrice du travail, dans un rapport accablant. Nul ne pouvait deviner qu'il y avait un risque de la voir s'enfoncer sous le poids d'un homme. Quentin, pas plus que les autres, lui qui est défini comme « un ouvrier sérieux, travailleur et courageux », pas connu pour le non-respect des consignes de sécurité. « Seule la méconnaissance ou l'inconscience du risque peut expliquer le fait qu'il se soit décroché », insiste l'inspectrice du travail.

Quentin ne pouvait pas non plus savoir que, comme en 2012, les trappes de soutirage du silo où il intervenait ne seraient pas consignées. Ouvertes par erreur, en 2017 comme en 2012, elles sont à l'origine de l'écoulement de matières qui entraînent l'ensevelissement des trois hommes. « Tous les facteurs qui ont conduit à l'accident de M. Z. [Quentin Zaraoui-Bruat, ndlr] sont absents des documents établis par les entreprises ETH [le sous-traitant, ndlr] et Cristanol dans le cadre de l'intervention des cordistes alors qu'ils sont connus des deux entreprises et que l'expérience passée avait déjà démontré leur impact sur la santé et la sécurité des travailleurs », déplore l'inspectrice du travail. Qui ajoute que « Cristanol et ETH ont violé de façon manifestement délibérée plusieurs obligations de sécurité ou de prudence ».

### **Se pencher sur les accidents pour améliorer la sécurité**

« On dirait qu'aucune leçon n'est tirée quand il y a un accident », proteste Éric Louis. « Quand une personne meurt au travail, cela devrait servir d'alerte, estime Mathieu Lépine. Parfois, cela change dans les semaines qui suivent, mais cela ne dure généralement pas longtemps. Pour Cristal Union, on aurait pu imaginer que d'importants changements seraient entrepris. » Interrogé par Basta ! sur la manière dont il organise la prévention des accidents, le groupe a répondu, par un court message, que la sécurité était « un enjeu de tous les instants », et que ses procédures en matière de gestion des risques étaient « régulièrement auditées », et « comparées aux standards appliqués dans des entreprises similaires ». « Nous sommes d'ailleurs adhérents à l'association MASE [pour Manuel d'amélioration sécurité des entreprises, ndlr], référente sur les sujets de sécurité, de santé au travail et d'environnement dans les entreprises. »

La vidéo d'information visionnée par les intervenants extérieurs amenés à travailler sur les sites de Cristal Union mentionne que, sans plan de prévention, il ne peut y avoir d'intervention. « Nos exigences sont renforcées pour toute intervention de cordiste dans nos silos », ajoute ce document. De quelle manière ? Cristal Union n'a pas répondu à nos demandes de précisions sur le sujet. « Sur le papier, c'est toujours beau, dénoncent des ouvriers de Cristal Union. Mais cela ne nous empêche pas de faire parfois n'importe quoi. »

Les travailleurs regrettent l'absence d'échanges et d'analyses collectives autour des accidents graves et mortels qui endeuillent les sites de Cristal Union. Il y a pourtant là des pistes certaines d'amélioration. « Des enquêtes démontrent l'intérêt de l'analyse des accidents, mais aussi des incidents ou des presque accidents pour revoir les organisations et augmenter la sécurité », explique Véronique Daubas-Letourneux, sociologue, auteure de *Accidents du travail. Des morts et des blessés invisibles. Il est vraiment important de donner la parole aux femmes et aux hommes qui travaillent. Ce sont eux qui peuvent dire ce qui s'est passé, ce qui aurait pu se passer, ce qu'il faudrait changer. Le regard collectif peut vraiment aider à éviter de nouveaux accidents.* »

« Le secteur agroalimentaire est particulièrement dangereux, reprend Véronique Daubas-Letourneux. Le travail y est très pénible et c'est un secteur très peu structuré au niveau syndical. »

Témoin d'un accident mortel dans une des usines de Cristal Union, un salarié évoque la solitude des rares militants syndicaux qui essaient d'organiser un semblant de riposte. « Dès que cela devient un peu officiel, les gens ne veulent plus parler. Quand on en parle entre nous, ils ont vu des choses, du matériel mal consigné par exemple. Mais après, quand on les interroge pour une enquête, il n'y a plus personne. Même à la gendarmerie. » « Chez Cristal Union, la politique sociale est tellement violente que les syndicalistes sont muselés, grince Éric Louis. Suite à la mort de Quentin en 2017, j'ai sollicité à maintes reprises le délégué syndical. Je n'ai jamais eu de contact avec lui. Il ne s'est rien passé. »

### **Des peines trop faibles au pénal ?**

Mais si les choses ne bougent que trop doucement à la suite d'un accident du travail, c'est parce que rien ne les incite vraiment à le faire, pensent ceux et celles qui luttent pour que ces accidents cessent, enfin. Chez Cristal Union ou ailleurs. « Un mort, cela coûte 50 000 euros à Cristal Union, précise Éric Louis, sachant qu'ils ont un bénéfice qui s'élève à 50 millions d'euros [3]. La réponse pénale n'est clairement pas à la hauteur. » « Les sanctions judiciaires sont réellement ridicules, renchérit Mathieu Lépine. Les familles qui vont en justice sont choquées de voir à quel point la vie de leurs enfants ne compte pas. Il faudrait évidemment des sanctions plus lourdes. Au civil et au pénal. »

Faiblement condamnés, les grands groupes comme Cristal Union arrivent en plus à passer entre les mailles du filet pénal via la sous-traitance. Pour l'accident de Quentin Zaraoui-Bruat, Cristal Union a pu échapper aux poursuites pénales, car seules l'entreprise sous-traitante (Entreprise de travaux en hauteur, ETH) et l'entreprise intérimaire (Cordial-Proman) ont été poursuivies, et condamnées pour « homicide involontaire » et « emploi de travailleurs sans organisation et dispense d'une information et formation pratique et appropriée en matière de santé et sécurité ». Cependant, la responsabilité de Cristal Union a été indirectement reconnue au civil.

Le tribunal des affaires sociales des Côtes-d'Armor a en effet condamné Cordial-Proman et ETH à rembourser à la CPAM les 30 000 euros versés à la famille du cordiste. Mais ce jugement était opposable à la société Cristal Union : « Cela signifie que si ETH n'a pas les moyens de payer, elle peut se retourner vers un tiers responsable de l'accident, c'est-à-dire Cristal Union », expliquait Éric Louis à Basta au moment de l'audience, en février 2021. « L'autre point problématique quand il y a un accident du travail mortel, c'est que pour les familles, les procédures sont très longues, avance Mathieu Lépine. Le système judiciaire est lent, on le sait, mais pour les accidents du travail, c'est encore pire. C'est vraiment honteux. »

Quand les employeurs décident de faire appel, le temps de la justice s'allonge encore. Condamné en janvier 2019 pour homicide involontaire à verser une amende de 100 000 euros pour la mort de Arthur Bertelli et Vincent Dequin, Cristal Union décide de faire appel. Le second procès, en novembre 2021, confirmera la condamnation. Près de 10 ans après la mort de deux cordistes. Dans ces conditions, la peine complémentaire de « surveillance judiciaire » de deux ans, qui peut être l'occasion de s'assurer que les conditions de travail s'améliorent, perd tout son sens.

La faiblesse de ces condamnations choque d'autant plus les ouvriers que « à tous ces accidents mortels, s'ajoutent des accidents très graves », tient à préciser Éric Louis. Pas toujours déclarés, ces accidents graves passent plus facilement sous les radars que les accidents mortels, n'étant pas nécessairement répertoriés par la presse locale. « Même s'il n'y a qu'un entrefilet, cela permet d'être au courant », évoque Éric Louis, qui cite plusieurs exemples d'accidents graves ayant eu lieu au sein de Cristal Union : « En 2015, Jérémy Devaux a été grièvement brûlé sur une grande partie du corps. En 2021, Thierry et Frédéric ont eux aussi été grièvement brûlés par un jet de vapeur sous pression. Un mois avant, un ouvrier avait déjà subi le même type d'accident dans l'usine de Bazancourt. »

Nolwenn WEILER (Basta !), 6 décembre 2022  
Photo : CC Steve GARRITY

### **Notes**

[1] Voir notamment son site internet.

[2] Chiffres 2019 de la Sécurité sociale. Données les plus récentes pour une année pleine sans confinement.

[3] Chiffres donnés lors de l'audience en appel pour la mort de Arthur Bertelli et Vincent Dequin, novembre 2021.

## « Zéro mort au travail » : Paris, ville pionnière

Le groupe communiste et citoyen a fait adopter au Conseil de Paris un texte qui s'attaque aux accidents professionnels. Objectif : faire de la capitale un modèle à suivre.

Le 18 mars dernier, Moussa Gassama nettoie les vitres du centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il fait une chute mortelle. Deux mois plus tard, c'est M. Konaté qui meurt au fond d'une tranchée sur un chantier de rénovation de conduites de gaz à Odéon. Samir Bey, lui, décède fin juin en dépannant une voiture sur l'autoroute A4 près de la capitale.

Ces noms, ces histoires ne doivent pas spécialement vous parler. Et pour cause, elles n'ont été que peu traitées, ou façon fait divers, par des médias locaux. Pourtant, des détails (qui n'en sont pas) de ces accidents du travail montrent un caractère plus structurel du phénomène. Celui de conditions de travail dégradées et précaires qui vont à l'encontre de la *sécurité des salariés*.

Moussa Gassama était employé dans une société sous-traitante aux ordres d'une entreprise mandatée par le centre d'action sociale. M. Konaté, lui, était travailleur sans papiers, recruté par une agence d'intérim comme salarié temporaire sur un chantier sous-traité par GRDF à une entreprise privée.

Samir Bey travaillait quant à lui pour l'entreprise sous-traitante de la Ville de Paris en charge de l'acheminement de véhicules à la fourrière. Selon le groupe communiste et citoyen (GCC) au Conseil de Paris, cette entreprise a été condamnée trois fois depuis 2020 pour travail dissimulé et licenciement sans cause réelle et sérieuse.



Le 6 avril 2022 à Paris, rassemblement en hommage à Moussa Gassama, mort en nettoyant les vitres d'un centre social. (Photo : Cidjy Pierre / Hans Lucas via AFP.)

Par-delà ces trois histoires, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Révélée par *Politis*, une note interne de l'inspection du travail Île-de-France souligne qu'avec au moins 38 morts entre janvier et août, 2022 a été *la plus meurtrière* des trois dernières années sur la même période dans la région.

Face à ce constat, le GCC a décidé de s'attaquer au problème en proposant une délibération au Conseil de Paris qui s'est déroulé entre le 15 et le 18 novembre. Son objectif affiché est limpide : mettre en place des « mesures concrètes » pour faire de Paris « une ville exemplaire sur la sécurité au travail et tendre vers un territoire zéro mort au travail ». « Parce qu'aucune femme et aucun homme ne doit perdre sa vie en essayant de la gagner », concluent les élus.

### **Limiter la sous-traitance ?**

Pour parvenir à cet objectif, les mesures proposées dans un premier temps par le groupe communiste étaient très ambitieuses, car *coercitives* à l'égard des entreprises. La principale : mettre des dispositifs en place pour s'assurer que les marchés publics de la Ville de Paris soient réalisés avec le plus de sécurité possible pour les travailleurs.

Ainsi, le GCC suggérait d'encadrer la *sous-traitance en cascade*, ce phénomène par lequel la société qui remporte le marché public délègue tout ou partie du contrat à une entreprise qui elle-même sous-traite à une autre, et ainsi de suite. À chaque fois, l'entreprise qui délègue réalise une marge financière. Jusqu'en bout de chaîne, où l'entreprise qui doit réellement réaliser le marché est étranglée et se voit contrainte de rogner sur les coûts des conditions de travail et de sécurité des employés.

Ce texte n'est pas un exercice de radicalité pour la radicalité. Nous voulions rendre cette délibération adoptable.

Pour endiguer ce *facteur accidentogène* reconnu, le GCC proposait initialement de limiter la sous-traitance à deux niveaux ou à 20 % maximum du chiffre d'affaires de l'entreprise qui hérite du marché public. La majorité parisienne, à dominante socialiste et écologiste, est cependant venue retoucher cette ambition : c'était la condition pour qu'elle soutienne le texte et que celui-ci soit donc adopté.

« *Ce texte n'est pas un exercice de radicalité pour la radicalité* », souligne Barbara Gomes, conseillère communiste de Paris, pour justifier le compromis trouvé. « *Nous voulions rendre cette délibération adoptable, car elle a vocation à améliorer concrètement les conditions de travail.* »

Plus que sur le fond, c'est sur le cadre juridique dans laquelle elle s'intègre que cette délibération a fait l'objet de nombreuses *tractations*. « *Les négociations étaient âpres, mais c'étaient plus des débats de juristes que des désaccords politiques* », raconte l'élue communiste. La maire de Paris, Anne Hidalgo, a d'ailleurs soutenu le texte.

### **Privilégier les entreprises vertueuses**

Ainsi, la limitation de la sous-traitance s'est transformée en un « *travail de réflexion sur la possibilité de privilégier les entreprises s'engageant à limiter la sous-traitance à deux niveaux* » dans la version adoptée en séance. Même chose pour la mesure qui proposait que la Ville de Paris prenne l'engagement de « *ne plus contracter avec des entreprises qui ont été condamnées pour non-respect du droit du travail dans les cinq années précédant l'appel d'offres* ».

Dans la version finale, cette radicalité a été adoucie. « *La Ville portera une attention particulière vis-à-vis des entreprises qui ont été condamnées pour non-respect du droit du travail dans les trois à cinq ans selon l'état du droit positif en matière de délais de prescription.* » Manière de rendre le texte plus en phase avec les *jurisprudences européennes* sur les marchés publics.

Mais, malgré ces retouches, le texte voté reste concret et ambitieux. Ainsi, dans la lignée de ce qui a été fait sur les chantiers des Jeux olympiques et paralympiques 2024, une *charte sociale* va être signée « *par les représentant es du personnel, la Ville et les entreprises qui opèrent sur le territoire parisien* ».

Autres mesures fortes contenues dans cette résolution, l'instauration d'une « *clause de droit social* » qui « *privilégie les entreprises socialement et écologiquement vertueuses* » dans la conclusion des marchés publics. Cette clause offre aussi à la Ville « *la possibilité de mettre en demeure et/ou de rompre le contrat en cas de manquement au droit social ou au droit pénal* ».

### **Un observatoire des « personnes mortes au travail »**

Enfin, les élus parisiens ont voté pour la création d'un « *observatoire des personnes mortes au travail* », afin de mieux prévenir et prendre en charge cette problématique. Celui-ci rassemblera les différentes institutions susceptibles de faire remonter des informations, que ce soit celles intervenant sur les lieux de l'accident (secours, police), l'inspection du travail, l'assurance-maladie, les partenaires sociaux ou les chercheurs.

Avec un objectif simple : rendre visible et documenter le « *fait social* » des accidents du travail et des maladies professionnelles, pour « *permettre une meilleure adaptation des politiques publiques à l'échelle du territoire parisien* ».

Ce texte met officiellement et explicitement la vie des travailleurs et des travailleuses au cœur des exigences de la Ville.

En plus de ces dispositifs précis, des engagements plus larges ont été pris, comme le renforcement de la *prévention* pour la sécurité au travail ou le rappel à l'État de l'importance de renforcer le contrôle des moyens

de prévention déployés par les entreprises. Ou encore la volonté de la Ville de porter une vigilance accrue sur les délais accordés aux entreprises pour réaliser des chantiers et ainsi éviter des *cadences infernales*.

« Il faut vraiment se réjouir de ce texte, commente Barbara Gomes, après son adoption au Conseil de Paris, parce qu'il met officiellement et explicitement la vie des travailleurs et des travailleuses au cœur des exigences de la Ville. » Elle espère ainsi faire de Paris une ville pionnière sur le sujet, à la fois pour influencer d'autres communes et, pourquoi pas, pour peser sur des politiques nationales voire européennes. Car jusqu'à présent la France, avec plus de deux morts par jour au travail, reste en la matière l'un des pires pays européens.

Pierre JEQUIER-ZALC (Politis), publié le 22 novembre 2022

## Quand le mythe du « chômeur profiteur » se heurte à la réalité

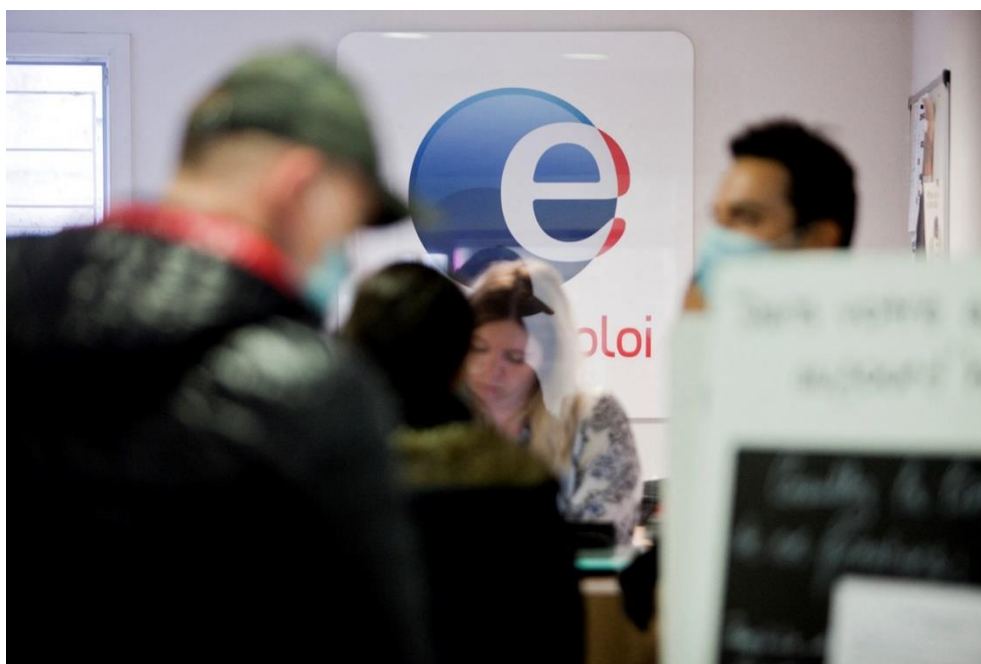
Une étude réalisée par l'institut statistique du ministère du Travail évalue « entre 25 et 42 % » la part des chômeurs indemnisables qui n'ont pas recours à l'assurance-chômage. Un résultat explosif tant celui-ci contredit des années de discours stigmatisants.

C'était un point mort de l'analyse des politiques publiques. Le voilà enfin dévoilé. Entre 390 000 et 690 000 personnes par an n'ont pas recours à l'assurance-chômage alors qu'elles y auraient droit. Ce qui représente entre 25 et 42 % des salariés éligibles à cette allocation à la fin de leur contrat.

Ces chiffres ont été révélés dans un rapport remis par le gouvernement au Parlement et dont *Les Échos* a dévoilé les principaux résultats. Celui-ci s'appuie sur une étude quantitative de la Dares, l'institut statistique du ministère du travail, et des chercheurs et chercheuses de l'École d'économie de Paris. Elle est réalisée sur la base de données récoltées entre novembre 2018 et octobre 2019. Soit avant l'entrée en vigueur de la dernière réforme de l'assurance-chômage datant de la fin 2021.

### Des précaires qui « recourent significativement moins à l'assurance-chômage »

L'étude se penche notamment sur le profil de ces personnes ne recourant pas à une allocation dont ils ont pourtant le droit. « Les salariés en contrats temporaires (intérim et CDD) recourent significativement moins à l'assurance-chômage que les salariés en fin de CDI », écrit *Médiapart* citant le rapport.



Des demandeurs d'emploi de l'agence de Pôle Emploi de Gap, en mars 2022. (Photo : Thibaut Durand / Hans Lucas / Hans Lucas VIA AFP.)



« Les non-recourants ont travaillé moins longtemps que les recourants, leurs droits potentiels sont donc plus faibles : ainsi, plus de la moitié (55 %) des éligibles ayant travaillé entre 4 et 6 mois ne recourent pas à l'assurance-chômage, contre 19 % pour ceux ayant travaillé plus de deux ans. »

Aussi, le rapport indique que « près d'un quart [des non-recourants] retrouvent un emploi dans le mois suivant la fin de contrat, contre 15 % des recourants ». Des résultats qui interpellent, notamment lorsqu'on sait que la précédente réforme de l'assurance-chômage s'attaquait tout particulièrement aux travailleurs précaires en baissant drastiquement le salaire journalier de référence (SJR) pour celles et ceux enchaînant contrats courts et périodes de trou.

### **Une étude qui aurait dû être livrée... deux ans plus tôt**

À la veille d'une future réforme de l'assurance-chômage qui promet un nouveau tour de vis pour les chômeurs, cette étude bat en brèche un argumentaire libéral pourtant bien rodé. Si le chômage persiste dans une période de « tensions de recrutement », c'est qu'il y aurait un nombre important de chômeurs préférant vivre des allocations plutôt que de travailler.

*Cette étude confirme que cette idée du chômeur-profiteur est largement marginale. Plutôt qu'optimiser leurs allocations, les demandeurs d'emploi ont plus tendance à ne pas y recourir...*

Un argumentaire vivement critiquable comme nous vous l'expliquions la semaine dernière dans *Politis*. Cette étude confirme que cette idée du chômeur-profiteur est largement marginale. Plutôt qu'optimiser leurs allocations, les demandeurs d'emploi ont plus tendance à ne pas y recourir... Selon ce rapport, les deux raisons avancées pour expliquer ce non-recours sont un « défaut d'information » sur la possibilité d'avoir accès à une indemnisation ou un « défaut de sollicitation ».

Surtout, les résultats de cette étude auraient dû être connus bien plus tôt. En effet, une disposition avait été prise dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Elle obligeait, à partir de sa promulgation en 2018, le gouvernement à livrer au Parlement les résultats de cette étude sous deux ans, donc en 2020, avant l'entrée en vigueur de la précédente réforme.

Ce n'est que 2 ans plus tard qu'ils ont été livrés, documentant enfin factuellement un phénomène jusque-là peu étudié. Reste à voir s'ils feront *infléchir le gouvernement* sur son nouveau projet de loi.

Pierre JEQUIER-ZALC (*Politis*), publié le 4 octobre 2022

# Les Gilets Jaunes ont quatre ans : les trois plus grandes réussites du Mouvement



Le 1er décembre 2018, les Gilets jaunes se sont annoncés en France et dans le monde, inscrivant leur nom dans les livres d'histoire avec leur graffiti révolutionnaire sur l'Arc de Triomphe, l'un des monuments les plus emblématiques du pays. Le slogan « Les Gilets jaunes vont gagner » a résonné dans le monde entier, le mouvement devenant la menace la plus importante, la plus organique, la plus dévouée et la plus révolutionnaire qu'un pays occidental ait connue depuis plus d'un demi-siècle. C'était leur troisième semaine de protestation, et il n'y avait plus de retour en arrière possible. Le monde ne s'attendait pas à ce qu'un véritable mouvement de résistance naisse en France, un centre impérialiste occidental. Les Français étaient – beaucoup l'ont dit – trop bien-pensants, trop gâtés, trop endoctrinés, et pourtant, pendant les six mois suivants, chaque samedi s'est transformé en zone de guerre dans tout le pays.

La France était entièrement saisie par la frénésie révolutionnaire de l'époque, et c'est parce que le mode de vie français n'est pas aussi extravagant qu'on pourrait le croire.

Les Gilets jaunes ont subi courageusement tout cela – au moins 11 000 arrestations, 1 000 prisonniers politiques, 5 000 manifestants grièvement blessés, 1 000 blessés graves, des dizaines de mutilés à vie et 11 morts.

Il est difficile de dire ce qui est le plus grave : la répression exercée par le régime français ou la façon dont les médias occidentaux et les ONG ont dénigré et ignoré les effusions de sang hebdomadaires, les bombardements de gaz lacrymogènes et les arrestations massives.

Les Gilets jaunes sont une réplique immédiate et permanente aux Occidentaux qui prétendent que leurs gouvernements sont plus protecteurs de la démocratie et moins brutaux que ceux des pays non occidentaux. C'est l'un des trois grands héritages des Gilets jaunes.

La clé pour comprendre les Gilets Jaunes est implicitement comprise par l'Européen moyen, totalement incomprise dans des endroits comme les États-Unis, et a été intellectuellement maîtrisée par les Gilets Jaunes d'avant-garde.

Depuis que le projet paneuropéen a été activé en 2009, il n'a rien donné. Prospérité, stabilité et démocratie – rien de tout cela n'a été mis en œuvre. La France n'est plus vraiment la France – à moins que Bruxelles ne le dise – et elle ressemble de moins en moins à la France chaque jour qui passe, sous un système politique qui est encore nouveau.

Les Gilets Jaunes ont donc vraiment attendu 10 ans avant de se manifester. Ils sont même arrivés après une décennie pleine de grands mouvements sociaux, car la première guerre de l'Union européenne n'était pas une guerre par procuration contre la Russie, mais la guerre sociale qu'elle a menée contre ses propres citoyens.

Le problème n'était pas seulement la grande récession de 2008, mais le fait que l'Union européenne/la zone euro était le seul bloc macroéconomique qui n'a mis en œuvre absolument aucun plan de relance majeur.

Pire encore, sa réponse a été d'imposer de manière antidémocratique des politiques d'austérité d'extrême droite. Les Gilets Jaunes représentaient la « classe des travailleurs pauvres » cimentée par les changements intervenus à Bruxelles, et leurs opposants étaient le « bloc bourgeois » hautement inégalitaire qui ne voyait le projet paneuropéen que dans la leur arc-en-ciel d'un succès total.

Les Gilets jaunes ont réfuté l'insistance de l'anglosphère, dont les cultures sont politiquement conservatrices, selon laquelle tous les groupes populistes en Occident sont nécessairement d'extrême droite.

Dès décembre 2018, il était clair en France que les Gilets jaunes étaient imprégnés d'économie de gauche, d'anti-impérialisme et d'une conception non islamophobe et moderne d'un patriotisme sain.

Cela explique le taux d'approbation de près de 80 % du mouvement et sa popularité stupéfiante, en particulier dans une France devenue extrêmement cynique en raison des échecs non démocratiques du projet paneuropéen.

S'il fallait donner un mot pour décrire les Gilets jaunes, ce serait « civisme ». L'inquiétude pour leurs concitoyens et la spirale descendante des masses non élitaires sont les principaux moteurs de ces révolutions populaires.

Ces concepts simples, évidents et pro-communautaires sont interdits dans les grands médias occidentaux. Il n'y a pas de « classe de travailleurs pauvres » en France. Il n'y a que des Français racistes, arriérés, paresseux, toujours en train de se plaindre. Il n'y a pas de « bloc bourgeois » mais seulement une élite de technocrates éclairés et méritants qui décident pour nous de ce qui constitue la « réalité ».

Ce sont véritablement les deux classes de l'Occident du XXI<sup>e</sup> siècle – oubliez la « classe moyenne », car le projet paneuropéen a donné le coup de grâce à ce que les Reaganomics/Thatcherisme ont commencé.

Comprendre pleinement la réalité actuelle des classes sociales de l'Occident et s'y opposer est la deuxième grande réalisation des Gilets jaunes, mais bien sûr, on ne trouve pas de discussion sur les classes dans les médias anglophones. Cependant, il existe une autre réalisation encore plus importante, mais moins discutée, probablement parce qu'elle nécessite une vue d'ensemble de la politique occidentale moderne, qui a commencé en 1789 avec la Révolution française anti-monarchie/anti-aristocrate/anti-privilège.

L'arrivée et la répression des Gilets Jaunes nous rappellent tous les échecs indéniables du « libéralisme ». Les Gilets Jaunes ne sont pas vraiment nouveaux, mais font partie intégrante de l'histoire révolutionnaire française transportée de 1848 à 1971.

La lutte d'aujourd'hui est la même que celle d'alors. Il s'agit d'une lutte contre le libéralisme élitiste et son cortège : le parlementarisme oligarchique et antidémocratique, le chaos du marché libre, l'idéologie anti-gouvernementale résumée par les coupes d'austérité dans les services sociaux, et l'encouragement à la course au rat pour « devenir bourgeois ».

Les Gilets Jaunes ont ramené la France et l'Europe en 1848, lorsque la « Seconde République » a rétabli la monarchie française et revendiqué le manteau de la « Première République » révolutionnaire française. Le libéralisme a été installé pour la première fois et a immédiatement prouvé qu'il était en proie à tous les problèmes décrits ci-dessus.

Le libéralisme s'est révélé être un échec depuis 1848, et les principes libéraux (le terme « néolibéral » est plus couramment utilisé aujourd'hui pour le différencier du « libéralisme » originel discrédité) qui sous-tendent le projet paneuropéen ont échoué aujourd'hui. Ils échouent toujours.

L'arrivée, la passion désespérée et la durabilité des Gilets jaunes en sont la preuve, et montrer l'hypocrisie, la brutalité et l'inefficacité du libéralisme toujours inégalitaire est le troisième et plus grand accomplissement historique des Gilets jaunes.

Le libéralisme, tristement célèbre, ne promet à personne le droit à une existence décente. En 1848, Karl Marx et d'autres socialistes ont démontré ces faits à propos des démocraties libérales occidentales. Les Gilets jaunes nous ont ramenés à ces vérités politiques et sociales incontournables.

Pourquoi les Gilets Jaunes ont-ils « échoué » ? Tout simplement parce que le gouvernement français a fait fuir les gens par des tactiques musclées telles que la violence, les lourdes amendes, les arrestations et les emprisonnements. C'est la raison pour laquelle leurs manifestations ont lentement perdu de leur ampleur, par peur de la répression de l'État.

Cette crainte a eu des conséquences dramatiques et durables : les Français sont passés du statut de nation la plus active politiquement en Occident à celui de nation apathique et non impliquée, typique des démocraties libérales occidentales. L'apathie qui a entouré la réélection du président français Emmanuel Macron cette année était tout à fait atypique pour le pays, mais elle a montré que rien ne pouvait arrêter la volonté des 1% et de leurs larbins fanatiques du « bloc bourgeois ».

Les Gilets jaunes ont récemment défilé pour commémorer leur quatrième anniversaire, mais vous n'en avez probablement pas entendu parler. Vous n'avez probablement pas non plus entendu dire qu'ils défilent chaque samedi depuis le début de la « saison 2 » en octobre 2021, après une pause d'un an et demi due au coronavirus, qu'aucun dirigeant mondial n'a embrassé avec plus de joie et de soulagement que Macron. Cependant, le black-out médiatique sur ces événements a en fait commencé en juin 2020.

La France n'est plus saisie par la ferveur révolutionnaire, mais les Gilets jaunes ne sont pas partis. Le citoyen moyen a rangé son gilet jaune réfléchissant là où la loi l'autorise – dans la voiture – mais le réseau, les relations et les expériences créés par ce mouvement extraordinaire garantissent qu'ils reviendront un jour.

Et ils reviendront. L'histoire du libéralisme occidental a prouvé à maintes reprises que le droit de la personne moyenne à vivre décentement ne sera jamais garanti.

Ramin MAZAHERI, 8 décembre 2022

*Ramin Mazaheri est le correspondant en chef à Paris de PressTV et vit en France depuis 2009.*

*Le site web de Press TV est également accessible aux adresses alternatives suivantes : [www.presstv.ir](http://www.presstv.ir) / [www.presstv.co.uk](http://www.presstv.co.uk)*

*<https://www.presstv.ir/Detail/2022/12/04/693884/France-Yellow-Vests-4-...>*

*URL de cet article 38409 : <https://www.legrandsoir.info/les-gil>*

# Au bon vouloir des procureurs

*Quand une personne est déférée au parquet à l'issue de sa garde à vue, le procureur dispose d'une grande latitude : il peut décider de classer le dossier sans suite, d'engager des poursuites, de prononcer une interdiction de séjour ou un « rappel à la loi ». Cette procédure, qui échappe à tout débat contradictoire, s'avère fort commode pour réprimer les manifestants.*

Le samedi 7 août 2021 se déroule à Paris une manifestation contre le passe sanitaire, mis en place par le gouvernement afin de pousser les Français à se vacciner contre le Covid-19. Selon de nombreuses personnes, ce passe permet d'étendre le champ du contrôle technologique sur les corps, mais aussi de donner des pouvoirs de surveillance considérables à des entités privées. La défenseure des droits dénonce le risque d'une société à deux vitesses et d'un renforcement des inégalités (1).

Venu de la Sarthe pour participer à ce cortège, Hector, un jeune homme de 23 ans, est interpellé à Paris à la fin de la manifestation et trouvé porteur de gants de moto et de lunettes de piscine. Ces dernières peuvent être utilisées par des manifestants pour se protéger des gaz lacrymogènes, massivement employés par les compagnies républicaines de sécurité (CRS) et gendarmes mobiles pour le maintien de l'ordre.

Après des atermoiements, la jurisprudence a fini par considérer que la seule possession d'éléments de protection comme des lunettes n'était pas de nature à caractériser un délit (2). Autrement dit : il n'est pas interdit d'aller à une manifestation avec des lunettes de piscine. Quant aux gants de moto, il est naturel d'en avoir lorsqu'on est motard, et c'est même une obligation légale... Mais ces considérations juridiques sont ignorées par les policiers qui interpellent et par les procureurs qui valident. Hector est donc placé en garde à vue au commissariat du Ve arrondissement, dont il ne sortira le lendemain, dimanche, que pour être conduit au dépôt du tribunal judiciaire de Paris, porte de Clichy, où il passera la nuit.

Le lundi 9 août, le parquet considère qu'il a commis le délit de participation à un groupement en vue de la commission de violences ou de dégradations. Ce délit, abondamment critiqué et commenté, est utilisé de façon massive par les policiers et les procureurs pour réprimer les manifestants. Légalement, cette infraction spécifique punit l'intention de commettre, en groupe et à l'avenir, des violences ou des dégradations (3). En l'espèce, le dossier est ridiculement faible, et Hector n'est donc pas renvoyé devant un tribunal, qui l'aurait assurément relaxé, mais devant Mme Nancy Guitton, déléguée du procureur de Paris. Celle-ci lui rappelle les obligations d'une loi qu'il n'a pas violée et lui interdit de revenir à Paris pendant six mois.

### Difficiles classements sans suite

Je lui ai conseillé de ne pas respecter cette obligation, en l'informant des conséquences pour qu'il puisse agir en pleine connaissance de cause : de retour à Paris, il pourrait être interpellé et conduit au poste pour procéder à des vérifications; informé, le parquet pourrait alors décider de le renvoyer devant le tribunal correctionnel. Il s'agit là d'une hypothèse d'école, mais ce serait le seul moyen de provoquer un débat contradictoire et public sur cette pratique, qui ne prospère que parce qu'elle a lieu loin des regards, dans l'intimité du bureau du procureur, à quelques mètres à peine des geôles du dépôt.

L'humiliation, la violence, l'infériorisation liées à la garde à vue et au déferrement sont systématiquement minimisées, voire ignorées, par ceux et celles qui en sont les principaux responsables : les procureurs et leurs substituts, tellement habitués à « gérer » des dizaines, voire des centaines, de gardes à vue par week-end qu'ils en banalisent les effets sur celles et ceux qui en sont victimes. Il n'y a par ailleurs jamais d'excuse de la part de l'institution pour ces privations de liberté, assorties d'une sanction de bannissement et d'une inscription durable dans les fichiers de la police. Il est en effet tellement simple de décider d'un « rappel à la loi » dans le confort d'un bureau fermé au regard du public, loin du débat contradictoire pourtant censé garantir la justice. La loi a permis à cette pratique rétrograde de prospérer, et le plus frappant consiste en ce que les parquetiers, qui se pensent défenseurs des libertés et de l'État de droit, se sont engouffrés dans la brèche pour réprimer encore et encore, sans laisser aux intéressés la possibilité de se défendre.

Il faut dire que le classement sans suite ne va pas sans difficultés pour le parquet. Il a pour effet de faire baisser un chiffre cardinal : le taux de réponse pénal, exprimé en pourcentage. Classer sans suite un dossier après un déferrement, c'est d'une certaine manière reconnaître que la personne a été arrêtée et privée de liberté à tort. Cela conduit en outre à effacer les données personnelles récoltées pendant la garde à vue (signalisation,

photographies, empreintes digitales, ADN) et inscrites dans des fichiers de police. En d'autres termes, pour un magistrat du parquet, le classement sans suite ne présente que des inconvénients.

La solution magique réside alors dans le rappel à la loi : en vertu du code de procédure pénale, le procureur peut en effet « *procéder au rappel auprès de l'auteur des faits des obligations résultant de la loi* ». En pratique, cette admonestation est prononcée par un policier ou un délégué du procureur, généralement un policier à la retraite. Il s'agit là d'une décision unilatérale, qui n'est soumise à aucun contrôle d'un juge indépendant ni à aucun débat contradictoire entre l'accusation et la défense. Le procureur peut se tromper lourdement, peu importe : personne ne pourra contredire sa décision. Les avocats ont le droit de présenter des observations, mais celles-ci n'ont aucun effet en pratique, car aucun tiers ne peut trancher ce débat inexistant. Il s'agit encore une fois d'un pouvoir arbitraire de la part du parquet, qui pense qu'une infraction a été commise alors que tel n'est souvent pas le cas.

La loi Belloubet du 23 mars 2019, du nom de l'ancienne ministre de la justice, a permis aux procureurs de la République d'assortir leurs décisions de rappel à la loi d'une interdiction de séjour (4). Ils peuvent ainsi « *demandeur à l'auteur des faits de ne pas paraître, pour une durée qui ne saurait excéder six mois, dans un ou plusieurs lieux déterminés dans lesquels l'infraction a été commise* ». Le verbe « demander » est impropre : l'intéressé ne peut pas refuser. Les mots « auteur des faits » et « infraction » sont tout aussi inappropriés. Il n'y a pas d'auteur, pas plus que d'infraction, à ce stade de la procédure, car aucun juge n'a dit, après un débat, que la personne avait commis un délit. Au sens strict, elle est innocente.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le parquet de Paris a multiplié les rappels à la loi sous condition de ne pas paraître pendant plusieurs mois. Ainsi, des dizaines de manifestants, privés de liberté en garde à vue puis au dépôt du tribunal, ont rencontré un délégué du procureur qui leur a expliqué qu'ils avaient commis un délit et qu'ils ne devaient pas revenir à Paris. Cela équivaut dans les faits à une interdiction de manifester dans la capitale.

Peu après la loi Belloubet, une autre loi a prévu l'inscription de ces interdictions de paraître au fichier des personnes recherchées (FPR), qui recense les informations concernant par exemple les personnes recherchées par la justice dans le cadre d'une enquête de police judiciaire, ou encore des étrangers faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). C'est également au FPR que sont mentionnées les fameuses « fiches S ». Désormais, les interdictions de séjour décidées par un procureur sont inscrites dans ce fichier (5). Ainsi, tout policier ou gendarme procédant au contrôle de l'identité d'une personne pourra voir si elle fait l'objet d'une telle mesure.

Techniquement parlant, le rappel à la loi assorti d'une interdiction de séjour n'est pas une peine ; il n'est pas non plus la reconnaissance d'une culpabilité. Cependant, la nuance n'est jamais précisée par les délégués du procureur chargé de la procédure. Et les personnes qui en font l'objet ont le sentiment – parfaitement légitime – d'avoir été sanctionnées par la justice et donc de s'être rendues coupables d'une infraction... que généralement elles contestent avoir commise ! Il n'existe au surplus aucun recours contre cette décision, ce qui souligne encore son caractère arbitraire.

La loi Dupond-Moretti du 22 décembre 2021 remplace le rappel à la loi par l'avertissement pénal probatoire à compter du 1er janvier 2023. Si le nouveau texte prévoit expressément qu'il ne peut être appliqué qu'à des personnes qui reconnaissent leur culpabilité, cela ne devrait guère changer les pratiques des parquets, qui pourront continuer à imposer des interdictions de paraître, lesquelles ne sont pas abrogées. En outre, une personne qui contesterait sa culpabilité mais qui se verrait imposer un avertissement pénal probatoire n'aurait aucune voie de recours contre cette décision...

Raphaël KEMPF (Monde diplomatique)

Avocat. Auteur de *Violences judiciaires. La justice et la répression de l'action politique*, La Découverte, Paris, 2022, dont ce texte est extrait.

(1) Avis de la défenseure des droits n° 21-11, Paris, 20 juillet 2021. Lire aussi « Passe sanitaire et impasse des libertés », *Le Monde diplomatique*, septembre 2021.

(2) Cour d'appel de Paris, arrêt n° 19/03677 du 19 février 2021.

(3) Article 222-14-2 du code pénal. Cf. Olivier Cahn, « Construction d'un maintien de l'ordre (il)légaliste », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 4, Paris, 2020.

(4) Article 59 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

(5) Article 16 de la loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales.



# Résister à la technologie

*Bonnes feuilles - La technologie pourrait devenir un lieu central de la lutte politique. Chaque jour davantage, des dispositifs de surveillance colonisent les rues, la navigation internet ou les collectifs en luttés. Tandis que l'activisme des pouvoirs économiques et politiques accentue la fuite en avant dans le numérique et la course à l'innovation, les initiatives se multiplient pour contrer cette surenchère et imaginer d'autres manières de s'y opposer.*

**Extrait de Fabien Benoît & Nicolas Celnik, Techno-luttés : Enquête sur ceux qui résistent à la technologie, Paris, Seuil, 2022.**

## Face à la technopolice

Les cortèges sont fournis en ce 28 novembre 2020 : 500 000 manifestants selon les organisateurs, 133 000 selon le gouvernement, répartis dans plus de 70 villes. Si l'on marche partout dans l'Hexagone en cette journée d'automne, ce n'est pas pour résister à une énième réforme des retraites, revendiquer une hausse du smic ou s'insurger contre la baisse du pouvoir d'achat, mais pour s'opposer à la loi dite « de sécurité globale », un texte qui vise notamment à autoriser l'utilisation de drones par la police, à banaliser les caméras-piétons portées par les policiers et à empêcher de filmer les forces de l'ordre. Sur les pancartes et dans les slogans, çà et là, on peut lire « Loi sécurité globale : surveiller et punir », hommage à l'opus le plus célèbre du philosophe Michel Foucault, ouvrage majeur sur les sociétés disciplinaires et les raisons de s'y opposer. En ce mois de novembre 2020, la question de la surveillance des citoyens et de l'inflation sécuritaire est dans l'arène politique et médiatique.

Il faut dire que, depuis plusieurs années, les motifs d'inquiétude se sont multipliés au gré des scandales, tels que les révélations en 2013 de l'ancien employé de la NSA (National Security Agency) Edward Snowden sur l'étendue de la surveillance menée par les services secrets américains, avec la complicité des géants du numérique. Surtout, cette surveillance a changé de visage : plus diffuse et insidieuse, elle mobilise tous les moyens offerts par la numérisation de nos sociétés. Face à elle, la contestation s'organise.

Pour avoir un premier aperçu du visage de cette surveillance généralisée qui se dessine, il faut prendre le train pour Nice. On y retrouve Henri Busquet, l'ancien président de la branche locale de la Ligue des droits de l'homme, à la sortie de la gare, casquette vissée sur la tête pour se protéger du soleil qui tape en cette fin d'été. « Nice est une ville de vieux conservateurs, mais le climat la rend agréable malgré tout ! » lance-t-il en nous accueillant. En chemin, le néo-retraité nous signale les caméras disposées un peu partout le long des rues : des caméras fixes, des caméras panoramiques, d'autres qui pivotent, sans compter celles qui peuvent être déplacées de site en site. D'étranges poteaux attirent notre attention : de grandes bornes bleues, ornées d'un logo « SOS », grâce auxquelles les Niçois peuvent émettre des appels vidéo d'urgence. Henri Busquet hausse les épaules avec indifférence quand on s'en étonne : il s'y est habitué.

Depuis une vingtaine d'années, le maire de la ville, Christian Estrosi (Les Républicains), assoit sa popularité sur le développement de technologies en tous genres, en mettant particulièrement l'accent sur la vidéosurveillance. Lui préfère parler de « vidéoprotection », c'est plus positif. Revendiquant plus de 3 500 caméras pour 346 000 habitants, Nice est la ville la plus vidéosurveillée de France. Surtout, Christian Estrosi a multiplié les innovations dans le domaine, allant jusqu'à nouer en 2018 un partenariat avec l'entreprise d'armement Thalès, lui laissant carte blanche pour créer une Safe City, sorte de petite utopie sécuritaire. Autant d'éléments qui font dire à Henri Busquet que sa ville d'adoption est devenue un « appartement témoin de la vidéosurveillance ». Il parle parfois aussi de « showroom de la surveillance », et l'expression n'est pas neutre : si ces technologies se déploient aussi vite dans l'espace public, c'est parce qu'il s'agit en premier lieu d'un business.

Le marché de la sécurité privée en France représente près de 7 milliards d'euros chaque année<sup>1</sup>, dont près d'un tiers investi dans des systèmes électroniques (caméras, alarmes, contrôles d'accès...). Qu'ils soient siglés Hikvision, Bosch, Dahua ou Samsung, les dispositifs de surveillance sont de petits bijoux que les mairies acquièrent à grands frais, d'autant que les tarifs d'installation, maintenus dans une relative opacité, peuvent varier du simple au quintuple<sup>2</sup>. Attirées par cette manne, les entreprises sollicitent directement les mairies pour leur proposer des installations clefs en main. Mais le développement est aussi fortement encouragé par l'État, avec une ambition : « Accélérer l'émergence et l'expérimentation de nouveaux usages grâce aux ruptures technologiques » et prendre pour exemple le projet de Safe City de Nice<sup>3</sup>. Ces investissements permettent-ils de réduire la criminalité ? Les sociologues qui se sont penchés sur le sujet répondent par la négative<sup>4</sup>. L'effet principal des caméras serait avant tout dissuasif. Il matérialise une présence policière

physique dans l'espace public. En somme, savoir que l'on est potentiellement dans le viseur suffirait à changer les comportements. Mais quand bien même la vidéosurveillance serait-elle efficace, serait-elle pour autant souhaitable ? Aspirons-nous à vivre constamment sous l'œil des caméras ?



« Je ne suis pas contre les caméras par principe », commente pour sa part Henri Busquet. « En avoir une dans un parking souterrain, où on sait qu'il y a plus d'agressions qu'ailleurs, pourquoi pas. Le problème, c'est quand ça devient, comme à Nice, une surveillance généralisée. » Pour s'y opposer, la Ligue des droits de l'homme a multiplié les actions, organisé des manifestations, déposé des recours pour contester la légitimité des dispositifs. Avec un certain succès : grâce aux actions menées avec d'autres associations, la Ligue des droits de l'homme a attiré l'attention de la CNIL<sup>5</sup>, l'institution en charge de la protection des données et des libertés individuelles. Grâce à son appui, elle a réussi à contrarier les élans de Christian Estrosi. La liste est longue : Reporty, une application qui devait permettre aux Niçois de signaler directement à la police des situations anormales (interdite par la CNIL) ; une tentative d'implanter la reconnaissance faciale à l'entrée du lycée des Eucalyptus (retoquée par la CNIL), après l'avoir déployée à titre expérimental pendant le carnaval de Nice en 2019 (vertement critiquée par la CNIL) ; plus récemment, la ville a lancé un essai pour déployer un système de reconnaissance des émotions dans le tram, que les opposants ont également réussi à court-circuiter. Après avoir énuméré ces victoires, Christian Braquet, le successeur d'Henri Busquet à la tête de la LDH à Nice, réfléchit un moment puis ajoute : « L'exemple de pays comme la Chine montre bien qu'à partir du moment où le pouvoir dispose de ce genre d'outils, la tentation de les utiliser est trop forte, et il ne sait pas en faire un usage raisonnable ».

Impossible de parler de surveillance sans convoquer l'épouvantail de la Chine. Le système de crédit social mis en place par l'empire du Milieu est dans tous les esprits. Concrètement, il s'agit d'un score qui reflète le niveau de civisme des citoyens, lequel augmente ou diminue en fonction de leur comportement ; une « bonne note » donne accès à des prestations ; une note « dégradée » prive de certains droits. Naturellement, il est alimenté par une surveillance étroite de la vie de chacun. Il faut toutefois ici rappeler que la présentation qui est faite du crédit social chinois est parfois caricaturale : il ne s'agit pas d'un score unique fixé par l'État, mais d'une multitude d'évaluations établies à un niveau local, par des villes ou des entreprises comme les supermarchés, à la manière d'un super-programme de fidélité.

Si l'on a tendance à imaginer le pire, c'est que la Chine communique allègrement sur l'efficacité de ses « prouesses technologiques » en matière de surveillance, tel son système de reconnaissance faciale, montrant par exemple comment sa police est capable d'appréhender un reporter étranger en moins de 7 minutes dans une foule au milieu d'un concert<sup>6</sup>. Ce sont ces mêmes technologies, qui exploitent la reconnaissance faciale et les données biométriques (ADN, empreinte digitale, rétine...), qui lui permettent depuis 2017 d'identifier

et de persécuter les Ouïghours, minorité ethnique musulmane, dans la région du Xinjiang<sup>7</sup>. Si de tels dispositifs ne se sont pas encore déployés en France, c'est grâce à la lutte acharnée, depuis plusieurs années, d'un petit groupe d'individus, résistant pied à pied face au développement de ces technologies.

### **Le vrai visage de la « Smart City »**

En première ligne de ce combat se trouve l'association de défense des droits et libertés sur Internet, La Quadrature du Net, fondée en 2008. Ses premiers engagements visaient à défendre la liberté de circulation des contenus sur le Net, en s'opposant notamment à la loi Hadopi qui sanctionnait le partage illégal de fichiers de pair à pair et, pour ce faire, initiait une logique de surveillance des internautes. Elle a aussi fourbi ses armes dans la défense de la neutralité du Net<sup>8</sup>. Depuis le début de la décennie 2010, l'association s'est engagée dans un bras de fer de longue haleine avec l'État français pour l'empêcher d'utiliser tout un panel de technologies sécuritaires. C'est grâce à l'expertise juridique de La Quadrature du Net que la Ligue des droits de l'homme a réussi à faire annuler l'implantation de portiques de reconnaissance faciale à l'entrée de lycées à Nice et Marseille. « Si nous avions perdu, cela aurait été dramatique », commente Noémie Levain, chargée d'analyses juridiques et politiques au sein du groupe, qui imagine un scénario où l'ensemble des lycéens français auraient été soumis au fichage. L'enjeu, pour l'association, est d'éviter l'accoutumance des citoyens à toute forme de surveillance, ce qu'elle appelle « l'effet cliquet ». Cette image illustre un constat : chaque pas que l'on fait vers une société plus sécuritaire est définitif, il n'y a pas de retour en arrière. De même que l'on s'est déjà habitué à être constamment sous l'œil des caméras, pourtant encore rares il y a une trentaine d'années, considérera-t-on bientôt comme normal de présenter son plus beau sourire à un algorithme de reconnaissance faciale pour se voir autoriser l'accès à un bâtiment public ? L'association redoute la perspective des Jeux olympiques de 2024, organisés à Paris, qui seront « l'occasion de faire une campagne de communication sur la surveillance, souligne Noémie Levain. C'est un objectif affiché de ces Jeux olympiques que d'en faire un laboratoire des technologies sécuritaires, avec des drones et compagnie ».

Pour éviter ces dérives, La Quadrature du Net fait feu de tout bois et s'est coordonnée avec des associations partout en Europe pour mener une campagne contre la reconnaissance faciale, baptisée Reclaim your face. Une pétition diffusée en ligne a déjà recueilli plus de 70 000 signatures, accompagnée d'une lettre ouverte cosignée par plus de 170 associations. Un intense travail de lobbying et d'information est aussi réalisé auprès des députés européens. La Quadrature anime également un observatoire citoyen de la surveillance dans les villes, baptisé Technopolice. On trouve sur son site des tutoriels pour s'opposer à l'implantation de caméras dans sa commune, des informations sur l'avancée des dispositifs sécuritaires, ou encore des invitations à rejoindre des « carto-parties », des déambulations urbaines qui ont pour but de recenser tous les dispositifs sécuritaires repérables. Dans son manifeste, l'association pointe les dérives de la Smart City, cette ville intégralement connectée, bardée de capteurs, de mobilier « intelligent », de véhicules autonomes, de caméras et autres artefacts numériques, modèle de développement partout dans le monde. Une Smart City, souvent vendue comme plus efficace et écologique, dont le vrai visage serait celui de la « mise sous surveillance totale de l'espace urbain à des fins policières » et qui, à terme, conduirait à un « renforcement des formes de discrimination et de ségrégation, un musellement des mouvements sociaux et une dépolitisation de l'espace public, une automatisation de la police et du déni de justice, une déshumanisation toujours plus poussée des rapports sociaux ». En mai 2022, l'association a initié une plainte collective « Technopolice » contre l'État français, visant le déploiement de la reconnaissance faciale, de la détection automatisée des comportements et, plus largement, le fichage des citoyens. Une initiative similaire avait déjà été conduite en 2018 contre les Gafam (Facebook, Google, Apple, Amazon et LinkedIn) pour non-respect de la protection des données personnelles et avait conduit notamment à infliger à Amazon une amende record de 746 millions d'euros. La Quadrature du Net s'est aussi opposée à l'utilisation des données de connexion<sup>9</sup> à des fins de surveillance et porté l'affaire jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne. « Il y a désormais un arrêt qui s'appelle Arrêt de La Quadrature du Net, se réjouit Noémie Levain. La Cour de justice de l'Union européenne nous a donné raison et a dit que ce régime de surveillance était complètement disproportionné, qu'il s'agissait d'une surveillance de masse. » Malgré cet arrêt, le Conseil d'État, la plus haute autorité administrative française, continue d'autoriser les services de renseignement nationaux à les utiliser. Sur la question de la biométrie, La Quadrature conquiert peu à peu les esprits. La Défenseure des droits s'est ainsi alarmée dans un rapport du « potentiel inégalé de discrimination » de ces technologies<sup>10</sup>.

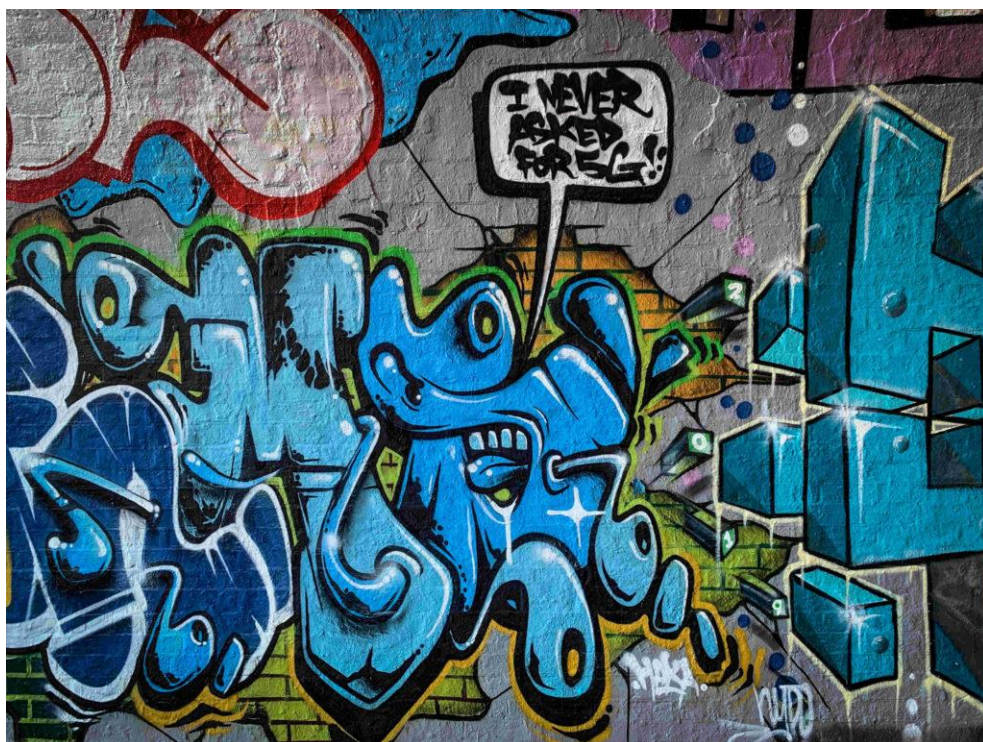
### **De Big Brother à Big Mother**

Il y a une image que tout le monde a en tête quand on pense à la surveillance : celle d'un Big Brother, aux yeux inquisiteurs, inspiré du roman dystopique de George Orwell, 1984. Une allégorie efficace de l'État

totalitaire et policier, mais qui est aujourd'hui dépassée. Le journaliste Olivier Tesquet, auteur de *À la trace*, enquête sur les nouveaux territoires de la surveillance (Premier Parallèle, 2020), met en garde contre ce qu'il qualifie de « pollution orwellienne ». Pour lui, comme pour beaucoup d'observateurs, la surveillance à laquelle nous sommes exposés aujourd'hui n'est pas d'essence totalitaire, mais elle est néanmoins omniprésente. Elle s'exerce par la captation d'un nombre incalculable de données, de traces, que nous produisons quotidiennement par le truchement de nos smartphones, ordinateurs ou tablettes : combien de pas nous avons parcourus en marchant, combien de vidéos nous avons regardées sur YouTube, quel est notre parfum de yaourt préféré. Pour l'écrivain de science-fiction Alain Damasio, qui imagine dans son roman *Les Furtifs*<sup>11</sup> ce à quoi ressemblerait une société de captation de traces poussée à l'extrême, il faut moins parler de Big Brother que de « Big Mother ». Big Mother ne veut pas contrôler, mais vendre. Et pour ce faire, les nouveaux professionnels de la surveillance utilisent les informations qu'ils ont collectées pour orienter les comportements.

Ces données intéressent moins les États que les entreprises privées, pour qui elles sont la matière première de ce que la chercheuse américaine Shoshana Zuboff a qualifié de « capitalisme de surveillance<sup>12</sup> ». Car ce sont elles qui permettent d'établir un profil publicitaire pour les annonceurs. On soupçonne mal l'étendue de ce que nos données de navigation disent de nous : l'exemple le plus frappant est peut-être celui de l'entreprise américaine de grande distribution Target, qui a mis au point un dispositif pour détecter, à partir des habitudes d'achat, si une femme est enceinte, afin de lui proposer avant son accouchement des produits pour bébé et de transformer les jeunes mères en clientes fidèles. C'est ainsi qu'un père a appris, par une lettre de Target, que sa fille (mineure) était enceinte, avant même que celle-ci ne l'en informe<sup>13</sup>.

Et si nous n'avons pas, pour l'instant, à craindre qu'un mauvais score à la chinoise nous interdise l'accès à un bâtiment public, ce sont comme souvent les plus précaires qui font déjà les frais du système de notation auquel Google, Uber ou TripAdvisor nous ont habitués. Un chauffeur de VTC qui écope d'une mauvaise note par un client sera mis de côté par l'algorithme, au risque de voir son activité péricliter<sup>14</sup>. Surveillés, nous endossons aussi le rôle de surveillant en notant nos pairs, en utilisant les bornes « SOS » de la ville de Nice, ou en nous conformant aux annonces diffusées dans le métro parisien, qui incitent à être « attentifs ensemble ».



Là encore, cette dérive technologique a suscité son lot d'oppositions. Aux quatre coins du monde, des programmeurs rivalisent d'ingéniosité pour aider les utilisateurs à brouiller leurs traces. Les créateurs de l'extension pour navigateur Privacy Badger permettent ainsi de bloquer les trackers qui cherchent à connaître les pages que vous avez visitées. D'autres proposent d'aller encore plus loin, et de se mettre au « data poisoning », ou l'art d'empoisonner ses données<sup>15</sup>. L'extension de navigateur AdNauseam simule des clics sur toutes les publicités qui s'affichent, pour fausser le profil publicitaire établi par les annonceurs. TrackMeNot,

quant à elle, simule de fausses recherches à chaque fois que vous entrez une requête sur Google, pour que l'entreprise ne puisse pas deviner vos centres d'intérêt. Le recours à des navigateurs web plus respectueux de la vie privée, comme Firefox, est aussi fréquent.

Le moment de panique lié à la pandémie de Covid-19 donne une idée de la vitesse avec laquelle un glissement peut s'opérer vers une utilisation détournée de nos données. Il ne fait plus de doute qu'États et entreprises privées savent s'entendre en matière de surveillance quand leurs intérêts convergent. Aux premières semaines de la pandémie, Orange a communiqué les données de localisation de ses utilisateurs pour évaluer les déplacements de population en période de confinement<sup>16</sup>. En Allemagne, la police a utilisé de manière illégale l'application de contact tracing (l'équivalent de TousAntiCovid) pour retrouver les témoins d'une rixe dans un bar<sup>17</sup>. Toujours outre-Rhin, au pic de la pandémie, le site Doctolib a revendu à Facebook et à la régie publicitaire Outbrain une partie de ses données utilisateurs<sup>18</sup>. Christian Estrosi, lui, a continué d'explorer les limites de sa Safe City : il a demandé à l'État d'utiliser les compteurs connectés Linky pour vérifier que le confinement était bien respecté<sup>19</sup> (cela ne lui a pas été accordé), tandis que des drones survolaient la promenade des Anglais pour s'assurer que les promeneurs ne dépassaient pas leur heure de sortie quotidienne.

Mais il n'a pas fallu attendre une pandémie pour constater ces dérives. L'exemple des militants anti-nucléaires opposés au projet d'enfouissement des déchets de Cigéo, à Bure (Meuse), se suffit à lui-même. Un rapport d'instruction<sup>20</sup> a révélé l'appareil de surveillance mis en place pour les épier : quelque 85 000 messages interceptés, des dizaines de personnes placées sur écoute et près de seize ans de temps cumulé de surveillance téléphonique. Le spectre de la surveillance plane dans les esprits. En 2019, selon un sondage réalisé par YouGov pour Amnesty International, 70 % des personnes interrogées s'inquiétaient pour leur vie privée et l'utilisation de leurs données personnelles<sup>21</sup>. L'année suivante, des milliers de personnes battaient le pavé contre la loi dite de « sécurité globale ». La surveillance est déjà devenue un objet de lutte.

Fabien Benoit & Nicolas Celnik, 27 septembre 2022

## Notes

### ↑1

Selon les données de l'INSEE présentées dans GALLOT (Philippe), « La sécurité privée modérément affectée par la crise, des taux de marge toujours faibles », INSEE, 26 octobre 2021.

### ↑2

D'après un rapport de la Cour des comptes, « Les polices municipales », octobre 2020.

### ↑3

« Contrat stratégique de la filière Industries de sécurité », Conseil national de l'industrie, 29 janvier 2020.

### ↑4

Le recours à la vidéoprotection n'aurait été utile que dans 1,5 % des cas d'incidents sur la voie publique commis à Marseille, et 1,6 % à Lyon. Surtout, elle n'empêche presque jamais qu'un crime ou un délit soient commis : les agents ne peuvent contrôler qu'environ 4 % du flux d'images captées par les caméras. D'après une observation au centre de supervision de la gare du Nord (Paris) in CASTAGNINO (Florent), Les Chemins de faire de la surveillance : une sociologie des dispositifs de sécurité et de sûreté ferroviaires en France, thèse soutenue le 17 novembre 2017 à Paris-Est. Cf. également MUCCHIELLI (Laurent), Vous êtes filmés ! Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance, Paris, Dunod, 2018.

### ↑5

La Commission nationale informatique et libertés, créée en 1978.

### ↑6

« In your face : China's all-seeing state », John Sudworth, BBC News, 10 décembre 2017.

### ↑7

« Twelve days in Xinjiang : How China's surveillance state overwhelms daily life », Josh Chin, Wall Street Journal, 19 décembre 2017.

### ↑8

L'égalité de traitement et d'acheminement de tous les flux d'information sur Internet, quels que soient leur émetteur ou leur destinataire. Un des principes fondateurs d'Internet.

### ↑9

Ces données, nécessaires aux opérateurs et hébergeurs de sites Internet pour faire fonctionner leur service, indiquent entre autres la localisation des utilisateurs, les pages consultées, et l'heure à laquelle sont effectuées les actions.



**↑10**

« Technologies biométriques : l'impératif respect des droits fondamentaux », Claire Hédon, 19 juillet 2021.

**↑11**

DAMASIO (Alain), Les Furtifs, La Volte, Paris, 2018.

**↑12**

ZUBOFF (Shoshana), L'Âge du capitalisme de surveillance, Paris, Zulma, 2020.

**↑13**

HILL (Kashmir), « How Target figured out a teen girl was pregnant before her father did », Forbes, 16 février 2012.

**↑14**

COQUAZ (Vincent) et HALISSAT (Ismaël), La Nouvelle Guerre des étoiles, Paris, Kero, 2020.

**↑15**

« Comment empoisonner ses données pour déboussoler les GAFAs », Nicolas Celnik, Libération, 25 août 2021.

**↑16**

« Comment Orange utilise les données de géolocalisation pour évaluer l'effet du confinement », L'Express, d'après une dépêche de l'AFP, le 26 mars 2020.

**↑17**

« Mainzer Polizei nutzte illegal Daten von Restaurantgästen aus Luca-App », Online Focus, 8 janvier 2022.

**↑18**

« Doctolib a transmis des données à Facebook et Outbrain en Allemagne », Les Échos, 28 juin 2021.

**↑19**

« J'ai sensibilisé les autorités de l'État afin qu'elles puissent solliciter Enedis pour vérifier que les résidences secondaires ne soient pas occupées pendant la période des vacances, afin de faire respecter la période de confinement », Christian Estrosi sur Twitter, le 3 avril 2020.

**↑20**

Qu'ont pu consulter Libération, Reporterre et Médiapart. Lire « La justice a massivement surveillé les militants antinucléaires de Bure », Marie Barbier et Jade Lindgaard, Reporterre et Médiapart, 27 avril 2020.

**↑21**

« Big tech privacy polls shows people worried », Amnesty International, 4 décembre 2019.

<https://www.terrestres.org/2022/09/27/resister-a-la-technologie/>

# Le logiciel qui fait boguer les cheminots

En région parisienne, on ne compte plus le nombre de trains annulés faute de conducteurs. La mise en place d'un logiciel privé de gestion du personnel devait permettre de compenser le manque d'effectifs. Non seulement les usagers ne constatent aucune amélioration, mais les cheminots voient leurs conditions de travail se détériorer – ce qui les pousse à la démission. Une spirale infernale.



Ils n'avaient pas besoin de ça, les cheminots. Depuis quelques années, le manque d'embauches avait déjà sérieusement dégradé leurs conditions de travail. Mais avec la mise en place d'Orion, un logiciel de gestion du personnel, la situation s'est encore détériorée. « C'est toujours la veille pour le lendemain que mes heures et lieux sont calés, et parfois même quelques heures avant. Ma vie avec un enfant à charge est devenue ingérable. Et cela a empiré avec Orion! », témoigne Mme Nathalie T., conductrice de RER, qui préfère rester anonyme.

Ce logiciel de programmation des journées de service des conducteurs est expérimenté sur le Transilien (trains et RER d'Île-de-France) de la gare de Paris Saint-Lazare depuis juin 2021. Avant, la tâche était entièrement dévolue aux agents gestionnaires de moyens (les « GM »), chargés de répartir le travail. Désormais, Orion « rationalise » le processus. La plate-

forme peut changer la veille pour le lendemain, voire quelques heures avant, les horaires de l'ensemble des conducteurs. Ainsi Mme T., qui habite à une heure de son lieu de travail, peut apprendre, juste avant de se coucher, qu'au lieu de commencer à 5 heures du matin, ce sera à 3 heures 30. Elle prévoit de terminer sa journée à Cergy (Val-d'Oise)? Finalement, ce sera à Mantes-la-Jolie (Yvelines). « Nous devenons des numéros interchangeables », s'alerte le syndicaliste Sud Rail Nicolas Hémon, qui roule régulièrement sur la ligne J du Transilien (Paris Saint-Lazare à Ermont - Eaubonne, Gisors, Mantes-la-Jolie et Vernon - Giverny).

### Les agents posent le sac

Auparavant, quand un conducteur rencontrait un problème personnel important, il allait voir un « GM », qui essayait d'en tenir compte. Plus difficile aujourd'hui : on ne discute pas avec un algorithme. De plus, les conducteurs pouvaient bénéficier de primes « traction » allant de 500 à 1 000 euros, calculées en fonction du nombre de voyages effectués, et d'autres liées aux heures de nuit ainsi qu'aux « débouchés », c'est-à-dire au nombre de fois où le travail se termine ailleurs qu'à Saint-Lazare, obligeant à dormir sur place. « Les méthodes de calcul du logiciel Orion visent des gains de temps et une réduction du nombre de voyages, et donc de nos primes », déplore M. Hémon. Et ce alors que les salaires sont bloqués depuis huit ans et que la direction propose une hausse d'à peine 3 % pour couvrir l'inflation galopante en 2022. Faute d'effectifs suffisants, elle décide même, à la veille de l'été, de limiter les possibilités de partir en vacances en juillet-août. Les esprits s'échauffent, un vent de contestation souffle dans les dépôts. Les 13, 23 et 24 juin, des grèves sont organisées. Puis, le 27 juin 2022, la programmation par Orion des jours travaillés tombe. La contestation grandit. Les 29 et 30 juin, les cheminots de Paris Saint-Lazare refusent de conduire leur train. Plus de 70 % de grévistes ! Ils décident ce qu'on appelle un « dépôt de sac », c'est-à-dire un débrayage intempestif et déterminé, sans la « déclaration individuelle d'intention » quarante-huit heures à l'avance, instaurée sous le président Nicolas Sarkozy. « Le conducteur pose le sac au niveau du téléphone de quai le jour même, il appelle qui de droit – les collègues qui gèrent le trafic en opérationnelle –, et c'est fini! », raconte le syndicaliste Sud Rail Rémi Vépierre. La direction évoque des « grèves sauvages », un « mouvement illégal » avec lequel il ne faudrait naturellement pas discuter (1).

« Orion est la déclinaison à l'échelle de Transilien du logiciel Hastus, que la SNCF a acheté très cher à l'entreprise de transports canadienne Giro (2). Chaque activité, TGV, TER, Intercités, aura ainsi sa propre déclinaison d'Hastus à l'échelle nationale », nous explique M. Vépierre. La direction de Transilien SNCF reste muette sur le coût et botte en touche, le verbe bien technocratique, sur les raisons du déploiement de ce logiciel souvent défectueux : « Orion intègre plusieurs fonctionnalités-clés en un seul logiciel pour simplifier et unifier la gestion des

matériels roulants et le planning des conducteurs. L'enjeu est de permettre une meilleure anticipation des éléments impactant les plans de transport (...). Avant d'être mis à disposition de chaque ligne, il a été testé depuis plusieurs mois sur une ligne pilote afin d'ajuster, corriger les premiers bugs et améliorer la prise en main par les équipes.» Celles-ci apprécieront...

Pour les syndicats, ce logiciel test est surtout un moyen de flexibiliser davantage et de compenser le sous-effectif. La pénurie nationale se chiffrerait à environ 1 200 conducteurs, soit 10% des personnels (3) – ce que conteste le président-directeur général de SNCF Voyageurs, M. Christophe Fanichet, tout en reconnaissant «une tension qui obère le plan de transport (4)».

Non seulement la compagnie peine à recruter en raison des salaires et des conditions de travail, mais «le nombre de démissions a augmenté de 40% en 2019, alertait déjà en décembre 2020 le sénateur communiste du Nord Éric Bocquet. Du jamais-vu!» Et pour cause : «La direction de la SNCF propose aux cheminots tentés de partir vers le privé de démissionner et ainsi perdre leur statut, et d'être réembauchés sous un contrat de droit privé en échange d'une augmentation de salaire (5)», ajoutait-il.

Chaque conducteur doit suivre une formation d'un an. L'un d'entre eux nous raconte son quotidien, quand il enchaînait des allers-retours Paris-Tours toutes les trois semaines, il y a quelques années : huit heures par jour de travail sur place et trois de devoirs à la maison le soir, et l'on «doit aussi sacrifier ses week-ends pour avoir une chance de réussir». Puis, quand on est embauché, on touche «1 626 euros pour la première catégorie; il faut donc compter sur les primes. Ça ne donne pas vraiment envie de sacrifier ses semaines ou ses week-ends».

Au lieu de s'attaquer à cela, la direction espérerait-elle gérer la pénurie grâce à Orion? «Il s'agit de deux sujets totalement différents, assure M. Aymeric Anselin, responsable des relations avec la presse à Transilien SNCF. La crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid-19 a ralenti le recrutement et la formation de nos agents. Ce manque de conducteurs – une cinquantaine sur les 2 650 [affectés au Transilien] – peut amener certaines lignes à supprimer quelques trains en journée.»

### **La direction lâche du lest**

En ce début d'été 2022, les cheminots, eux, lient tous les problèmes et réclament la suppression du logiciel Orion, la connaissance du planning de travail au moins vingt et un jours à l'avance, des recrutements et une augmentation des salaires. Les «dépôts de sac» des conducteurs Paris Saint-Lazare se sont propagés aux conducteurs de Paris-Est le 4 juillet, suivis de ceux de Paris-Nord le lendemain. «Grève illégale» ou pas, la direction finit par lâcher du lest : accord obligatoire des agents pour toute modification de service, versement de primes dont le montant total avoisine les 1 000 euros et suspension des «protocoles congés» jusqu'en 2023.

Mais les problèmes de fond demeurent : le logiciel Orion reste en activité et risque d'être déployé à l'échelle nationale, les conditions de travail sont délétères et les effectifs manquent toujours cruellement. Selon UNSA-Ferroviaire, plus de 6 500 postes ont été supprimés entre 2018 et 2021 (6) et, selon la Confédération générale du travail (CGT), 20 000 en huit ans, soit 12,6% des effectifs (7). Les conséquences ont été particulièrement visibles cet été : pannes, trains retardés ou annulés, défaillances d'installations de sécurité, accidents... Le tout sur fond d'ouverture à la concurrence, de sous-traitance, de développement coûteux des lignes à grande vitesse, de privatisations de TER et de suppression de dessertes locales. Un service public détricoté, en somme.

Selim DERKAOUI, journaliste (Monde diplomatique)

(1) Sud Rail Paris Saint-Lazare, 30 juin 2022. / (2) «La SNCF choisit Hastus pour son réseau ferroviaire Transilien en Île-de-France», Giro, 28 février 2018. / (3) Franck Bouaziz, «Trains supprimés faute de conducteurs : la SNCF cherche à pourvoir 1 200 postes», *Libération*, Paris, 26 août 2022. / (4) Entretien à *Ville Rail & Transports*, Paris, 31 août 2022. / (5) Question écrite n° 19509 de M. Éric Bocquet, *Journal officiel*, Sénat, 10 décembre 2020. / (6) «SNCF : Bilan social 2021. Et ça continue encore et encore...», UNSA-Ferroviaire, 6 mai 2022. / (7) «SNCF : Réduire les effectifs n'est pas sans conséquences», site de la CGT, 9 septembre 2022. /

# La justice annule des arrêtés interdisant les distributions de repas et d'eau aux personnes en exil

## Victoire juridique

« Une victoire pour la solidarité à Calais ». Treize associations saluent la décision de justice annulant des arrêtés qui « compliquaient considérablement la possibilité pour ces populations précaires d'accéder à des biens de première nécessité ».



Publié dans Ça bouge !

Par une décision prise le 12 octobre, le tribunal administratif de Lille a annulé trois des arrêtés préfectoraux interdisant les distributions gratuites de repas et d'eau à certains endroits de Calais et de ses alentours. Il s'agit d'une victoire pour les actrices et acteurs solidaires des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique.

### Décision du tribunal administratif

Cette décision porte sur les arrêtés concernant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 12 janvier 2020, qui ont été renouvelés quasiment tous les mois jusqu'en septembre 2022. « À travers eux, ce sont entre 300 et 1 500 personnes en situation d'exil bloquées à la frontière qui sont ciblées au quotidien et parmi elles, des mineurs non accompagnés, des familles, des femmes seules et des hommes isolés en situation particulièrement précaires », réagissent dans un communiqué treize associations de solidarité dont le Calais Food Collective, l'Auberge des migrants ou encore la Cimade [1].

Par sa décision, le tribunal administratif reconnaît que « les distributions assurées par l'État sont quantitativement insuffisantes », quel que soit le nombre de personnes dépendantes de ces distributions et que les arrêtés n'ont pour seul effet que « de compliquer considérablement la possibilité pour ces populations précaires d'accéder, à des distances raisonnables de leurs lieux de vies qui soient compatibles avec la précarité de leurs conditions, à des biens de première nécessité ».

### L'entrave à la solidarité se poursuit sous d'autres formes

Ces arrêtés ne sont qu'un des nombreux outils utilisés par la préfecture pour entraver les activités des personnes solidaires à la frontière. Entre janvier et août 2022, le collectif Human Rights Observers a



enregistré 215 formes d'intimidation de la part des autorités envers les personnes qui viennent en aide aux exilé·es à Calais dont des contrôles d'identité, des fouilles de véhicules, des demandes d'arrêt de distribution pour la plupart justifiées par les arrêtés préfectoraux. Le Calais Food Collective dit avoir reçu plus de 1 500 euros d'amendes sur leurs véhicules depuis 2022 à l'occasion de leurs activités de distribution d'eau et de nourriture des personnes dans le besoin.

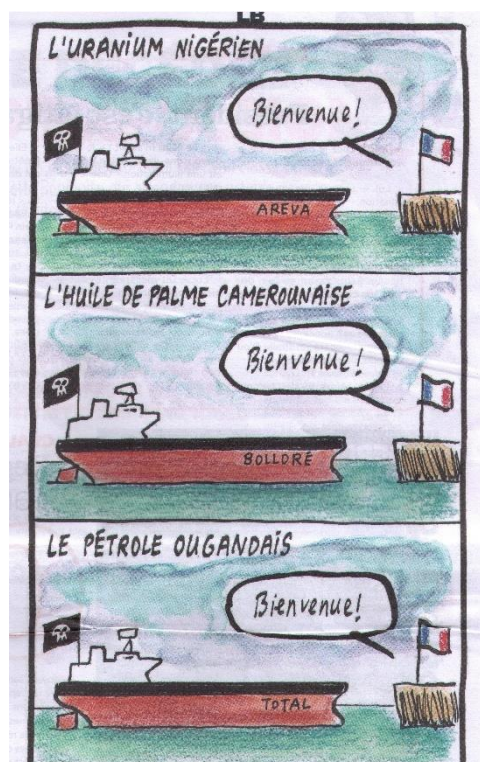
« Cette victoire est très importante pour tout ce que ces arrêtés ont représenté à Calais : l'entrave à la solidarité, l'empêchement d'un accès minimal au droit et aux services de premières nécessités pour les personnes exilées et leur criminalisation et celle de leurs allié.e.s., jugent le groupe d'associations et de collectifs de solidarité. Nous demandons aux autorités de mettre en place des conditions d'accueil des personnes exilées dignes et humaines et nous continuerons à dénoncer la violence institutionnelle et les politiques de non-accueil à la frontière franco-britannique », ajoutent-elles.

20 octobre 2022 par COLLECTIF (Basta !)

Photo de une : © Pedro Brito Da Fonseca / Basta!

### Notes

[1] Voici la liste complète des associations : Auberge des Migrants, Calais Food Collective, La Cimade, Collective Aid, Emmaüs France, Fondation Abbé Pierre, Human Rights Observers, Médecins du Monde, Refugee Women Center, Salam Nord/Pas-de-Calais, Secours Catholique Caritas France et Secours catholique - délégation du Pas-de-Calais, Utopia 56, Woodyard.



## Humour de Siné mensuel





# Bagnolet : clap de fin pour la ferme pédagogique

*Les pelleteuses ont commencé le 28 octobre à raser l'îlot Pêche d'or, sur lequel se trouve la Bergerie des Malassis, pour construire une école.*

*Quel gâchis », se lamente Gilles Amar dans une vidéo. Gérant de la Bergerie des Malassis, il ne peut que constater, avec tristesse, la destruction de cet îlot de fraîcheur en plein Bagnolet (93). Depuis 6 heures du matin, le vendredi 28 octobre, les pelleteuses s'affairent pour arracher une cinquantaine d'arbres.*

*Pourtant, depuis des mois, des dizaines de militants luttent pour tenter de sauver cette ferme pédagogique et ses arbres. À la place, la mairie va construire une école de 17 mètres de haut pour remplacer l'ancienne, délabrée. Les militants, de leur côté, avaient imaginé un projet alternatif. Plutôt que de tout détruire pour tout reconstruire, ils proposaient de conserver la bergerie et de bâtir la nouvelle école sur l'emplacement de l'ancienne.*

*Mais, aujourd'hui, la lutte laisse la place à l'amertume pour les habitants du quartier. Pourtant, en septembre, un référé-constat a été déposé au tribunal administratif afin que soit menée une expertise sur les espèces protégées présentes sur le terrain.*

*Pendant les travaux, les animaux de la bergerie ont été déplacés sur un petit terrain non loin, pour ceux qui n'ont pas été envoyés en Normandie. Quelques heures après les travaux, Gilles Amar clamait : « La Bergerie des Malassis a disparu... Vive la Bergerie des Malassis ! »*

POLITIS, publié le 2 novembre 2022

# Victoire complète pour le Pr Perronne devant la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins

C'est par un communiqué de presse en date du 22 octobre 2022 que l'avocat du Pr Perronne, Me Thomas Benages, a annoncé les décisions rendues le 21 octobre par la chambre disciplinaire de première instance d'Île-de-France de l'Ordre des médecins suite aux plaintes déposées contre lui : elle donne entièrement raison au Pr Perronne.

La chambre Disciplinaire considère que le Pr Perronne, *au regard de sa qualité d'infectiologue internationalement reconnu, avait « l'obligation de s'exprimer dans le domaine qui relève de sa compétence »*, durant la crise du Covid-19.

## **Les décisions rendues par la chambre disciplinaire sont résumées ci-après :**

Le 13 septembre dernier, le Pr Christian Perronne était entendu par la chambre disciplinaire de première Instance d'Île-de-France de l'Ordre des Médecins suite à deux plaintes déposées, en 2020, par le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), et par le Dr Nathan Peiffer-Smadja.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins considérait que le médecin et infectiologue avait violé le Code de la santé publique lorsqu'il s'est exprimé dans les médias et ses ouvrages : selon lui, il aurait *« gravement mis en cause des confrères ayant pris en charge un membre de sa famille ou ayant participé à des décisions sanitaires des pouvoirs publics »*, et, d'une manière générale, n'aurait pas apporté son concours aux actions de santé publique mises en place par le gouvernement. Par ailleurs, il lui était reproché d'avoir dénigré les *« politiques de santé publique »* mises en place durant la crise du Covid-19.

Le Dr Nathan Peiffer-Smadja estimait, pour sa part, avoir été attaqué personnellement par le Pr Perronne sur la valeur scientifique de ses publications, au regard des propos tenus par celui-ci dans les médias ainsi que dans le documentaire *« Hold-Up »*.

En retour, le Pr Perronne avait déposé une plainte ordinaire contre le Dr Nathan Peiffer-Smadja, celui-ci ayant publié, de mai à octobre 2020, 14 tweets dans lesquels il exprimait à l'encontre du Pr Perronne des propos désobligeants, diffamatoires et injurieux.

*Dans le cadre de ces trois procédures judiciaires, la chambre disciplinaire de première instance d'Île-de-France de l'Ordre des médecins a donné raison au Pr Perronne, dans des décisions rendues le 21 octobre 2022.*

Tout d'abord, concernant la procédure intentée par le CNOM, la chambre disciplinaire a retenu l'ensemble des moyens de la défense, qui insistaient sur la qualité d'expert du Pr Perronne et le fait qu'il était le mieux à même de s'exprimer et d'apporter la contradiction au gouvernement durant la crise sanitaire.

La chambre disciplinaire a conclu qu'au regard de sa qualité de spécialiste, le Pr Perronne avait une obligation de s'exprimer : *« Le Dr Perronne, spécialiste internationalement reconnu comme un expert dans le domaine de l'infectiologie, était le mieux à même de comprendre les enjeux de santé publique. S'il s'est exprimé dans la presse sur l'action du gouvernement et sur l'industrie pharmaceutique, ainsi qu'il était légitime à le faire et en avait même l'obligation dans ce domaine qui relevait de sa compétence, il s'est borné à porter publiquement, mais sans invectives, une voix discordante sur un sujet d'intérêt général »*.

De plus, selon la chambre disciplinaire, il ne ressort d'aucune des pièces du dossier qu'à un quelconque moment l'infectiologue aurait tenu un discours *« antivax »*.

La chambre disciplinaire a également considéré que les critiques exprimées par le Pr Perronne à l'encontre de Mme Agnès Buzyn et de M. Olivier Véran *« concernaient ces personnes uniquement en tant qu'autorités sanitaires détenant un poste politique. Ainsi, alors même que ces autorités avaient également la qualité de médecins, le Dr Perronne ne saurait être regardé comme ayant méconnu, par les critiques dirigées à leur encontre, les dispositions précitées du Code de la santé publique »*.

Concernant les procédures visant le Dr Nathan Peiffer-Smadja, la chambre disciplinaire a considéré que celui-ci, avait tenu à l'encontre du Pr Perronne des propos *« de nature gravement anti-confraternelle »*, et a prononcé à son encontre une sanction ordinaire (avertissement).

La plainte du Dr Nathan Peiffer-Smadja contre le Pr Perronne a donc été rejetée, la chambre disciplinaire considérant que *« les propos du Pr Perronne concernant le Dr Nathan Peiffer-Smadja visaient uniquement, et de manière impersonnelle, sa qualité d'auteur d'une étude critiquée »*.

Ainsi, par ces décisions fondamentales, la chambre disciplinaire est venue réaffirmer la liberté d'expression dont bénéficient les médecins universitaires, lorsque ceux-ci s'expriment de manière impersonnelle, tout en

soulignant le rôle prépondérant qu'a tenu le Pr Perronne durant la crise sanitaire en apportant la contradiction au gouvernement et en ayant « *une voix discordante sur un sujet d'intérêt général* ».

Par ces décisions, la chambre disciplinaire a donc reconnu qu'un médecin peut avoir un avis différent de celui exprimé par le gouvernement, et en faire état publiquement.

[...]

FRANCESOIR  
Publié le 22 octobre



## À Saint-Denis : un collectif contre la politique sécuritaire du maire PS

Face à la politique, jugée trop sécuritaire, du maire PS, Mathieu Hanotin, des habitants se mobilisent contre les violences policières. La famille de Yanis, un jeune homme décédé en 2021, est au cœur du collectif lancé samedi 5 novembre lors de la 2e marche blanche.

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), samedi 5 novembre, dans les rues du centre-ville : « *Personne ne fait les magasins aujourd'hui* », ordonne pour charrier l'un des organisateurs de la seconde marche blanche pour Yanis, au micro. On fait mine d'être offusqué, pour rire. Un moment de légèreté au cœur d'une journée de revendications.

Une centaine de manifestants ont participé à la marche en hommage à Yanis. Le jeune homme de 20 ans, originaire du quartier de La Plaine, est décédé suite à une course poursuite avec la police nationale en avril 2021. La première marche avait un mot d'ordre : « *Justice pour le quartier* ». Il s'agissait de dénoncer le harcèlement policier vécu par les jeunes de la cité. Celui de la police nationale comme celui de la police municipale.

Un an plus tard, la famille continue de condamner « *le silence des autorités publiques* » et l'absence de prise de conscience suite à ce décès. Les jeunes de La Plaine sont présents, déterminés. À plusieurs reprises, ce sont eux qui donnent le ton de la marche. « *Justice pour qui ? Pour La Plaine !* », scandent-ils.



Les habitants du quartier de La Plaine à Saint-Denis (93) ont fait le déplacement en hommage à Yanis. ©ME

« Il a fallu que la nouvelle génération dise “Stop”, pour que l’on se décide à se mobiliser plus globalement contre les violences policières », observe Diangou Traoré, habitante de Saint-Denis depuis sa naissance et engagée dans la vie politique locale.

La mort du jeune homme de 20 ans en juin 2021, après plusieurs semaines passées dans le coma, a créé un choc considérable dans la ville.

### **La nouvelle police municipale de Saint-Denis reste très décriée**

Dans les cartons depuis plusieurs mois, des élus de l’opposition, appuyés par des associatifs de la ville, ont décidé de monter un collectif pour dénoncer un climat sécuritaire de plus en plus délétère, selon eux.

Lancé lors de cette seconde marche blanche, ce collectif ambitionne de devenir le « poil à gratter » du maire PS. Mathieu Hanotin est arrivé à la tête de la ville il y a deux ans, après des décennies de gouvernance communiste et dans un climat particulier.

Après sa prise de fonction, le maire a décidé d’armer la police municipale de Saint-Denis. Une décision controversée. En chiffres, cela signifie que « sur les 89 policiers [municipaux], 30 sont dotés en Pistolet Semi-Automatique, 19 sont équipés du Pistolet à Impulsion Électrique ». Un équipement renforcé par « 25 Lanceur de Balles de Défense (LBD), 28 Générateur Aérosol Incapacitant Lacrymogène et 26 bâtons de défense ».

### **« Nous n’avons pas été élus pour abandonner les habitant.es à eux-mêmes », rétorque la mairie**

« Avec une police municipale plus nombreuse, mieux encadrée, mieux formée, mieux équipée, nous recréons un lien de confiance entre la police municipale et la population », soutient la mairie que nous avons contactée. « Nous n’avons pas été élus pour abandonner les habitant.es à eux-mêmes », se défend la majorité municipale.





En amont de la marche pour Yanis, préparation des pancartes. ©ME

Du côté de l'opposition, les critiques fusent : « *En vue des Jeux Olympiques de 2024, le maire utilise sa police (sic) à des fins de communication politique* », vilipende Sophie Rigard, une élue du groupe Saint-Denis à Gauche. Le conseil municipal du 6 octobre dernier a été l'occasion de dresser un premier bilan de l'action de la police municipale de Saint-Denis. Sur les points de deal de la ville, les fonctionnaires dressent de manière « *quasi systématique* » des amendes pour nuisances sonores. La traque et le déplacement des points de deals serait contre-productif, pour Sophie Rigard : « *Les agissements de la police municipale entrave le travail d'enquête de la police nationale* ».

### **Un climat de « violences psychologiques »**

Ce n'est pas la première fois que l'action de la police municipale est dénoncée. En mai dernier, un centre de loisirs s'est retrouvé malgré lui « *au milieu d'une guerre* » entre dealers et policiers municipaux. Aussi, en février dernier, une petite fille de 8 ans a été blessée le soir de la victoire de la CAN, en marge d'une intervention policière musclée. Prise dans une bousculade, la fillette est tombée et a perdu ses deux dents de devant.

Pour autant, la ville de Saint-Denis se veut rassurante quant aux risques de violences policières. « *À terme, tous les policiers municipaux armés seront également détenteurs d'un système de caméra-piéton* », nous répond la mairie.

Cependant, les interpellations et les interventions policières musclées ne datent pas de l'élection de Mathieu Hanotin. « *C'est un tout* », nuance Diangou Traoré. « *Nos yeux sont habitués à voir ce genre de choses. On peut apercevoir des gamins noirs et arabes contrôlés sans aucune raison. Même quand on n'est pas victime soi-même de contrôles arbitraires, ce sont des violences psychologiques* », décrit Diangou Traoré, habitante du quartier Franc-Moisin.

### **« En s'organisant, on aura, je l'espère, plus d'impact au niveau local »**

« *Avant la création du collectif contre les violences policières, on avait tendance à tous travailler dans notre coin, dans nos quartiers. En s'organisant, on aura plus d'impact au niveau local* », espère Diangou Traoré.

« *Quand tu vis dans un quartier populaire, tu ne peux pas décider quel combat mener. Par notre existence même, ces combats s'imposent à nous* », souligne de son côté Massika, militante féministe et co-organisatrice de la marche féministe de Saint-Denis. Une marche dont la marraine était la mère du jeune Yanis.



« Le décès de Yanis nous rappelle que les batailles d'hier sont bel et bien actuelles »



La belle-sœur (au centre) et la maman (à droite) de Yanis lors d'une séance de tractage au marché de Saint-Denis.  
©ME

« La mort de Yanis a été une tragédie pour l'ensemble de la ville, explique Bally Bagayoko, ancien élu municipal. Le décès de Yanis nous rappelle que les batailles d'hier sont bel et bien actuelles. » Le 4 avril 2021, le jeune homme de 20 ans rentre chez lui en scooter quand il est poursuivi par une voiture de la BAC de Saint-Denis. Hospitalisé avec un pronostic vital engagé, il meurt de ses blessures le 3 juin 2021.

Le lendemain, la France est alors sous couvre-feu. La famille a organisé un repas en sa mémoire dans un local associatif du quartier et s'apprête à quitter les lieux à 21 heures. La veillée funéraire bascule quand la police nationale vient violemment disperser les membres de la famille et les proches. À cette époque, Médiapart rend l'affaire publique.

### **Mort de Yanis : plusieurs procédures en cours**

Sur le plan judiciaire, la famille de Yanis est dans l'attente de la saisie d'un juge d'instruction. Ce dernier pourrait permettre l'accès aux caméras de surveillance de la ville. Un élément clef pour déterminer les causes du décès de Yanis.

En plus de cette enquête, ses proches suivent de près le second volet lié à cette affaire. Celui-ci concerne les violences qui se sont produites lors de la veillée funéraire de Yanis, le 4 juin 2021. Des habitants du quartier de la Plaine ont, en effet, déposé une plainte collective contre les policiers. Les victimes présumées devraient prochainement être entendues par l'IGPN.



Les proches de Yanis se sont rendus à plusieurs reprises sur le marché de Saint-Denis pour faire connaître leur histoire. ©ME

En attendant, la famille du défunt espère bien renforcer le nouveau collectif créé à Saint-Denis. Tract au marché, déploiement de banderole dans la ville... La famille ne ménage pas sa peine pour faire connaître l'histoire de Yanis et envoyer un message à la mairie.

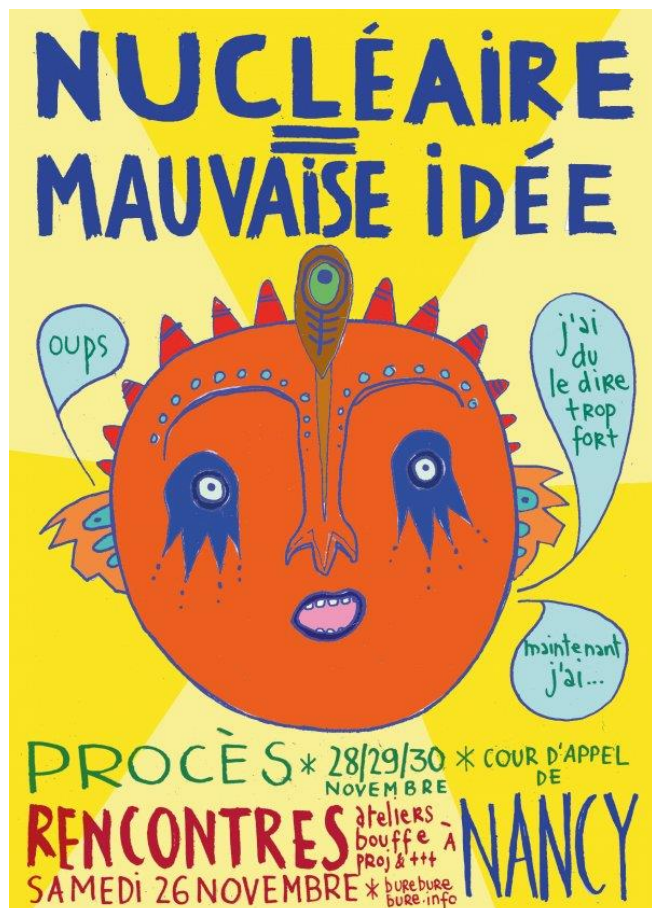
« J'ai déjà participé à des marches blanches, cela n'a pas changé grand-chose au problème des violences policières », souffle une habitante croisée lors d'une opération de tractage. Pas tout à fait résignée, elle estime aujourd'hui « qu'il faut que les élus se saisissent de cette question ».

Méline ESCRHUELA, 9 novembre 2022

<https://www.bondyblog.fr/societe/a-saint-denis-un-collectif-contre-la-politique-securitaire-du-maire-ps/>

# Bure : Le procès de l'association des malfaiteurs n'aura pas lieu !

Le procès en appel des opposant·es au projet Cigéo d'enfouissement des déchets du nucléaire s'est tenu à Nancy, fin novembre. Entre victoires possibles et résistance assurée, mobilisations et plaidoyers travaillés, retour sur ces deux jours de lutte pour la démocratie et la justice.



28 novembre 2022, coup de théâtre à la cour d'appel de Nancy ! Quelques minutes après l'ouverture de l'audience les sept opposant·es voient le chef d'accusation d'« association de malfaiteurs » être définitivement abandonné ! Du côté de la défense, c'est un soulagement, et c'est un aveu d'échec pour une instruction de plus de trois ans, 1 million d'euros de dépenses publiques pour un dossier vide de 24 000 pages. « Il ne faut pas confondre un compte rendu de police d'un dossier de justice » a résumé la défense lors d'un de ses plaidoyers. Restent des chefs d'accusation mineurs : l'« organisation d'une manifestation non-déclarée » et la « détention de substances ou produits incendiaires ».

## Le tribunal comme tribune de notre démocratie menacée

En amont de ce procès hors-norme, les soutiens des malfaiteur·euses ont organisé à Nancy une semaine de sensibilisation sur le nucléaire et la criminalisation des luttes dans le Grand Est, avec des conférences, des rencontres, la projection de films et des représentations théâtrales dans ce thème. À noter que la conférence d'Hervé Kempf autour de son nouvel ouvrage, « Le Nucléaire n'est pas bon pour le climat », dans l'un des grands amphithéâtres de la Faculté de Lettres de Nancy, a fait salle comble.

Pour les 28 et 29 novembre, pas de grands rassemblements aux portes du tribunal d'appel de Nancy : contrairement aux coups d'éclat du procès du 1, 2, et 3 juin 2021, la stratégie des militant·es était ici de porter la bataille dans la sphère du Droit, avec des plaidoyers pour démontrer la nullité du dossier de bout en bout du point de vue même de la Justice. Pari réussi ? Certains arguments ont fait mouche : le président de la cour d'appel a lui-même souligné dans sa synthèse qu'« une manifestation non déclarée n'est pas une manifestation illicite aux yeux du Droit », faisant sien l'un des arguments de la plaidoirie. Quelques jours



précédant le procès, Mediapart publiait un article sur une convention en vigueur depuis 2018 entre l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs et la gendarmerie nationale, pour facturer des missions de service public. La défense s'est saisie dès l'ouverture du procès de cet élément et l'a rajouté au dossier : « Comprenez, Monsieur le Président, qu'il y a autour de toute cette procédure, du soupçon, une méfiance envers la Justice ».

La réquisition de l'avocate générale, courte, incisive, sans âme et à peine chuchotée, a demandé pour deux personnes 8 mois de sursis simple, pour quatre personnes 10 mois de sursis et une personne 12 mois de prison ferme. Entre le procès du 1, 2, 3 juin 2021 et la cour d'appel de Nancy, une peine avec du ferme est devenue une peine avec sursis. C'est le soulagement, là aussi, pour la défense, qui ne pouvait en attendre mieux de cette institution.

### **Dans le tribunal : des plaidoyers incisifs sur le Droit**

« Ce dossier est le fruit de trois ans d'investigation, c'est un dossier de 24 000 pages, insiste l'un des avocats de la défense. Monsieur le Président, vous ne pouvez céder à la facilité : si quelque chose n'est pas dans ce dossier, c'est que cela n'a pu être trouvé par les enquêteurs. » Erreur du greffier dans la saisie de l'inventaire d'une voiture perquisitionnée, un « regard pénétrant » qui identifierait une personne dans une manifestation, une trace d'ADN uniquement trouvée sur le couvercle d'un pot dans un sac et pas ailleurs, etc. Les manquements sont nombreux, indéniables, et donnent l'impression d'un travail bâclé avec des éléments de renseignements sans rapprochement entre eux.

Et qu'en est-il des scellés, de toutes ces affaires personnelles saisies lors des perquisitions, dont la somme totale peut être évaluée à 40 000 euros ? L'un des scellés est d'ailleurs toujours à la DGSJ et n'a pas été redonné à la Justice. Le président de la cour a noté ce point...

### **L'association de malfaiteurs, un déchet juridique définitivement enterré ?**

Bien que le chef d'« accusation de malfaiteurs » ait été à jamais abandonné dans cette affaire, son spectre hante toujours. Cette procédure aura eu comme effets désastreux de couper les liens entre des militant·es de terrains, de saisir le matériel nécessaire à la lutte, et de maintenir dans la terreur de la répression d'autres luttes sociales et écologiques. D'autres procédures d'« associations de malfaiteurs » ont été constituées depuis, toujours dans le but de paralyser les luttes qui gênent l'État, à Toulouse, sur le Plateau des Mille-vaches par exemple.

### **Y aura-t-il relaxe pour les sept ex-malfaiteur·euses ? Réponse le 26 janvier 2023.**

Ce même 28 novembre 2022, à des centaines de kilomètres de la cour d'appel de Nancy, s'est tenue une autre parodie de procès au tribunal de Niort : quatre militant·es comparaissaient pour avoir pris part à la manifestation contre le projet de Méga-Bassine de Sainte-Soline, et étaient accusé·es de « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations de biens ». La défense demandait le report, ce qui n'a pas été accepté : ils et elles ont été condamné·es le jour-même à deux à trois mois de prison avec sursis, ainsi qu'une interdiction de séjour de trois ans dans le département. L'un des prévenus ne pouvait être présent, blessé à la tête suite à un tir de LBD. Dans ce contexte de répression, la solidarité entre toutes les luttes est de mise.



6 décembre 2022

[https://www.sortirdunucleaire.org/Bure-Le-proces-de-l-association-des-malfaiteurs-n?origine\\_sujet=LI202212](https://www.sortirdunucleaire.org/Bure-Le-proces-de-l-association-des-malfaiteurs-n?origine_sujet=LI202212)

# Pour avoir appelé à « détruire le capitalisme », une association de gauche est menacée de dissolution

Après s'en être pris à un collectif antifasciste, le ministère de l'Intérieur veut dissoudre une nouvelle association, le Bloc lorrain. En cause : des posts sur Facebook appelant à « détruire le capitalisme ».

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées samedi 5 novembre à Nancy pour protester contre une nouvelle tentative du ministère de l'Intérieur de dissoudre une association marquée à gauche [1]. Cette fois, après un Groupe antifasciste lyonnais (le Gale), dont la dissolution avait été annulée par le Conseil d'État en mai dernier, c'est l'association nancéienne « Bloc lorrain », revendiquant plus de 200 adhérent.e.s qui est visée.

« Votre association affiche son rejet du pouvoir et incite à la haine et à la violence », accuse le ministère dans un courrier envoyé fin octobre au président de l'association. « Nous sommes une association libertaire et nous sommes opposés à l'autoritarisme », a répondu au gouvernement l'association début novembre. Elle met aussi en avant son travail social auprès des personnes démunies : distribution de plus de 20 000 repas lors de maraudes sur les quatre départements lorrains depuis sa création au printemps 2021, distribution de produits de première nécessité aux étudiants, aide à des familles réfugiées dans leurs démarches administratives.

Le Bloc lorrain organise par ailleurs des manifestations et des actions symboliques pour appeler à plus de sobriété énergétique, comme l'extinction d'enseignes lumineuses de commerçants. En septembre, des membres du Bloc lorrain s'étaient introduits, sans violence, sur le site de la centrale à charbon de Saint-Avold, avec une poignée de banderoles pour dénoncer la remise en service de l'installation et l'usage de charbon importé des quatre coins du monde.

## Les street medics, une « préparation à l'affrontement » ?

Que reproche concrètement le ministère au Bloc lorrain ? Des « publications sur les réseaux sociaux » qui valoriseraient des « débordements et destructions matérielles ». Le ministère affirme ainsi qu'en novembre 2021, la page Facebook de l'association a publié à propos d'une manifestation qui s'était déroulée à Nancy une photo « faisant l'apologie des black blocs ». Autre publication mise en cause, un post de décembre 2021 appelant à « détruire le capitalisme ».

Le ministère s'en prend également à la création d'une équipe de *street medics*, ces secouristes bénévoles qui viennent en aide aux blessés lors des manifestations (voir le reportage que nous avons consacré aux *street medics* à Toulouse). Ce qui, dit le gouvernement, signifierait une « véritable préparation à l'affrontement ». Il reproche encore à l'association nancéienne de mettre à disposition, dans un guide aux manifestants, des noms d'avocats à contacter en cas d'une éventuelle interpellation, ce qui démontrerait « le caractère prémédité des actions violentes » et caractériserait « une provocation à des agissements violents ». À quels agissements violents fait référence le ministère exactement ? Le courrier ne le dit pas.

Les reproches s'étalent sur cinq pages. Y sont par ailleurs mentionnés des « chants hostiles à la police en manifestations », la « dénonciation des violences policières », l'utilisation du sigle « ACAB » (« All cops are bastards »), des images de McDo inondés... Pour le ministre Gérald Darmanin, tout ceci justifierait une dissolution administrative.

## « Ce sont des idées qui leur sont reprochées »

« Beaucoup de choses sont inexactes, et ce sont surtout des idées qui leur sont reprochées », dénonce l'avocat lorrain de l'association, Christophe Sgro. Le gouvernement veut dissoudre le Bloc lorrain sur la base de l'article 212-1 du Code de la sécurité intérieure, un article mis en place par la loi dite « séparatisme » d'août 2021. Cette loi permet au gouvernement de dissoudre par décret en Conseil des ministres des associations ou groupements de fait qui, entre autres, provoquent « à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ».

« Le ministère a une interprétation très large de l'article, pointe Christophe Sgro. Pour constituer une provocation à des agissements violents, il suffirait de dire "détruisons le capitalisme". Mais il faut une relation de cause à effet, de détermination, entre des propos et des actes contre des personnes ou des biens précis, identifiables, pour établir cette provocation. Dire "je veux crever le capitalisme" n'est pas un appel à des agissements violents envers des biens et des personnes. Le capitalisme n'est pas une personne, ce n'est pas non plus un bien, défend l'avocat. Sinon, n'importe



*quel propos peut être mis en cause sur la base de cet article à partir du moment où vous contestez le système. » Ce qui restreint fortement la liberté d'expression.*

*« C'est un glissement dangereux, cela nous fait peur. C'est une atteinte grave aux libertés qui est en train de se passer », estime Kevin Grillo, président de l'association. Dire qu'on veut détruire le capitalisme sur certains posts Facebook, c'est simplement une opinion. » Le président de l'association comprend d'autant moins la menace de dissolution que depuis sa création l'an dernier, le Bloc lorrain a déclaré à la préfecture de Meurthe-et-Moselle une quarantaine de manifestations, qui ont été autorisées. « Nous avons toujours été en dialogue avec la préfecture », dit Kevin Grillo.*

### **« Une très lourde menace pour la liberté d'expression et la démocratie »**

Si la dissolution est bel et bien décidée, l'association compte la contester par un recours devant le Conseil d'État. L'an dernier, la juridiction avait invalidé la dissolution du groupe lyonnais Le Gale, estimant que *« les éléments avancés par le ministre de l'Intérieur ne permettent pas de démontrer que la Gale a incité à commettre des actions violentes et troublé gravement l'ordre public »*.

Déjà, le ministère reprochait au groupe antifa lyonnais des posts sur les réseaux sociaux et l'utilisation du sigle Acab. *« Il semble que le Conseil d'État fasse une application stricte de l'article en question, mais la jurisprudence est naissante sur cet article »*, tient toutefois à préciser l'avocat Christophe Sgro. Le Conseil d'État pourrait réviser son interprétation de cet article de loi. Pour l'avocat du Bloc lorrain, *« une interprétation extensive serait une très lourde menace pour la liberté d'expression et la démocratie en France »*.

Rachel KNAEBEL (Basta !), 7 novembre 2022

Photo d'illustration : Lors d'une manifestation à Paris en janvier 2021. ©Serge d'Ignazio

### **Notes**

[1] Voir le compte-rendu qu'en a fait France 3 Grand Est : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/nancy/nancy-une-manifestation-organisee-pour-soutenir-le-bloc-lorrain-face-a-la-menace-de-dissolution-2648980.html>.

# Les sorcières du cinq décembre

Nous sommes le 5 décembre 2022.

*Le 5 décembre 1484, la chasse aux sorcières était ouverte.*

Il y a 536 ans, le pape Innocent VIII promulguait la bulle papale « *Summis desiderantes affectibus* » (« Désireux d'ardeur suprême », ça ne s'invente pas !), tout un programme visant à organiser la lutte contre la sorcellerie. À commencer par une enquête sur les sorciers, les sorcières et la sorcellerie, en vue de définir les signes auxquels on peut reconnaître le pacte d'un individu avec le démon !

L'Inquisition est chargée d'enquêter et de mettre en place tous moyens de correction, emprisonnement, punition et châtement de ces personnes « selon leurs mérites ».

Il est vrai que depuis les massacres des derniers hérétiques cathares de 13e siècle, les inquisiteurs se tournaient un peu les pouces.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, le Moyen Âge ne s'est jamais beaucoup inquiété des questions de sorcelleries. Et, s'il en était question, c'était surtout pour servir de prétexte à des procès politiques, comme celui des Templiers et de Jeanne d'Arc.

Ce n'est que vers le 15e siècle que les fantasmes, voire les délires, de certains inquisiteurs, notamment allemands, sur les prétendus sabbats, maléfices, et autres rituels de sorcellerie, commencent à être pris en compte.

Dans ces années, entre 1460 et 1550, l'Europe connaît un cycle climatique que l'on appelle « petit âge glaciaire » : fortes précipitations, hivers très froids, printemps et étés pourris, disette...

L'Église se doit de donner sens à cette calamité. Ce sera donc forcément l'œuvre de sorciers et sorcières agissant « à l'instigation de l'ennemi de l'humanité » : Satan.



Johann Jakob Wick (1522-1588)

*La bulle papale du 5 décembre 1484 prend enfin sérieusement en considération les soucis de ces moines qui, navrés de n'avoir plus grand monde à torturer, s'ennuyaient au fond de leurs couvents. Il ordonne aux inquisiteurs de s'engager dans la répression de tous les sorciers et sorcières. L'incrimination ne vise pas seulement les femmes, même si, dans les faits, ce seront-elles qui en feront le plus souvent les frais.*

*« Il est récemment venu à nos oreilles, avec grande douleur, que dans quelques régions [...] de nombreuses personnes des deux sexes, insouciantes de leur propre salut et abandonnant la foi catholique, donnent elles-mêmes par leurs incantations, charmes, et conjurations, et par d'autres superstitions et sortilèges abominables, offenses, crimes, et méfaits, ruines et causes pour faire périr la progéniture des femmes, les petits des animaux, les produits de la terre,*

les raisins des vignes, et les fruits des arbres, [...] gênent des hommes pour l'engendrement et des femmes pour la conception, et empêchent la consommation du mariage. »

Voilà donc le changement climatique lié au pacte diabolique jusqu'à provoquer des troubles de la fonction sexuelle ! Il fallait y penser.

Les inquisiteurs se mettront en action avec un zèle autrement plus sérieux que tous les gouvernements des COP 21,22,23, et suivantes.

Deux années plus tard, deux Dominicains allemands publieront le « Malleus Maleficarum » (« Le Marteau contre les sorcières »), un traité définissant les signes auxquels reconnaître le pacte de certains individus avec le démon et comment procéder à leur capture, organiser leur détention et leur élimination...

Ce livre fera longtemps autorité dans la lutte contre la sorcellerie, tant chez les catholiques que chez les protestants.

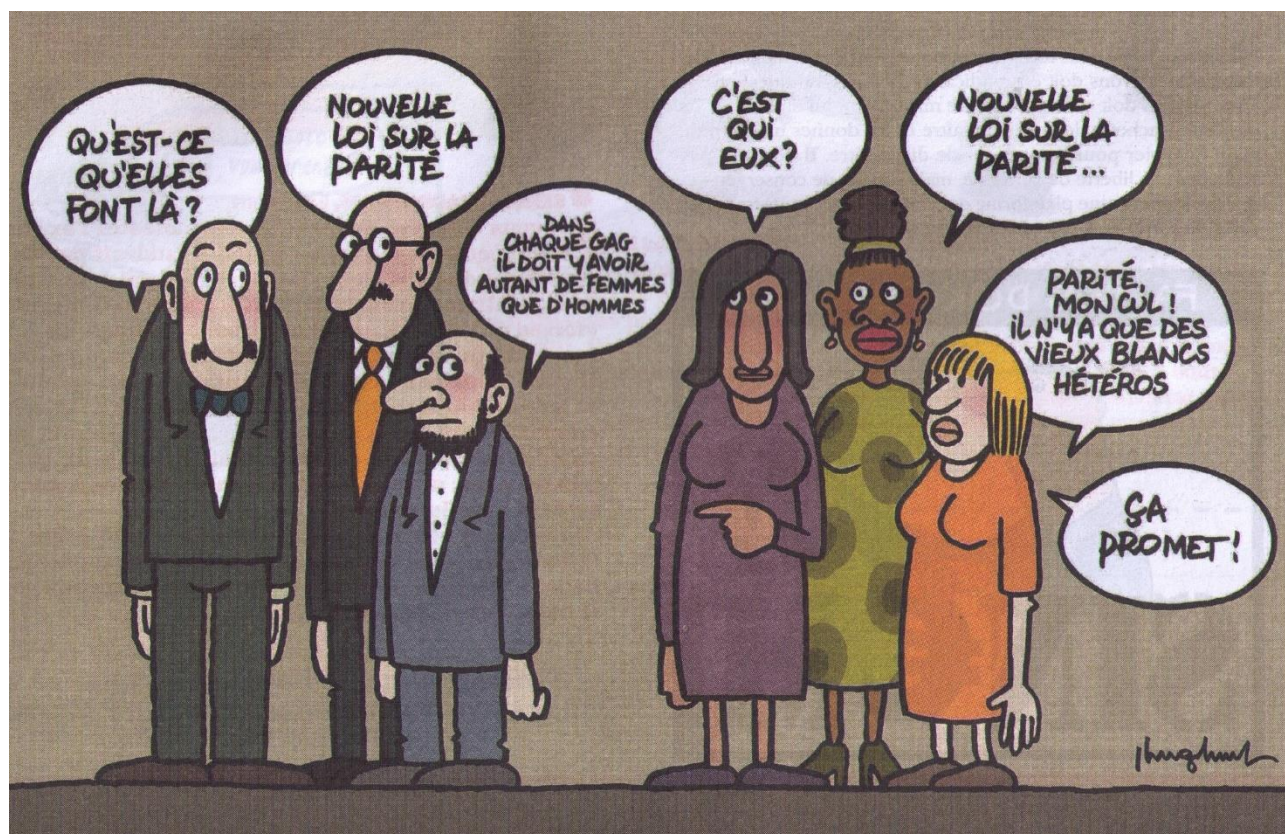
Arrêtés sur délation, le+s accusés (souvent des femmes, parfois même de animaux) seront soumis à la torture et à un tribunal ecclésiastique. S'ils survivent aux supplices des interrogatoires, ils seront généralement brûlés vifs.

La chasse aux sorcières fera 50 à 100 000 victimes en deux siècles. [...]

André CLETTE, 6 décembre 2022

<https://www.asymptotique.be/les-sorcieres-du-cinq-decembre/>

## Humour de Siné mensuel





# Contre les passoires thermiques, ils brûlent leurs factures énergétiques



*Des militants écologistes ont brûlé leurs factures d'électricité devant le ministère de l'Économie, le 24 novembre. Objectif : que le gouvernement actionne la lutte contre la précarité énergétique.*

Paris, reportage

*« Tous les soirs, je dors avec un sac de couchage, deux plaid et une couverture. Mon linge met quatre jours à sécher. Est-ce normal ? Non. »* Lucie a 23 ans et vit au rez-de-chaussée d'un immeuble à Poissy (Yvelines). Le micro dans le creux de la main, sur le parvis de Bercy, à Paris, elle raconte ne plus pouvoir se chauffer. L'hiver dernier, sa facture d'électricité avait grimpé jusqu'à 147 euros par mois. *« L'écran publicitaire de ma rue consomme plus que moi. Doit-on être une pub pour avoir le droit d'être chauffée dans ce pays ? »* Sa voix chevrotante détonne avec son visage empli de colère. *« Aujourd'hui, je brûle ma facture ! »*

Le 24 novembre, à l'occasion de la journée contre la précarité énergétique, des dizaines d'activistes ont bloqué l'entrée du ministère de l'Économie et des Finances. Sous le regard embarrassé des quelques policiers présents, de petits feux ont été allumés, attisés par les factures énergétiques des citoyennes et des citoyens révoltés. Une action forte de symbolique, portée conjointement par Les Amis de la terre, Dernière rénovation, Alternatiba Paris et l'Alliance citoyenne Aubervilliers.



Les activistes ont jeté leurs factures énergétiques au feu. ©NnoMan Cadoret / Reporterre

En 2021, 1 ménage sur 4 confiait déjà avoir des difficultés à régler les factures de gaz et d'électricité, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique. L'affaiblissement du bouclier tarifaire et la hausse présagée des prix de l'énergie de 15 % en 2023, notamment du fait de la guerre en Ukraine, laissent entrevoir une inévitable dégradation des conditions de vie des plus précaires. « Ce n'est pas un fait divers, s'époumone Gabriel Mazzolini, porte-parole des Amis de la terre. On parle de 12 millions de personnes qui vivent dans des logements parfois indécents et dangereux pour leur santé. »



Gabriel Mazzolini : « On continue à laisser les énergéticiens se gaver sur le dos de millions de familles. » ©NnoMan Cadoret / Reporterre

**« Il y avait de la moisissure partout, même sur mon oreiller »**

À l'angle de la rue de Rambouillet, l'un des activistes guette l'horizon, ébloui par la lueur matinale. Il est 9 h 50, le signal est donné. En quelques secondes, une fourgonnette blanche débarque sur l'avenue qui jouxte le ministère. Deux militants en descendent et sortent du coffre des pancartes, banderoles, brûleurs et copeaux de bois. Les forces de police ont à peine le temps de réagir que la route et les accès à l'imposante bâtisse sont déjà entravés par une chaîne humaine.



Parmi eux, dissimulé derrière ses verres de lunettes embués, se trouve Yves. Il est le papa d'une fille de 13 ans. Pendant longtemps, sa famille et lui ont vécu dans une passoire thermique, ravagée par l'humidité. « J'ai fait une grève de la faim de quarante-trois jours et je me suis rendu devant la préfecture du Val-de-Marne pour alerter l'État de notre situation intenable. » S'il se tient aujourd'hui aux côtés des activistes écologistes, c'est pour témoigner de tous les dommages collatéraux sur la santé et la vie sociale : « Qu'est-ce que je dois dire à ma fillette qui ne peut pas inviter ses copines à la maison ? Qu'est-ce que je dois lui dire quand on n'a plus d'eau chaude pendant sept mois ? »



Clarence, 24 ans, vivait dans un studio de 13 m<sup>2</sup> envahi par la moisissure. ©NnoMan Cadoret / Reporterre

Clarence aussi affronte au quotidien ces répercussions invisibles. Dans son précédent studio de 13 m<sup>2</sup>, l'aération était particulièrement mauvaise : « À chaque fois que je faisais cuire des pâtes ou que je prenais une douche, j'étais obligé d'ouvrir en grand mes fenêtres pour que parte la buée. Il y avait de la moisissure partout, même sur mon oreiller et j'ai développé de l'eczéma. » Le jeune homme de 24 ans a finalement plié bagage pour s'installer porte de Bagnolet. Son nouvel appartement, classé G, lui a aussi réservé son lot d'inconfort. « Passoire thermique rime bien souvent avec isolation sonore désastreuse. Depuis que j'ai emménagé, je n'ai plus besoin de réveil. » Tous les matins, à l'aube, sirènes et klaxons le sortent de son sommeil.



Les activistes ont fait une chaîne humaine.  
©NnoMan Cadoret / Reporterre

## 2 200 morts par an

Voilà bientôt une heure que les activistes siègent au pied du ministère, imbibant d'allume-feu liquide leurs factures. Par une baie vitrée du deuxième étage, une femme observe la scène d'un mauvais œil. Par moment, le rassemblement se transforme en tribune à l'encontre des propriétaires rentiers et des bailleurs sociaux. Sonia, 25 ans, habite dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. « Je dépense plus de 10 euros par jour d'électricité pour chauffer mon appartement à 18 °C », dit-elle à *Reporterre*, les oreilles emmitouflées sous un bonnet noir. Lorsqu'elle s'est plainte à son propriétaire, celui-ci lui a simplement rétorqué qu'il n'aurait aucun mal à trouver un autre locataire.



Les activistes ont brûlé leurs factures. ©NnoMan Cadoret / *Reporterre*

Étudiante et porte-parole d'Alternatiba Paris, Maïder Olivier a observé son thermomètre descendre sous la barre des 10 °C l'hiver passé. Son bailleur l'a alors invitée à toquer chez la voisine, au cas où celle-ci aurait un radiateur d'appoint de côté. Pourtant, c'est avant tout à l'État qu'elle veut s'adresser aujourd'hui : « Le gouvernement a toutes les raisons d'agir, scande-t-elle le poing dressé. Pourtant, il y a quelques semaines, la majorité d'Emmanuel Macron a voté contre l'allocation de 12 milliards d'euros pour la rénovation thermique des logements. » La France compte 7 millions de passoires énergétiques. Les conditions de vie dégradées qu'elles provoquent causeraient chaque année la mort de plus de 2 200 personnes, assurent Les Amis de la terre. L'inaction du gouvernement, face au fléau du mal-logement, coûte chaque année 10 milliards d'euros à la société, selon les experts du ministère de la Transition écologique. Les quatre associations exigent désormais du gouvernement « qu'il cesse immédiatement son attentisme et investisse massivement dans un plan de rénovation globale du parc de bâtiments ».

Emmanuel CLÉVENOT et NnoMan CADORET (photographies) (*Reporterre*)  
24 novembre 2022



# Coupures d'électricité : ce qu'il faut savoir



*Le gouvernement pourrait procéder à des coupures d'électricité cet hiver. Près de 60 % de la population pourrait être concernée. Comment cela va-t-il se passer ?*

*Pour la première fois cet hiver, nous pourrions avoir des coupures d'électricité imposées. La Première ministre Élisabeth Borne enverra samedi 3 décembre une circulaire demandant aux préfets de se préparer à une telle situation, selon les informations d'Europe 1. Près de 60 % de la population pourrait être concernée. Reporterre fait le point.*

## • Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Cela fait plusieurs semaines que le réseau de transport d'électricité (RTE) tire la sonnette d'alarme. Le 18 novembre dernier, le gestionnaire avait alerté sur un risque élevé de tension en janvier prochain. En effet, presque la moitié du parc nucléaire, soit vingt-trois réacteurs, est encore à l'arrêt. En cause, un calendrier de maintenance très chargé (conséquence des retards pris pendant la pandémie) et plusieurs cas de fissures relevés sur des circuits essentiels au fonctionnement des centrales. L'hiver dernier, dix-sept réacteurs étaient inactifs sans que cela n'entraîne de coupure.

RTE met en garde depuis longtemps contre une pénurie électrique hivernale. « *Ce n'est pas quelque chose qui nous tombe dessus sans que l'on ait eu le temps d'y réfléchir*, explique Nadia Ziane, de l'association Familles rurales, qui travaille notamment sur la précarité énergétique. *On en veut un peu à l'État, qui n'a pas assez creusé la question du mix énergétique et qui a érigé l'électricité comme première énergie de chauffage. Il ne faut alors pas s'étonner que cela ne tienne plus.* »

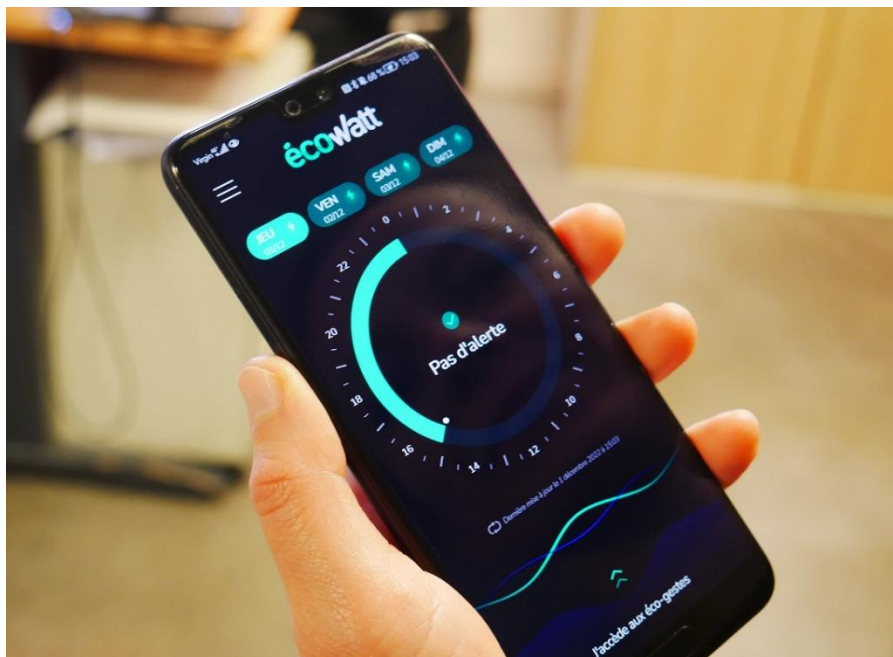
## • Qui sera concerné ?

Selon la circulaire du gouvernement, près de 60 % de la population française pourrait subir ces coupures d'électricité. Seuls les clients prioritaires seront épargnés. 14 000 sites ont été définis : gendarmeries, casernes de pompiers, commissariats, hôpitaux et certains sites industriels. Cette liste confidentielle sera établie par les préfets. Seuls les foyers qui se trouvent sur la même ligne électrique que ces clients prioritaires seront épargnés. Mais d'autres exceptions sont-elles à prévoir ? Qu'en sera-t-il par exemple des feux de circulation ? De la circulation des trains ? Des remontées mécaniques dans les stations de ski ? Des situations pour l'instant réglées au cas par cas.

## • Comment cela va-t-il se passer ?

Les coupures seront décidées par RTE, uniquement si les mesures de sobriété ne sont pas efficaces. La demande de délestage sera envoyée à Enedis qui coupera l'électricité aux heures de pointe : le matin entre 8 et 13 heures et le soir entre 18 et 20 heures. Le *black-out* durera deux heures d'affilée au maximum. Qui aura la malchance – ou la chance – de devoir dîner à la bougie ? Cela n'a pas encore été décidé. « *Il s'agira de*

*coupures tournantes appliquées sur l'ensemble du territoire* », explique Enedis, sans pouvoir préciser quel territoire sera plongé dans le noir.



RTE a lancé EcoWatt, qui propose un système d'alerte en cas de coupure. © E.B / Reporterre

#### • Les numéros d'urgence aux abonnés absents ?

Ces coupures nous priveront d'internet, de téléphone. En effet, les antennes-relais des opérateurs téléphoniques ne sont pas considérées comme des clients prioritaires dans la liste définie conformément à l'arrêté du 5 juillet 1990. « À l'époque, les réseaux mobiles n'étaient pas identifiés comme prioritaires, explique-t-on chez un opérateur. Mais les préfets pourraient faire remonter certains sites dans la liste. Le résultat pourrait être inégal selon les régions. »

Plus grave, les numéros d'urgence pourraient ne plus fonctionner, s'est alarmée Christel Heydemann, la directrice générale d'Orange, devant la Commission des affaires économiques du Sénat. Seul le 112 resterait accessible quel que soit l'opérateur. Mais si vous êtes dans une zone où absolument toutes les antennes sont déconnectées, vous ne pourrez pas joindre les secours.

Si certaines antennes disposent de batteries, leur autonomie demeure limitée ; entre trente minutes et une heure pour celles d'Orange. Une fois l'électricité revenue, il faudra parfois l'intervention d'un technicien pour relancer l'antenne. La durée de la coupure pourrait donc largement dépasser les deux heures promises.

#### • Porter des cols roulés suffira-t-il pour éviter les coupures ?

Cela fait des semaines que le gouvernement multiplie les appels à la « sobriété » espérant que cela soit suffisant pour éviter ces délestages. « Jusqu'à la dernière seconde, si tous les Français font des éco-gestes, il n'y aura pas de coupure », affirme sur Franceinfo Xavier Piechaczyk, le président du directoire de RTE.

Pour mieux informer les consommateurs sur l'état du réseau, le gestionnaire d'électricité a lancé une application baptisée EcoWatt. Une sorte de plateforme météo de l'électricité, qui propose un système d'alerte en cas de coupure. Elle a été téléchargée 300 000 fois. Un chiffre qui reste insuffisant au regard de la population concernée et des 12 millions de Français déjà confrontés à la précarité énergétique. Mais surtout, ce système exclut celles et ceux qui n'ont pas de smartphone, comme le rappelle Nadia Ziane, de l'association Familles rurales : « 14 millions de ménages en situation d'illectronisme n'auront pas accès à ces informations. De plus, il s'agit à nouveau d'une numérisation d'un système d'alerte. Que fait-on face à toute cette population qui ne sait pas l'utiliser ? »

Laury-Anne CHOLEZ (Reporterre), 2 décembre 2022  
Photo chapô : Flickr/CC BY-ND 2.0/LenDog64

[https://reporterre.net/Coupures-d-electricite-ce-qu-il-faut-savoir?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Coupures-d-electricite-ce-qu-il-faut-savoir?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

## 5 ans de #MeToo : ne rien lâcher !

*Le tsunami féministe a mis en lumière la question des violences sexistes et sexuelles du système patriarcal. Mais il reste tant à faire. Alors, à l'heure de fêter cet anniversaire, Politis se penche dès cette semaine et pendant un mois sur cinq années de lutte ainsi que sur ses limites.*

Que MeToo nous a fait du bien ! Ce fut un tsunami sans précédent qui a ébranlé le système, l'a mis face à ses effets délétères. L'ensemble du monde a ainsi constaté l'ampleur du phénomène des violences sexistes et sexuelles. Nous sommes toutes concernées !

Le patriarcat a été mis en accusation. Mais il tient bon. À l'heure des cinq ans du plus grand mouvement féministe de ce siècle, tant de choses restent à faire. L'extrême droite est en embuscade et instrumentalise plus que jamais ce combat. L'escroquerie fonctionne : la voilà au pouvoir dans plusieurs pays d'Europe.

Et que fait-elle ? Elle attaque les acquis féministes, notamment le droit à l'avortement. « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant », nous prévenait Simone de Beauvoir.

Le féminisme de demain doit continuer de traverser et d'imprégner l'ensemble des combats sociaux, antiracistes et progressistes.

Mais, aujourd'hui, la gauche peine à faire front. Bousculée par des affaires internes, incapable de tenir une position solide contre le racisme. Sa perte de crédibilité est un signal : nous avons besoin de « puissantes organisations autonomes, féministes et antiracistes », nous dit Fatima Ouassak dans un entretien à paraître cette semaine dans nos colonnes.

C'est dans ce contexte que Politis questionne l'après-MeToo. Notre journal, engagé sur ces questions essentielles, explore dans le numéro spécial (1727) qui paraît cette semaine et dès le 12 octobre sur son site – ce, tout au long du mois –, les impensés, les limites mais aussi les angles morts de la lutte. Parce que le féminisme de demain doit continuer de traverser et d'imprégner l'ensemble des combats sociaux, antiracistes et progressistes. Parce qu'il ne faut rien lâcher.



Manifestation organisée par des collectifs féministes à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, le 8 mars 2021, à Bordeaux. (Photo : Bastien Marie / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP.)

Nadia SWEENY (Politis), publié le 11 octobre 2022



## Un an après le retour des talibans, les Afghanes continuent de se battre pour l'égalité



Des Afghanes du « Mouvement des femmes puissantes » participant à une manifestation à Kaboul, le 10 mai 2022. Une dizaine de femmes ont manifesté dans la capitale afghane en scandant « Votre burka n'est pas mon hidjab », pour protester contre la mesure prise par les talibans d'obliger les femmes à se couvrir entièrement en public, y compris le visage. (AFP/Wakil Kohsar)

Le 15 août 2021 est une journée que les Afghanes n'oublieront jamais. Pour la première fois depuis 20 ans, les talibans se sont emparés de la capitale, Kaboul, reprenant de fait le contrôle de l'Afghanistan, seulement quelques mois après l'annonce du président américain Joe Biden de programmer le retrait des troupes américaines du pays. La vie de quelque 19,4 millions de femmes et de filles allait en être bouleversée.

Le groupe intégriste avait initialement promis de ne pas reproduire la ligne dure du premier régime taliban, resté au pouvoir pendant presque cinq ans et tombé en 2001 suite à l'invasion menée par les Américains, mais il n'a pas tenu parole et a fait terriblement régresser les droits des femmes ces douze derniers mois.

Depuis le retour des talibans au pouvoir, les écoles pour filles de l'enseignement secondaire ont été fermées, et trois millions de filles ont été déscolarisées. Il est désormais interdit aux femmes d'exercer la plupart des emplois, de sortir de chez elles ou de se déplacer sans être accompagnées d'un homme ; les femmes ont en outre l'obligation de se couvrir le visage en public. Le gouvernement taliban, uniquement composé d'hommes, exclut les femmes de toute participation politique, et le gouvernement a supprimé le ministère de la Condition féminine. De surcroît, les femmes et les filles sont constamment exposées à la violence fondée sur le genre.

« L'année a été marquée par un manque croissant de respect pour leur droit à vivre une vie de liberté et d'égalité, en leur enlevant la possibilité d'acquiescer des moyens de subsistance, d'accéder aux soins de santé et à l'éducation, et de fuir les situations de violence », a déclaré la directrice exécutive d'ONU Femmes, Sima Bahous, à la date anniversaire du retour au pouvoir des talibans.

Or, bien qu'elles soient privées de leurs droits fondamentaux, de nombreuses femmes et filles afghanes refusent d'être exclues de la vie publique. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'élever contre le régime des talibans, usant d'une multitude de moyens pour contourner les restrictions draconiennes qui leur sont infligées.

Hoda Khamosh, jeune femme de 27 ans connue pour son militantisme en faveur des droits des femmes, vit actuellement en exil en Norvège, après avoir reçu des menaces de mort. Elle avait mis au point plusieurs programmes de sensibilisation sur la santé des femmes dans les écoles afghanes avant le retour des talibans, ce qui l'a contrainte à fuir le pays en janvier dernier. Avant de partir, elle a pris part à de nombreux défilés pour demander le respect des droits des femmes, notamment des manifestations de femmes organisées après la prise de Kaboul.

« Le retour des talibans a fait revenir les femmes à l'âge de pierre », précise à *Equal Times* la militante, également fondatrice du Mouvement des Afghanes pour la Justice, essentiellement composé de citoyennes ordinaires. « La voix des Afghanes informe le monde des violations des droits commises par les talibans et des règles strictes qu'ils nous imposent. Au cours de l'année passée, la plupart des femmes ont perdu leur emploi et de nombreuses autres ont été obligées de quitter le pays », ajoute-t-elle.

Au début de l'année, en janvier, Hoda Khamosh a été invitée à faire partie d'un groupe de militantes qui allaient assister à une réunion à Oslo avec des dignitaires talibans en vue de discuter de la situation

humanitaire et économique de l'Afghanistan. Elle a profité de cette occasion pour demander au ministre taliban des Affaires étrangères d'ordonner la libération de ses deux collègues emprisonnées, Parwana Ibrahimkhel et Tamana Paryani, qui avaient disparu mi-janvier lors de manifestations pacifiques dans la capitale afghane. Les deux femmes figuraient dans le groupe des quatre militantes finalement libérées en février.

### **Exclues du travail et de l'éducation**

L'exclusion des femmes de l'école et du monde du travail met non seulement leur vie en danger mais coûte aussi très cher à l'économie afghane. Priver les filles d'enseignement secondaire coûte en effet à l'Afghanistan 2,5 % de son PIB annuel, selon une nouvelle analyse réalisée par l'UNICEF. Même avant que les talibans ne reprennent le pouvoir, le pays ravagé par la guerre était déjà confronté à la déscolarisation de plus de 4,2 millions d'enfants, dont 60 % de filles – ce qui les expose à un risque accru de mariage des enfants, de grossesse précoce, d'exploitation et de mauvais traitements, tels que le trafic d'enfants.

Par ailleurs, la restriction de l'accès au travail pour les femmes a généré des pertes économiques susceptibles de s'élever jusqu'à un milliard de dollars US, comme l'indique un récent rapport du PNUD en Afghanistan. Compte tenu de la forte augmentation des prix de l'alimentation et des combustibles, selon les estimations, 95 % de la population, c'est-à-dire pratiquement tous les foyers ayant une femme pour chef de famille, ne mangent pas à leur faim.

De plus, les contraintes pesant sur les professions des femmes empêchent la moitié de la population de réaliser pleinement son potentiel, et de provoquer en outre des pénuries d'enseignantes, de femmes médecins et d'infirmières.

*« De nombreuses femmes qui étaient auparavant militaires, responsables politiques, éducatrices, médecins, journalistes, travailleuses et militantes pour les ONG ont quitté le pays parce qu'elles craignaient pour leur vie, et d'autres se cachent par dizaines », souligne Crystal Bayat, fondatrice de l'organisation éponyme de défense des droits des femmes. « Bon nombre de ces femmes étaient les seules personnes à gagner de l'argent dans leur famille. Aujourd'hui, elles meurent de faim et peuvent à peine nourrir leurs enfants. »*

Célèbre défenseuse des droits humains, Crystal Bayat fut une organisatrice de la première heure des manifestations pour les droits des femmes, quelques jours à peine après la prise de Kaboul par les talibans. Première des sept manifestantes à avoir publiquement remis en cause le groupe islamiste radical, elle a fui son pays elle aussi après avoir reçu des menaces de mort.

Vivant aujourd'hui aux États-Unis, la jeune femme de 25 ans cherche activement à permettre aux femmes et aux filles afghanes d'étudier et de recevoir une éducation. L'association caritative qu'elle a créée, la Fondation Crystal Bayat, met en place des cours en ligne dans tout le pays en dari et en pachto, les langues parlées en Afghanistan, l'objectif initial étant de donner accès à l'éducation à 1 500 filles de huit à douze ans, ou plus si le budget le permet. Ce type d'initiative, quoiqu'informelle, revêt une importance capitale, dans la mesure où les talibans ont transformé le système éducatif du pays, remplaçant une instruction laïque moderne par un enseignement religieux. *« Les filles sont privées d'éducation depuis un an maintenant, et je ne veux pas les voir perdre davantage de temps », déclare Crystal Bayat.*

### **Déterminées à reconquérir leurs libertés perdues**

Le mois dernier, un mouvement de militantes afghanes, en coopération avec la Fondation Crystal Bayat, a ouvert une bibliothèque à Kaboul pour offrir aux femmes un espace d'accès à l'éducation et à la vie publique. La bibliothèque, qui a reçu des dons de livres de la part de militants, d'enseignants, d'écrivains et de poètes après avoir bénéficié d'une large couverture médiatique locale et internationale, dispose de plus d'un millier d'ouvrages abordant des thèmes variés, tels que la littérature féministe, la politique, l'histoire, l'économie et la science. Son retentissement relativement important permet de garantir une certaine sécurité aux personnes qui y travaillent ou qui la fréquentent.

*« Il s'agit du premier symbole physique de résistance contre les ordres des talibans. Cette bibliothèque favorise la présence des femmes dans l'espace public », explique Crystal Bayat. « Elle leur donne de l'espoir et encourage de nombreuses autres femmes à résister. »*

Zhulia Parsi et Leila Basim, fondatrices de la bibliothèque des femmes, font également partie du Mouvement spontané des militantes afghanes. À la date du premier anniversaire du retour au pouvoir des talibans, elles ont organisé, avec plusieurs dizaines de manifestantes de Kaboul, une manifestation de rue pour demander nourriture, travail et liberté, mais le rassemblement a été réprimé dans la violence.

Depuis un an, les femmes et les filles qui manifestent pour faire valoir leurs droits sont *« harcelées, menacées, arrêtées, détenues arbitrairement et torturées, ou elles disparaissent »,* comme le révèle un récent rapport

d'Amnesty International. Elles n'en sont pas moins déterminées à reconquérir les libertés qu'elles ont perdues.

« Les femmes organisent des manifestations dans les rues, des conférences de presse, des activités spécifiques ; certaines refusent de porter un hidjab qui leur couvre complètement le corps et le visage, et des filles réussissent à aller à l'école dans la clandestinité », dit Hoda Khamosh, en notant le puissant esprit de défiance qui anime les Afghanes sous le régime taliban 2.0.

Pashtana Durrani, jeune enseignante féministe de 24 ans qui milite pour les droits humains, a fondé l'ONG LEARN Afghanistan il y a quatre ans pour offrir une éducation aux filles afghanes qui n'ont pas accès à l'école, ce qui a permis d'éduquer des milliers de filles et de former plusieurs dizaines d'enseignantes à la maîtrise des outils numériques.

Lorsque les talibans sont revenus au pouvoir, l'organisation LEARN a été contrainte de mettre fin à quasiment tous ses programmes, et a poursuivi ses activités dans la clandestinité. Pashtana Durrani a dû interrompre ses propres études à l'université américaine de Kaboul pour se cacher dans sa ville natale de Kandahar, dénonçant la fermeture des écoles et des universités.

C'est en novembre 2021 qu'elle s'est décidée à partir aux États-Unis, suite à l'aggravation des menaces contre sa sécurité. « *Mon université était fermée, je ne pouvais pas aller à mon bureau et je ne pouvais pas non plus faire de recherches sur le terrain toute seule. Je ne pouvais rien faire d'autre* », dit-elle en se rappelant les premiers jours de la reprise de contrôle des talibans en 2021.

### **« Notre pays a besoin d'un plus grand nombre de femmes éduquées »**

Évoquant la régression des droits des femmes en Afghanistan, Pashtana Durrani ajoute : « *Il y a treize mois, il y avait une constitution en Afghanistan. J'avais le droit d'être députée. J'avais le droit de voter, d'étudier et de gérer une entreprise. Aujourd'hui, il n'y a plus de constitution, je n'ai pas de représentation politique et, surtout, je n'ai pas le droit de m'instruire ni d'améliorer ma condition sociale* », déplore-t-elle.

En qualité de collaboratrice invitée à l'institut de recherche sur les femmes du Massachusetts, le Wellesley Centers for Women, Pashtana Durrani cherche désormais à aider les filles et les femmes afghanes à poursuivre leur éducation. Elle a obtenu son diplôme universitaire à l'université américaine en mai, et elle dirige à distance l'organisation qu'elle a fondée, LEARN, plus résolue que jamais à faire progresser l'instruction des femmes. La plupart des activités de l'ONG étant limitées sur le terrain, il n'est possible d'éduquer que 400 filles de 13 à 18 ans dans des écoles clandestines. « *Nous veillons à ce que ces jeunes filles ne prennent pas de retard. Notre pays a besoin d'un plus grand nombre de femmes éduquées à l'avenir* », note l'enseignante.

Convaincue que les talibans ne réussiront pas à réduire les Afghanes au silence, elle rappelle que les femmes continuent de travailler depuis chez elles, que des filles sont accompagnées à l'école par des hommes de leur famille, et qu'elles descendent régulièrement dans les rues. « *C'est possible parce que nous, les Afghans, nous pensons que notre pays, c'est bien plus qu'une poignée de personnes qui croient pouvoir contrôler la population.* »

Compte tenu de la volonté des talibans de supprimer les femmes dans le passé, de nombreuses militantes doutent de leurs promesses de laisser bientôt les femmes travailler, d'autoriser les filles à retourner à l'école, et de leur permettre de se déplacer sans escorte masculine. Crystal Bayat et Pashtana Durrani expriment toutes deux leur déception car se-lon elles aucun acteur de la communauté internationale n'a vraiment déployé d'efforts pour faire pression sur les dirigeants talibans. Au lieu de cela, elles constatent que les partenaires américains et européens dialoguent – à contrecœur, certes – avec la faction ultra-conservatrice du pays, qui apparaît comme l'unique partie prenante interne en Afghanistan. Mais pour sa part, avec défiance elle aussi, Crystal Bayat estime que si les talibans peinent à gagner de la légitimité sur la scène internationale, c'est « *grâce aux voix des Afghanes* » qui ont alerté le monde entier.

Alessandra BAJEC  
10 octobre 2022

Cet article a été traduit de l'anglais par Nathalie Vernay

<https://www.equaltimes.org/un-an-apres-le-retour-des-talibans?lang=fr#.Y0fqWILP3Pg>

# Iran : la révolte des femmes

*La mort de Mahsa Amini a déclenché une forte réaction dans le pays, menée par des femmes dont le courage n'a d'égal que les risques qu'elles prennent à défier un régime qui les nie en tant que sujets.*

Depuis quinze jours, c'est une colère à visage de femmes qui embrase l'Iran, et dont l'imagerie déborde désormais des frontières du pays où elle a pris naissance.

Il y a d'abord deux photos de Mahsa Amini, morte le 16 septembre à Téhéran à la suite de son *arrestation par la police des mœurs* pour « port incorrect » du voile – supposé cacher l'intégralité de la chevelure. Une infraction au code de décence imposé depuis quatre décennies par le régime islamique, et qui cible particulièrement les femmes jeunes, leur enjoignant de se soustraire à la concupiscence des mâles.

La première photo montre la jeune Kurde de 22 ans souriante, la seconde, la tête bandée dans un hôpital, après qu'un policier l'aurait frappée à la tête. Depuis, c'est l'embrasement dans de nombreuses villes iraniennes. Pour les manifestantes, Mahsa a été *assassinée pour une mèche qui dépassait*.

*Puis il y a cette brève vidéo*, devenue tout aussi iconique par sa simplicité : une jeune femme, de dos, libère ses cheveux et les noue en queue-de-cheval avant de s'élaner pour rejoindre une manifestation à Karaj. Tuée de six balles par la police, quelques minutes plus tard, Hadis Najafi avait 21 ans. Il y a encore les portraits de Ghazale Chelavi, tuée à Amol, de Mahsa Mogoi à Ispahan, de Hananeh Kian à Nowshahr, et d'autres, toutes abattues après avoir crié : « *Femme, vie, liberté !* ».

Les femmes sont au premier rang des contestations depuis 1979, quand l'instauration de la République islamique faisait du voile un rempart nécessaire à son accomplissement.

On reste abasourdi devant l'indécence d'un régime qui menace de durcir encore la répression, et confondu devant le courage de ces femmes dont la tête découverte, signe de leur protestation, les expose aussi à la vindicte des autorités. En début de semaine, l'ONG Iran Human Rights décomptait 76 personnes tuées, y compris des hommes, qui ont rejoint la rue où résonnent désormais un peu partout des slogans anti-régime.

*Mais il s'agit bien d'une révolte féministe*, au sens le plus profond du terme, et qui vient de loin. Les femmes sont au premier rang des contestations depuis 1979, quand l'instauration de la République islamique faisait du voile un rempart nécessaire à son accomplissement. La portée politique des audaces sporadiques de femmes brandissant ce foulard en public comme un drapeau maudit a souvent été minorée par des opposants iraniens centrés sur des luttes plus « nobles ».

Ce morceau de tissu est aujourd'hui brûlé devant des caméras, geste désormais doublé d'un autre, plus brutal et plus explicite : des femmes se filment en train de se couper les cheveux, en Iran puis dans le monde entier, par solidarité. Non par rage autodestructrice, mais pour *vomir un dogme patriarcal, machiste et obscurantiste*, pilier d'un régime qui nie la femme en tant que sujet, assignée à ses seuls « ornements » (disent les sourates), cheveux, formes, regard, réservés aux hommes qui la « possèdent », mari, père, frère.

Patrick PIRO (Politis), publié le 27 septembre 2022

# Les Iraniennes allument un brasier social

*Une révolte contre le port obligatoire du voile ? Assurément. Mais le soulèvement qui ébranle la République islamique ne se limite pas à cela. Les fondements du régime sont attaqués et plusieurs catégories de la population sont unies par un ras-le-bol généralisé. Si l'issue du soulèvement est incertaine en raison d'une brutale répression, la volonté de changement demeure intacte.*

« Femme, vie, liberté ! », « Nous ne laisserons plus faire ! », « Mort au dictateur ! »... Ces slogans entendus dans les rues de Téhéran et dans plus de quatre-vingts villes du pays résument la détermination des manifestantes, mais aussi de manifestants, décidées à en découdre avec le pouvoir. Tout commence le 13 septembre. Les agents de la police de la moralité (Gasht-e Ershad) interpellent une jeune femme de 22 ans d'origine kurde, Mahsa Amini, pour un voile qu'ils jugent mal ajusté. Un grief habituel dont des milliers d'Iraniennes font quotidiennement l'objet. Mahsa Amini décède trois jours plus tard à l'hôpital où elle avait été transférée dans le coma, et ses funérailles dans sa ville natale de Saghez, dans le Kurdistan iranien, sont suivies d'une explosion de colère qui se propage dans tout le pays.

Partout, le mur de la peur cède et les femmes prennent des risques considérables en défiant le régime dans la rue (1). Malgré les coupures d'Internet orchestrées par le pouvoir, les réseaux sociaux relaient les images de femmes brûlant leur foulard dans un geste qui rappelle étrangement les drapeaux américains jadis calcinés dans les mêmes rues par la foule. À Saghez, la famille de la victime conteste la version officielle du décès – une mort en raison d'antécédents médicaux – et soupçonne que les brutalités dont se rend souvent coupable la police de la moralité sont responsables du décès de celle qui fait désormais figure de « martyr ».

Malgré une répression de plus en plus dure, avec des forces de l'ordre tirant parfois à balles réelles, l'objet de la contestation s'est vite élargi. Au départ, l'essentiel concernait la remise en cause du pouvoir octroyé à la police de la moralité et de l'obligation de porter le voile en vigueur depuis 1983. Mais, très vite, ce sont les fondements mêmes du régime qui ont été attaqués, comme en témoigne le slogan « La République islamique, on n'en veut pas ! On n'en veut pas ! ». L'Iran a certes déjà connu par le passé plusieurs vagues de protestation populaire, mais aucune n'a présenté une telle ampleur, ni une telle audience au sein de la population et à l'étranger. En juin 2009, le « mouvement vert » rejetait la réélection du président Mahmoud Ahmadinejad en dénonçant un bourrage des urnes (2). Le slogan « Où est mon vote ? » avait alors mobilisé les classes moyennes supérieures, mais n'avait guère atteint les milieux ruraux. À la fin de l'année 2017, différents groupes sociaux issus des milieux les plus défavorisés s'étaient mobilisés de manière séparée pour protester contre la diminution des subventions et la hausse des prix du carburant et de plusieurs denrées alimentaires de première nécessité. Enfin, en 2019, les mêmes motivations économiques ont mobilisé les classes populaires et la petite bourgeoisie notamment dans les petites villes et les périphéries pauvres des grands centres urbains. À chaque fois, une répression implacable dans la rue et des milliers d'arrestations ont brisé ces mouvements.

### **Un habitant sur dix n'a rien à manger**

De fait, le régime doit faire face à l'expression d'un ras-le-bol généralisé et à la forte implication des femmes et de la jeunesse du pays. Près de 51 % des Iraniens ont moins de 30 ans, sur une population (urbaine pour les trois quarts) de 86 millions d'habitants. Cette jeunesse n'en peut plus de vivre de manière entravée où tout ce qui peut sembler normal ailleurs – comme le simple fait d'écouter de la musique avec des amis dans la rue – est source de complications (3). « La dignité humaine est au centre de ce mouvement. C'est comme si les gens voulaient récupérer leur jeunesse perdue et qu'ils exprimaient le vœu d'une existence normale et digne », relève le sociologue Assef Bayat. À cela s'ajoute l'étendue géographique des manifestations, qui ne se limitent pas aux seuls centres urbains mais touchent des régions éloignées. Le Kurdistan et le Baloutchistan, notamment dans la ville de Zahedan, connaissent ainsi les heurts les plus violents.

La mauvaise situation économique compte pour beaucoup dans la colère des Iraniens, accablés par une inflation de l'ordre de 40 %. L'une des promesses électorales de M. Ebrahim Raïssi était d'agir pour améliorer le quotidien de ses concitoyens. Mais peu de choses ont changé depuis son élection à la présidence de la République islamique en juin 2021. Le gouvernement a même adopté un train de mesures d'austérité avec une baisse de certaines subventions sur les produits alimentaires de première nécessité en arguant des sanctions infligées à l'Iran pour l'empêcher de développer son programme nucléaire. « Le pouvoir d'achat des



*Iranien a fortement chuté, ils ont des difficultés à acheter des produits de première nécessité. La consommation de viande, d'œufs et de produits laitiers a chuté de 50 %*», notait, en mai dernier, le quotidien économique *Jahan-e-Sanat*, qui précise qu'environ 45 % des Iraniens vivent sous le seuil de pauvreté et que 10 % d'entre eux n'ont rien à manger (4).

En plus des difficultés économiques qui ne cessent de s'aggraver, la population doit composer avec une corruption endémique dont rien ne semble venir à bout. Malgré les promesses des autorités, *fessad* (« corruption ») et *reshveh* (« pot-de-vin ») régissent à la fois la vie quotidienne, mais aussi celle des entreprises, dans un pays où plus des deux tiers du produit intérieur brut (PIB) dépendent d'entreprises et organismes publics ou semi-publics. Fin août, la presse officielle rendait ainsi compte d'un rapport parlementaire dénonçant des détournements d'un montant de 3 milliards de dollars au sein de la direction du plus grand producteur d'acier d'Iran, la Mobarakeh Steel Company. Dans la foulée, le titre de l'aciériste était suspendu à la Bourse de Téhéran ; mais, sur les réseaux sociaux, les internautes ne se faisaient guère d'illusions quant à d'éventuelles suites judiciaires à cette affaire...

Une autre caractéristique du soulèvement réside dans l'absence de direction politique ou de coordination reconnue. Ce caractère horizontal, propre à d'autres mouvements dans le monde, s'explique notamment par la répression et l'émiettement des forces d'opposition politique à l'intérieur du pays et à la crainte de représailles. Il fait aussi écho au manque de lisibilité quant aux rapports de forces qui imprègnent le pouvoir iranien. Enfin, l'audience du mouvement n'aurait pas été la même sans le rôle actif des médias persanophones financés par des pays occidentaux ou des monarchies du Golfe et qui servent de relais pour diffuser les vidéos des manifestations. En 2018, *The Guardian* avançait que la chaîne de télévision Iran International (II), très active, serait financée par l'Arabie saoudite (5). Une affirmation démentie par II.

Alors même que la situation économique se dégradait, le régime a opté, quelques mois avant la révolte, pour un durcissement sociétal avec un retour en force dans les rues de la police de la moralité, l'arrestation de cinéastes ou de membres de la minorité religieuse bahaïe. Dans ce contexte, la protestation ne profite guère au camp réformateur, les protestataires étant unis dans leur rejet du système dans son ensemble. *« Le clivage opposant réformistes et fondamentalistes qui occupait la scène politique officielle depuis les premières années de la révolution s'est achevé avec le dernier mandat du président Hassan Rohani en 2021. Il a désormais complètement perdu son effet, et le peuple rejette ces deux camps »*, estime le sociologue Youssef Abazari (6).

Un rejet d'autant plus fort que le régime ne semble guère enclin à opérer une mue allant dans le sens des revendications de la rue (7). Tandis que des contre-manifestations de soutien au régime étaient organisées dans le pays, le président Raïssi, de retour de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le 23 septembre, appelait les forces de l'ordre à agir *« fermement contre ceux qui portent atteinte à la sécurité et la paix du pays et du peuple »*. De son côté, M. Gholamhossein Mohseni Ejei, à la tête du pouvoir judiciaire, soulignait l'importance d'*« un traitement intransigeant face aux éléments principaux et organisateurs des émeutes »*, lors d'une visite-surprise, le 25 septembre, au quartier général des forces antiémeutes. Reprenant sa rhétorique habituelle, le Guide de la révolution, l'ayatollah Ali Khamenei, déclarait à son tour que les *« émeutes et l'insécurité sont l'œuvre des États-Unis et du régime sioniste usurpateur »*, la question du voile n'étant, selon lui, qu'un prétexte pour déstabiliser le pays. Et d'ajouter que *« beaucoup de femmes en Iran ne portent pas parfaitement le voile et sont de ferventes partisans de la République islamique »*. Le Guide refuse aussi de donner satisfaction à la faction réformatrice qui demande le retrait pur et simple de l'obligation du port du *hejab* (« voile » en farsi).

Quelques mesures conciliatrices ont tout de même été prises par le régime, avec notamment la création de « maisons libres de dialogue » par le Conseil supérieur de la révolution culturelle. Une réunion a même eu lieu dans l'une d'elles avec la présence de quatre-vingt-dix professeurs d'université triés sur le volet. Mais cette apparente disposition au dialogue ne doit pas faire oublier que, à la mi-octobre, la répression avait conduit à l'arrestation de plus de deux mille personnes et à la mort d'au moins deux cents protestataires, dont une vingtaine de mineurs. Un bilan provisoire qui ne tenait pas compte des victimes des affrontements à l'intérieur de la prison d'Evin à Téhéran. Une « Bastille » où sont internés des délinquants de droit commun, mais aussi des prisonniers politiques et des ressortissants étrangers accusés d'espionnage, comme la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah.

Jusqu'où peut aller ce mouvement ? Trop de questions demeurent pour l'instant sans réponse. On ne sait pas encore si les acteurs économiques vont emboîter le pas aux manifestants. Certes, les ouvriers du site pétrochimique d'Assalouyeh sont en grève, mais leur mouvement n'a pas encore fait tache d'huile. De même, les débrayages des enseignants demeurent minoritaires, tandis que les commerçants du bazar de Téhéran – dont le rôle avait été déterminant pour hâter la chute du chah en 1979 – tardent à exprimer une franche solidarité avec les manifestants. Enfin, quelles seront l'attitude de la base du régime et celle, déterminante,

des gardiens de la révolution? À l'heure du blocage des négociations à propos du nucléaire iranien et du rapprochement marqué de Téhéran avec Moscou – l'Iran est devenu membre permanent de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) le 15 septembre –, il est fort probable que l'aile radicale du régime fasse valoir que la conjoncture n'est pas aux concessions majeures. Signe des temps, l'ayatollah Khamenei a écarté, le 20 septembre, de l'Assemblée de discernement de l'intérêt du régime des personnalités jugées trop favorables à l'Occident, parmi lesquelles l'ex-président Rohani.

Quel que soit le sort de ce mouvement, ses acquis apparaissent d'ores et déjà importants. La jeunesse iranienne et plus encore les jeunes femmes revendiquent le changement. Il est possible que la police de la moralité soit démantelée, ou, du moins, qu'elle perde de sa capacité de nuisance. Le port du voile pourrait ne plus être obligatoire, mais rien ne dit que des mesures seront prises en faveur d'une plus grande ouverture politique.

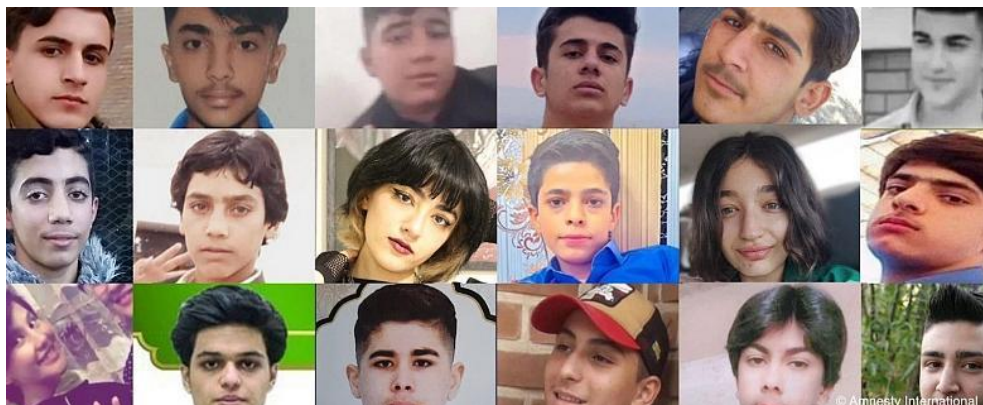
Mitra KEYVAN, Journaliste (Monde diplomatique)

- (1) Lire Florence Beaugé, «Les Iraniennes ne désarment pas», *Le Monde diplomatique*, février 2016.
- (2) Cf. Ahmad Salamati et Sara Daniel, *Iran, la révolution verte. La fin de l'islam politique?*, Delavilla, Paris, 2010.
- (3) Lire Thelma Katebi, «Être chanteur en Iran», *Le Monde diplomatique*, août 2020.
- (4) 12 mai 2022.
- (5) «Concern over UK-based Iranian TV channel's links to Saudi Arabia», *The Guardian*, Londres, 31 octobre 2018.
- (6) Naghd Eghtessad Siasi (site), 26 septembre 2022.
- (7) Lire Shervin Ahmadi et Philippe Descamps, «Espoirs et simulacres du changement en Iran», *Le Monde diplomatique*, mai 2016.

## Humour de Kroll



## Iran, au moins 23 enfants tués dans le cadre de la répression des manifestations



*Les homicides illégaux perpétrés par les forces iraniennes de sécurité, ont mis en évidence la volonté meurtrière des autorités d'écraser les manifestations de grande ampleur actuelles et se sont muées en ce que de nombreuses sources iraniennes considèrent comme un soulèvement plus large contre les dirigeants de la République islamique.*

Dans une déclaration détaillée, l'organisation fournit les noms de 23 adolescent·e·s et décrit les circonstances relatives à leurs homicides, qui ont résulté d'un recours illégal à la force durant les manifestations ayant eu lieu du 20 au 30 septembre 2022. Les victimes incluent 20 garçons âgés de 11 à 17 ans, et trois filles dont deux avaient 16 ans et une 17 ans. La plupart des garçons ont été tués par les forces de sécurité lorsque celles-ci ont illégalement tiré à balles réelles sur eux. Deux garçons ont été mortellement blessés par des plombs tirés à bout portant, tandis que les trois filles et un garçon ont été frappés à mort par les forces de sécurité.

Les mineur·e·s représentent 16 % de l'ensemble des décès de manifestant·e·s et de passant·e·s enregistrés par Amnesty International. L'organisation a pour l'instant recueilli les noms et les informations personnelles de 144 hommes, femmes et adolescent·e·s tués par les forces iraniennes de sécurité entre le 19 septembre et le 3 octobre. Figurent parmi les victimes répertoriées uniquement des personnes dont l'identité a pu être confirmée par l'organisation. Amnesty International poursuit ses enquêtes sur les homicides signalés et pense que le bilan devrait s'alourdir.

« Les forces iraniennes de sécurité ont tué une vingtaine d'adolescent·e·s dans le but d'écraser l'esprit de résistance de la courageuse jeunesse du pays. Si la communauté internationale était une personne, comment pourrait-elle regarder ces enfants et leurs parents dans les yeux ? Elle baisserait la tête, honteuse de son inaction face à l'impunité généralisée dont bénéficient les autorités iraniennes pour leurs crimes systématiques et violations flagrantes des droits humains », a déclaré Heba Morayef, directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International.

« Les autorités iraniennes ont ignoré à de nombreuses reprises les appels les incitant à cesser de recourir illégalement à la force et à poursuivre les personnes responsables d'homicides illégaux, de disparitions forcées, d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitement infligés à des manifestant·e·s, des passant·e·s et des personnes privées de liberté. Cette impunité systématique se solde actuellement par la perte de vies humaines, notamment la vie de mineur·e·s. Les États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies doivent organiser en urgence une session extraordinaire et adopter une résolution visant à établir un mécanisme indépendant et international d'enquête et d'obligation de rendre des comptes. »

Dix des jeunes victimes recensées étaient membres d'une minorité opprimée, les Baloutches d'Iran, et ont été tués par les forces de sécurité lors de la journée la plus meurtrière de cette campagne de répression, le 30 septembre, à Zahedan (province du Sistan-et-Baloutchistan). Les éléments recueillis par Amnesty International montrent qu'au moins sept des adolescent·e·s tués à Zahedan ont été atteints au cœur, à la tête ou à d'autres organes vitaux.

La dernière vague en date d'homicides commis dans le contexte de manifestations est liée à la profonde crise de l'impunité systémique pour les crimes les plus graves au regard du droit international, qui prévaut en Iran de longue date

Selon des sources bien informées et des éléments audiovisuels examinés par l'organisation, les forces de sécurité ont tué l'un d'entre eux, *Javad Pousheh*, 11 ans, d'une balle derrière la tête lors d'une violente opération de répression contre une manifestation ayant eu lieu après la prière du vendredi devant un poste de police et près d'un grand lieu de prière. La balle est sortie par sa joue droite, laissant une plaie béante. Les 13 autres mineur·e·s ont été tués dans les provinces de Téhéran (5), de l'Azerbaïdjan de l'Ouest (4), d'Alborz (1), de Kermanshah (1), de Kohgilouyeh et Bouyer Ahmad (1), et de Zanjan (1). Deux d'entre eux étaient de nationalité afghane – *Mohammad Reza Sarvari*, un garçon de 14 ans, et *Setareh Tajik*, une jeune fille de 17 ans.

### **Les fausses informations propagées par les autorités**

Le 7 octobre, l'avocat de *Mohammad Reza Sarvari*, qui a été abattu par les forces de sécurité durant des manifestations à Shahr-e Rey (province de Téhéran) le 21 septembre, a diffusé en ligne un exemplaire du certificat d'inhumation du garçon, attribuant le décès à « des saignements et des déchirures du tissu cérébral » causés par des « coups infligés par un projectile rapide ». L'avocat a écrit qu'il se sentait obligé de partager ce document officiel, après la diffusion de récits fallacieux par les autorités dans les médias d'État et par le biais de représentants des autorités attribuant de plus en plus souvent au « suicide » la mort d'adolescent·e·s pourtant tués par les forces de sécurité.

Les forces de sécurité ont tiré des plombs et des balles réelles sur *Amir Mehdi Farrokhpour*, 17 ans, durant des manifestations à Téhéran le 28 septembre. Il a succombé, selon des sources bien informées, à des blessures par balle à la poitrine. Des responsables du renseignement ont ensuite forcé son père à enregistrer une vidéo dans laquelle il a déclaré que le jeune homme était décédé dans un accident de voiture ; ils avaient au préalable menacé de blesser, voire de tuer, ses filles s'il refusait.

D'autres exemples de tentatives d'étouffement de ces affaires incluent les cas de deux jeunes filles de 16 ans, *Nika Shakarami* et *Sarina Esmailzadeh*, tuées par des coups à la tête infligés par les forces de sécurité. Les services du renseignement et les forces de sécurité ont soumis les familles de ces adolescentes à d'intenses manœuvres de harcèlement et d'intimidation afin de les contraindre à enregistrer des vidéos réitérant la version officielle, selon laquelle leurs filles s'étaient « suicidées » en sautant d'un toit.

La dernière vague en date d'homicides commis dans le contexte de manifestations est liée à la profonde crise de l'impunité systémique pour les crimes les plus graves au regard du droit international, qui prévaut en Iran de longue date et qui, compte tenu de l'ampleur et de la gravité des violations des droits humains présentes et passées, n'a pas été suffisamment combattue par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Un mécanisme international indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes est requis en urgence : afin de recueillir, rassembler, préserver et analyser les éléments de preuve en relation avec les crimes de droit international les plus graves commis en Iran, ainsi que d'autres violations sérieuses des droits humains, d'une manière qui soit conforme aux normes générales de recevabilité dans les procédures pénales ; et afin d'assister dans le cadre des enquêtes et poursuites visant les personnes soupçonnées d'être pénalement responsables.

« Les autorités iraniennes harcèlent et menacent systématiquement les familles de victimes afin de dissimuler le fait qu'elles ont le sang de mineur·e·s sur les mains. Ces méthodes méprisables soulignent encore davantage l'ampleur et l'immoralité de la répression menée par les autorités iraniennes, et démontrent une nouvelle fois que tous les moyens d'accès à la vérité et à la justice sont fermés au niveau national », a déclaré Heba Morayef.

### **Complément d'information**

Amnesty International a révélé que l'organe militaire le plus élevé a donné aux commandants des forces armées de toutes les provinces l'ordre de « contrer avec sévérité » les manifestant·e·s descendus dans la rue après la mort en détention de Mahsa (Zhinia) Amini alors qu'elle se trouvait sous la garde de la police des mœurs iranienne. L'organisation a relevé un recours injustifié et généralisé à la force meurtrière et à des armes à feu de la part des forces iraniennes de sécurité, qui auraient dû savoir avec un degré raisonnable de certitude que leur utilisation d'armes à feu causerait des morts ou qui avaient l'intention de tuer des manifestant·e·s.

Les autorités iraniennes ont réagi à des manifestations précédentes en employant des tactiques similaires de recours illégal à la force, notamment meurtrière, qui ont entre autres causé la mort de centaines de manifestant·e·s et passant·e·s, parmi lesquels au moins 21 mineur·e·s, durant les manifestations de novembre 2019 [1]

### **Notes**

[1] <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/2308/2020/en/>



# Maroc : La marche de protestation du 4 décembre 2022 et ses antécédents



Marche nationale organisée à Rabat, le 4 décembre 2022, organisée par le front social national. Elle a rassemblé environ 3 000 personnes.

La ville de Rabat a connu le dimanche 4 décembre 2022 l'organisation d'une marche nationale. Cette marche, qui a rassemblé 3000 personnes environ, a été placée sous le slogan : « Tous contre la cherté de la vie, l'oppression et la répression », et a été organisée par le front social national qui regroupe plusieurs organisations politiques, syndicales et de défense des droits humains, pour dénoncer la vague de flambée des prix et l'escalade répressive conduite par le régime contre toutes les voies dissidentes. Éric Toussaint a interviewé Jawad Moustakbal membre d'ATTAC-CADTM Maroc.

## **CADTM : Quelles sont les raisons économiques, sociales et politiques qui ont provoqué le succès de la mobilisation à Rabat le 4 décembre ?**

Cette marche nationale est la première depuis le début de la pandémie en Mars 2020, dont les autorités ont profité pour interdire toutes les formes d'expression collectives.

Les participant-es à cette marche ont scandé des slogans qui dénoncent les récentes attaques contre le pouvoir d'achat et le chef de gouvernement, le milliardaire Aziz Akhenouch avec des pancartes où l'on peut lire : « Akhenouch dégage »

Cette mobilisation, initiée par des organisations syndicales et politiques de gauches et qui sont regroupées dans une coordination portant le nom de front social national, se veut une réponse à la détérioration profonde des conditions de vie de la majorité.

Les raisons structurelles de la détérioration des conditions de vie de la majorité de la population sont liées aux choix économiques néolibéraux qui ont été adoptés par ceux qui gouvernent notre pays depuis des décennies déjà. Les politiques de libéralisation et de privatisation, par exemple, profitaient à une élite locale qui tourne autour du « palais » et qui souvent s'associent avec des multinationales occidentales pour s'accaparer des territoires (eau, forêts terres, mines...) ou des entreprises publiques les plus rentables, ou encore des secteurs stratégiques et vitaux tels que la distribution d'eau, l'énergie, l'éducation ou la santé.

L'ouverture des frontières aux marchandises, exigée par les accords néocoloniaux dits de libre échange que le Maroc a signés, a fragilisé notre tissu économique et entraîné des pertes d'emplois dans le milieu urbain tandis que l'adoption d'une agriculture orientée vers l'exportation depuis ¼ de siècle déjà continue à appauvrir nos petits agriculteurs et à aggraver notre dépendance alimentaire.



Ces politiques sont recommandées par le FMI et la Banque mondiale et appliquées à la lettre par les vrais détenteurs de pouvoir, à savoir le Roi et ses conseillers.

Le système de la dette représente un élément central dans l'imposition de ces recettes libérales à travers les conditionnalités qui accompagnent généralement les prêts contractés par nos dirigeants.

Ces facteurs structurels sont les premiers responsables de cette situation car ils limitent, en plus, la capacité de l'État à faire face aux conditions conjoncturelles en réduisant constamment le budget des services publics et en augmentant notre dépendance alimentaire et énergétique. Cela accroît notre fragilité par rapport aux fluctuations des prix des produits essentiels pour notre peuple et notre économie. S'y ajoutent les effets de la sécheresse qui est devenue plus intense et plus fréquente les 20 dernières années, en lien avec la crise écologique globale et le réchauffement climatique.

Les inégalités sociales au Maroc sont également les plus fortes de la région selon les derniers rapports d'Oxfam.

La répression apparaît comme la seule réponse qu'a l'État marocain pour gérer ces crises multiples exacerbées par ses politiques.



Marche nationale organisée à Rabat, le 4 décembre 2022, organisée par le front social national. Elle a rassemblé environ 3 000 personnes.

### **CADTM : Peux-tu rappeler les grandes mobilisations des 12 dernières années ?**

En permanence ont éclaté des luttes pour la défense des territoires (eau, terre, forêt...). Elles n'ont jamais cessé surtout dans les zones les plus marginalisées, que le colonisateur français appelait le Maroc inutile. Ces luttes sont une réponse à un processus d'accumulation par dépossession assez violent conduit par les classes dominantes. Hormis ces luttes « permanentes », nous pouvons distinguer 3 grandes mobilisations importantes :

- 2011 : Le mouvement du 20 février, date de son démarrage, a constitué la mobilisation la plus massive et la plus longue, avec des marches qui regroupaient des dizaines de milliers de participants dans plus d'une centaine de villes du Maroc. Simultanément à ce mouvement, qui était concentré plutôt dans les grandes villes et les centres urbains moyens et dont les revendications étaient principalement démocratiques et politiques, plusieurs mouvements de protestation pour les droits sociaux, le logement, la terre, le travail ont vu le jour dans plusieurs endroits du pays et ont mis à profit l'environnement favorable créé par ce qu'on a appelé le printemps arabe.

- 2016-2017 : Hirak (Mouvement de contestation) du Rif :

Le vendredi 28 octobre 2016, un incident tragique et fatal s'est produit dans la ville d'Al Hoceima, dans le nord-est du Maroc, lorsqu'un agent de l'État a saisi les marchandises de Mouhcine Fikri, un vendeur de poissons, et les a jetées dans un camion à ordures. Lorsque le vendeur a grimpé désespérément dans le camion pour récupérer son poisson, « un policier local a ordonné au conducteur du camion-benne de démarrer le compacteur et de "le broyer" », selon des militants et des témoins. Le camion a horriblement broyé Fikri, causant sa mort. Ce triste événement a donné lieu à des manifestations pacifiques pendant 10 mois. Des manifestations qui ont mobilisé l'ensemble des habitants de la ville d'Al Houçaima et des petites villes avoisinantes. Ce mouvement, qui faisait écho au mouvement du 20 février en reprenant certains de ses

slogans et l'organisation de marche et/ou sit in chaque fin de semaine, s'est aussi caractérisé par beaucoup d'innovations en terme d'organisation, de communication et d'implication des couches les plus larges via des assemblées populaires dans les cafés où était discuté et approuvé le cahier revendicatif qui couvrait toute la région, ainsi que tous les aspects de la vie des populations (économique, sociale, politique, environnementale, culturelle et sportive).

- 2017-2018 : Hirak (Mouvement de contestation) de Jerada :

Ce mouvement est né suite à la conjonction de deux événements qui se sont succédés : le premier est la répression d'une manifestation contre la hausse des prix de l'électricité et l'arrestation de deux jeunes lycéens. Le deuxième a eu lieu le lendemain et concerne la mort de deux frères noyés au fond de l'une des mines de fortune creusées de façon sauvage aux alentours de la ville pour extraire du charbon. Depuis la fermeture en 1998 des Charbonnages du Maroc, qui exploitaient trois grands puits à l'intérieur de Jerada, la population, qui dépendait tout entière de la mine, a commencé à creuser des puits dans la forêt environnante pour exploiter par ses propres moyens les filons de charbon. Des manifestations ont donc été organisées sur la grande place de la ville avec la participation de milliers de femmes et d'hommes. Le cahier revendicatif de ce mouvement a porté sur trois axes principaux : la tarification de l'eau et de l'électricité, une alternative économique et l'application du principe de reddition des comptes.

Il y a aussi la campagne de boycott de 2018 que je trouve intéressant de citer ici. En fait, après la libéralisation des prix du carburant et la suppression des subventions pour certains produits de base, le Maroc a été témoin de nombreuses tentatives spontanées pour organiser des campagnes de boycott des produits appartenant à des personnalités influentes et proches du pouvoir. La campagne de 2018 a concerné trois marques : La société « Centrale » pour les produits laitiers du groupe Danone, Sidi Ali appartenant à Meriem Bensaleh, ex-présidente du syndicat des patrons et la marque Afriquia, qui détient l'essentiel du marché de distribution des hydrocarbures et qui appartient au chef de gouvernement actuel Aziz Akhenouch. Ce dernier est l'un des hommes les plus riches du continent. Il a accumulé sa richesse en profitant de sa proximité avec le palais. Cette campagne de boycott a rencontré un vif succès et une large sympathie populaire, non seulement sur les réseaux sociaux, mais aussi sur le terrain. Avec des pertes des ventes pour les trois entreprises, dont certaines ont perdu jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaires et étaient obligées de revoir leur politique tarifaire. Ce fut le cas pour Danone concernant la production de lait.

### **CADTM : Les victoires de l'équipe du Maroc au mondial de football n'ont donc pas suffi à limiter le mécontentement social ?**

Non, je pense que le mécontentement est là depuis des décennies et existe toujours vues les oppressions économiques, sociales, écologiques et culturelles dont souffrent la grande majorité des Marocain·es. Ce que le régime a réussi à étouffer, pour l'instant, ce sont les formes d'expression de ce mécontentement. La pandémie a joué en faveur du régime ces deux dernières années, en instaurant un climat de peur généralisée et en offrant un prétexte au pouvoir pour interdire/réprimer toutes tentatives de mobilisation.

Le régime a aussi conduit une campagne de répression ces dernière années. Elle a commencé avec la condamnation des leaders du mouvement du Rif à 20 ans de prison ! Cela a continué avec la condamnation des leaders du mouvement de Jerrada à 10 ans de prison, puis des journalistes et youtubers, qui ont été condamné·es à des peines allant de 5 à 10 ans de prison. Avec ces condamnations, le régime a réussi à mettre en place un climat de terreur où les gens sont poursuivis et condamnés pour un simple poste Facebook, ou même en cliquant sur le bouton « j'aime » pour un post qui est critique du Roi ou de ses conseillers.

Concernant la victoire de l'équipe nationale à la Coupe du monde, le régime a déjà lancé sa machine médiatique pour en profiter au maximum et promouvoir une soi-disant unité nationale et endormir les masses.

Malheureusement, les gens ont besoin aujourd'hui d'un sentiment de victoire même illusoire étant donné les multiples échecs et la détresse dont ils souffrent dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

Mais je pense que cette joie est éphémère et que, même si une victoire au foot réussit à faire oublier pour quelques jours aux gens leurs conditions de vie terribles, le sentiment de mécontentement et de mépris (Hogra) des classes populaires reprendra. Ce que nous ne pouvons pas prédire, c'est quand est ce que ce sentiment de mécontentement va s'exprimer pour donner lieu à des mobilisations collectives à la hauteur de la violence de l'attaque des classes dominantes.

### **CADTM : Quel est le niveau de la dette publique ?**

Le niveau de la dette publique n'a pas arrêté d'augmenter, elle a presque doublé depuis 2010 pour atteindre plus de 95% du PIB si l'on compte les dettes des entreprises publiques garanties par l'État. Cette situation a aussi été aggravée par les retombées de la crise du Covid, couplées à la sécheresse qui frappe le Maroc depuis 2020. En ce qui concerne le service de la dette et selon le projet de loi de finance pour 2023, les dépenses relatives à la dette publique vont continuer leur hausse en passant à 109,22 milliards de dirhams en 2023, contre 90,21 milliards de dirhams en 2022, soit une augmentation de 19%.

### **CADTM : Comment a évolué l'endettement des classes populaires ?**

L'endettement des ménages a augmenté de 4,8% à 386 MMDH de 2020 à 2021, contre une croissance moyenne de 4,9% sur la période 2013-2019.

Plus d'un bénéficiaire sur 4 affiche un taux d'endettement supérieur à 40% de son revenu.

Les crédits à la consommation, qui représentent 35% des crédits privés accordés en 2021, continuent leur progression suite à la détérioration des conditions financières des ménages depuis la crise sanitaire du Covid.

7 décembre par Éric TOUSSAINT, Jawad MOUSTAKBAL (CADTM)

Éric Toussaint

Docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII, porte-parole du CADTM international et membre du Conseil scientifique d'ATTAC France.

Il est l'auteur des livres, *Banque mondiale - Une histoire critique*, Syllepse, 2022, *Capitulation entre adultes : Grèce 2015, une alternative était possible*, Syllepse, 2020, *Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*, Les liens qui libèrent, 2017 ; *Bancocratie*, ADEN, Bruxelles, 2014 ; *Procès d'un homme exemplaire*, Éditions Al Dante, Marseille, 2013 ; *Un coup d'œil dans le rétroviseur. L'idéologie néolibérale des origines jusqu'à aujourd'hui*, Le Cerisier, Mons, 2010. Il est coauteur avec Damien Millet des livres *AAA, Audit, Annulation, Autre politique*, Le Seuil, Paris, 2012 ; *La dette ou la vie*, Aden/CADTM, Bruxelles, 2011. Ce dernier livre a reçu le Prix du livre politique octroyé par la Foire du livre politique de Liège.

Il a coordonné les travaux de la Commission pour la Vérité sur la dette publique de la Grèce créée le 4 avril 2015 par la présidente du Parlement grec. Cette commission a fonctionné sous les auspices du parlement entre avril et octobre 2015.

## Arabie saoudite, l'immunité accordée par le gouvernement américain est une profonde trahison



Dans le cadre de l'action en justice intentée par la fiancée du journaliste assassiné Jamal Khashoggi, Amnesty International réagit à la demande faite par le gouvernement des États-Unis à un tribunal fédéral d'accorder l'immunité au prince héritier saoudien Mohammed bin Salman.

« Le gouvernement américain devrait avoir honte. Ce n'est rien de moins qu'une trahison écœurante, totale, profonde. D'abord les preuves de l'implication du prince héritier dans le meurtre de Jamal Khashoggi ont été négligées par le président Donald Trump, puis le président Joe Biden l'a salué poing contre poing... tout cela laisse penser que des accords douteux ont été passés depuis le début. » a déclaré, Agnès Callamard, la secrétaire générale d'Amnesty International

« L'initiative du gouvernement saoudien de faire bénéficier Mohammed bin Salman de l'immunité en le nommant Premier ministre est plus que cynique. Il est décevant que le gouvernement des États-Unis valide cette ruse juridique. Il envoie ainsi un message déplorable : ceux qui sont au pouvoir – qu'ils soient chefs d'État, responsables gouvernementaux avec du sang sur les mains, généraux commandant des crimes de guerre, ministres ordonnant des enlèvements et des actes de torture, ou cadres corrompus – sont libres d'agir au mépris des lois en toute impunité.

« Mohammed bin Salman doit répondre à ces graves allégations devant un tribunal. Nous gardons l'espoir que le système judiciaire américain rejettera la demande du ministère de la Justice afin que cette affaire donne bien lieu à un procès. Nul ne doit être assuré de l'immunité pour des crimes aussi odieux et nous, l'ensemble du mouvement international de défense des droits humains, ne relâcherons pas nos efforts tant que les responsables du meurtre de Jamal Khashoggi n'auront pas été traduits en justice. »

AMNESTY INTERNATIONAL

## Dans la classe des Freinet

Pédagogues à la renommée internationale, Élise et Célestin Freinet ont produit quantité d'écrits théoriques. Mais ils ont surtout mis leurs idées en pratique, notamment en fondant l'école qu'ils ont ouverte en 1934 à Vence. Dans cet établissement sans véritable classe ni pupitres alignés face à un tableau, les sanctions sont votées en assemblée générale, et chacun doit travailler en autonomie.



Kusama Yayoi. – «Après l'école», 2003

© Yayoi Kusama - Photographie : André Morin - Centre Pompidou, MNAM-CCI - RMN-Grand Palais

La pédagogie inspirée par Élise et Célestin Freinet n'est ni une méthode ni une technique dénuée de politique. Elle est le produit de rencontres entre des données matérielles, des réflexions théoriques et des positions idéologiques. En d'autres termes, il n'y a pas de « pédagogie Freinet » clés en main, mais plutôt un parcours balisé par des idéaux sociaux et politiques au service desquels sont expérimentées des techniques. Et ce sont les articles parus en revues qui permettent de suivre ce cheminement.

La collaboration de Célestin avec *L'École émancipée* (1) dure jusqu'en 1934, date à laquelle il se brouille avec la revue. On peut considérer que, durant cette période, Freinet y concentre l'essentiel de ses réflexions théoriques. En 1922-1923, il commence à partager les expériences pédagogiques qu'il découvre. Comme le fonctionnement des écoles dans la région d'Altona, en Prusse. Il est exalté par les conditions matérielles dans lesquelles travaillent les enfants, par l'adaptation du mobilier scolaire à leur taille et par la liberté laissée aux enseignants dans leurs pratiques. Mais c'est son voyage en Russie (1925-1927) qui lui inspire le plus de réflexions – dix-huit articles. Il en félicite « la belle route », à savoir le fait que la révolution ait doté l'école d'une vision et d'un but à atteindre : la libération de l'humain dans une nouvelle société. Il en saisit ce qui définit une école du peuple et une pédagogie prolétarienne. Il y a observé une école comme laboratoire, avec l'individualisation des activités des enfants, une attention portée à la liberté et au *self government* (« autonomie »), expérimentée comme une vie sociale et politique. Toute la classe est active, les examens sont supprimés et on privilégie le travail en plein air, manuel, industriel et agricole, ainsi que la



coéducation. Il confie son « émerveillement » : « *L'école russe, qui est vivante, n'est neutre ni au point de vue politique ni au point de vue religieux. Elle prépare loyalement le citoyen de la République des travailleurs et l'homme aréligieux qui saura jeter hors du temple les popes endormeurs du prolétariat.* »

D'où la nécessité de continuer les efforts pour « *préparer l'avènement de l'école du peuple* », écrit-il en 1925. Il ne faut pas imaginer la démarche scolaire russe de ces années-là comme une vaste entreprise de propagande bolchevique. Dans les années 1920, la politique éducative en Russie s'inspire du psychologue et philosophe américain John Dewey et veut rompre, surtout à partir du tournant de la nouvelle politique économique (NEP), avec toute forme d'endoctrinement des masses et d'autorité verticale. D'où une production culturelle intense, la multiplication des écoles nouvelles insistant sur la liberté, et une désidéologisation des contenus (2). C'est cette politique éducative qui passionne l'instituteur provençal.

### **Une école du travail**

Freinet passe aussi au crible le travail de pédagogues déjà réputés et engagés dans l'éducation nouvelle comme – outre Dewey – Adolphe Ferrière, Maria Montessori, Ovide Decroly, Rabindranath Tagore, Jean Piaget, Johann Heinrich Pestalozzi. De Ferrière, il commente *L'École active* (1922), dont il faut souligner l'importance dans sa formation intellectuelle, particulièrement l'idée de l'« *activité spontanée, personnelle et productive de l'enfant* ». Il loue également les principes pédagogiques sur lesquels repose la pédagogie Montessori – surtout la quête de bonheur des enfants. Il se pose aussi en analyste des instructions officielles. Quand paraissent celles de 1923, il se réjouit, par exemple, de l'avancée de l'institution vers des pratiques qui lui semblent se rapprocher de l'éducation nouvelle – comme l'insistance sur l'apprentissage actif, sur les textes libres, ou encore l'encouragement à développer des classes promenades.

C'est en 1924 que Freinet donne à la revue *Clarté* un texte politique assez achevé : « Vers l'école du prolétariat : la dernière étape de l'école capitaliste ». Il y retrace brièvement l'histoire de l'institution jusqu'au XIXe siècle, où l'industrialisation naissante met l'éducation au service des intérêts du capitalisme. C'est l'école bourgeoise, qui ne se préoccupe que d'accroître la connaissance conçue comme une culture au service du profit. Il plaide alors pour une école du travail où la part manuelle aurait autant d'importance dans la transmission des connaissances. C'est-à-dire une révolution complète de l'école, où les travailleurs rétabliront un ordre social qui leur soit favorable.

L'école de Vence (Alpes-Maritimes) a été fondée en 1934 comme un laboratoire d'expérimentation des principes d'une nouvelle pédagogie libérée du harcèlement administratif pour faire émerger une éducation prolétarienne. Lorsqu'elle ouvre officiellement, après la décision de Jean Zay, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts, Élise et Célestin sont tous deux à la retraite – donc totalement libérés de l'école publique. À l'été 1936, *L'Éducateur prolétarien* sort un numéro consacré à « Une année d'expérience à l'école Freinet ». Si Célestin souligne qu'elle a été éprouvante, pour des raisons surtout matérielles, il y voit aussi le signe de leur fidélité à l'idéal pédagogique et social qu'ils défendent puisque ces conditions sont l'apanage des écoles prolétariennes.

L'école connaît d'abord des difficultés de financement. D'après Élise, les généreux donateurs bourgeois qui avaient promis leur aide se sont défilés au dernier moment. Le couple Freinet a donc dû s'endetter. Et bien sûr donner la main aux travaux de construction des bâtiments. Une fois achevée, l'école a tout d'une « installation prolétarienne » : aucun luxe superflu, de l'air, du soleil, de l'eau, de l'espace, des champs, du calme, des terrasses et des jardins. Le site est magnifique, au bout d'un chemin à peine carrossable, avec une vue sur l'Estérel et sur la côte jusqu'à Antibes.

Sur les quinze premiers élèves recrutés, tous sauf deux viennent d'un environnement social misérable : M., élevé seul par une mère malade ; huit orphelins de Gennevilliers ; C., dont le père a brûlé la maison et la mère est devenue folle. Élise et Célestin se font appeler « papa » et « maman ». Le manque d'argent est tel que les couvertures sont remplacées par des manteaux. Et bien sûr, à l'exact opposé d'une éducation intellectualiste et aristocratique, précise Freinet, les enfants participent à toutes les tâches ménagères et soignent aussi les bêtes. Nulle leçon de dogmatisme communiste : ce qui compte, c'est la joie détruisant d'elle-même tout système qui tenterait de l'enfermer.

Selon les préceptes du « naturisme prolétarien », la base de l'alimentation est constituée de fruits, de céréales (ils font leur pain), de riz, de maïs, de semoule et de pâtes. Pas de lait mais des yoghourts et du fromage frais. Il s'agit de rééduquer le tube digestif d'enfants jusqu'ici nourris à la soupe claire ou au pain – qui gonfle le ventre. Freinet raconte que, les premiers mois, les enfants ne pensaient qu'à manger, incapables d'identifier la sensation de satiété. L'alimentation a aussi une fonction apaisante pour ces enfants arrivés dans un état de grande instabilité nerveuse. Ainsi les orphelins de Gennevilliers tournaient-ils autour de la maison sans pouvoir s'arrêter, incapables de fixer leur attention ou de prendre contact avec l'extérieur. D'autres hurlaient

à la moindre contrariété. Lorsqu'un enfant ne va pas bien, plutôt que de le sermonner, Élise et Célestin s'interrogent d'abord sur ce qu'il a mangé. Un jour, une élève voulait sauter du haut de la terrasse, ils découvrent qu'elle a mangé du chocolat...

Sur le plan scolaire, il n'y a pas de classe proprement dite dans l'école de Freinet : pas de pupitres ni de bancs alignés face à un tableau. Les enfants sont répartis en ateliers : salle de travail sur fiche, salle de documentation, salle d'imprimerie, salle artistique, salle des petits, salle des éducateurs et ateliers de menuiserie, de tissage – qui sont agencés autour d'un long couloir, large de deux mètres, où les enfants peuvent s'installer pour travailler. Il s'agit de montrer la centralité du travail, mais aussi la confiance accordée à l'enfant rendu autonome. Cet agencement est une réaction à l'école traditionnelle, où rien n'est prévu pour la libre expression des enfants, où les salles ressemblent à des casernes et les bancs «à des moules où se coule la discipline», où il faut se taire, écrire, lire et écouter (3). Freinet étant seul à enseigner à l'école, et contraint de s'absenter souvent, il est indispensable d'apprendre aux enfants à travailler en autonomie.

L'arrivée des orphelins de Gennevilliers semble avoir été très éprouvante. Le contraste est énorme avec les autres élèves, calmes et déjà accoutumés à la communauté. Freinet les décrit comme symptomatiques de la masse ouvrière des villes, irrationnelle, souvent avinée, mal nourrie. Ainsi accueillent-ils l'inspecteur d'une poignée de main franche, accompagnée d'un «Salut camarade!». Il a fallu donc prendre le temps de les rééduquer en évitant qu'ils influencent les autres enfants. La question des sanctions s'est posée. Consignées sur des carnets, elles sont votées en assemblée générale avec un barème selon la gravité.

Quant à l'emploi du temps, il est dense. Et les week-ends ne semblent pas différents de la semaine. Sauf que le travail effectué est contrôlé le samedi soir, en assemblée générale.

6 h 30 : lever et frictions, réactions, sudation si nécessaire, gymnastique.

7 h 15 - 7 h 45 : services (tâches ménagères).

7 h 45 - 8 h 15 : petit déjeuner.

8 h 15 - 8 h 30 : lits et dortoirs.

8 h 30 : début du travail scolaire. La séance commence par les textes libres, qui sont lus et choisis en commun, puis imprimés. Ils servent de base aux autres exercices : calcul, grammaire, sciences ; à la suite de quoi les enfants choisissent leur atelier, où les attendent des fiches autocorrectives qui leur permettent de cheminer progressivement (elles s'inspirent du pédagogue américain Carleton Washburne).

10 h 30 : travail dans les champs ou travail libre.

11 h 30 : gymnastique.

Midi - 13 h 30 : déjeuner.

13 h 30 - 16 h 30 : travail libre manuel.

16 h 30 : «causerie commune» ou lectures collectives.

17 h 15 : conférences – les élèves sont entraînés à préparer une intervention à partir de la documentation disponible dans l'école.

### **L'expression même du socialisme**

Madeleine [*filles d'Élise et de Célestin*] raconte qu'au réveil des enfants, Élise et Célestin sont déjà debout et prêts. Tous plongent dans le grand bassin et sèchent au soleil l'été, ou dans le dortoir quand il fait froid. Ensuite, Célestin les soumet aux sudations, avec des lampes à alcool sous les cabines, jusqu'à ce que, «*cuits à point*», écrit Madeleine, ils plongent dans un bassin d'eau froide. Puis il les frictionne vigoureusement avec un gant de crin.

Madeleine évoque aussi les méthodes de travail : chaque semaine, les enfants ont un plan personnalisé, composé de plusieurs matières. La «coopérative des enfants libres» a lieu tous les samedis : un enfant élu par la classe lit le «journal mural», dans lequel tout le monde a, durant la semaine, inscrit ses griefs, ses félicitations, ses souhaits. Enfin, une «boîte à questions» est mise à la disposition des enfants.

Dans cette école, chacun doit être convaincu de travailler pour la communauté. Plus de leçons ni de résumés par cœur... Parmi les travaux privilégiés par les enfants : le journal mensuel *Pionniers*, dans lequel ils racontent leur vie en communauté. Élise s'implique beaucoup dans les travaux manuels. Parce que l'organisation lui semble encore trop proche de l'école traditionnelle et, du fait de son tempérament d'artiste, elle aimerait bien plus de créativité, de liberté, de vie au contact de la nature.

Il transparaît du premier bilan annuel que Freinet concède sans difficulté que tout ne fonctionne pas comme attendu, qu'ils ont encore des progrès à accomplir et que l'école leur réserve de nombreuses surprises. Mais il est clair que le couple utilise son établissement comme un lieu d'expérimentation et d'observation pédagogiques. Et il y a dans ce premier bilan une esquisse de l'importance du travail et de sa supériorité sur le jeu comme outil pédagogique. Ce qui va à l'encontre de ce que l'éducation nouvelle prône au même

moment. La liberté, choisir quel travail on veut faire, non de ne pas travailler. Personne ne reste sans rien faire. L'école des Freinet est un atelier de travail.

Enfin, l'école fonctionne comme une coopérative : « *Nous ne sommes ni maîtres, ni patrons, ni directeurs ; nous faisons, au même titre que les enfants, partie intégrante d'une communauté dans laquelle nous avons plus de devoirs que de droits.* » Ce mode de vie est pour les Freinet l'expression même du socialisme, sans avoir besoin de faire de politique : « *Nous ne travaillons pas pour aujourd'hui mais pour demain. Nous préparons des hommes, des lutteurs, conscients des nécessités sociales et politiques. (...) Et dans cette lutte, nous nous en portons garants, ils ne sauront être que du côté de leur classe, du côté du peuple, pour l'avènement de la société socialiste dont leur communauté est un hardi embryon.* » Par bien des aspects, l'école de Vence est comparable aux expériences pédagogiques imaginées par des utopistes : un subtil mélange de pragmatisme et d'idéaux.

Laurence DE COCK (Monde diplomatique)

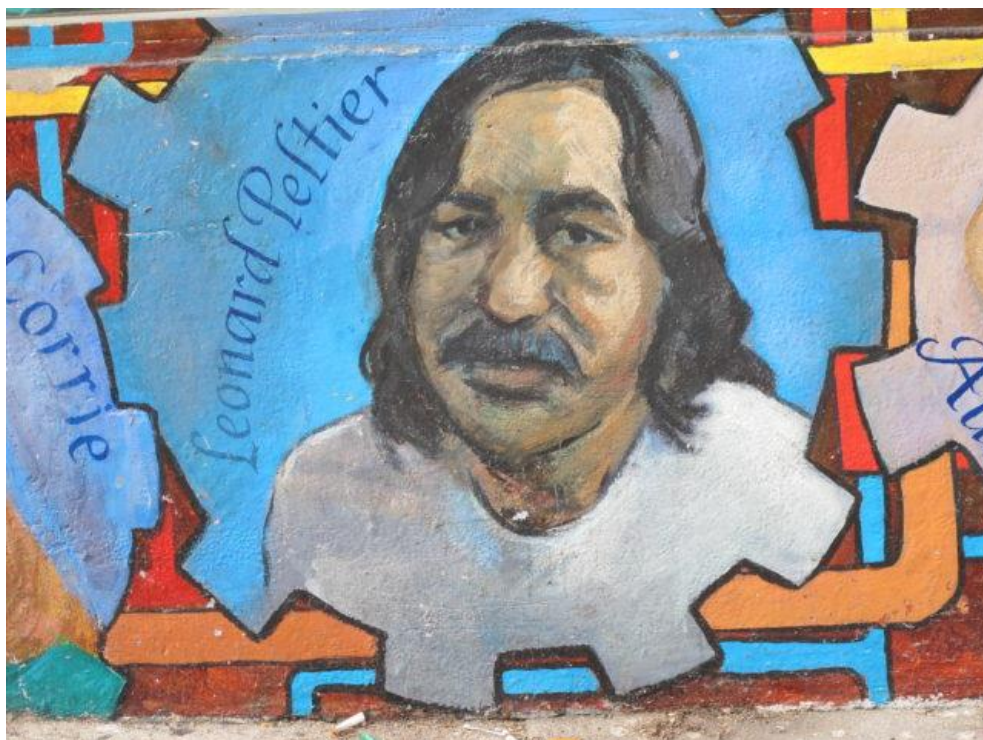
Professeure d'histoire-géographie. Auteure d'*Une journée fasciste. Célestin et Élise Freinet, pédagogues et militants*, qui vient de paraître aux éditions Agone (Marseille) et dont ce texte est extrait.

(1) NDLR. Revue créée en 1910, dans la mouvance du syndicalisme révolutionnaire, comme organe de la Fédération des membres de l'enseignement laïque.

(2) Antoine Janvier, « Matérialisme et révolution chez Célestin Freinet », *Cahiers du GRM*, n° 14, Toulouse, 2019.

(3) Célestin Freinet, *Plus de leçons*, « Brochures d'éducation nouvelle populaire », L'Imprimerie à l'école, Vence, 1937.

## L'affaire Leonard Peltier à l'ONU : une impasse ?



*La détention arbitraire de Léonard Peltier, qui dure depuis 46 ans, a été reconnue comme telle par les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme. Son cas a été amené devant le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, qui a demandé sa libération aux États-Unis lors du 50e Conseil des droits de l'homme. Cependant, à ce jour, rien n'a changé dans la situation de Leonard Peltier.*

El Clarín de Chile a pu rencontrer Jean Roach, Lona Knight et Carol Gokee, trois délégués du mouvement pour la libération de Leonard Peltier, lors de la 51e session du Conseil des droits de l'homme qui siège actuellement au siège des Nations Unies à Genève, Suisse. Dans ce conseil, ils ont réitéré la nécessité d'agir pour mettre fin à la détention injuste de Léonard Peltier. Cet activiste amérindien, a été condamné à deux peines à perpétuité dans une prison fédérale pour le meurtre présumé de deux agents du FBI lors d'une fusillade en 1975 dans la réserve indienne de Pine Ridge dans le Dakota du Sud. Emprisonné à l'âge de 32 ans, Léonard Peltier est aujourd'hui un vieil homme très fragile. Sa peine inconstitutionnelle, reconnue dans le monde entier comme une détention arbitraire, devient de facto une condamnation à mort.

L'environnement violent créé par le FBI sur la réserve de Pine Ridge au moment de l'arrestation de Peltier a été reconnu ces dernières années : le FBI a activement participé et financé une campagne secrète pour réprimer les activités de l'American Indian Movement (AIM), un groupe d'activistes attirant l'attention sur les violations des droits des traités fédéraux, la discrimination et la brutalité policière contre les Amérindiens. Les efforts pour obtenir la libération de Leonard Peltier ont été à plusieurs reprises contrecarrés par l'opposition du FBI, associée à l'incapacité du FBI à reconnaître son rôle à Pine Ridge. Malheureusement, pour le gouvernement des États-Unis, ces actions du FBI au milieu des années 1970 en territoire indigène semblent peu crédibles et cela n'aide pas à remettre en cause la situation de Leonard Peltier.

**Nous aimerions vous interroger sur l'atmosphère créée par le FBI dans les années 1970 sur la réserve indienne de Pine Ridge. Nous voulions également savoir si le chef tribal de l'époque, Dick Wilson, était impliqué d'une manière ou d'une autre dans des agences gouvernementales ou comment il contribuait à cette atmosphère violente.**

Dick Wilson était le créateur de l'escouade de voyous qui a reçu des armes automatiques et une assistance militaire du gouvernement des États-Unis pour se rendre à Wounded Knee. Tout a commencé en 1973, mais cela vaut la peine de considérer l'année 1975 : lorsque la fusillade a eu lieu le 26 juin, en moins d'une heure, la zone était déjà inondée de policiers, l'AI, qui était la police tribale, qui maintenant a changé de nom. Qui était Dick Wilson ? Le chef de la tribu, qui a déclaré qu'il allait se débarrasser des membres de l'AIM. Ainsi,

tout homme qui avait les cheveux longs, ou qui croyait à la religion autochtone, à la religion traditionnelle, qui se rendait à la hutte de sudation ou participait à une cérémonie, devenait la cible de leurs voyous. Même ceux qui étaient considérés comme des sympathisants de l'AIM. Beaucoup l'étaient, surtout les grands-mères.

**Pensez-vous que toute cette atmosphère violente créée par le FBI et la police privée de Dick Wilson (les GOONS), visait principalement à réprimer d'une manière ou d'une autre toute tentative de préserver et de conserver les traditions indigènes, une tentative de standardisation et d'occidentalisation des peuples amérindiens ?**

Wounded Knee 73 était un mouvement spirituel qui est parti des internats et a fait pression sur l'Église catholique concernant l'éducation forcée des enfants autochtones. Puis l'American Indian Movement est revenu et a aidé à ramener les croyances parce que la religion indigène était toujours là, mais elle était cachée. Grâce à ce mouvement, nos croyances traditionnelles ont refait surface. Et c'était l'une des principales craintes du gouvernement : l'unification des peuples indigènes sous la spiritualité.

Le gouvernement a donc organisé l'assaut militaire sur Wounded Knee en 1973, puis a fourni à la police de Wilson des armes de qualité militaire. Lorsque les événements du 26 juin 1975 se sont produits, l'atmosphère quotidienne dans la réserve était régie par le droit des armes. Tout le monde devait avoir une arme à feu pour se protéger et souvent quelqu'un se faisait tirer dessus. Depuis Wounded Knee, nous avons que des armes à un coup de calibre .22, alors qu'eux (les GOONS) avaient des armes automatiques. Nous n'avions qu'eux pour nous protéger, eux ils avaient même des véhicules blindés, vous savez, des chars de guerre. Oui, il y a des photos de ça. Ainsi, lorsque le 26 juin est arrivé, le jour de la fusillade dans laquelle Leonard a été piégé, ils ont envoyé deux agents du FBI au ranch Jumping Bulls. Ces agents étaient en civil, sans insigne, sans uniforme. Et ils savaient que le climat de toute la réserve était délicat car ils vivaient selon la loi des armes. Alors on se demande pourquoi ont-ils fait ça ? Pourquoi ont-ils envoyé des véhicules sans identification ? Et ils ne portaient pas d'uniformes de police, pas même de costumes, vous savez, comme les agents du FBI en portent habituellement. C'est donc comme une question à laquelle nous ne pouvons pas répondre. Pourquoi ont-ils fait cela et aussi pourquoi sont-ils venus tirer ?

-Jean avait 14 ans et était là.

-Oui, mon petit frère et moi étions là, mais la plupart d'entre nous avaient moins de 18 ans. Les adolescents et les adultes sont ceux qui ont payé pour cela.

Leonard a été accusé du meurtre de deux agents du FBI, dont l'un a été abattu à bout portant, mais les études balistiques n'ont jamais confirmé ce fait.

**Et prétendument, des agents du FBI poursuivaient un jeune homme accusé d'avoir volé une paire de bottes...**

Oui, c'est ça. Et c'est une autre question de compétence parce que tout d'abord, le FBI n'est pas autorisé à accéder à notre territoire souverain, à détenir des membres tribaux, à moins qu'ils n'aient commis l'un des dix crimes les plus importants, comme l'enlèvement ou le meurtre. Le mobile doit être l'un des dix crimes principaux. Ainsi, le vol d'une paire de bottes de cow-boy n'est pas considéré comme tel.

De plus, cet événement s'est produit au Nebraska, dans un État au sud du Dakota du Sud. L'incident des bottes s'est produit dans un autre État. Et je voudrais ajouter quelque chose : c'est Dick Wilson, le chef de la tribu, qui a décidé de faire intervenir les maréchaux du gouvernement américain, le FBI, parce qu'il essayait de mettre sous ses pieds les ressources contenues dans la terre. Les Jumping Bulls étaient des autorités traditionnelles et Wilson avait besoin de leur signature pour transférer le terrain au gouvernement des États-Unis, qui était intéressé par l'extraction d'uranium dans cette région. En fait, à cette époque, ils voulaient construire un champ de tir, mais ils essayaient toujours d'obtenir ce terrain et les anciens ont approché le AIM en disant : « Nous avons besoin de votre aide, ils nous tuent ».

Ils ont tué plus de soixante-trois personnes à ce moment-là. Ils les ont agressés avec force, les ont maltraités, les ont chassés de la route dans leurs voitures, ont tiré sur des maisons et tué des enfants. Et puis l'American Indian Movement est venu les protéger.

Le jour même de la fusillade, Dick Wilson était à Washington, DC, transférant un tiers des quatre huitièmes de la réserve au gouvernement avec de fausses signatures. Donc, au fond, il s'agissait de la terre, de la cupidité. L'American Indian Movement a été classé comme groupe terroriste par Wilson. Donc, pour cette raison, le gouvernement américain est allé avec la grande milice, parce que soi-disant c'était un groupe terroriste, un groupe de guérilla. Mais ce n'était vraiment pas le cas.

Au FBI, c'était la période de l'ère J. Edgar Hoover pendant laquelle Cointelpro, le programme de contre-espionnage, a été mis en place, en l'occurrence pour monter une campagne de diffamation contre l'American



Indian Movement et faire croire que tous à Pine Ridge étaient militants, bien que ce n'était pas vrai. Leonard Peltier enseignait aux habitants de Pine Ridge le jardinage et les cérémonies. Leonard n'est en aucun cas un homme violent, mais il a protégé son peuple. Il donnerait sa vie pour son peuple. Et c'est pourquoi nous devons continuer à nous battre pour lui. Il est malade en ce moment. Et quand l'ONU a publié son rapport, nous avons dû venir et nous avons dû amplifier l'information. Nous avons dû faire de notre mieux pour que tous les dirigeants du monde s'avancent pour demander sa liberté.

Nous ne devrions même pas avoir à demander grâce. Cet homme aurait dû être disculpé il y a des années lorsque la loi sur la liberté d'information est sortie et que nous avons pu obtenir certains documents. C'est alors que nous avons eu la preuve qu'ils avaient retenu le rapport balistique et falsifié ces mêmes rapports pour condamner Leonard. Et je voudrais ajouter une chose de plus que, dans sa récente déclaration au président Biden, James Reynolds, le procureur américain, procureur de district superviseur, Evan Hultman, qui a emprisonné Leonard, a déclaré : « J'ai vécu avec ça pendant 45 ans. Et je dois vous dire que nous avons menti, nous avons utilisé une théorie après l'autre. Lorsqu'une théorie ne fonctionnait pas, nous en créions une autre. Nous l'avons fait et nous avons emmené cet homme en prison. Et ça suffit. Il doit être libéré. »

Il n'a jamais reçu de date de sortie. Alors en ce moment il est sur le point de mourir en prison alors qu'il a déjà purgé sa peine il y a plus de cinq ans. Si nous regardons le temps où il était en prison, la peine d'emprisonnement à perpétuité au moment de sa condamnation était de 17 ans et demi et il a été condamné à deux peines d'emprisonnement à perpétuité. Cela équivaut à 35 ans. Et puis il s'est enfui en Californie, à Lompoc, parce que le gouvernement l'a piégé pour attenter à sa vie. Ils ont demandé à un autre détenu de l'aider à s'évader, et ils allaient lui tirer une balle dans le dos parce qu'il attirait beaucoup l'attention des médias à l'extérieur de la prison. C'était le seul moyen d'arrêter Leonard. Cependant, le plan a échoué parce qu'ils n'ont pas distingué un indigène d'un autre. Alors ils ont tiré sur un autre et l'ont tué en pensant que c'était Leonard. Mais Leonard s'est échappé pendant cinq jours. Il a finalement été arrêté et a eu 7 ans de prison en plus de sa peine, alors il y a cinq ans, il aurait dû être libéré. Leonard se bat pour sa vie depuis 47 ans. Et il a des gens importants qui le soutiennent. Maintenant, notre coalition a réussi à rassembler des politiciens, des journalistes, des enseignants, des médecins, des avocats, des juristes, et aussi de nombreuses organisations travaillent avec nous.

**Nous avons également lu sur les conditions de vie des Amérindiens aux États-Unis, en particulier dans la réserve indienne de Pine Ridge, encore aujourd'hui. Nous étions donc inquiets de lire qu'il y avait un nombre très élevé de pauvreté, d'alcoolisme et de suicide chez les adolescents. À ce jour, le gouvernement fait preuve de discrimination et il n'en fait pas assez. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et sur l'état des choses dans la réserve ?**

On parle de génocide, de colonisation, à ce jour. Vivre dans les réserves, c'est comme être en guerre, comme dans un camp de prisonniers.

Les réserves ne sont pas autonomes et le gouvernement ne nous apporte pas de la bonne nourriture : personne ici dans ce pays ne mangerait la nourriture qu'ils nous donnent. Et pas seulement ça, mais les drogues qu'ils ont apportées, ça détruit toute la communauté.

L'église est tout aussi toxique. Vous avez donc tous ces éléments avec lesquels plusieurs générations ont grandi. Par exemple, l'obligation d'envoyer les enfants dans des internats, par contre les grands-parents ne peuvent pas parler la langue ni pratiquer leurs coutumes, ce sont des abus. Nous avons entendu ce qui s'est passé au Canada et nous avons aussi des internats aux États-Unis. Lona est une survivante du pensionnat. Ils ont brisé sa famille. Donc, quand vous décomposez la famille, je veux dire, vous avez toute une génération qui n'a jamais pris soin de ses enfants parce qu'ils étaient en internat. C'est donc une véritable attaque visant l'effondrement du peuple, de la famille, des tribus. Et le résultat se voit dans les conditions actuelles des réserves indigènes.

Les familles ont donc été obligées d'envoyer leurs enfants dans ces internats.

C'est vrai, ils ont été ramassés de force à cinq ans et renvoyés à 18 ou 24 ans.

Les fonctionnaires de l'État venaient et emmenaient les enfants. Leonard lui-même a été emmené dans l'une de ces institutions. Il a été élevé par son grand-père et sa grand-mère, et lorsque son grand-père est décédé, sa grand-mère avait du mal à le nourrir, lui et ses frères et sœurs. Elle a donc appelé à l'aide et des fonctionnaires ont commencé à arriver dans des voitures du gouvernement. À neuf ans, Leonard savait ce qu'était une voiture du gouvernement, et quand ces voitures arrivaient sur la propriété, les enfants couraient parce qu'ils savaient qu'ils allaient être pris. Et un jour, ils n'ont pas entendu la voiture venir et ils les ont emmenés.

Elena RUSCA / Felipe ROMAN LOZANO, 21 octobre 2022 (Investig'Action)

## La Ville de Genève demande à Joe Biden la grâce présidentielle pour le militant amérindien Leonard Peltier

*Suite à la rencontre de matriarches du peuple Lakota à propos de l'emprisonnement depuis près de 50 ans de Monsieur Leonard Peltier, la Ville de Genève va demander au Président des Etats Unis de gracier ce militant amérindien.*

Incarcéré suite à un affrontement auquel ont pris part des membres du Mouvement indien d'Amérique (AIM) appartenant aux nations Chippewa et Lakota, et durant lequel deux agents du FBI sont morts lors d'une fusillade, Monsieur Leonard Peltier a été déclaré coupable de leur meurtre, mais a toujours nié. De sérieux doutes pèsent sur l'équité des procédures qui ont conduit à son procès et à sa condamnation. Ses demandes de libération conditionnelle ont été rejetées à plusieurs reprises. La dégradation de son état de santé suscite de vives inquiétudes et sa libération est réclamée de toutes parts, de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Amnesty International.

Mardi 27 septembre 2022, Mesdames Jean Roach ( survivante de la fusillade de 1975 suite à laquelle Monsieur Leonard Peltier a été arrêté et Vice-Présidente de l'International Leonard Peltier Defense Committee) et Carol Gokee (fondatrice et directrice de la coalition Rise Up For Peltier) ont été reçues par Monsieur Alfonso Gomez, Vice-Président du Conseil administratif, dans les salons du Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard, à l'occasion d'une visite de courtoisie. Elles ont fait part de leur lutte contre la détention arbitraire et pour les droits des peuples autochtones.

Au cours de leur tournée, les matriarches étaient accompagnées de représentant-e-s du Collectif BreakFree Suisse qui milite pour le désinvestissement des énergies fossiles, notamment au travers d'actions de désobéissance civile. Le collectif est également proche de la cause des peuples autochtones, qui sont en première ligne face au changement climatique et dont les terres sont régulièrement menacées par des projets à fort impact environnemental. Mais si le mode de vie de ces derniers en symbiose avec les écosystèmes dont ils dépendent les expose tout particulièrement aux changements climatiques, ils sont aussi héritiers de savoirs ancestraux uniques accumulés depuis des siècles. L'Accord de Paris sur le climat, la déclaration de New-York sur les forêts, ainsi que les récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) leur reconnaissent un rôle primordial de sentinelles du climat.

La Ville de Genève s'est depuis longtemps engagée en faveur de l'autodétermination des peuples, et en particulier des peuples autochtones. Notre municipalité s'est positionnée comme pionnière dans les années 1920 en soutenant officiellement le Chef Daskaheh de la Confédération iroquoise. La Ville a par la suite rencontré à plusieurs reprises des représentant-e-s des peuples amérindiens.

Selon les dernières actualités, la libération de Monsieur Leonard Peltier serait possible par l'octroi d'une grâce du Président des États-Unis d'Amérique, Monsieur Joe Biden. Monsieur James H. Reynolds, le procureur de l'époque qui a participé à la condamnation de Monsieur Leonard Peltier dans les années 70, estime aujourd'hui que « (...) les poursuites et l'incarcération de Monsieur Leonard Peltier étaient et sont injustes ». Ainsi, Monsieur James H. Reynolds demande à Monsieur Joe Biden d'accorder la clémence à Monsieur Leonard Peltier comme un pas vers la guérison des « relations brisées » entre les Amérindiens et le gouvernement américain.

En septembre 2022, le comité du parti démocrate américain a adopté à l'unanimité une résolution exhortant Monsieur Joe Biden à libérer Monsieur Leonard Peltier. Le Conseil administratif se joint à cet appel pour demander au président des États-Unis la grâce présidentielle pour Monsieur Leonard Peltier.

3 novembre 2022

### Contact

M. Alfonso Gomez, vice-président du Conseil administratif, en contactant Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle

Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)  
anna.vaucher@ville-ge.ch - 078 760 97 97

# Réimaginer la terre avec les peuples autochtones

*Depuis un an, des dizaines d'activistes autochtones ont été assassinés pour leur défense de l'environnement contre les politiques extractivistes. À la suite d'un ouvrage dirigé par Irène Bellier et Jennifer Hays, comparant le rapport des peuples autochtones à l'État et aux instances de l'ONU, Barbara Glowczewski revient ici sur leurs stratégies articulant plusieurs échelles territoriales.*

« À l'heure du plus grand défi de l'Humanité, qui est la crise climatique causée par l'industrialisation du monde sous domination de la vision capitaliste, nous les Peuples Premiers, nous invitons le monde à revoir et reconsidérer sa relation avec ce que les occidentaux appellent la Nature. Nous en dépendons complètement et pourtant nous restons continuellement sourds à ses cris de douleurs. Chacun doit agir à son échelle, et la Guyane, en tant que pays amazonien à son rôle à jouer. La France, en tant que 5<sup>ème</sup> puissance mondiale doit assumer ses responsabilités et arrêter son hypocrisie! » Cette déclaration fut prononcée le 12 décembre 2020 par Yanuwana Christophe Pierre, réalisateur kali'na, président fondateur de la JAG (Jeunesse Autochtone de Guyane) qui s'est mobilisée avec succès contre le projet de la Montagne d'or, consortium de multinationales, russe et canadienne. Les peuples autochtones, habitants des forêts, savanes ou désert, soignent la terre avant l'imposition de normes industrielles et administratives qui interdisent, par exemple en France, d'habiter l'endroit où l'on travaille, que ce soit une parcelle agricole ou un atelier d'artiste en ville. Le parc national en Amazonie Guyanaise a autorisé le maintien de villages indiens, mais leurs droits de chasse et de pêche, leurs pratiques ancestrales pour faire pousser leurs nourritures et construire leurs villages, sont menacés tant par la normalisation des lois que par les orpailleurs clandestins qui polluent les rivières et la forêt en menaçant la survie de tous les habitants humains et non humains.

Face aux pollutions, incendies, et autres catastrophes qui traversent la planète, il est urgent de comparer les espaces et interactions locales, régionales, nationales et internationales de peuples colonisés, discriminés, criminalisés, réduits au silence, et de plus en plus souvent tués quand leurs activistes s'opposent aux industries et politiques qui détruisent leur milieu.

*Échelles de gouvernance et droits des peuples autochtones* rassemble les travaux d'une douzaine de chercheurs réunis par un programme européen initié par Irène Bellier, directrice du LAIOS, qui a co-dirigé ce 7<sup>e</sup> livre avec Jennifer Hays, professeure associée d'anthropologie sociale à l'Université arctique de Norvège (UiT)<sup>2</sup>. L'introduction rappelle que dans les 46 articles de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones ratifiée à l'ONU en 2007, qui sert de référent dans la gouvernance mondiale (climat, durabilité, etc.) et les négociations locales des acteurs concernés, l'autochtonie n'a à dessein pas de définition substantielle.

Le terme « autochtone » que l'ONU a préféré à « indigène » pour traduire l'anglais *Indigenous* ou l'espagnol *indigenas*, est utilisé comme une « catégorie politique relationnelle » définie par les relations que des groupes humains minorisés par la colonisation et les régimes actuels entretiennent avec d'autres groupes sociaux et avec les institutions de pouvoir. En ce sens, l'autochtonie concerne 5% de la population mondiale, soit 5 000 cultures qui protègent 80% de la biodiversité dans 90 pays. Les auteurs constatent une « dévalorisation générale et la marginalisation structurelle des peuples autochtones partout dans le monde, y compris dans les pays dotés d'une législation spécifiquement consacrée aux droits des peuples autochtones » (14)

Laurent Lacroix, sociologue, analyse ainsi les contradictions à l'épreuve de l'État plurinational de Bolivie, où suite à l'affirmation de ses origines amérindiennes, le président Evo Moralès avait incorporé la Déclaration de 2007 dans la constitution. Au Chili, les Mapuche, résistants de la première heure, ont le droit de former des « communautés » et des « associations » sur les 5% du territoire qui leur reste, mais comme le montrent Leslie Cloud, juriste et Fabien Le Bonniec, anthropologue professeur à l'université catholique de Temuco, ils sont aussi délégitimés et criminalisés dans leurs revendications contre les propriétaires privés, les multinationales et le gouvernement par des dispositifs juridiques les soupçonnant de « terrorisme ».



Selon la Déclaration de l'ONU, les peuples autochtones ont « le droit à l'autodétermination » (article 3), « le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales » (article 4), « le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles, tout en conservant le droit, si tel est leur choix de participer pleinement à la vie politique, sociale et culturelle de l'État. » (article 5) ; les peuples autochtones « ne peuvent être enlevés de forces à leur terres ou territoires » (article 10) et ils « ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissement scolaires dans leurs langues » (article 14) ; plusieurs articles listent la responsabilité des Etats pour que de tels droits, soient respectés, facilités, y compris financièrement par des réparations<sup>3</sup>.

C'est l'initiative du rassemblement de 60 nations amérindiennes de 16 pays soutenues par le sous-comité des ONG sur la discrimination raciale et la décolonisation, qui inaugura en 1977 la sensibilisation de l'ONU aux questions des peuples autochtones. Ils obtinrent la mise en place en 1982 d'un Groupe de travail pour réfléchir à des normes de protection de leurs terres, langues, cultures en tant que peuples minorisés, spoliés et exploités. Les Aborigènes d'Australie et les Maori de Nouvelle Zélande ont rejoint le groupe de travail dès sa création, les Amérindiens de Guyane, dix ans plus tard, sous l'impulsion d'Alexis Tiouka, frère de Félix Tiouka, Kali'na célèbre dès 1984 pour son adresse au gouvernement français demandant la reconnaissance des peuples amérindiens et leur souveraineté sur leur territoire ainsi que des droits culturels<sup>4</sup>.

Les Kanaks ont aussi porté leurs luttes à l'ONU et les Polynésiens à la Cour Pénale Internationale pour dénoncer les essais nucléaires de la France comme crime contre l'humanité.

Irène Bellier observe les forums politiques à l'ONU depuis 2001, et analyse ici la manière dont opèrent le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) créé en 2008 et rattaché au CDH de Genève avec 1 000 à 1 500 délégués autochtones qui se réunissent aussi chaque année depuis 2001 à l'Instance permanente sur les questions autochtones qui se tient à New York. Elle montre les complexes négociations et l'engagement continu de certains activistes autochtones, d'ONG militantes et de chercheur.e.s pour inciter à la fois les États à « réaliser » les droits de la Déclaration et l'ONU à faire pression sur eux. L'ONU finance certains délégués<sup>5</sup> et des bourses de formation de jeunes de plus en plus impliqués dans les questions environnementales au nom même de la reconnaissance de leurs cultures respectives. À la demande des représentants autochtones le mouvement est réparti non en cinq continents mais en sept régions « socioculturelles » : Afrique, Amérique du Nord, Amérique du Sud- Centre-et-Caraïbes, Arctique, Asie, Océanie, Europe centrale et orientale-Asie centrale-Transcaucasie-Fédération de Russie (hors Arctique).

L'organisation internationale du travail (OIT) comprend aussi une convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux (1989) que la France refuse de signer, du fait de l'affirmation de la liberté de gestion de leurs terres par les peuples concernés : « Les gouvernements doivent prendre les mesures appropriées, y

compris au moyen d'accords internationaux, pour faciliter les contacts et la coopération entre les peuples indigènes et tribaux à travers les frontières, y compris dans les domaines économique, social, culturel, spirituel et de l'environnement. »<sup>6</sup>.

Depuis son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990, la Namibie s'est engagée dans un processus de reconnaissance de la diversité culturelle, potentiellement favorable aux droits autochtones. Jennifer Hays, qui y a été consultante pour l'OIT, rappelle qu'en Afrique, le terme « autochtone » ne concerne pas tous les peuples mais seulement les descendants de « peuples premiers » de chasseurs cueilleurs, tels les San chassés du désert du désert du Kalahari (résident aussi au Botswana, en Afrique du Sud, Angola, Zimbabwe et en Zambie), et de pasteurs-éleveurs de petite échelle, tels les Nama et Damara, et les Himba qui vivent aujourd'hui de l'élevage, tous très marginalisés en Namibie<sup>7</sup>. « La perte des terres chez les San, historiquement et jusqu'à aujourd'hui, est due à la perception qu'ils "n'utilisent pas la terre" parce qu'ils ne pratiquent ni le pastoralisme intensif ni l'agriculture – leurs stratégies de subsistance de faible impact font en sorte que la terre apparaisse disponible pour le pâturage ou toute autre utilisation intensive. Cette perception les rend vulnérables à l'invasion des propriétaires de bétail, qui les exploitent, les considérant comme des personnes inférieures et une main-d'œuvre bon marché. » (63)

Des chercheurs travaillent à changer de telles perceptions en valorisant les savoirs locaux tant sur place qu'au niveau national. En dernière instance la lutte est politique du local au transnational. Au Kenya, le modèle de conservation a mené aux expulsions des Sengwer de la forêt d'Embobut : il est déconstruit par Justin Kenrick, conseiller en politiques du Programme des Peuples de la Forêt. La plupart des États asiatiques refusent aussi le concept de peuples autochtones et en restent à la notion de « minorités ethniques » qui ne reconnaît pas les droits collectifs, laissant le champ libre à la destruction de leurs territoires au nom de divers intérêts commerciaux et extractivistes. Il reste la force performative des interventions à l'ONU dont Neal Keating, professeur d'anthropologie au Collège de Brockport (New York) montre les enjeux à partir de son expérience de « facilitateur » des délégations autochtones du Cambodge et de leur diaspora au Vietnam: « J'ai travaillé avec des militants kuy, tampuan et bunong pour rédiger les brouillons de déclarations et dénoncer les problèmes liés à différentes causes : la déforestation de l'une des dernières grandes forêts du Cambodge, Prey Lang ; un mégaprojet d'extraction et de transformation du minerai de fer sur des terres principalement kuy ; un deuxième projet de barrage hydroélectrique sur le bas Sesan. Ces militants dénonçaient également les plans gouvernementaux visant à privatiser rapidement les terres collectives autochtones et à distribuer des titres de propriété. » (117)

Le rôle de l'ONU au Mexique est examiné par Verónica González-González, sociologue travaillant pour l'inclusion des connaissances autochtones sur le climat dans les politiques d'adaptation au changement climatique. Elle analyse notamment l'agence PNUD qui, depuis les années 1990, a encouragé la création d'« organisations faitières » et de « leaders d'impact » dans ces ONG pour interagir entre les niveaux locaux, nationaux et internationaux. La Loi indigène de 2001 devait favoriser la reconnaissance des droits y compris à l'autodétermination des peuples autochtones, mais ce processus est entravé par la lourdeur d'une nouvelle bureaucratie mexicaine, au point que des organismes onusiens implantés localement ne connaissent pas les droits existants tant au niveau international que national. Un défi majeur « concerne les problèmes critiques rencontrés par les peuples autochtones dans la mise en œuvre de leurs projets politiques et d'autonomie, certains de ces problèmes étant liés à des acteurs non étatiques, notamment les réseaux de criminalité transnationaux et les entreprises multinationales.

Ces problèmes impliquent, de plus en plus, des acteurs et des dynamiques qui ne peuvent être efficacement traités par la nature intergouvernementale de l'ONU » (112). En témoigne les luttes des zapatistes qui, rappelle Jérôme Baschet à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement armé, « ont déployé leurs propres instances de gouvernement et de justice, leur propre système de santé et d'éducation, ainsi que leurs propres pratiques productives fondées sur la possession collective des terres et le développement de nouvelles formes de travaux collectifs permettant de soutenir matériellement l'organisation de l'autonomie. »<sup>8</sup> Pour contrer le développementalisme du gouvernement allié aux multinationales, certains zapatistes ont aussi tenté de s'approprier des stratégies et outils électoraux tout en appelant à d'autres alliances transnationales.





Yanuwana Christophe Pierre

Si la France a signé la Déclaration sur les Droits des peuples autochtones en même temps que les autres États en 2007, elle refuse toujours au nom de la « République indivisible » de reconnaître certains principes d'autodétermination et de souveraineté des peuples qu'elle a colonisés sur des terres devenues françaises sous différents statuts : la Nouvelle-Calédonie est un pays d'outre-mer, les archipels de Polynésie sont un territoire d'outre-mer, mais la Guyane colonisée en 1626, est depuis 1946 un département d'outre-mer où les Amérindiens ne sont plus que 3% de la population. Les entretiens et archives de Stéphanie Guyon, maître de conférence en sciences politiques (Université de Picardie) montrent très bien le rôle des chercheurs dans les politiques indigénistes et à l'égard de luttes impliquant aussi les Businengué, Noirs marrons descendants d'esclaves enfuis de la Guyane hollandaise, face aux créoles majoritaires, populations importées pour une grande part réticentes à la reconnaissance de droits autochtones.

Lorsque le gouvernement décida de supprimer le territoire de l'Inini couvrant la forêt qui avait été créé en 1930 comme autonome du littoral, Robert Jaulin, jeune ethnologue chargé d'une mission en 1962 se prononça contre. Comme lui, le préfet Robert Vignon qualifia d'ethnocide la nouvelle politique d'assimilation des Indiens et devint un virulent critique de l'action de l'État en Guyane. Mais le territoire de l'Inini perdit son autonomie en 1969 et la « francisation » continua avec des effets destructurants, comme la substitution par la Caisse d'allocation familiale de la filiation patrilinéaire au système de filiation matrilinéaire des Noirs-marrons et des Amérindiens. Dans les années 1980, une nouvelle génération d'anthropologues, tels Pierre et Françoise Grenand, soutient la reconnaissance de la propriété collective des terres et l'inaliénabilité de droits culturels demandés par les Amérindiens qui créent leurs organisations revendiquant une « souveraineté » sur leur territoire de leurs droits culturels<sup>9</sup>.

Les femmes autochtones s'affirment dans ce processus : « En 2001 est par exemple créée l'association Villages de Guyane, qui regroupe des chefs coutumiers dont un certain nombre de femmes cheffes qui n'ont jamais été présent.e.s dans les instances dirigeantes de la Foag. Les principales animatrices de Villages de Guyane affichent un changement de stratégie politique au regard de celle de la Foag, puisque, sans récuser complètement l'intérêt du travail international, elles entendent inverser l'échelle du travail en privilégiant les villages. » (169) L'engagement des femmes sur le terrain et à toutes les échelles des luttes et des prises de parole en public, se retrouve chez tous les peuples autochtones où elles sont souvent à l'initiative ou au front de luttes contre l'extractivisme des mines mais aussi de diverses questions de justice sociale et de santé, comme en témoignait récemment Kadi Eléonore Johannes, Présidente du Collectif des Premières Nations de Guyane, porte-parole aussi du collectif Or de Question qui s'est battu contre le projet d'orpaillage industriel de la Montagne d'Or<sup>10</sup>.

Le mouvement social de 2017 a permis des accords avec l'État dont la création du Grand Conseil coutumier et la promesse de restitution de 400 000 ha de terre aux Amérindiens de Guyane. Mais les discussions s'enlisent alors que les communautés souffrent de l'orpaillage clandestin et de suicide des jeunes, forcés de s'exiler en ville pour le collège et le lycée, malgré la demande depuis des années d'établissements scolaires

dans leurs villages. Le vice-président de la JAG Yanuwana Christophe Pierre, réalisateur et militant, vient ainsi de démissionner du Conseil coutumier pour se concentrer sur les luttes de terrain en précisant : « La base du combat autochtone c'est la terre, pas le foncier, je dis bien la terre, c'est à dire du noyau de la planète jusqu'aux étoiles. C'est le dossier le plus complexe à bien des niveaux, car déjà les différentes communautés ne sont pas au même niveau d'information sur les ZDUC, les concessions, les cessions et ce qu'on a tendance à appeler "les 400 000 ha". Ensuite, il y a l'hostilité et l'incompréhension des élus guyanais alors que notre revendication territoriale est une démarche de réparation morale d'un crime colonial, qui est la spoliation de nos terres ancestrales par la colonisation »<sup>11</sup>.



L'Australie, fut colonisée plus récemment, en 1788, mais sur la même fiction juridique que la Guyane, celle de la notion latine de *Terra nullius* « terre (n'appartenant à) de personne » qui justifia son acquisition par les Britanniques sans traité ou paiement et empêcha la reconnaissance de lois aborigènes précoloniales. C'est un insulaire indigène du détroit de Torres, Eddie Mabo, jardinier à l'université James Cook dans les années 80, qui eut l'idée avec l'aide d'un ami historien, Henry Reynolds, de remettre en question cette notion. Au terme de douze ans de procédure contre l'État, la décision Mabo 1992 consacra, après sa mort, l'illégitimité de la notion de *Terra nullius* pour l'Australie. L'année suivante la loi dite du Native Title Act 1993 reconnût le principe de l'existence de titres fonciers précoloniaux, mais à condition que soit établi « un système national pour reconnaître et protéger de tels titres indigènes qui puissent co-exister avec le système national de gestion des terres ». Un tribunal spécial fut ainsi créé qui depuis trente ans n'en finit pas d'examiner les revendications territoriales de centaines de groupes aborigènes.

Ce système les oblige, site par site, à prouver la continuité culturelle et physique d'occupation des terres revendiquées, ce qui est souvent difficile vu qu'ils ont été déportés, sédentarisés de force parfois ailleurs que sur leurs terres anciennes et empêchés de pratiquer leur langues et rituels, sans parler de la survie économique par la chasse et la collecte itinérante. Il en va de même pour beaucoup d'enfants nés de métissages, par viol ou amour, qui furent retirés à leurs parents pour être élevés dans des institutions, ce qu'on appelle les Générations volées, phénomène qui dura de 1905 aux années 1970, soit un enfant sur 5. Cette histoire fut cachée jusqu'à ce que les Aborigènes eux-mêmes demandent une Commission Royale sur la question qui se solda par des années d'enquête accompagnées de retrouvailles déchirantes et même de révélations d'ancestralité aborigène chez des hommes et des femmes qui ne le savaient pas. Les Aborigènes ont aussi joué de ce recours à la Couronne dont dépend l'Australie, pour une Commission Royale sur les morts en garde-vue.





Martin Préaud, anthropologue, attaché territorial en Seine-St-Denis, connaît bien le terrain du Kimberley depuis sa thèse sur un conseil régional y fédérant une vingtaine de peuples du nord-ouest australien (KALAC)<sup>12</sup>. Avec l'exemple de cette région où des conflits fonciers entre les familles aborigènes ont été envenimés dans les années 2010 par le projet de gaz offshore de Woodside, il montre ici la perversité du système de droits autochtones mis en place par des lois australiennes au terme de longues années incessantes de luttes aborigènes pour la reconnaissance de droits civiques (obtenus en 1969) et surtout de droits territoriaux pour la restitution de terres spoliées réclamés par le mouvement des Lands-Right initié par les activistes aborigènes ruraux et urbains dans les années 1970. Préaud analyse la logique d'élimination au sein du droit (post)colonial actuel d'une certaine auto-détermination aborigène qui avait été expérimentée par des centaines de communautés jusqu'aux années 1990. Si le Native Title Tribunal pour l'examen des revendications foncières a reconnu sur le papier 20% du continent comme relevant d'intérêts aborigènes (titres de propriété ou baux emphytéotiques), en fait des centaines de procédures interminables suscitent des conflits d'intérêts entre Aborigènes et la remise en question permanente des acquis au nom d'intérêts miniers.

À ce jour des projets de milliers de puits de gaz de schiste par fracturation hydraulique menacent la Rivière Fitzroy, alors que l'exploitation d'uranium ou encore la mégamine de charbon Adani qui doit approvisionner l'Inde sont une autre menace de sécheresse sur des réservoirs d'eau souterrains interconnectés en réseau sur de grandes surfaces du continent. Il y a aussi l'attribution de licences privées sur l'eau à de nombreux politiques qui a déjà asséché bien des cours d'eau du Bassin de la rivière Darling. Les diverses politiques, sous prétexte de défense des droits et de compensation des Aborigènes, deviennent de plus en plus des outils de développement forcé et de répression qui les criminalisent et nient leur affirmation de souveraineté pour vivre différemment en fonction de leur Loi ancestrale et spirituelle qui protège la terre. Toutefois les récents incendies en Australie ont remis en question le climatoscepticisme gouvernemental et le détournement commercial de l'eau en éclairant sous un jour favorable les savoirs aborigènes concernant leur gestion ancestrale des incendies et en ouvrant un nouvel espace de négociation avec l'État qui s'est engagé à donner plus de place aux initiatives aborigènes<sup>13</sup>.

Au Canada, la communauté Salish de la côte, selon Brian Thom, professeur d'anthropologie à l'université de Victoria, qui a accompagné plusieurs revendications territoriales, compte sur la communauté internationale et le Tribunal interaméricain pour trouver une solution qui contraindrait l'État dans son refus de procéder à la démarcation de terres autochtones. D'autres partenariats engagent directement les autochtones avec des universitaires, tel Charles R. Menzies, anthropologue, membre de la nation Gitxaala, qui travaille avec Caroline F. Butler, anthropologue chargée de la coordination du programme de pêche de cette nation canadienne. Chaque enquête de ce livre enchevêtre des éléments historiques, sociaux, anthropologiques, juridiques et politiques, démontrant la nécessité de traiter les questions autochtones de manière

transdisciplinaire, tout en prenant en compte les savoirs, pratiques et stratégies locales à la fois hérités et recréés dans des relations mouvantes avec d'autres interlocuteurs.

Partout, les relations engagées par les acteurs autochtones, entre voisins aux intérêts conflictuels, avec les différentes bureaucraties régionales propres à chaque État et lors de négociations sur la scène internationale, sont soumises à diverses pressions économiques globales et privées, notamment du secteur minier et des finances, et aussi des mafias. Comme le démontre *L'écologie décoloniale* de Malcom Ferdinand les divers empires coloniaux et États postcoloniaux continuent de produire de nouvelles formes de colonisation. *Échelles de Gouvernance et droits des peuples autochtones* présente un échantillon des agencements de la multiplicité des territoires en lutte, inspirants pour penser l'avenir de la planète<sup>14</sup>. C'est pourquoi il est urgent de s'allier avec les hommes et les femmes autochtones engagés dans une démarche critique de la destruction de leurs milieux qui appellent à valoriser leur héritage ancestral pour réinventer des formes alternatives de rapport au milieu. À la fois singulières et communes dans leurs réponses à l'impact destructeur de la globalisation capitaliste, les initiatives autochtones nous invitent à stimuler notre imagination collective pour habiter cette terre autrement.

Barbara GLOWCZEWSKI, 10 mars 2020

## Notes

↑1 <https://radioka.makan-dev.com/le-vice-president-du-grand-conseil-coutumier-a-annonce-son-depart>

↑2 <https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=collection&no=838>; version anglaise : <https://www.taylorfrancis.com/books/e/9781315671888> ; le projet ERC-Sogip, *Scales of Governance: the UN, the States and Indigenous Peoples; Self-Determination at the Time of Globalization* (www.sogip.ehess. fr) (2010-2015) a permis de financer 10 postdoctorats et d'organiser de nombreuses rencontres avec des activistes autochtones.

↑3 Pour télécharger la déclaration : <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>

↑4 Tiouka, Félix, 1985. « Adresse au gouvernement et au peuple français », *Ethnies* 1-2, 7-10 : discours filmé en 1984, 23' : [https://www.youtube.com/watch?v=ByN51j\\_xYA](https://www.youtube.com/watch?v=ByN51j_xYA)

↑5 quelque 10 % sont subventionnés par le Fonds volontaire pour les peuples autochtones.

↑6 Ratifiée par 20 pays sur 183 ;

[https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C169](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169); La France refuse de signer la 169. 17 pays sont toujours liés par la C107 de 1957 (qui avait été ratifiée par 27 pays) sur « les populations autochtones et tribales » : Angola, Bangladesh, Belgique, Cuba, République dominicaine, Égypte, Ghana, Guinée Bissau, Haïti, Inde, Iran, Malawi, Pakistan, Panama, Salvador, Syrie, et Tunisie.

↑7 Selon Crawhall « le concept de peuple premier, autochtone ou autochtone, est profondément enraciné en Afrique » [2011 : 6]. Selon Hays (70) : « En Afrique australe, aujourd'hui, les groupes ethniques dominants sont de langues bantoues. Ils descendent d'éleveurs-agriculteurs qui ont migré vers le sud du continent et de part en part de cette région entre 300 et 800 avant J.-C.

↑8 <https://lundi.am/Amere-celebration-Jerome-Baschet>

↑9 Les Grenand ont fondé l'école du village reculé de Trois-Sauts chez les Wayampi : 2005, « Trente ans de luttes amérindiennes », *Ethnies*, vol. 18, no 31-32, 132-163 ; d'autres ethnologues sont membres d'ONG de soutien aux autochtones tel Eric Navet au CSIA-Nitassinan, créé en 1978.

↑10 14 novembre 2019, séminaire d'Irène Bellier à l'EHESS qui s'appuie sur le réseau thématique international « Justice et peuples autochtones » : <https://justip.hypotheses.org/session-1-right-of-indigenous-peoples-and-mining-projects-the-cases-of-the-montagne-dor-in-french-guyana-and-belo-sun-in-brazil-course-seminar-at-ehess-paris>

↑11 <https://radioka.makan-dev.com/le-vice-president-du-grand-conseil-coutumier-a-annonce-son-depart>; sur la Guyane voir aussi les numéros spéciaux de *Z* et *Politis*, et [https://www.journaldeconomie.fr/Montagne-d-Or-une-prolongation-de-l-exploitation-qui-OR-iffie-le-gouvernement\\_a7991.html](https://www.journaldeconomie.fr/Montagne-d-Or-une-prolongation-de-l-exploitation-qui-OR-iffie-le-gouvernement_a7991.html)

↑12 Voir sa performance sur la manière dont le gouvernement pratique le colonialisme aujourd'hui : <https://journals.openedition.org/anthrovision/2283>

↑13 <https://reporterre.net/Australie-les-savoir-faire-aborigenes-une-solution-contre-les-megafeux>; <https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/au-fil-de-loceanie-23-laustralie-icone-de-lanthropocene>;

↑14 Ce que l'anthropologue Arturo Escobar appelle le « pluriversel » : <https://www.terrestres.org/2018/11/15/le-pluriversel-a-lombre-de-luniversel/>

<https://www.terrestres.org/2020/03/10/reimaginer-la-terre-avec-les-peuples-autochtones/>

## Grèce : une première victoire de la mobilisation étudiante



« Athens Polytechnic uprising protest 2009 16:52:46.jpg » by endiaferon is licensed under CC BY-SA 2.0.

Alors que la rentrée universitaire a lieu en ce moment, une impressionnante mobilisation étudiante s'est déroulée en septembre, avant tout à Athènes et Salonique, mais avec un écho national favorisant la suite du mouvement.

Les raisons de la mobilisation : la mise en route d'un projet reflétant le caractère policier du gouvernement ultra-libéral de Mitsotakis, à savoir la création d'un corps de police affecté aux facs, avec tourniquets aux entrées et caméras de surveillance. Tout cela agrémenté de réformes des instances administratives, avec renforcement du pouvoir des chefs. Et comme raison de fond, dans un pays où les luttes ont permis de garder à l'université un caractère relativement démocratique, le projet d'adapter la fac aux stricts besoins des entreprises et de permettre le développement des facs privées, jusque-là interdites par la Constitution, tout en réduisant autoritairement le nombre d'étudiants dans le public, ce qui a commencé depuis un an. N'ayant jamais étudié dans une fac grecque, mais connaissant la résistance populaire aux plans de casse, Mitsotakis et sa fine équipe (une ministre de l'Éducation nationale réac ultra-orthodoxe, un ministre du Supérieur qui nie la révolte antifasciste des étudiants de Polytechnique en 1973, un ministre de la Police voulant faire oublier qu'il a milité au KKE, le PC grec, etc.) ont donc décidé de commencer par la répression, les premiers groupes de la nouvelle police se présentant (de nuit) dans les facs début septembre.

### Une répression sauvage

Mais ces nouveaux venus n'étaient pas seuls : d'un côté, ils étaient accompagnés par les MAT (CRS grecs). Et surtout, de l'autre, les étudiants se sont immédiatement mobilisés : plusieurs centaines en pleine nuit à Salonique, et plus encore en plein jour, bloquant les entrées des facs de Salonique et Athènes, et relayant dans les rues leur refus d'une université de la terreur, avec d'impressionnantes manifs dans les deux villes, notamment à Salonique où la complicité du doyen avec les forces de répression a conduit à exiger sa démission.

Furieux, le pouvoir a déchaîné sa police contre la jeunesse étudiante : le 16 septembre, elle chargeait un concert de solidarité à la fac de Salonique (une « action de résistance à l'occupation du territoire », selon un étudiant organisateur), auquel participaient 5 000 personnes, dont des enfants, et il s'en est fallu de peu qu'on ait des morts devant une telle sauvagerie. Même scénario contre une grosse manif à Athènes. Résultats : le



lendemain, les manifs étaient encore plus grosses, et des sondages montraient le soutien massif de la jeunesse à ces mobilisations.

Alors, après plusieurs autres charges et provocations et le risque évident d'une mobilisation encore plus forte, le pouvoir a mis la pédale douce ces deux dernières semaines, sa police « universitaire » se faisant quasiment invisible. Victoire donc pour le mouvement étudiant et son organisation en AG, mais victoire que, comme le disent beaucoup à gauche, on sait provisoire : d'une part le gouvernement explique ce « répit » par le manque d'équipements (caméras, tourniquets) indispensable à ses fics prisons ; d'autre part, comme ce gouvernement n'a pas d'autre cap que les privatisations, les cadeaux aux copains (comme on l'a vu avec l'enseignement à distance), il est évident qu'il va repartir à l'agression contre l'université publique et ses usagers.

Face à cette perspective, le mouvement devra veiller à s'auto-organiser pour obtenir la victoire : le retrait de la loi universitaire, avec sa dimension policière unique en Europe. Dimension s'expliquant par un autre élément : en juin 2023 au plus tard auront lieu les élections et la seule ligne politique actuellement possible pour Mitsotakis est de s'aligner davantage encore sur l'extrême droite, avec clins d'œil aux électeurs du groupe nazi interdit Chryssi Avgi. Une raison de plus pour soutenir le mouvement étudiant en cours !

À Athènes, Andreas SARTZEKIS (L'Anticapitaliste hebdo), 21 octobre

Sources : L'Anticapitaliste et CADTM

# Annie Ernaux à sa juste place

*En lui attribuant le Nobel de littérature, les jurés suédois consacrent l'œuvre d'une pionnière qui, à elle seule, a bouleversé la littérature française et au-delà.*

Il est entendu que le jury Nobel a laissé de côté d'éminents auteurs. Mais on ne compte pas ses choix opportuns, parfois audacieux (Bob Dylan). En couronnant cette année Annie Ernaux, les jurés suédois consacrent l'œuvre d'une pionnière qui, à elle seule, a bouleversé la littérature française, puis au-delà, et qui, sans jamais flirter avec l'académisme, bien au contraire, fait désormais figure de classique.

Qu'a accompli Annie Ernaux ? C'était au début des années 1980. À la croisée de Pierre Bourdieu et de Simone de Beauvoir, et après trois livres indirectement autobiographiques proches du roman, elle publie *La Place*. Une révolution qui ne dit pas son nom.

À partir de la personnalité de son père, qui venait de mourir, la narratrice procède à une *ethnographie de son milieu d'origine* dans une langue clinique, anti-lyrique. Une langue où la subjectivité de l'Auteur est évacuée, et ce qu'elle suggère habituellement de brio stylistique, au profit d'une recherche de l'authenticité des faits et de la justesse des affects.

Résultat : un texte tranchant de vérité, mû par la douleur d'une transclasse, dans lequel nombre de lectrices et de lecteurs, issus du même milieu social, se sont reconnus, mais ne correspondant pas à la norme – si oppressante en France – du « bien écrire » en littérature.

Ce sont les mêmes critiques qui ressortent aujourd'hui, marquées au sceau d'un sexisme crasseux. D'autant que, depuis, Annie Ernaux a développé une œuvre où la condition féminine est au premier plan, qu'il s'agisse de la passion amoureuse, de l'avortement, du viol, du couple ou de la charge mentale.

Se souvient-on de la violence des attaques qui ont accompagné la publication de *Passion simple* (« obscène », « roman de gare »...) ? « Annie Ernaux ne brasse que des clichés », entendait-on encore en 2014 dans la bouche d'une critique du « Masque et la Plume ». L'extraordinaire reconnaissance dont a bénéficié l'un de ses plus grands livres, *Les Années*, les avait en partie fait taire, de même que le succès commercial.

Quant aux accusations d'« antisémitisme » et d'« islamo-gauchisme » qui ont fusé de quelques caniveaux ces derniers jours, elles renseignent sur le niveau d'ignominie de ceux qui les profèrent. Par l'écriture, Annie Ernaux a « vengé sa race » (c'est-à-dire sa classe), comme elle nous le confirmait en mai dernier.

Qu'il soit littéraire ou civique, son engagement auprès des dominés est inconditionnel. À *Politis*, nous admirons de longue date l'œuvre de l'écrivaine et la femme de combat. Autant dire que l'attribution de ce prix Nobel de littérature, noblement politique, nous réjouit sans réserve !

Christophe KANTCHEFF (*Politis*), publié le 10 octobre 2022

# Pourquoi il faut revoir « Histoires d'A »

Réalisé en 1973, ce film autour de la « méthode Karman » – IVG par aspiration – a longtemps été interdit et diffusé de façon militante. Édité aujourd'hui en DVD, il nous replonge dans ces années de lutte.

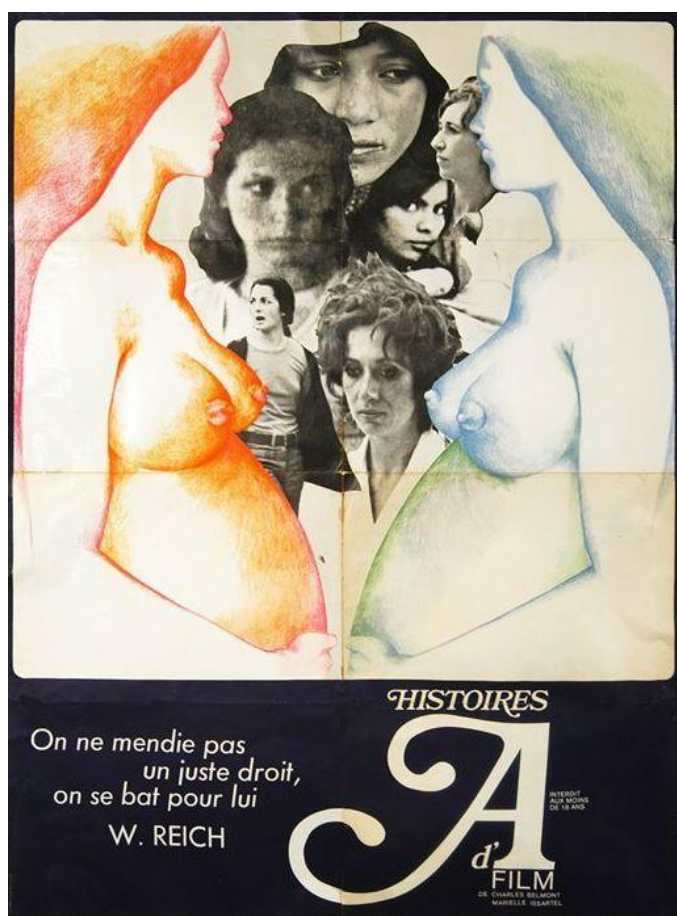
Alors que le droit à l'IVG est remis en cause aux États-Unis, la sortie en septembre en DVD, chez L'Éclaireur, d'*Histoires d'A*, film réalisé en 1973 par Charles Belmont et Marielle Issartel, mérite qu'on y prête attention. Au début des années 1970, l'avortement est interdit en France. Mais pratiqué. Les plus aisées peuvent s'offrir un voyage dans les pays où l'acte est légal, ou se payer les services d'un médecin pratiquant un curetage médicalisé. Restent aux autres, au mieux, les sondes des faiseuses d'ange ; au pire, les aiguilles à tricoter et le curetage humiliant à l'hôpital.

Mais, à l'été 1972, féministes et médecins militants découvrent ce qu'on allait appeler la « méthode Karman », du nom du psychologue et militant californien qui perfectionna la technique. Il s'agit d'une méthode par aspiration de l'œuf à l'aide de canules souples, moins traumatiques que les anciennes sondes rigides. Fini les risques de perforation de l'utérus, de septicémie, de salpingite et de péritonite.

## Toute une philosophie

Mais la méthode Karman n'est pas qu'amélioration médicale. C'est toute une philosophie, *profondément féministe*. La procédure se pratique en binôme : un médecin, homme ou femme, et une intermédiaire pour accueillir la patiente, expliquer le déroulement de l'opération, établir un climat de confiance, de *sororité*, une idée que Karman tirait, sans toujours le reconnaître, des milieux féministes *self-help*.

À partir de l'automne 1972, des hommes et des femmes se forment, des permanences s'ouvrent partout en France, des femmes s'y pressent. Le nombre de décès consécutifs à un avortement s'effondre.



L'affiche est à l'époque retoquée pour « exhibitionnisme de la maternité » et « seins agressifs ».

Charles Belmont et Marielle Issartel appartenaient au Groupe information santé (GIS), un collectif de militants et de soignants pratiquant ces avortements, qui leur passe commande d'un court-métrage à but pédagogique. Ils ne devaient filmer, au départ, que la scène de l'aspiration : seize minutes d'une IVG, où gestes, objets, corps, sexe, contenu de l'utérus, tout est montré sans posture, sans discours autre que médical.

Mais les réalisateurs sont allés au-delà de la commande et ont produit un documentaire bien plus large sur la *mobilisation militante* des médecins et des féministes, nous plongeant au cœur des réunions et des débats (choix de l'illégalité, réflexion sur les répertoires d'action...).

Plus encore, en filmant une gréviste de la faim manifestant contre la déconsidération des handicapés, une jeune concierge évoquant entre rage, humour et résignation les traitements que lui inflige son mari, une fille-mère dans un foyer pilote ou une famille ouvrière confrontée à la grossesse de la fille aînée, *Histoires d'A* devient le documentaire de la condition féminine au début

des années 1970.

Miracle, le film reçoit le visa d'exploitation pour une sortie en novembre 1973. Mais les ennuis commencent. Déjà, l'affiche du film est retoquée pour « mauvais goût, exhibitionnisme de la maternité et seins agressifs »... À la veille de la sortie, l'interdiction tombe directement du ministère des Affaires culturelles.

Débute alors une *intense mobilisation* pour contourner la censure. Les réseaux militants, les salles complices, les ciné-clubs, les universités, des entreprises (comme Renault), des institutions (comme les Allocations familiales) multiplient les projections clandestines, souvent interrompues par les forces de l'ordre. Françoise Giroud, qui organise une projection privée à *L'Express*, se retrouve au poste pour une nuit. Qu'importe, le film continue à circuler sous le manteau.

Le 7 octobre 1974, après des mois de cache-cache avec la police, l'interdiction du film est enfin levée, juste avant les débats sur la loi Veil à l'Assemblée. Laquelle légalise enfin le droit à interrompre sa grossesse, mais sous le contrôle du seul corps médical. Fini le *self-help*, la sororité. Les IVG réintègrent les espaces hospitaliers, parfois fort peu bienveillants à l'égard des femmes qui veulent interrompre leur grossesse. L'édition en DVD de ce *bijou du film militant français* nous replonge dans ces années de luttes et de sororité.

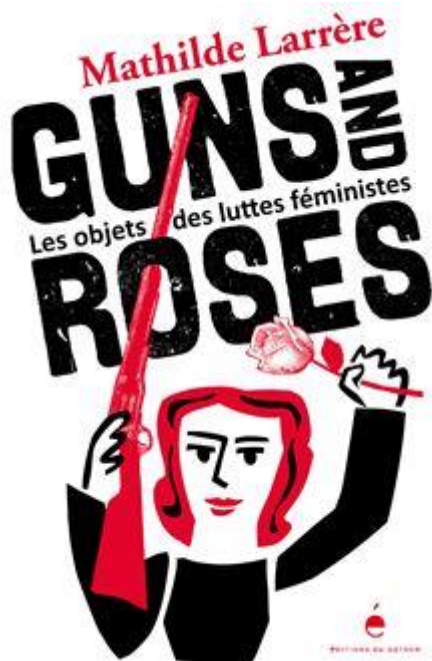
**Pour en savoir plus :** Bibia Pavard, « Quand la pratique fait mouvement. La méthode Karman dans les mobilisations pour l'avortement libre et gratuit (1972-1975) », *Sociétés contemporaines*, n° 85, 2012. Lucile Ruault, « Histoires d'A et méthode K. La mise en récit d'une technique et ses enjeux dans le mouvement pour l'avortement libre en France », *Sociétés contemporaines*, n° 121, 2021.

---

Mathilde Larrère est enseignante-chercheuse à l'université Gustave-Eiffel (voir ci-dessous la notule concernant son dernier ouvrage).

---

### Au coeur des luttes



*Dans Histoires d'A*, la jeune femme qui doit avorter est d'abord reçue avec son compagnon par le médecin et l'intermédiaire. Ils lui montrent les objets qui vont servir à l'opération, le spéculum, la canule souple, la seringue. L'invitent à les manipuler, pour évacuer la peur. Elle se rassure, sourit. Les objets sont en effet au cœur des luttes féministes. Urnes que l'on reverse, cintres que l'on brandit, code civil que l'on brûle, couronne funéraire que l'on dépose, affiche que l'on colle... L'ouvrage de l'historienne Mathilde Larrère *Guns and Roses. Les objets des luttes féministes* prolonge et complète son histoire des luttes des femmes pour leurs droits (*Rage Against the Machisme*, Le Détour, 2020) en proposant une approche plus matérielle, plus concrète des mobilisations féministes et de leur profonde inventivité. Laurence de Cock.

*Guns and Roses. Les objets des luttes féministes*, Mathilde Larrère, Éditions du Détour. 2022.

Mathilde LARRÈRE (Politis), publié le 9 novembre 2022

# Baya, artiste et femme inclassable

L'Institut du monde arabe à Paris consacre jusqu'en mars prochain une exposition à Fatma Haddad, un ovni dans le monde de l'art.



L'âne bleu, vers 1950. © Institut du monde arabe

« Baya, Femmes en leur jardin », exposition à l'Institut du monde arabe, à Paris, jusqu'au 26 mars 2023.

En 1998, à Blida, meurt Fatma Haddad, plus connue sous son nom d'artiste, Baya. Dans un monde et un marché de l'art marqués alors par la néantisation des femmes, Baya fait l'effet d'un ovni car rien dans son parcours ne colle avec l'image que l'on se fait d'une femme artiste. Au demeurant, le simple fait de poser cette équation nettement sur le papier, femme algérienne = artiste, relevait déjà, dans le contexte de l'Algérie française qui a vu éclore son talent, de l'impensé, de l'incongruité, de l'anomalie.

Car Baya n'est pas inscrite, comme on pourrait s'y attendre, dans le régime de l'exceptionnalité qui marque de son empreinte l'existence des très rares femmes qui surgissent du panthéon masculiniste de l'art occidental récent comme passé. Des femmes qui sont toutes issues de ce monde, justement, telles Sonia Delaunay, Louise Bourgeois, Niki de Saint Phalle ou encore Annette Messager... Mais que savons-nous de Baya, artiste et femme inclassable, dont la renommée traverse les pays et les continents depuis son plus jeune âge ?

Née en 1931 près de Bordj El-Kifan, à l'est d'Alger, dans une famille rurale modeste, Baya perd très tôt son père (en 1937) puis sa mère (en 1940). Orpheline, elle rencontre Marguerite Caminat, qui deviendra sa « mère adoptive » et l'emmènera vivre avec elle à Alger. C'est dans la maison de Marguerite que ses premières œuvres furent conçues. Dès juillet 1947 – elle a alors 16 ans –, elle participe à l'Exposition internationale du surréalisme à la galerie Maeght, à Paris.





Baya, La Dame aux roses, 1967. © Institut du monde arabe.

Quatre mois plus tard, même lieu, est organisée sa *première exposition personnelle*. Le succès est immédiat, Baya rencontre alors les plus grands artistes et écrivains de son temps, Pablo Picasso, Jean Sénac, Albert Camus, André Breton ; voit son portrait réalisé dans *Vogue*, en 1948, par Edmonde Charles-Roux, ses œuvres inscrites, dès 1963, au Musée national des beaux-arts d'Alger. Longtemps exposée entre l'Algérie et la France – comme un trait d'union entre les deux pays –, Baya devient, à la fin des années 1980, une artiste internationale : Londres (1989) et Washington (1994) organisent des expositions de ses œuvres...

J'étais dans la maison. Je devais rester à la maison, alors pourquoi peindre ? J'étais découragée.

Et pourtant, en 1953, Baya s'est mariée et a cessé de peindre. Elle dira à Dalila Morsly, en 1993, pour évoquer cette période : « *J'étais dans la maison. Je devais rester à la maison, alors pourquoi peindre ? J'étais découragée* ». Dans un texte bouleversant qu'elle lui consacre en 1985, l'écrivaine franco-algérienne Assia Djebar nous parle, me parle, de Baya mais aussi de cette difficulté à être femme, d'appartenir au « peuple des femmes » dans un monde d'hommes, tout en trouvant son chemin entre oppression et libération.

Elle dit : « *Baya porte son regard fleur vers le ciel de plénitude où l'attendent Chagall, le Douanier Rousseau, un petit nombre d'élus... Elle, la première d'une chaîne de séquestrées dont le bandeau sur l'œil, d'un coup, est tombé. Baya la miraculée !* »

Christelle TARAUD (Politis), 14 décembre 2022

# Un livre en hommage aux victimes des chasseurs



Chasse à Clairefontaine-en-Yvelines (Yvelines) en 2021. - Flickr/CC BY-ND 2.0/ Département des Yvelines/© Nicolas Duprey/CD 78

Plus de 400 personnes ont été tuées par des chasseurs en vingt ans. Dans un manifeste, le collectif *Un jour un chasseur* leur rend hommage et demande des réformes urgentes.

Chaque automne, la même rengaine macabre. Pas une semaine ne s'écoule sans un accident de chasse. Depuis un an, quelque chose a changé : ces incidents ne passent plus inaperçus. « *La parole se libère peu à peu, constate le naturaliste Pierre Rigaux. Les habitants paraissent de moins en moins enclins à supporter l'accaparement de l'espace par une minorité pratiquant un jeu mortel hors de toute raison.* » Le militant écologiste écrit ce constat dans la préface d'un manifeste nouvellement paru, intitulé *Chasser tue (aussi) les humains* (Leduc, 2022), et rédigé par le collectif *Un jour un chasseur*.

Après deux ans de manifestations et de pétitions, ce groupe de jeunes habitantes rurales (il s'agit majoritairement de femmes), constitué à la suite de la mort de leur ami Morgan Keane [1], a décidé de prendre la plume « *pour remuer le couteau dans la plaie* ». « *Parce que c'est trop facile de se taire, parce qu'on s'en voudrait de ne pas avoir tout tenté pour changer les choses.* »



Briser l'omerta donc, et « libérer la parole des oubliés de la ruralité ». Car, rappellent les autrices, 21 millions de Français vivent à la campagne, dont une majorité écrasante de non-chasseurs. 46 % des chasseurs vivent dans une ville de plus de 20 000 habitants, dont 10 % à Paris. « La défense de la chasse n'est pas une question de classe sociale ou de tradition, insistent-elles. C'est l'histoire éternelle d'un vieux monde, représenté par une majorité d'hommes blancs et vieux, qui refusent de comprendre que notre société évolue. » Voilà donc pour les hérauts de la « ruralité ».

Le manifeste compile ensuite des témoignages d'habitants, choqués, traumatisés, blessés par des chasseurs. « Un jour, une balle a traversé toute notre maison. À quelques secondes près, je me la prenais en pleine tête. » « Un jour, mon père a été tué par un chasseur » lors d'une partie de chasse, parce qu'il était entré sans le savoir sur sa propriété ; « le tueur a fait un an de prison – il chassait avec le procureur – et exerce toujours comme médecin ». « La balle d'un chasseur s'est retrouvée dans la chambre de notre fille, pendant sa sieste. »

### Un hommage aux 428 morts depuis 1999

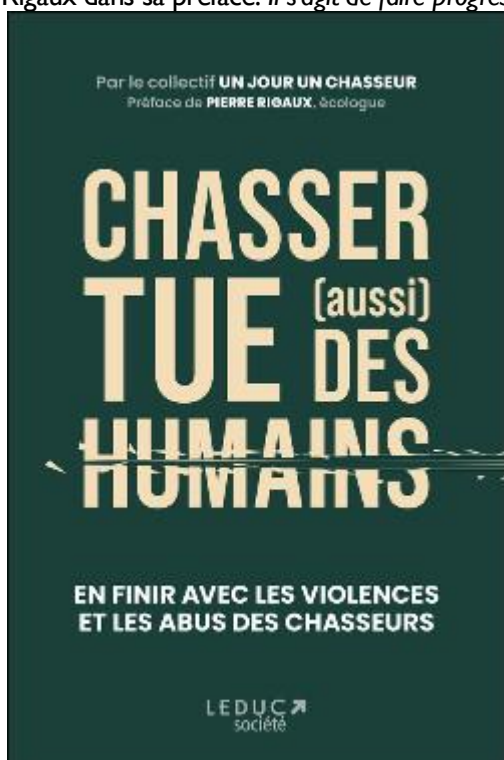
Les autrices expliquent avoir voulu « rendre hommage aux victimes » – 3 403 accidents de chasse depuis 1999, 428 morts. Mais ne s'arrêtent pas là. Minutieusement, elles explorent « les failles du système cynégétique », comme la faiblesse des examens lors du permis de chasse, ou la connivence entre chasseurs et politiques. Puis elles dessinent des pistes « pour en finir avec les accidents de chasse ».

Parmi les « réformes urgentes » à prendre :

- arrêter la chasse les mercredis et dimanches – comme c'est le cas en Angleterre, Portugal, Pays-Bas, Italie –, car « étant donné la portée des armes et leur puissance, envisager de partager l'espace public avec des hommes armés n'est pas une option » ;
- une formation plus stricte et un renforcement des règles de sécurité – âge minimal, difficultés des épreuves, renouvellement du permis chaque année avec certificat médical et test psychologique ;
- un contrôle et un suivi des armes de chasse et des comportements à risque ;
- des sanctions pénales à la hauteur des délits commis ;
- la libération de la parole et la reconnaissance des victimes de la chasse par l'État.

Loin de l'ambition du collectif, le gouvernement n'a pour le moment esquissé que des mesurette – telle la mise en place d'un délit d'alcoolémie, la création d'une demi-journée non chassée ou la conception d'une appli pour informer les riverains des lieux de chasse.

Espérons que ce petit livre engagé – mêlant enquête, analyse politique et guide pratique (exemple : comment signaler les incidents près de chez soi) – fera bouger les lignes. Car, si la prise de conscience progresse parmi la société, le chemin paraît encore semé d'embûches. « Il ne s'agit pas de mettre les chasseurs au ban de la société, souligne Pierre Rigaux dans sa préface. Il s'agit de faire progresser l'intérêt général. »



Chasser tue (aussi) les humains, du collectif Un jour un chasseur, préface de Pierre Rigaux, aux éditions Leduc, octobre 2022, 266 p., 18 euros.





Gilet fluo, jours sans chasse... comment se protéger des chasseurs

#### Notes

[1] Ce Lotois de 25 ans a été tué en décembre 2020 par un chasseur, alors qu'il coupait du bois dans son jardin.

Photo : Flickr/CC BY-ND 2.0/ Département des Yvelines/Nicolas Duprey/CD 78

Lorène LAVOCAT, 8 novembre 2022 (Reporterre)

## Michel Bühler (1945 – 2022)



Michel Bühler m'avait donné envie de devenir Suisse.

Pas seulement pour ses sensibilités sociétales (j'y reviendrai). Mais d'abord et surtout pour son incroyable amour de la langue française. Adolescent, quand j'entendais ses chansons, j'avais immédiatement eu envie d'en lire les paroles. Il n'était pas rare que je passe et repasse en boucle certains de ses disques pour réécrire ses mots si beaux.

Car Michel n'était pas « que » un artiste engagé (j'y reviendrai, patience !), mais un véritable auteur, capable de sublimer les

mots et d'éveiller ma suissitude. Un peu comme Ramuz. Ses chansons évoquant la solitude (« Quand on est seul, c'est le soir quand on est seul ! ») ou la vie quotidienne (« Cité de carton-pâte ») sont pour moi des bijoux.

Michel avait aussi su avec un talent rare sublimer sa région de Sainte-Croix, dans le Jura vaudois. Et au-delà, ce que les technocrates appellent aujourd'hui la ruralité. « Jean d'En Haut » est peut-être une des plus grandes chansons françaises de tous les temps, mêlant tendresse et drame. Nous avons tous (et toutes, bien sûr !) été un jour dans nos vies été ce « Jean d'En Haut ». Ou alors, nous avons essayé de consoler une personne en détresse.

Mais c'est vrai. Michel Bühler fut aussi un infatigable militant. Il se revendiquait à juste titre de gauche. Une gauche résolue mais non dogmatique. Pour moi, il était surtout aux côtés de celles ou ceux qui avaient la solidarité chevillée au cœur et au corps.

Deux exemples.

Quand certains de mes camarades d'école d'origine italienne étaient victimes de xénophobie dans les années septante, je chantais avec Michel Bühler :

*« Dans la chaleur pesante, de la salle d'attente, à Lausanne une nuit, ils sont là vingt ou trente, qui somnolent ou qui chantent, pour passer leur ennui. Ils ne parlent pas mon langage, viennent d'Espagne ou d'Italie. C'est pas par plaisir qu'ils voyagent. »*

Quelle cruelle actualité.

Et quelques années plus tard, j'étais Djamel, quand l'ami Michel chantait sur la scène des Faux-Nez de Lausanne ces sincères paroles antiracistes :

*« T'en souviens-tu, Djamel, quand tu as débarqué ? Les cousins t'avaient dit que c'était la terre promise. On t'a pris tes papiers, on t'a déshabillé. T'as attendu des heures sans même une chemise. Te souviens-tu, Djamel, des regards de mépris des autres voyageurs quand tu as pris le train ? Toi, tu voulais sourire et tu n'as pas compris que c'était le commencement d'un nouveau quotidien. »*

Un soir, toujours à Lausanne, j'avais bu des coups avec Michel à la Frat, en dessous du Théâtre Boulimie. Sachant que j'étais Touareg d'Algérie, il m'avait demandé des adresses pour se rendre dans le Hoggar. Ma famille l'avait accueilli à bras ouverts. Il était revenu de ce voyage avec dans les yeux toutes les étoiles du désert une nuit sans nuages.

Merci, Michel, pour tout ce que tu nous as apporté.

Nos chemins se sont parfois éloignés. Mais notre phare est resté le même.

Que l'éternité te soit douce.

Mohamed HAMDAOUI (sur la page Facebook des Amis de Michel Bühler), 9 novembre 2022

<https://www.asymptotique.be/michel-buhler-1945-2022-par-mohamed-hamdaoui/>